

MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE

PROFILS, VECU ET DERIVES
DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Enquête de terrain - 2024

Zouheir BEN JANNET

Avec la participation de

Hajer ARAISSIA
Yasmine AKRIMI
Maram TEBINI
Khaled TABBABI
Olfa HAMDİ



Ouvrage réalisé en collaboration avec



Juin 2025

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Coordinateur scientifique / auteur principal : Pr. Zouheir BEN JANNET

Traitement statistique : Imed CHOKRI

Transcription des entretiens : Olfa HAMDI

Coordination Logistique et administrative : Cyrine GHANNOUCHI,
Romdhane BEN AMOR, Alaa TALBI

AUTEURS

Zouheir BEN JANNET est professeur de sociologie à l'Université de Sfax et membre du laboratoire de recherche ECUMUS et du Conseil scientifique du FTDES. Auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques, et responsable de plusieurs enquêtes de terrain, ses travaux portent principalement sur les droits humains, l'égalité de genre et les nouvelles formes de vulnérabilité.

Yasmine AKRIMI est doctorante en Sciences politiques et analyste de recherche sur l'Afrique du nord au Brussels International Center. Ses travaux portent essentiellement sur les discriminations raciales et l'accès aux droits humains.

Maram TEBINI est psychologue clinicienne et chercheuse en anthropologie sociale et culturelle. Ses travaux portent principalement sur les violences, les discriminations et les enjeux de la santé mentale, en particulier dans des contextes migratoires

Hajer ARAISSIA est enseignante chercheuse en démographie et membre du laboratoire de recherche ECUMUS. Ses travaux portent essentiellement sur les dynamiques sociodémographiques en Tunisie avec un intérêt particulier pour les questions migratoires

Khaled TABBABI est docteur en sociologie, membre du laboratoire de recherche Histoire des Économies et des Sociétés Méditerranéennes à l'Université de Tunis. Ses travaux portent sur les mouvements sociaux, les dynamiques migratoires et les nouvelles formes de résistance.

Olfa HAMDI est doctorante en sociologie et membre du laboratoire de recherche ECUMUS à l'Université de Sfax. Elle prépare une thèse de doctorat portant sur les illégalismes dans l'espace urbain en Tunisie.

REMERCIEMENTS

L'équipe de recherche adresse ses vifs remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, avec une mention particulière aux enquêtrices et enquêteurs de terrain pour leur engagement constant et leur précieuse collaboration, ainsi qu'aux migrantes et migrants qui ont accepté de prendre sur leur temps pour répondre à l'enquête, souvent dans des conditions incertaines et difficiles.

À celles et ceux qui gardent foi en un monde plus solidaire
et se battent encore pour un avenir meilleur.

Les auteurs

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	12
LISTE DES ENCADRES.....	14
PREFACE.....	15
INTRODUCTION GENERALE	20
1. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	20
1.1 L'IMMIGRATION SUBSAHARIENNE DE MASSE ET LE NOUVEAU PAYSAGE MIGRATOIRE EN TUNISIE.....	20
1.2 LE TOURNANT XENOPHOBE ET LA VULNERABILISATION DES MIGRANTS.....	22
2. PORTEE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	27
3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	30
3.1 TERRAINS D'INVESTIGATION.....	31
3.2 L'ENQUETE QUANTITATIVE.....	32
3.3 L'ENQUETE QUALITATIVE	33
4. STRUCTURE DE L'ETUDE	38
I. QUI SONT LES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE ? ELEMENTS POUR UN PROFILAGE SOCIODEMOGRAPHIQUE.....	41
INTRODUCTION	42
1. UNE POPULATION DIVERSIFIEE, JEUNE ET BIEN INSTRUITE.....	44
1.1 PAYS D'ORIGINES DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE	44
1.2 CATEGORIES D'AGE, SEXE ET NIVEAU D'INSTRUCTION	48
1.3 SITUATION MATRIMONIALE	55
2. STATUT JURIDIQUE ET DUREE DE SEJOUR EN TUNISIE.....	58
2.1 STATUT JURIDIQUE DES MIGRANTS	58
2.2 MODES ET VOIES D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE TUNISIEN.....	60
2.3 DUREE DE SEJOUR EN TUNISIE	65
3. CONTEXTES DE DEPART ET NAISSANCE DU PROJET MIGRATOIRE.....	70
3.1 SITUATION SOCIOECONOMIQUE ET METIERS DANS LE PAYS D'ORIGINE	70
3.2 MOTIFS DU CHOIX DE LA TUNISIE COMME DESTINATION MIGRATOIRE	74
CONCLUSION	77

II. L'ACCES AUX DROITS SOCIOECONOMIQUES DANS UN CONTEXTE MIGRATOIRE VULNERABLE.....82

INTRODUCTION	83
1. PRECARITE AU LOGEMENT.....	84
2. ACCES A L'EMPLOI ET AUX RESSOURCES FINANCIERES.....	87
3. ACCES AUX SOINS DE SANTE.....	89
4. ACCES A LA JUSTICE ET AU TRANSPORT	92
CONCLUSION	95

III. VIVRE SOUS LA VIOLENCE : LA BOUCLE DISCRIMINATOIRE SUBIE PAR LES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE.....99

PROPOS INTRODUCTIF	100
1. LES RAISON DE PRECARITE : FUIR LA VIOLENCE ET LA REPRESSION	101
1.1 VIOLENCE POLICIERE	101
1.2 VIOLENCES SOCIALES.....	102
1.3 VIOLENCES INTRA-COMMUNAUTAIRES	102
2. LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS SUBIES AVANT L'INSTALLATION.....	103
2.1 LES VIOLENCES SUR LE PARCOURS MIGRATOIRE	103
2.2 LA VIOLENCE EN TUNISIE AVANT DE L'INSTALLER SUR LE LIEU DE RESIDENCE ACTUEL.....	105
3. LES VIOLENCES INDIRECTES MULTIFORMES RAPPORTEES PAR LES MIGRANTS PENDANT LA CRISE MIGRATOIRE DE 2023 - 2024	107
3.1 TEMOINS DE VIOLENCES TOUCHANT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	107
3.2 TEMOINS DE VIOLENCES MATERIELLES	108
3.3 TEMOINS DES SITUATIONS DE VULNERABILITE SOCIALE	108
3.4 TEMOINS DES SITUATIONS D'EXPLOITATION.....	109
4. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX	109
4.1 L'ACCES AUX SOINS	109
4.2 ACCES A L'INFORMATION	111
4.3 L'ACCES A LA JUSTICE.....	112
5. LA PERCEPTION DE LA CRISE MIGRATOIRE DE 2023 - 2024.....	113
5.1 LIENS AVEC LA POPULATION LOCALE ET PERCEPTION DES OPINIONS TUNISIENNES SUR LA REGULARISATION DES MIGRANTS.....	113
5.2 LES LIENS AVEC LES ORGANISMES HUMANITAIRES TUNISIENS ET INTERNATIONAUX..	114
CONCLUSION	116

IV. MOBILITES INTERNES ET CONDITIONS D'ACCUEIL DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE..... 121

INTRODUCTION	122
1. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE LA MOBILITE DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE.....	124
1.1 TEMPORALITE DE LA PRESENCE SUBSAHARIENNE EN TUNISIE : ANALYSE DE LA DUREE DE SEJOUR.....	124
1.2 DYNAMIQUES DES DEPLACEMENTS ET PRECARITE DES MIGRANTS.....	125
1.3 STATUTS JURIDIQUES ET DYNAMIQUES SPATIALES DES MIGRANTS EN TUNISIE	128
1.4 TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES ET MOBILITE CONTRAINTE DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE	130
2. CONDITIONS D'ACCUEIL DES MIGRANTS ; ENTRE PRECARITE ET RESILIENCE	137
2.1 EXPULSIONS RESIDENTIELLES ET INSTABILITE DU LOGEMENT SELON LES CONTEXTES DE VIE.....	137
2.2 DETERMINANTS DE L'INSTALLATION ET DE LA MOBILITE DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE: ENTRE OPPORTUNITES ECONOMIQUES, RESEAUX INFORMELS ET SOLIDARITES LOCALES	138
2.3 PERCEPTION DE L'AIDE DES TUNISIENS ET IDENTIFICATION DES FIGURES DE SOUTIEN PARMIS LES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE	146
2.4. UNE MOBILITE MARQUEE PAR DES FORMES DIVERSES DE VIOLENCES.....	147
2.5 STRATEGIES ENVISAGEES PAR LES MIGRANTS EN CAS DE NON-REGULARISATION DE LEUR SEJOUR.....	155
CONCLUSION	160

V. POLITIQUE MIGRATOIRE ET VULNERABILISATION DES MIGRANTS SUBSAHARIENS BLOQUES EN TUNISIE..... 165

INTRODUCTION	166
1. LES ÉTATS EUROPEENS : L'ACTEUR INVISIBLE DANS LE PROCESSUS DE VIOLATION DES DROITS DES MIGRANTS ET DE LEUR MISE EN VULNERABILITE	168
2. L'OBSSESSION EUROPEENNE : EXTERNALISER L'INTERCEPTION DES NAVIRES EN MER....	169
3. LES ACTEURS HUMANITAIRES AU SERVICE DE LA POLITIQUE DE SECURITE EUROPEENNE	170
3.1 LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCR)	171
3.2 L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM).....	173
3.3 VULNERABILITE ET DEPLACEMENT: UN PROCESSUS SYSTEMATIQUE ET METHODIQUE	

4. LE ROLE DE LA POLITIQUE RESTRICTIVE DANS LA MODIFICATION DU PROJET MIGRATOIRE	178
5. LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE.....	181
5.1 MANQUE D'ENGAGEMENT DANS L'ACTION HUMANITAIRE.....	181
5.2 LE CONTEXTE POLITIQUE ET LEGISLATIF ET L'EXCLUSION DE LA SOCIETE CIVILE	183
CONCLUSION	187
VI. SURVIVANTS DES GUERRES, PIEGES SUR LA RIVE SUD DE LA MEDITERRANEE : QUAND LA SOUFFRANCE REDESSINE LE PROJET MIGRATOIRE.....	195
INTRODUCTION	196
1. DES CONTEXTES LOCAUX EN CRISE A L'ORIGINE DU PROJET MIGRATOIRE	198
2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET : LES CHANGEMENTS POLITIQUES MODIFIENT LES DESTINATIONS MIGRATOIRES	203
3. L'EXPERIENCE MIGRATOIRE : UNE TRAJECTOIRE DE SOUFFRANCE QUI NE CESSE DE RECONFIGURER LE PROJET MIGRATOIRE.	206
CONCLUSION	213
CONCLUSION GENERALE.....	218
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	229

LISTES DES TABLEAUX

N°	TITRE	PAGE
1	Distribution de l'échantillon selon les zones d'investigation	35
2	Répartition des migrants subsahariens selon leurs pays d'origine	44
3	Répartition des enquêtés selon les catégories d'âge	48
4	Répartition des enquêtés selon le pays d'origine et la tranche d'âge	49
5	Répartition de la population enquêtée selon l'âge et le sexe	50
6	Répartition des enquêtés selon le sexe et le pays d'origine	51
7	Répartition des migrants selon le niveau d'instruction	52
8	Répartition des enquêtés selon le pays d'origine et le niveau d'instruction	53
9	Répartition des enquêtés selon le sexe et le niveau d'instruction	54
10	Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale	55
11	Présence familiale au sein de la migration subsaharienne en Tunisie	56
12	Répartition des enquêtés selon le sexe et la situation matrimoniale	57
13	Répartition des enquêtés selon le statut juridique	59
14	Répartition des enquêtés selon les voies d'entrée en Tunisie	61
15	Répartition des enquêtés selon leurs pays d'origine et les voies d'entrée en Tunisie	62
16	Répartition des enquêtés selon le sexe et la voie d'entrée en Tunisie	64
17	Répartition des migrants selon la date de leur arrivée en Tunisie	66
18	Répartition des enquêtés selon la durée de séjour en Tunisie et le pays d'origine	68
19	Répartition des migrants selon leurs métiers dans le pays d'origine	71
20	Situation socioprofessionnelle avant de quitter le pays d'origine	2
21	Répartition des enquêtés selon le sexe et la situation professionnelle avant le départ	73
22	Perceptions des migrants subsahariens sur les motifs de leur présence en Tunisie	74
23	Répartition des migrants selon le sexe et la durée de séjour en Tunisie	124
24	Principaux moyens de transport utilisés par les migrants dans leurs déplacements en Tunisie	126
25	Répartition des enquêtés selon le sexe et les moyens de transport les plus utilisés en Tunisie	127
26	Tableau 26 : Répartition des enquêtés selon leurs lieux d'installation actuels et le statut juridique	129
27	Répartition des migrants selon le type d'habitat actuel et la zone de résidence	131

28	Répartition des migrants selon leur ancienneté de résidence	132
29	Fréquence des changements de zone de résidence selon les sites	134
30	Fréquence des déménagements selon les sites	135
31	Pourcentage de répondants ayant subi une expulsion, classé par site	137
32	L'accès à l'emploi comme facteur de localisation des migrants	139
33	Répartition des migrants selon leur lieu d'installation et la perception d'accueil des populations locales	140
34	Répartition des migrants en fonction de leur accès aux réseaux de passeurs	142
35	Accessibilité perçue des structures d'aide internationales par les migrants	143
36	Rôle des réseaux de solidarité dans l'installation en Tunisie et le transit vers l'Europe	144
37	Solidarité et réseaux d'aide selon les migrants subsahariens	146
38	Perceptions des migrants sur le caractère subi de leur mobilité	147
39	Logiques d'installation face aux violences institutionnelles et communautaires	148
40	Stratégies d'évitement des forces de l'ordre selon les zones d'installation	150
41	Exposition aux violences xénophobes selon les zones de résidence	152
42	Exposition aux violences intra-communautaires selon les zones de résidence	153
43	Stratégies d'adaptation au cas de non-régularisation	155
44	Dynamique des tentatives de départ maritime chez les migrants	156
45	Expériences de traversée maritime, naufrages et perceptions des risques migratoires	157
46	Accès des personnes interrogées à l'aide juridique et administrative fournie par le HCR	172
47	Acteurs sollicités par les migrants en cas de maladie	176
48	Les réseaux d'emploi, d'accueil et de migration comme facteurs stabilisateurs	179
49	Facteurs motivant à quitter la Tunisie	180
50	Soutien humanitaire en nature fourni par les organisations internationales	181
51	Soutien matériel fourni par les organisations internationales	182
52	Soutien juridique fourni par les organisations internationales	182
53	Services de santé fournis par les organisations internationales	183

LISTE DES ENCADRES

N°	TITRE	PAGE
1	« Fuir pour vivre, survivre pour partir », parcours d'un jeune guinéen bloqué à El-Amra	79
2	« Enceinte dans le désert, abandonnée en Tunisie : l'errance d'une femme Ghanienne en quête de refuge »	96
3	« Laura, entre combat et espoir : le long parcours d'une jeune mère migrante »	117
4	« Panya, encore debout malgré l'incertitude : une éthique de la souffrance»	162
5	« Mohamed Ahmed: l'ingénieur souffrant de précarité, un exil en quête de dignité»	189
6	« Aboubaker, entre espoir brisé et quête d'un nouveau départ »	214

PREFACE

Hichem ABDESSAMAD¹ & Fethi REKIK²

Il était temps !

Il était temps que l'indicible soit dit. Il était temps de dévisager cette plaie purulente qui accable notre société.

N'ayons pas peur des mots : cet ouvrage est un événement.

Un événement éditorial d'abord. Pour la première fois, le devenir des migrants subsahariens en Tunisie, est ici abordée dans toutes ses dimensions par un collectif de chercheur.e.s. Certes, la « question noire » dans notre pays a fait l'objet de travaux de qualité avant et après la révolution³. Mais force est de constater que les chercheurs qui s'intéressent à la question ne sont pas légion et qu'il faut chercher à la loupe les colloques organisés dans l'enceinte de notre université sur le racisme ou sur la condition subsaharienne. Point aveugle ou aveuglement, le fait est que dans ce pays, qui n'est pas peu fier d'avoir donné son nom au continent noir, la vie de nos cousins africains d'outre-Sahara ne semble pas être considérée comme un thème digne d'un grand intérêt pour les sciences sociales universitaires. Tout se passe comme si le destin d'une catégorie de pauvres parmi les pauvres est ignoré... au pays de la Révolution.

Heureusement, le mouvement associatif est là pour suppléer aux manquements académiques. Il n'est pas indifférent à cet égard que ce travail se fasse sous l'égide du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux. Faut-il rappeler le rôle joué par cette association dans la collecte des informations, le travail de veille et d'alerte sur les *Harrag-s*, sur les droits bafoués de tous les migrants : ceux qui tentent de s'arracher à une condition sociale insupportable comme ceux qui s'installent provisoirement ou durablement dans le sous-sol et les marges de notre société ou encore ceux fuyant une guerre civile dans leur pays d'origine.

¹ Membre du conseil scientifique du FTDES.

² Directeur du laboratoire de Recherche ECUMUS, Université de Sfax.

³ Nous pensons notamment aux travaux d'historiens et d'autres praticiens des sciences sociales comme ceux de Salah Trabelsi, d'Inès Mrad Dali, de Stéphanie Pouessel... On peut également renvoyer à nombre d'articles, parus dans des revues ou dans la presse alternative (*Nawaat* notamment), comme ceux de Sadri Khiari, de Maha Abdelhamid, de l'association Nachaz...

Il y a donc un avant et un après ce titre : *Migrants subsahariens en Tunisie, profils, vécu et dérives des politiques migratoires*. Dirigée par le sociologue Zouheir Ben Jannet, cette enquête a mobilisé également les compétences de cinq jeunes chercheur.e.s : Hajer Araïssia, Yasmine Akrimi, Maram Tebbini, Khaled Tabbabi, Olfa Hamdi. Retenez bien ces noms, car il faudra compter avec eux dans la recherche sociale postrévolutionnaire qui se construit poussivement mais sûrement.

Ce premier effort de synthèse est impressionnant par le faisceau de problèmes qu'il aborde de front : l'identification du profil sociodémographiques des migrants présents dans notre pays ; les parcours migratoires qui les ont menés jusqu'au pays d'accueil, de transit ou d'installation à demeure – souvent la mort dans l'âme – ; les différentes formes de discrimination et les violations subies ; la déconstruction des récits et des représentations médiatiques et sociales de la migration subsaharienne en Tunisie ; les tensions qui affectent les relations sociales entre migrants et populations locales ; et *last but not least*, l'impact des politiques migratoires et des mesures mises en place par les décideurs nationaux et internationaux.

À l'arrivée, l'articulation des différentes contributions nous livre un ouvrage inaugural autour d'une question brûlante entre toutes : **la question subsaharienne**. De ce point de vue, l'ouvrage fait signe *a contrario* à un angle mort. Mieux, il œuvre à le combler. Cette « effraction » dans la quiétude académique ne conteste pas un manque, elle propose, on a presque envie de dire : elle impose, une première grande recherche. Solidement documenté, chiffré, étayé par une double enquête quantitative et qualitative, ce livre fera date.

Ce travail est également un événement éthique. C'est du moins l'épithète revendiquée pudiquement par les auteurs. A l'heure où se déchaînent les passions les plus tristes, où une polémique de mauvais aloi s'installe sur les réseaux sociaux, et où même des universitaires (rares il est vrai) trempent leur plume dans l'encre du complotisme, pour ne pas dire du racisme, cet ouvrage se dresse contre les simplismes, les fantasmes et la mauvaise foi pour rétablir la vérité des faits, pour dire les dérives politiques, les contraintes de la géopolitique, la manipulation des ressentiments sociaux, pour donner à lire le contre-récit des migrants eux-mêmes... En dernière instance, et encore une fois n'ayons pas peur des mots : cet ouvrage de salubrité publique est un événement politique.

Le sort des Subsahariens dans notre pays peut, de ce point de vue, servir d'observatoire des prodromes de la révolution, de la post-révolution et de la contre-révolution...

Longtemps nous avons considéré le racisme comme un affect dérivé du suprémacisme colonial. Il y a du vrai dans cette intuition. Il y a également pas mal

de narcissisme postcolonial. Comment des racisés peuvent-ils être racistes ? Cette question que Montesquieu ne pouvait pas prévoir ne procède pas des ruses de l'histoire, ni d'un déni d'on ne sait quelle nature humaine... Le racisme cela se construit, cela s'entretient, cela se manipule : comme la mémoire, comme toute représentation sociale. Cela se combat aussi.

La figure du Subsaharien n'a pas toujours été ce qu'elle est devenue. Il fut un temps où elle était un *exemplum* de la solidarité entre les peuples. Que l'on se souvienne du camp de Choucha, et de l'euphorie révolutionnaire au lendemain de la grande insurrection, lorsque des caravanes de militants ou de simples citoyens défilaient du nord ou de l'intérieur du pays pour signifier et pratiquer l'entraide aux populations fuyant la guerre civile libyenne. Les Subsahariens étaient alors nos semblables, infortunés et semblables, nos frères en révolution...

Passe le temps... Le désenchantement révolutionnaire a eu raison de l'état de grâce, mais enfin la figure du migrant subsaharien déparait à peine le paysage social. Mais déjà, émergeait un problème, un malentendu, un sentiment diffus, délétère... « Ils vivent parmi nous depuis des années. Ils sont jeunes, souvent étudiants ou étudiantes. (...) Ils sont souvent repérables d'assez loin, non seulement à leur accent, mais aussi à ce quelque chose d'indéfinissable dans leur manière de marcher dans la ville : un mélange de timidité et d'entêtement, de présence et d'évanescence. On les appelle pudiquement (et improprement) *Afarqa*. Parfois ils sont désignés par ce mot infâmant et qui se veut anodin, *woufân* : sur le ton de la complicité imbécile que vous glisse un chauffeur de taxi ou un collègue de travail, ethnologues du dimanche qui s'en vont pérorer sur l'altérité définitive de ces 'pauvres diables' »⁴.

La troisième figure est celle de la victime émissaire d'une contre-révolution en cours. La révolution a libéré toutes les paroles, la meilleure comme la pire... À mesure que le ressentiment populaire s'épanche contre les déboires de la « transition », une xénophobie euphémisée a commencé à infuser dans le discours officiel bien avant la rhétorique agressive qui a libéré une violence sociale décomplexée à l'encontre des migrants subsahariens.

La teneur quasiment clinique de ce livre restitue aux lecteurs ces différentes figures même s'il focalise sur la dernière. Pour nous dire cette implacable vérité : une (non)démocratie se juge à la manière dont elle (mal)traite ses étrangers.

⁴ Maha Abdelhamid, Amel El Fargi, Moutaa Amin Elwaer, *Être noir, ce n'est pas une question de couleur, Rapports d'enquête : Les représentations du racisme chez les noirs de Tunisie* (ouvrage bilingue arabe et français), préface de Imed Melliti, Nirvana et Nachaz, 2017.

On ne dira jamais assez l'importance de la construction du savoir social pour imaginer et envisager un autre vivre ensemble. À cet égard, la pépinière de chercheurs dans des laboratoires comme ECUMUS⁵ est prometteuse d'initiatives et d'idées.

Cet ouvrage en est une, mais toute idée ne devient innovation qu'à partir du moment où elle est partagée en interne d'abord – avant de l'être avec le grand public –, entre pairs qui échangent, discutent, critiquent... ECUMUS dont le programme de recherche est tiré par deux locomotives, dont celle de la migration ou, pour être au diapason de la recherche, des mobilités. Ayant choisi pour objet de recherche la population subsaharienne, l'étude initiée par le FTDES ne déroge pas, contrairement aux apparences, à ce changement paradigmatique. Elle a tout simplement braqué le regard sur l'une des multiples facettes de la mobilité internationale. En la privilégiant, les auteurs encourent, il est vrai, le risque d'être ciblés par les promoteurs de la xénophobie, mais l'enjeu heuristique en vaut la chandelle.

Le lecteur avisé apprendra ici que l'effectif des migrants subsahariens est estimé à quelques dizaines de milliers, et saura le comparer à celui de leurs homologues tunisiens de l'ordre de 1,7 million dont des centaines de milliers sont, eux aussi, en situation irrégulière. Le lecteur sait par ailleurs que les parents de nos migrants – qui les ont pourtant encouragés à partir – prient tous les jours pour que Dieu préserve leurs enfants de la xénophobie et du racisme... Il pourra dès lors prendre la mesure de la souffrance des migrants subsahariens vivant parmi nous et victimes du même rejet.

En lisant entre les lignes de l'ouvrage, le lecteur avisé ne pourra pas faire fi des faits tangibles : les migrants subsahariens sont bien appréciés par les employeurs du bâtiment, de l'agriculture, de l'élevage etc., secteurs d'emploi désertés par les jeunes tunisiens fascinés, c'est un fait, par la ruée vers la rive nord. De surcroît, même si le protocole de l'enquête ne l'a pas envisagé pour une raison de cohérence méthodologique, ce serait l'occasion – à bon entendre lecteurs – de deviner quel serait le manque à gagner de l'économie nationale, des suites du racisme à l'endroit de ces travailleurs à la peau noire. Imaginons l'ampleur de la déception des entrepreneurs d'un secteur aussi compétitif et porteur que l'enseignement supérieur privé – et même public prédestiné, paradoxalement à une affluence des demandeurs « africains » voisins. On objecterait que les « bons migrants » sont les bienvenus et que seuls les « mauvais » sont à expulser. Objection acceptée si l'on

⁵ Acronyme du nom du laboratoire de recherche 'Etat, Culture et Mutations de Société », auquel appartiennent trois parmi les six auteurs.e.s de l'ouvrage, à savoir Zouheir Ben Jannet, Hajer Araïssia et Olfa Hamdi et au sein duquel a germé sa première graine.

omet les dégâts de la « fuite de nos cerveaux » déplorée par nos objecteurs. Car, pendant ce temps, l'occident honni se frotte les mains et déploie toute son ingéniosité pour nous inciter à retenir chez nous les migrants « jetables », tunisiens comme subsahariens, quitte à nous payer en retour.

N'ayons donc pas peur, une fois pour toutes, des mots et des maux, les nôtres comme ceux des autres. Une stratégie migratoire qui brandit l'étendard de la coopération sud-sud a tout intérêt à faire valoir des liens de réciprocité. Les partenaires se doivent alors de rejeter le double standard de la politique migratoire inspirée du filtrage européen, afin de promouvoir une réciprocité d'équité et de dignité.

Une préface digne de ce nom se doit d'être critique, alors sacrifions à l'exercice. En cherchant bien, ce travail exaltant fait l'impasse sur une problématique : la capillarité entre la « question subsaharienne » et la « question noire » en Tunisie. Notre population est bigarrée et sa part noire est souvent déniée : le racisme n'a pas attendu la visibilité des Subsahariens dans nos villes pour s'insinuer dans les mœurs socio-culturelles et dans le discours des « élites » ... L'ouvrage qui est entre vos mains ne prétend pas à l'exhaustivité et ne pouvait pas tout analyser. Gageons que Zouheir, ses jeunes complices et d'autres chercheurs reprendront à nouveaux frais ce vaste chantier.

1. Contexte général de l'étude

1.1 L'immigration subsaharienne de masse et le nouveau paysage migratoire en Tunisie

La Tunisie est depuis longtemps considérée comme un pays d'émigration, avec une diaspora représentant près de 12% de la population totale, selon les données officielles. Toutefois, en raison de sa position stratégique au nord du continent africain et au cœur de la Méditerranée, ainsi que de son histoire marquée par la richesse de son patrimoine socioculturel et l'ouverture sur son environnement, elle a également été un pays d'accueil pour divers groupes d'étrangers. Historiquement, ces flux migratoires ont conduit à l'installation progressive de plusieurs communautés, qui se sont intégrées au tissu socioculturel et économique tunisien mais faut-il noter que l'année 2011 a été une épreuve significative en matière d'accueil des migrants, avec l'arrivée de plus de 400.000 Libyens et de plusieurs dizaines de milliers d'anciens migrants en Libye, fuyant la guerre. Cette situation a renforcé l'expérience tunisienne en matière d'immigration et d'accueil des populations déplacées.

Néanmoins, la présence de migrants subsahariens en Tunisie ne date pas de cette époque. Dès les années 1970, outre les hauts cadres venus se former à l'administration tunisienne, de nombreux étudiants d'Afrique subsaharienne ont rejoint les universités tunisiennes. Jusqu'au début des années 2000, ils représentaient chaque année au moins 30% des étudiants étrangers inscrits dans le secteur public et plus de 75% dans le secteur privé⁶. Au fil du temps, cette présence s'est consolidée et stabilisée, notamment avec l'installation du siège de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis en 2003. Cet événement a

⁶ Mazzella, Sylvie et Mandhouj, Makrem, « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur public et privé tunisien », in Mazzella, Sylvie (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, pp. 257-282, 2009.

marqué un tournant, favorisant l'arrivée d'une immigration subsaharienne plus visible, composée principalement de cadres de la banque et de leurs familles⁷.

Ceci étant, il convient de souligner que l'immigration subsaharienne en Tunisie est longtemps restée une immigration d'élite avant d'évoluer progressivement vers une immigration de masse. Ainsi, jusqu'en 2014, l'Institut National de la Statistique (INS) ne recensait que 7524 immigrés originaires de pays subsahariens en Tunisie, soit 14,5% de l'ensemble des migrants dans le pays, estimés à près de 54000 personnes. Les nationalités les plus représentées étaient le Mali (958 immigrés), le Cameroun (689 immigrés), la Côte d'Ivoire (607 immigrés), le Nigeria (522 immigrés) et le Sénégal (394 immigrés). La majorité de ces immigrés subsahariens étaient des étudiants, puisque leur nombre dans les universités tunisiennes atteignait 4538, soit 75% du total des étudiants étrangers⁸ et 60% de l'ensemble des immigrés subsahariens en Tunisie. Cette immigration d'élite, bien que régulière, ne représente cependant qu'une facette du phénomène migratoire subsaharien en Tunisie. Depuis les années 1990, à l'instar d'autres pays du Maghreb, la Tunisie est devenue une zone de transit et d'immigration, notamment pour les ressortissants d'Afrique subsaharienne cherchant à rejoindre l'espace européen. Ces migrants arrivent en Tunisie dans l'espoir de rejoindre des réseaux de passeurs particulièrement actifs sur certaines zones du littoral, notamment à Zarzis, Sfax, Mahdia et au Cap Bon. Leur séjour en Tunisie est généralement de courte durée, leur principal objectif étant de poursuivre leur route vers l'Europe. Il faut attendre le début des années 2000, et surtout l'après 2011, pour voir des migrants subsahariens s'installer en Tunisie, ne serait-ce que pour quelques mois, avant de quitter vers l'Europe. Plusieurs d'entre eux ont traversé les frontières avec la Lybie pour fuir la guerre et les violences exercés par les milices et les groupes armés contre les migrants, d'autres sont arrivés après la levée, en avril 2015, de l'obligation de visa pour les ressortissants de plusieurs pays d'Afrique : le Burkina Faso, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Botswana, le Zimbabwe et la république Centrafrique, qui ont ainsi été ajoutés à la liste des 17 pays africains déjà exemptés de visa avant cette date⁹.

Depuis 2011, sur une période de plus de dix ans, la présence des migrants subsahariens en Tunisie s'est progressivement renforcée, profitant notamment de

⁷ Cassarini, Camille, « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire. », *Migrations et société*, 2020/1, N°179, p. 47

⁸ Campus France, « La mobilité internationale des étudiants africains » ; *HS* N°16, Novembre 2017

⁹ Outre les pays du Maghreb, les pays africains exemptés de visa pour la Tunisie sont : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cap Vert, Iles Comores, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Ile Maurice, Namibie, Niger, Seychelles, Sénégal, Afrique-du-Sud, République Démocratique du Congo, République Centrafrique et Zimbabwe.

la stabilité sécuritaire, de la solidarité de larges groupes de Tunisiens avec leur cause humanitaire, de la dynamique de la société civile défendant les droits de l'Homme et de la présence d'organismes internationaux offrant des services d'encadrement et d'aide aux migrants, en particulier à ceux en situation de vulnérabilité (réfugiés, demandeurs d'asile, mineurs, femmes, etc.).

Ceci étant, bien que la Tunisie ne soit, pour la majorité d'entre eux, qu'un pays de transit vers l'espace européen, plusieurs migrants ont réussi à intégrer le tissu socioéconomique local, soit en bénéficiant d'un hébergement dans des conditions plus ou moins dignes, soit en accédant au marché de l'emploi, notamment dans le secteur informel. En 2021, les statistiques officielles issues de l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie indiquent que le nombre de résidents étrangers, ressortissants des pays d'Afrique hors Maghreb, toutes catégories confondues, s'élève à 21466 personnes, soit presque autant que celui des ressortissants des pays du Maghreb (21818 personnes). Ces migrants sont majoritairement de sexe masculin (75%), 9% d'entre eux sont analphabètes et seuls 26% d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur¹⁰.

Les données migratoires indiquent une hausse significative du nombre de migrants subsahariens en Tunisie à partir de 2015. Selon l'enquête nationale sur la migration internationale, 50% des résidents étrangers recensés ont rejoint le territoire tunisien entre 2015 et 2020. En mars 2023, les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) faisaient état de 2400 Ivoiriens, 2300 Soudanais et près de 2000 autres migrants originaires du Cameroun, de la Guinée, du Soudan du Sud, de la République Démocratique du Congo, de l'Érythrée et de la Somalie, inscrits sur ses listes en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile. Entre juillet et septembre 2023, 4800 migrants ont sollicité le statut de réfugié ou de demandeur d'asile auprès des bureaux du HCR en Tunisie, soit près de cinq fois plus qu'entre avril et juin de la même année¹¹. Cependant, cette présence croissante n'a pas été sans provoquer de vives réactions. Bien au contraire, un tournant xénophobe s'est progressivement installé dans le débat public et dans les pratiques sociales, culminant au début de l'année 2023 dans une vague de violences ciblées à l'encontre des migrants subsahariens.

1.2 Le tournant xénophobe et la vulnérabilisation des migrants

Pendant plusieurs années, la présence des migrants subsahariens en Tunisie n'a pas suscité de tensions majeures. Certes, certains incidents ponctuels ont révélé des

¹⁰ Observatoire National de la Migration, *Enquête nationale sur la migration internationale. Enquête Tunisie-HIMS*, 2021.

¹¹ UNHCR (2023) UNHCR Tunisia Registration Data: <https://tinyurl.com/3rfmfpy6>

attitudes négatives, parfois empreintes de racisme, à leur égard, mais de nombreux éléments témoignaient d'une acceptation progressive de ces populations par la société tunisienne, ainsi que de leur intégration, souvent précaire mais réelle, dans le tissu socio-économique local. En effet, Au-delà des actions associatives menées pour soutenir les migrants victimes de naufrages en mer et des initiatives citoyennes témoignant de solidarité, notamment durant la pandémie de Covid-19, des avancées législatives majeures ont accompagné la présence croissante de ces migrants en Tunisie. Cela se manifeste notamment à travers la loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes qui reconnaît dans son article premier que la situation irrégulière et l'état de nécessité constituent des facteurs de vulnérabilité pouvant exposer les individus à la traite. De même, la loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, consacrée à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, définit cette dernière comme « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, ou toute autre forme de discrimination raciale au sens des conventions internationales ratifiées, empêchant ou entravant l'exercice des droits et libertés sur un pied d'égalité, ou imposant des obligations et charges supplémentaires ».

Ces avancées législatives, où le rôle des mobilisations militantes, notamment celui des associations d'étudiants subsahariens et des organisations de la société civile locale, s'avère déterminant¹², conjuguées aux élans de solidarité manifestés par certaines franges de la population tunisienne sensibles aux valeurs de tolérance et d'acceptation de l'autre, témoignent d'une prise de conscience croissante en faveur d'une meilleure protection des migrants et d'une lutte contre les discriminations. Ce n'est qu'au début de l'année 2022 que la présence des migrants subsahariens en Tunisie a suscité une vague croissante d'attitudes hostiles. Initialement diffusés sur les réseaux sociaux par certains Tunisiens adoptant un discours identitaire et de haine à l'encontre des migrants subsaharien, ces propos ont rapidement été relayés et exacerbés par des groupes extrémistes, notamment des représentants du Parti Nationaliste Tunisien, accusé par les défenseurs des droits de l'Homme et les médias de populisme et de racisme « autorisé par l'État »¹³. Ce parti est le premier à avoir adopté une attitude ouvertement hostile envers les migrants subsahariens, en s'appuyant sur la théorie du « Grand Remplacement », sous prétexte de défendre la souveraineté nationale et de protéger le pays contre d'éventuels

¹² Geisser, Vincent, « Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique », *Migrations Société*, 2019, p. 12.

¹³ Ben Salah, Najla, « Parti Nationaliste Tunisie : Racisme autorisé par l'Etat », *Nawaat*, 13 février 2023. <https://nawaat.org/2023/02/14/parti-nationaliste-tunisien-racisme-autorise-par-letat/>

complots internationaux¹⁴. Progressivement, cette rhétorique s'est propagée et a été amplifiée par des personnalités publiques, parmi lesquelles des politiciens proches du cercle du pouvoir, des représentants parlementaires, des responsables de l'État, des journalistes, des universitaires, etc. Le 21 février 2023, lors d'un discours devant les membres du Conseil de Sécurité, le président de la République lui-même a attisé ces tensions en déclarant que la présence de « hordes » de migrants clandestins en provenance d'Afrique subsaharienne était une source de « violence et de crimes ». Il a également affirmé qu'elle relevait d'une « entreprise criminelle » visant à « modifier la composition démographique » du pays ce qui nécessite des mesures d'urgence pour contrecarrer ce qu'il a qualifié de complot contre le pays. Bien que ce discours ait suscité une vaste polémique sur le continent africain après avoir été qualifié de « haineux à caractère raciste » par l'Union africaine¹⁵, il a servi de prétexte au déclenchement de véritables campagnes de violence xénophobe contre les migrants subsahariens. Ces violences ont parfois été perpétrées par des groupes de délinquants se sentant implicitement couverts par l'État, mais également par des habitants ordinaires, eux-mêmes fragilisés par une crise sociale profonde, caractérisée par la montée du chômage, la généralisation de la précarité et l'apparition de pénuries de produits alimentaires de base (lait, sucre, café, farine, semoule, etc.)¹⁶. Ces violences ont été particulièrement intenses dans les grandes villes où se concentraient des milliers de migrants en situation irrégulière, et ont parfois été perpétrées par les forces de l'ordre, chargées de leur expulsion et de l'évacuation des espaces qu'ils occupaient, (jardins publics, immeubles, rues, etc.).

Ceci étant, le tournant xénophobe, marqué par une hostilité croissante et démesurée à l'égard des migrants subsahariens en Tunisie, a entraîné une vulnérabilisation accrue de leur situation. En plus des arrestations arbitraires massives et des violences dont ils ont été victimes, de nombreux migrants subsahariens ont dû faire face à des restrictions excessives, notamment l'interdiction de travailler, de se loger ou d'utiliser les transports, leur expulsion des lieux publics, ainsi que le refus de leur vendre des produits alimentaires. Tel est le

¹⁴ Dans une pétition distribuée en décembre 2022, ce parti politique revendique clairement l'expulsion des migrants en situation irrégulière ainsi que de tout immigré d'Afrique subsaharienne ayant commis un délit en Tunisie ou ayant « troublé l'ordre public ». Il exige également l'imposition d'un visa aux États subsahariens et l'abrogation de la loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à la lutte contre la discrimination raciale.

¹⁵ Les déclarations du président Kais Saïed ont été condamnées par le président de la Commission de l'Union Africaine dans un communiqué publié le 23 février 2023, ayant considéré ces déclarations comme « choquantes » et ce discours comme « haineux à caractère raciste », <https://tinyurl.com/5aa67mdw>

¹⁶ Geisser, Vincent, « Tunisie : la chasse aux migrants subsahariens est ouverte. Comment la pionnière de la démocratie dans le monde arabe est devenue le théâtre d'un racisme d'État », *Migrations Société*, Vol. 35, n°191. Janvier – mars 2023. p. 9.

contexte dans lequel ces migrants se sont retrouvés, pour certains, expulsés dans le désert aux frontières avec la Libye ou l'Algérie, contraints de parcourir de longues distances à pied. D'autres ont été forcés de survivre dans des conditions indécentes, cachés dans des champs d'oliviers, exploités pour un travail sous-payé ou poussés à tenter la traversée de la Méditerranée à bord d'embarcations de fortune en métal.

De nombreux récits de traite ont été partagés par des migrants à travers des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et des reportages médiatiques, et confirmés par des analyses scientifiques du discours dominant et des actes de violence observés à l'encontre des migrants subsahariens en Tunisie¹⁷. Plusieurs naufrages, décès et disparitions de migrants au large des côtes ont été signalés, tout comme de nombreux actes de violence et violations de leurs droits. Ces abus ont été dénoncés par des organisations de la société civile, des activistes engagés dans la défense des droits des migrants, ainsi que par des représentants d'organismes internationaux¹⁸.

Sur le plan flux migratoire, il semble que ce contexte n'ait fait qu'aggraver la situation. D'une part, les autorités tunisiennes se sont révélées incapables de freiner l'afflux de milliers de migrants subsahariens traversant les frontières avec la Libye et l'Algérie. D'autre part, le nombre de Tunisiens arrivés en Italie n'a cessé d'augmenter, dépassant les 18000 entre janvier et novembre 2023, dont près de 4500 mineurs. Parallèlement, plus de 50000 migrants, tunisiens et étrangers, ont été interceptés en mer sur la même période, selon le FTDES, tandis que le ministère de l'Intérieur recense 523 morts et disparus¹⁹.

Sur le plan politique, l'après-février 2023 a été marqué par un tournant radical de la politique de l'État tunisien en matière de gestion de la migration irrégulière et de la présence des migrants subsahariens, ainsi que par un renforcement de la politique européenne d'externalisation des frontières²⁰. Ce tournant s'est concrétisé notamment par la signature, en juillet 2023, d'un nouvel accord avec l'Union européenne, qualifié par cette dernière de « partenariat stratégique ». Cet accord vise principalement à renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière en accordant à la Tunisie une aide financière et un soutien technique pour empêcher les migrants d'atteindre l'Europe, augmenter le nombre de retours de Tunisiens en

¹⁷ Tebini, Maram, « Crispation anti-migrants subsahariens en Tunisie, Discours et violences », FTDES, mai, 2023

¹⁸ La violation des droits de migrants subsahariens en Tunisie a suscité des réactions diverses de la part de plusieurs organismes internationaux dont l'ONU. Voir : <https://tinyurl.com/3yry666e>

¹⁹ <https://ftdes.net/statistiques-migration-2023/>

²⁰ Thiollet, Hélène, *Externalisation. Comprendre la diplomatie migratoire de l'Europe*, 2024. hal-04738209v2 <https://sciencespo.hal.science/hal-04738209v2>

situation irrégulière sur le sol européen et faciliter le rapatriement de ressortissants d'autres nationalités depuis la Tunisie vers des pays tiers²¹.

D'autres accords bilatéraux ont également été mis en œuvre entre l'État tunisien et ses partenaires européens, notamment italiens, français et allemands. Ces accords visent principalement à renforcer le rôle de la Tunisie dans la lutte contre la migration irrégulière vers l'Europe, confirmant l'adoption d'une approche essentiellement sécuritaire de la question migratoire. Ils annoncent également le déclenchement d'une nouvelle vague de pressions, aggravant la vulnérabilité des migrants subsahariens bloqués en Tunisie, en l'absence de programme de réinstallation dans un autre pays ou de retour volontaire, sans perspectives de régularisation, ni possibilité de traversée clandestine.

²¹ Dans un communiqué publié le 17 juillet, Amnesty International a considéré cet accord comme « mal avisé, signé en dépit des preuves de plus en plus nombreuses de graves atteintes aux droits humains commises par les autorités » et qu'il « se traduira par une dangereuse expansion de politiques migratoires ayant déjà échoué ». <https://tinyurl.com/mwcs46dt>

2. Portée et objectifs de l'étude

L'intérêt pour l'immigration, en particulier celle en provenance d'Afrique subsaharienne, en Tunisie a mobilisé depuis l'année 2011 divers acteurs impliqués dans la question migratoire, qu'il s'agisse d'organismes étatiques, de structures de recherches, d'organisations de la société civile, de médias, de chercheurs, etc. Toutefois, bien que les thématiques abordées et les modes d'intervention varient selon les acteurs, il est à souligner que les travaux scientifiques traitant des questions liées à cette immigration se font de plus en plus rares. Cette tendance s'explique, entre autres, par l'émergence, ces dernières années, d'un discours politique ouvertement hostile aux migrants, marqué principalement par une rhétorique complotiste qui criminalise non seulement les migrants eux-mêmes, mais aussi ceux qui les défendent, notamment les acteurs associatifs. Certains d'entre eux ont d'ailleurs été arrêtés et détenus pendant de longues périodes²².

La présente étude a été menée ainsi dans un contexte particulièrement spécifique, marqué par des dynamiques complexes à la fois sociales, politiques et institutionnelles. Son élaboration a nécessité une réflexion approfondie, notamment en raison des défis méthodologiques et éthiques inhérents au sujet étudié et au contexte dans lequel il s'inscrit.

Les objectifs de cette recherche, ainsi que les choix méthodologiques adoptés, sont le fruit de longues discussions entre les membres de l'équipe. Bien que guidés par une rigueur scientifique, ces derniers sont également pleinement conscients des enjeux éthiques et humanitaires qui entourent leur travail. C'est ainsi que cette étude, loin d'être une simple entreprise académique, s'inscrit dans une volonté de comprendre et de restituer les réalités vécues par les populations concernées, tout en interrogeant les effets de leur représentation dans le discours public et institutionnel ainsi que les répercussions concrètes des nouvelles politiques migratoires sur leur situation.

Par ailleurs, le cadre associatif dans lequel cette recherche a été réalisée a joué un rôle déterminant. Il a non seulement permis un accès aux acteurs concernés, mais il a aussi influencé la posture des chercheurs, les amenant à adapter leurs méthodes et leur approche pour mieux répondre aux exigences du terrain. Cette immersion dans un environnement associatif a enrichi la démarche en apportant une

²² Au moment de la rédaction de cette étude, Saadia Mesbah, présidente de l'association Mnementy, engagée dans la lutte contre les discriminations raciales en Tunisie, ainsi que Sherifa Riahi, ancienne présidente de l'association « Terre d'Asile Tunisie », active dans la défense des droits des personnes migrantes, sont toujours détenues, et croupissent derrière les barreaux depuis mai 2024. Sonia Dahmani, avocate et figure médiatique bien connue, a également été condamnée à deux ans de prison pour avoir dénoncé le caractère raciste des campagnes de violences dirigées contre les migrants.

perspective plus ancrée dans la réalité du terrain, tout en soulevant des questionnements éthiques et méthodologiques spécifiques. Ainsi, cette étude ne se limite pas à une simple analyse des faits ; elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur les conditions de production du savoir en contexte sensible et sur les responsabilités des chercheurs face aux réalités qu'ils explorent.

L'objectif principal de cette étude est ainsi d'apporter des réponses scientifiques aux nombreuses interrogations soulevées par l'opinion publique concernant la présence des migrants subsahariens en Tunisie. Elle vise à produire une analyse rigoureuse et documentée, en s'appuyant sur des données empiriques et des approches méthodologiques adaptées.

Plus spécifiquement, l'étude poursuit les objectifs suivants :

- a) **Identifier les principales caractéristiques sociodémographiques des migrants présents en Tunisie** : Il s'agit de dresser un portrait détaillé de cette population en mettant en lumière ses principales caractéristiques : nationalités d'origine, répartition par tranche d'âge, genre, niveau d'instruction, compétences professionnelles, et statut juridique. Cette analyse permettra de mieux comprendre la diversité des profils migratoires et d'évaluer leur intégration potentielle tant sur le territoire tunisien qu'au-delà.
- b) **Analyser les parcours migratoires menant à la Tunisie** : Cette étude cherche à retracer les trajectoires des migrants, depuis leur pays d'origine jusqu'à leur arrivée en Tunisie. Elle s'intéresse aux facteurs déclencheurs du départ (crises économiques, conflits politiques, insécurité, aspirations personnelles, etc.), aux choix de la destination, à la durée du voyage et aux itinéraires empruntés, en prenant en compte les moyens utilisés.
- c) **Identifier les différentes formes de discriminations et de violations des droits des migrants sur le territoire tunisien** : Cette analyse vise à mettre en évidence les diverses formes de discriminations et de violations des droits auxquels les migrants sont confrontés en Tunisie, tout en étudiant le lien entre la vulnérabilisation de leur situation et ces infractions. L'objectif est d'examiner comment les conditions socio-économiques, juridiques et politiques contribuent à l'exacerbation de ces violations et d'évaluer les mécanismes de protection ou d'impunité qui existent dans ce contexte.
- d) **Interroger les récits dominants et les représentations médiatiques de la migration subsaharienne en Tunisie** : L'un des axes essentiels de cette étude est d'interroger les récits qui circulent sur la présence des migrants subsahariens en

Tunisie. L'objectif est de déconstruire certains récits dominants, dont : la théorie du complot associée à une supposée volonté d'« invasion », l'idée du "Grand Remplacement", qui alimente les peurs et les tensions identitaires et la criminalisation des migrants et de ceux qui les défendent. Ces récits seront mis en perspective avec la réalité des parcours migratoires et des aspirations des migrants eux-mêmes, afin d'apporter un éclairage objectif et dépassionné sur le phénomène.

- e) **Étudier les dynamiques des relations sociales entre migrants et populations locales** : Cette recherche s'intéresse aux interactions entre les différents groupes de migrants (selon leurs origines, statuts, niveaux socio-économiques, etc) ainsi qu'aux liens établis avec la population tunisienne. Elle vise à identifier les formes de solidarité et de coopération qui peuvent exister (entraide associative, réseaux de soutien, intégration par le travail, etc.), mais aussi les tensions et conflits qui peuvent émerger (violences, stigmatisation, rejet, etc.). L'analyse de ces dynamiques permettra de mieux comprendre les mécanismes d'inclusion et d'exclusion à l'œuvre.

- f) **Évaluer l'impact des politiques migratoires et des mesures mises en place par les différents acteurs** : Cette étude cherche à analyser les réponses institutionnelles apportées à la gestion de la migration en Tunisie. Elle évalue le rôle et l'efficacité des différents acteurs impliqués, notamment les autorités tunisiennes, les organisations internationales, les ONG et associations locales engagées dans l'accompagnement et la défense des droits des migrants. Cette évaluation permettra d'identifier les failles et les améliorations possibles en matière de protection des droits des migrants et d'insertion socio-économique. En abordant ces différentes dimensions, cette étude cherche à apporter une contribution scientifique substantielle aux débats sur les dynamiques migratoires autour de la Méditerranée. Elle vise à fournir des éléments concrets pour une meilleure compréhension de ces dynamiques, tout en offrant une réflexion éclairée sur les répercussions des nouvelles politiques migratoires, tant au sud qu'au nord de la Méditerranée.

3. Méthodologie de l'enquête

L'enquête de terrain réalisée dans le cadre de cette étude s'est déroulée sur une période de quatre mois, de mars à juin 2024. En fonction des objectifs définis avant le lancement de l'enquête, une méthodologie de type mixte a été choisie, combinant des outils de collecte de données à la fois quantitatifs et qualitatifs. Cette approche permet de croiser les données numériques avec les expériences vécues des migrants, offrant ainsi une analyse plus complète et nuancée de la situation.

3.1 Terrains d'investigation

L'enquête de terrain a été réalisée dans 3 régions sélectionnées en raison de leur importance en tant que principaux lieux de concentration des migrants subsahariens au moment de l'étude, mais aussi pour leur accessibilité logistique facilitant la réalisation des investigations. Ces trois régions sont : Grand-Tunis, Zarzis et El-Amra-Jebeniana

3.1.1 La région du Grand Tunis

La région du Grand-Tunis qui regroupe les gouvernorats de Tunis, Ben Arous, Ariana et La Manouba, accueille depuis plusieurs années une part significative de la population migrante subsaharienne. Cette présence comprend à la fois des migrants en situation régulière, tels que les étudiants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, attirés notamment par la présence du HCR et de plusieurs organisations internationales, et des migrants en situation irrégulière. Ces derniers sont arrivés soit par voie aérienne, bénéficiant pour certains d'une exemption de visa d'entrée, soit par les frontières occidentales du pays, en provenance de l'Algérie.

Cela dit, il convient de souligner que depuis la révolution de 2011, la présence des migrants subsahariens dans les différentes villes du Grand Tunis est devenue progressivement plus visible et, dans une certaine mesure, socialement acceptée. Outre les étudiants et les migrants en situation régulière, dont les droits sont reconnus, de nombreux migrants subsahariens dans une situation irrégulière ont pu accéder au marché de l'emploi, notamment dans les secteurs du travail domestique, du bâtiment et des petits métiers, au logement, ainsi qu'aux services de santé. Pendant plusieurs années, ces populations ont vécu dans des conditions relativement acceptables, notamment grâce au soutien de plusieurs organisations nationales et internationales. Toutefois, à partir de la fin de l'année 2021, leur situation s'est nettement détériorée, en raison de l'émergence d'un discours et de

politiques à caractère xénophobe, accompagnés d'un durcissement de la gestion gouvernementale de la migration subsaharienne.

Ce nouveau contexte s'est clairement manifesté lors de notre enquête de terrain. Le Grand Tunis apparaît désormais comme un espace marqué par une montée significative des attitudes xénophobes et des pratiques discriminatoires à l'égard des migrants subsahariens. Ces dynamiques n'ont pas épargné les migrants en situation régulière, qui font également face à des formes d'exclusion et de stigmatisation. Certains migrants, y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés, campent aux abords des bureaux du HCR et de l'OIM, dans la région du Lac, demandant leur évacuation vers des pays tiers. D'autres, après avoir été expulsés de leurs logements, errent entre les jardins publics de Tunis, de La Marsa, d'Ariana, de Ben Arous, de La Manouba, etc. à la recherche d'un abri temporaire ou d'un emploi informel. Certains ont également recours à la mendicité, notamment devant les centres commerciaux et le long des axes routiers. Au moment de l'enquête, le nombre de migrants subsahariens en situation irrégulière dans le Grand Tunis était estimé à environ 10000 personnes.

3.1.1 La région de Zarzis

La région de Zarzis, délégation relevant administrativement du gouvernorat de Médenine, est une zone littorale située au sud-est de la Tunisie, entre l'île de Djerba et la ville de Ben Guerdane. Elle se distingue par une dynamique économique notable, soutenue par la diversité de ses secteurs d'activité, notamment l'agriculture, la pêche, le tourisme et le commerce. Zarzis est également connue pour l'importance de sa diaspora, particulièrement en Europe, ainsi que pour la présence de réseaux de trafic de migration irrégulière. Cette situation s'explique en partie par sa proximité géographique avec l'île italienne de Lampedusa, distante d'environ 250 km.

La région de Zarzis, qui constitue depuis plusieurs années une zone de transit vers l'espace européen, a accueilli ces dernières années des milliers de migrants subsahariens, principalement en provenance de la Libye. Une partie d'entre eux est parvenue à franchir les frontières maritimes en direction de l'Italie, souvent dans des conditions de grande vulnérabilité. D'autres, en revanche, se sont retrouvés bloqués sur place, dans des situations précaires et sans perspectives claires. Pour répondre à cette dynamique migratoire, plusieurs structures d'accueil ont été mises en place, notamment par le HCR et l'OIM, principalement à destination des

demandeurs d'asile ainsi que des migrants souhaitant bénéficier du programme de retour volontaire²³.

Au moment de l'enquête, nous avons estimé à environ 5000 le nombre total de migrants subsahariens en situation irrégulière dans la région de Zarzis. Cette population se répartissait principalement sur quatre zones : la ville de Zarzis, les villages de Hessi Jerbi et de Sangho, chacun comptant plusieurs habitations collectives abritant entre 5 et 15 migrants, ainsi que la zone de Jdaria. Cette dernière abritait à elle seule près de 1500 migrants entassés dans un camp informel, la plupart étant contraints de quitter le centre-ville de Zarzis où ils s'étaient installés précédemment.

3.1.2 La région de Jebeniana-El-Amra

Situées au nord du gouvernorat de Sfax, les délégations d'El Amra et de Jebeniana, limitrophes et traversées par la route régionale reliant Sfax à Mahdia, sont marquées par de longues traditions migratoires en tant que zones de départ, de transit et d'accueil²⁴. En 2023, leur population totale était estimée à 85000 habitants, répartis entre 32000 à El Amra et 53000 à Jebeniana. À dominante préurbaine, ces deux délégations présentent un paysage géographique, économique et anthropologique relativement homogène. Leur façade littorale, longue d'environ 40 km et distante de seulement 150 km de l'île de Lampedusa (Italie), en fait un point stratégique dans les dynamiques migratoires irrégulières en Méditerranée centrale.

Dans cette région, plusieurs milliers de migrants subsahariens, expulsés de la ville de Sfax, ont été déplacés et se sont installés dans une vingtaine de camps informels, implantés au cœur des oliveraies. Ces camps sont caractérisés par des conditions de vie particulièrement précaires, en raison de l'absence d'infrastructures de base et du manque d'accès aux services essentiels.

Au moment de l'enquête, nous avons pu recenser une vingtaine de camps informels dans la région. Parmi ceux que nous avons pu visiter, on peut citer notamment : « Hmaizya » (ou Km 19), « Ktetna » (ou Km 24), « Henchir Ben Farhat », « El-Itha 1 et 2 », « El-Msetria 1 et 2 » (ou Km 34), ainsi que « Ouled Hamad » et « Jebeniana 1 et

²³ Dans un communiqué publié en mars 2019, à la suite de la fermeture du foyer d'hébergement pour migrants et demandeurs d'asile Al Hamdi à Médenine, l'OIM a rappelé qu'en 2018, à travers ses trois bureaux à Tunis, Sfax et Zarzis, elle avait porté assistance à 1840 migrants, dont 44% de femmes. Le bureau de l'OIM à Zarzis a accompagné 640 migrants vulnérables, dont 29% de femmes et 52 enfants, en les prenant totalement en charge dès leur arrivée et en leur fournissant un hébergement d'urgence. <https://tinyurl.com/36jm72dh>

²⁴ Pour mieux comprendre les dynamiques migratoires dans la région de Sfax, voir : Fethi Rekik, *Profil migratoire de la ville de Sfax*. ICMPD. 2020

2 » (ou Km 36), entre autres. Le nombre total de migrants subsahariens en situation irrégulière présent dans la région de El-Amra-Jebeniana, a été estimé à cette époque à 30000 personnes répartis entre ces différents camps dont la capacité d'accueil varie entre 500 et 3000 individus.

Cette zone se distingue depuis de nombreuses années par la présence de réseaux particulièrement actifs de trafic de migration irrégulière, ce qui en fait un pôle d'attraction majeur pour les migrants en quête de passage vers l'Europe. Toutefois, à partir de la fin de l'année 2022, ces réseaux ont connu une expansion significative, alimentée par une hausse marquée de la demande, en lien avec la volonté croissante des migrants de fuir la politique de répression et d'exclusion mise en œuvre par les autorités tunisiennes.

Dans ce contexte, la précarisation croissante des migrants a considérablement réduit leurs capacités financières, contraignant les passeurs à ajuster leurs pratiques en abaissant le coût des traversées. Pour ce faire, ils ont progressivement remplacé les embarcations en bois, traditionnellement utilisées, par des bateaux métalliques de moindre qualité, beaucoup plus instables et dangereux. De plus, ils ont supprimé le poste traditionnel de capitaine de mer, connu sous l'appellation de « Rais » en Tunisie, généralement un ancien pêcheur tunisien, pour le remplacer par un migrant subsaharien équipé d'un smartphone et maîtrisant les applications de localisation en mer. Ce dernier rejoint le voyage gratuitement, en contrepartie de sa mission à bord. Ce changement est devenu l'un des principaux facteurs des naufrages survenus ces deux dernières années en Méditerranée centrale, causant de nombreuses pertes humaines²⁵.

3.2 L'enquête quantitative

3.2.1 Outil de collecte de données

L'enquête quantitative repose sur un questionnaire conçu à partir des observations exploratoires sur le terrain et d'une revue approfondie de la littérature existante. Ce questionnaire comprend 75 questions, dont la majorité repose sur l'échelle de Likert, et se structure autour de cinq axes développés en fonction de cinq variables indépendantes, à savoir :

²⁵ Selon les données du ministère de l'Intérieur tunisien, 1449 migrants seraient morts ou portés disparus en 2023 lors de tentatives de traversée irrégulière, dont 200 personnes n'ont pas pu être identifiées. Voir Boukhatia, Rihab, « Morts et disparus en Méditerranée : les dessous d'une hausse macabre », *Nawaat*, <https://tinyurl.com/yxzbzvuv>

- L'âge du migrant,
- Son sexe,
- Son niveau d'instruction,
- Sa nationalité et,
- Son statut en Tunisie .

Les axes du questionnaire sont les suivants :

- Les conditions de naissance et de mise en œuvre du projet migratoire: situation matrimoniale, métier, situation socioéconomique et sécuritaire dans le pays d'origine, principaux motifs d'émigration, etc.
- Les conditions d'arrivée en Tunisie : date de départ du pays d'origine, date d'arrivée en Tunisie, durée du séjour, motifs du choix de la Tunisie comme destination, violences subies par le migrant et leurs auteurs avant et après son arrivée sur le territoire tunisien, etc.
- Les conditions de séjour en Tunisie et les obstacles d'accès aux droits : conditions de déplacement et d'hébergement, moyens de subsistance, accès à la santé, à l'emploi, à la justice, etc.
- Les relations sociales et les interactions avec les acteurs impliqués dans la gestion de la migration : acteurs institutionnels, organismes internationaux, associations locales, populations hôtes, etc.
- Les perspectives du projet migratoire : tentatives de traversée, possibilités de régularisation de la situation, retour volontaire, etc.

3.2.2 Mode de passation du questionnaire

Après avoir élaboré cet outil de collecte de données et réalisé un pré-test auprès de 20 migrants, nous avons intégré la version finale du questionnaire sur Google Forms pour faciliter le travail des enquêteurs sur le terrain. Toutefois, le questionnaire n'a pas été publié sur Internet ; son accès a été restreint aux enquêteurs, à qui il était demandé de poser les questions aux répondants et de remplir le questionnaire directement, comme s'il s'agissait d'une enquête-papier ou d'une application mobile, en utilisant leurs propres téléphones portables.

En plus de ses avantages écologiques, cette méthode nous a permis de conserver les données collectées en temps réel et d'économiser des ressources. Elle a également évité aux enquêteurs les difficultés qu'ils auraient rencontrées en utilisant des questionnaires-papiers ou des tablettes dans les camps de migrants,

où l'accès est interdit aux Tunisiens²⁶, sous contrôle des autorités, et marqué par une atmosphère tendue et peu sécurisée. L'enjeu principal pour les enquêteurs était de passer le questionnaire dans des conditions sécurisées, tout en évitant tout problème, que ce soit avec les migrants ou avec les autorités.

3.2.3 Échantillonnage

Étant donné qu'il s'agit d'une population vaste et sensible, dont les caractéristiques sociodémographiques ne sont pas connues et dont l'accès est extrêmement difficile, il nous était impossible d'effectuer un échantillonnage aléatoire. La question de la représentativité statistique n'étant donc pas un enjeu principal de cette étude, nous avons opté pour un échantillonnage en boule de neige. Cette méthode consiste à établir un contact direct avec les membres de la population cible pour gagner leur confiance, puis à élargir progressivement l'échantillon.

Au total, plus de 400 questionnaires ont été distribués, mais seuls 379 ont été retenus en raison de manque d'information et / ou des incohérences observées dans 22 cas. La distribution de l'échantillon selon les 3 zones d'investigation se présente comme suit :

Tableau 1: Distribution de l'échantillon selon les zones d'investigation

Zone d'investigation	Eff.	Pourcentage
Jbeniana-El-Amra	145	38%
Zarzis	83	22%
Grand-Tunis	151	40%
Total	379	100%

Bien que le nombre de questionnaires réalisés varie d'une région à l'autre, ce qui reflète probablement les différences de poids démographique de chaque région au sein de la population totale des migrants, il convient de souligner que cette variation est principalement due à l'accessibilité de ces populations et aux conditions dans lesquelles l'enquête a été menée. Ainsi, il nous a été moins difficile de réaliser l'enquête dans les deux régions du Grand Tunis et d'El-Amra-Jebeniana en raison de la forte concentration des migrants dans des camps de rassemblement.

²⁶ Rappelons qu'au moments de la réalisation de l'enquête de terrain, plusieurs journalistes, photographes et blogueurs ont été arrêtés et interrogés en raison de leur travail sur la question migratoire notamment leur couverture de la crise des migrants.

Cette région regroupe plus de 20000 migrants selon le ministère de l'intérieur²⁷ (30000 selon notre estimation). En revanche, à Zarzis, les migrants sont majoritairement dispersés dans plusieurs habitations collectives, ce qui a rendu le travail de collecte plus complexe.

3.3 L'enquête qualitative

L'enquête qualitative a été réalisée parallèlement à l'enquête quantitative. Son principal objectif était de collecter des données permettant d'explorer plus en profondeur les profils individuels ainsi que les expériences des individus et des groupes, afin de mieux distinguer leurs spécificités et d'éviter les généralisations hâtives. Cette enquête s'est appuyée sur deux techniques de collecte de données : l'entretien semi-directif et le Focus-groupe.

3.3.1 Outils de collecte de données

Conformément aux objectifs de l'étude, et après une première phase de l'enquête quantitative qui a duré deux mois, durant laquelle des contacts directs ont été établis avec les migrants, un guide d'entretien semi-directif ainsi qu'un guide de focus group ont été élaborés. Bien qu'il s'agisse de deux techniques distinctes en termes d'objectifs et de modes de mise en œuvre, le guide d'entretien et le guide de focus group ont été structurés autour des mêmes axes. La principale différence réside dans le fait qu'à travers l'entretien, nous cherchions à comprendre les aspects individuels de l'expérience migratoire et les stratégies mises en place par chaque migrant pour concevoir et mettre en œuvre son projet migratoire, ainsi que pour surmonter les différents obstacles qu'il peut rencontrer. En revanche, à travers le focus group, nous cherchions plutôt à comprendre les aspects collectifs de l'expérience migratoire et l'influence des systèmes de perception et des interactions sociales sur les modes d'action des individus.

Les axes développés dans les deux guides sont les suivants :

- Les conditions d'arrivée en Tunisie : projet migratoire initial, choix de la destination, chemins empruntés, violences et discriminations, etc.
- Les conditions de séjour : accueil, installation, mobilités, liens sociaux, accès aux droits, etc.
- Les perspectives du projet migratoire : relation aux organisations internationales, régularisation, traversée, retour volontaire, etc.

²⁷ Lors d'une journée d'étude organisée au sein du Parlement tunisien le 22 janvier 2025, le représentant du ministère de l'Intérieur a estimé à 20000 le nombre de migrants subsahariens présents dans cette région. Un an plus tôt, le ministre de l'Intérieur avait évalué leur nombre à 17000 pour l'ensemble du gouvernorat de Sfax. <https://tinyurl.com/4zkkpbnx>

3.3.2 L'échantillon qualitatif

L'échantillon qualitatif est composé de 4 groupes :

- Un groupe de six personnes avec qui nous avons réalisé des entretiens individuels : trois migrants guinéens, dont un rencontré à El-Amra et deux à Tunis, un migrant soudanais rencontré à Tunis, une femme ghanéenne rencontrée à Tunis et une femme sierra-léonaise rencontrée à El-Amra. Ces entretiens ont été réalisés entre le 19 avril et le 13 mai 2024.
- Un groupe de cinq migrants soudanais demandeurs d'asile ayant participé à un focus group réalisé dans leur domicile à Zarzis le 3 mai 2024.
- Un groupe de six personnes, trois hommes et trois femmes, de nationalité nigérienne et tous en situation irrégulière, ayant participé à un focus group réalisé dans leur domicile à Zarzis le 4 mai 2024.
- Un groupe de six migrants demandeurs d'asile, composé d'un Camerounais, de deux Nigérianes, d'un Malien et de deux Nigériens, ayant participé à un focus group réalisé dans leur domicile à Zarzis le quatre mai 2024."

Le choix des interviewés et des participants aux focus groups a été effectué de manière raisonnée pour refléter la diversité des expériences migratoires. L'échantillon est varié en termes d'âge, de sexe, de nationalité, de niveau d'instruction et de statut juridique, ce qui permet d'explorer les différents aspects de la migration, en tenant compte des contextes socio-économiques et politiques des pays d'origine. Certains participants ont été victimes de violences et de discriminations, tandis que d'autres relatent des expériences migratoires plus positives, marquées par une intégration relative en Tunisie. Enfin, certains migrants ont une connaissance approfondie des enjeux migratoires, ce qui permet de mieux comprendre les défis et les mécanismes d'adaptation.

4. Structure de l'étude

Si l'un des objectifs principaux de cette étude, comme mentionné plus tôt, est de combler un vide dans les sphères académique, médiatique et politique concernant les profils des migrants subsahariens en Tunisie et leurs projets migratoires, il importe également de souligner que cette démarche vise à mieux comprendre les conditions de leur présence dans le pays. Elle permet aussi de déconstruire les récits migratoires réducteurs qui, ces dernières années, orientent l'opinion publique et affectent, parfois gravement, la vie de ces migrants. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les différentes contributions réunies dans cet ouvrage.

Dans le premier chapitre, nous proposons une analyse visant à mieux cerner le profil sociodémographique de la population migrante subsaharienne en Tunisie. En nous appuyant sur des données de terrain, nous examinons avec précision plusieurs variables clés, telles que le pays de provenance, l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la situation matrimoniale, afin de dresser un portrait détaillé et nuancé des personnes enquêtées ainsi que de la population migrante qu'elles représentent. Cette approche met en lumière les dynamiques démographiques propres à cette population, révélant notamment des disparités significatives en fonction du genre et du niveau d'instruction, lesquelles influencent les parcours migratoires, les conditions d'installation en Tunisie, ainsi que les perspectives de mobilité vers d'autres destinations. Au-delà de cette analyse sociodémographique, nous portons une attention particulière aux modalités d'entrée sur le territoire tunisien, ce qui nous permet de distinguer les différentes voies empruntées, et de mettre en évidence les facteurs contextuels qui orientent ces trajectoires : politiques migratoires en vigueur, configurations géographiques des routes migratoires, ou encore rôle des réseaux de solidarité. Ces éléments sont étroitement liés à la question du statut juridique des migrants, lequel conditionne à la fois la durée de séjour, l'accès aux droits fondamentaux ainsi que les opportunités d'insertion socio-économique. En croisant ces différentes dimensions, nous mettrons en évidence les interactions complexes entre les trajectoires individuelles, les dispositifs institutionnels et les dynamiques sociales de la migration subsaharienne vers la Tunisie. Notre analyse intègre également une exploration des contextes de départ et des motivations qui poussent les migrants à choisir la Tunisie comme pays de destination, ou comme étape dans un parcours migratoire plus large.

Dans le deuxième chapitre, Yasmine Akrimi entreprend une analyse des conditions d'accès des migrants à leurs droits socioéconomiques et culturels, en dressant un état des lieux précis des violations dont ils sont victimes. Il s'agit de mettre en lumière les principaux obstacles auxquels sont confrontés les migrants

subsahariens en Tunisie, notamment en matière de logement, d'emploi, de santé, de transport et d'accès à la justice. Akrimi s'attache ainsi à identifier les différentes formes de violation des droits des migrants, à examiner les facteurs ayant contribué à l'aggravation de ces injustices, tels que le genre, la situation matrimoniale ou le statut juridique, et à comprendre comment les politiques migratoires et économiques tunisiennes, conjuguées à un climat social de plus en plus hostile, participent à leur exclusion systémique et à leur précarisation durable.

Dans le troisième chapitre, Maram Tebini explore les violences et discriminations subies par les migrants, qu'elle identifie comme des éléments constitutifs de leur quotidien, aussi bien avant qu'au cours de la crise migratoire de 2023-2024. S'appuyant sur les données de l'enquête, l'autrice s'attache à retracer les multiples formes de violence rencontrées tout au long du parcours migratoire : depuis celles qui ont motivé le départ du pays d'origine jusqu'à celles vécues en Tunisie, qu'elles soient physiques, psychologiques ou institutionnelles. Elle examine également les difficultés d'accès aux services sociaux de base, santé, éducation, logement, considérées comme des formes de violence structurelle ou indirecte. Par ailleurs, Maram Tebini analyse la manière dont les migrants perçoivent les possibilités de protection et d'intégration, à travers leur regard sur la société tunisienne, l'accueil qui peut leur être réservé, les orientations des politiques migratoires et les perspectives de régularisation de leur situation sur le territoire. Enfin, elle interroge le rôle que les migrants attribuent aux acteurs de la société civile et aux organisations internationales, tout en soulignant les limites perçues de leurs interventions en matière de soutien et de protection.

Dans le quatrième chapitre, Hajer Araïssia explore les mobilités géographiques des migrants subsahariens en Tunisie à travers une analyse croisée de leurs conditions d'accueil dans les 3 sites étudiés ; Jebeniana-El-Amra, Zarzis et Grand Tunis. Elle montre ainsi que les lieux d'installation ne sont que rarement le fruit d'un véritable choix ; ils sont déterminés par la recherche d'opportunités d'emploi et / ou de logement ou par la proximité avec les réseaux de solidarité ou de passeurs. Ces mobilités internes sont indissociables d'une grande précarité résidentielle, rythmée par les expulsions, les relocalisations forcées, et la vie dans des abris informels. Alors que Zarzis peut offrir des formes de stabilité relative, d'autres espaces comme Jebeniana et El Amra s'inscrivent dans une logique de transit, où l'instabilité est structurelle. Le Grand Tunis, quant à lui, incarne à la fois des promesses d'intégration et des formes aiguës de marginalisation urbaine. Araïssia montre dans son chapitre que les mobilités en Tunisie doivent être pensées comme des processus fragmentés, vulnérables et stratégiques, au croisement de logiques de contrainte, de survie et de quête de dignité dans un contexte d'absence de politiques publiques structurantes.

Dans le cinquième chapitre, Khaled Tabbabi aborde la question des politiques migratoires et leur impact sur la situation des migrants en Tunisie. Il adopte une perspective critique à l'égard des politiques migratoires européennes, en mettant en lumière leurs répercussions sur les migrants en Tunisie. Il souligne notamment comment l'appui matériel et logistique apporté par l'Union européenne au gouvernement tunisien, sous couvert de lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, ainsi que les actions menées par les organisations internationales, notamment le HCR et l'OIM, sous prétexte d'aide humanitaire et de soutien au retour volontaire, convergent vers un même objectif : contenir les flux migratoires vers l'Europe. Cette politique migratoire internationale de dissuasion, centrée sur la réduction des arrivées sur le sol européen, conjuguée à une politique de répression à l'égard de la société civile et des mouvements sociaux en Tunisie, s'exerce au mépris des coûts humains infligés aux migrants et des dangers extrêmes auxquels ils sont exposés tout au long de leur parcours. Face à cette double pression, externalisation du contrôle migratoire d'un côté, criminalisation de la solidarité de l'autre, Tabbabi montre que les migrants sont contraints d'élaborer des stratégies de résilience pour faire face à la précarité, à l'insécurité et à l'instabilité qui caractérisent désormais leur projet migratoire.

Le dernier chapitre de cet ouvrage s'attache aux dimensions qualitatives, plutôt que quantitatives, des expériences vécues par les migrants subsahariens tout au long de leur parcours migratoire. Olfa Hamdi y propose une analyse approfondie des données recueillies à travers des entretiens individuels et des groupes de discussion réalisés dans le cadre de cette enquête. En mobilisant une approche fondée sur le récit biographique, elle construit une lecture sociologique qui vise, d'une part, à saisir les expériences individuelles liées au projet migratoire, depuis sa genèse jusqu'à sa mise en œuvre, et d'autre part, à inscrire ces trajectoires dans des cadres d'analyse plus larges, traversés par les notions de souffrance, de résistance et de résilience.

Au-delà de l'analyse approfondie proposée par Olfa Hamdi dans le dernier chapitre, l'ouvrage accorde une place centrale aux dimensions qualitatives des parcours migratoires. Présents à la fin de chaque chapitre sous forme d'encadrés, les portraits sociologiques donnent voix aux migrants et restituent la densité humaine de leurs trajectoires. En prolongeant les données chiffrées par des récits incarnés, ces portraits permettent de resituer chaque expérience dans son contexte, celui du départ, du transit ou de l'arrivée, et d'en révéler les significations profondes, tant sur le plan individuel que collectif. Ils enrichissent ainsi l'analyse scientifique par une approche sensible et située, indispensable à la compréhension des réalités migratoires contemporaines.

CHAPITRE I

QUI SONT LES MIGRANTS
SUBSAHARIENS EN TUNISIE ?

ÉLÉMENTS POUR UN PROFILAGE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Zouheir BEN JANNET

Professeur de sociologie à l'Université de Sfax,
membre du laboratoire de recherche ECUMUS
et du conseil scientifique du FTDES

INTRODUCTION

Bien que la présence des migrants subsahariens occupe, depuis quelques années, une place importante dans les débats publics et médiatiques en Tunisie, les discours qui l'accompagnent reposent rarement sur des réflexions véritablement éclairées. Cette situation résulte, en partie, d'un manque flagrant d'informations précises sur leur nombre, leurs origines, leurs parcours et leurs projets migratoires - en somme, sur les éléments qui permettraient de les identifier de manière objective et nuancée. Or, une meilleure connaissance de ces aspects aurait pu constituer un levier essentiel pour appréhender cette question dans toute sa complexité, et ainsi contrer plus efficacement les discours populistes. Ces derniers, bien qu'ils reposent sur des données éparses, incomplètes, voire contradictoires, continuent de se renforcer dans l'espace public, façonnant les perceptions et alimentant les tensions sociales.

Le premier aspect qui mérite d'être abordé avec davantage de rigueur et de lucidité concerne le poids démographique de la population migrante subsaharienne en Tunisie, une donnée fondamentale, mais entourée d'une grande confusion. Les estimations varient fortement selon les sources et les discours. L'Observatoire National de la Migration, dans son enquête de 2020, évoquait environ 21000 migrants. Un chiffre qui a rapidement grimpé à 80000 dans les déclarations du ministre de l'Intérieur devant le Parlement en juillet 2023, avant d'être brusquement revu à la baisse quelques mois plus tard, en mai 2024, par un représentant du même ministère, qui parlait alors de seulement 23000 personnes. Parallèlement, des acteurs associatifs et des militants des droits humains, tels que l'Observatoire Tunisien des Droits de l'Homme, estimaient en février 2024 que le nombre de migrants subsahariens dépassait les 100000. À l'extrémité du spectre, des récits véhiculés sur les réseaux sociaux par des figures proches des milieux xénophobes avancent des chiffres exorbitants, allant jusqu'à 700000, voire un million. Une telle disparité, qui oscille entre le raisonnable et l'in vraisemblable, témoigne de l'absence criante de données fiables et actualisées, ouvrant ainsi la voie à toutes les formes de récupération idéologique, de peur collective et de désinformation.

Concernant leurs pays d'origine, les récits ne sont pas moins équivoques. En effet, si le gouvernement tunisien reconnaît, depuis les déclarations du ministre de l'Intérieur en juillet 2023, la présence de ressortissants issus de 27 nationalités subsahariennes différentes sur le territoire national, cette diversité reste largement ignorée dans les représentations sociales. Ces migrants subsahariens sont souvent

perçus comme un groupe homogène, renvoyés à une seule identité générique : celle des « Africains » ou des « Subsahariens ». Cette catégorisation réductrice se traduit, dans le discours populaire, par une perception principalement raciale : ils sont d'abord vus comme des Noirs, sans considération pour leur diversité culturelle, linguistique ou nationale. Ainsi, la pluralité des trajectoires, des identités et des appartenances est invisibilisée, au profit d'une lecture stigmatisante, qui alimente les stéréotypes et les discriminations.

Cette lecture simpliste a clairement influencé la perception que de larges catégories de Tunisiens, y compris des décideurs politiques et des hauts responsables de l'État, portent sur les projets migratoires des immigrés subsahariens. Ces derniers sont rarement envisagés comme des individus ou des groupes aux parcours et motivations diversifiés, mais plutôt perçus comme les agents d'un mouvement homogène, intentionnel, voire menaçant. Cette vision a été fortement renforcée par le discours du président de la République, prononcé devant les membres du Conseil de Sécurité Nationale en février 2023 et largement relayé par les médias. Dans ce discours, le chef de l'Etat a explicitement défendu la thèse du « Grand Remplacement », une théorie alimentant les peurs collectives et les stéréotypes. Toutefois, le président s'est rapidement rattrapé dans d'autres déclarations, tentant de nier toute attitude raciste à l'égard des migrants, affirmant qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une attaque contre eux en tant qu'africains. Bien au contraire, quelques mois plus tard, en juin de la même année, le président s'est rendu au centre-ville de Sfax, où s'étaient entassés des milliers de migrants, afin de réaffirmer l'attachement de la Tunisie à son africanité et de rappeler le refus de l'État tunisien que « quiconque soit traité de manière inhumaine ». Devant les caméras, il déclara que la Tunisie était en mesure de « donner des leçons d'humanité à ceux qui n'ont pas d'humanité »²⁸.

Outre les exemples précédemment mentionnés, il existe de nombreux autres cas qui illustrent comment le manque de données fiables a influencé l'analyse de la situation des migrants subsahariens en Tunisie. Toutefois, et c'est là l'un des objectifs centraux de cette étude, il ne nous semble pas pertinent d'entreprendre une analyse approfondie de cette population sans, au préalable, disposer d'une connaissance précise de ses caractéristiques socio-démographiques. Un tel travail de profilage apparaît indispensable pour identifier les principales catégories qui la composent, distinguer les dynamiques propres à chacune, et mieux appréhender leurs projets migratoires.

²⁸ <https://lapresse.tn/2023/06/11/a-sfax-saied-evoque-la-montee-en-puissance-des-flux-migratoires-nous-refusons-que-le-role-de-la-tunisie-soit-reduit-au-simple-gendarme/>

1. Une population diversifiée, jeune et bien instruite

La connaissance des nationalités des migrants, ainsi que des catégories de sexe, d'âge et de niveau d'instruction, constitue un préalable fondamental à une compréhension approfondie de la population migrante en Tunisie. Elle permet également d'éclairer les projets qui ont guidé leurs parcours et ceux qui pourraient orienter leurs perspectives futures.

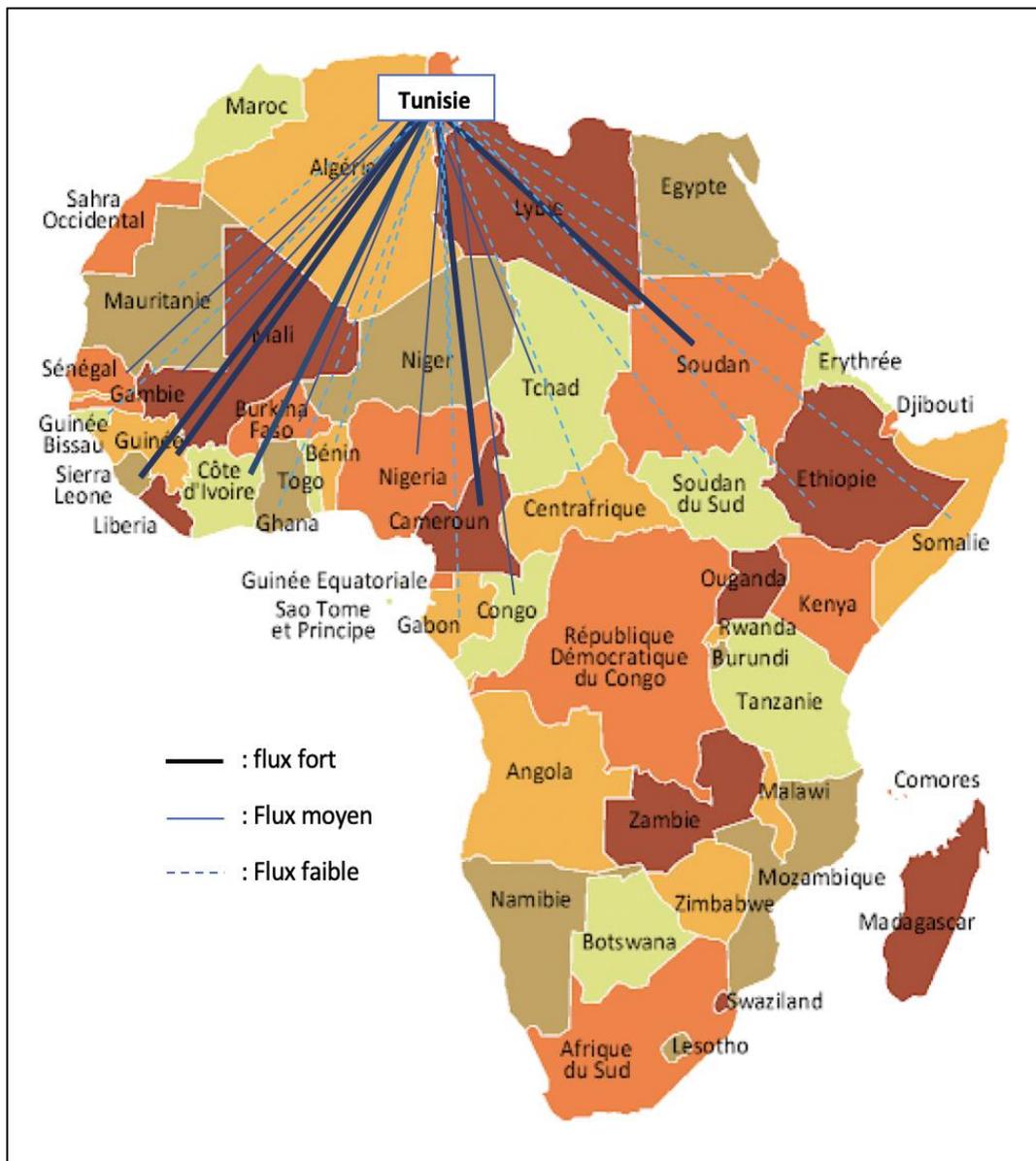
1.1 Pays d'origines des migrants subsahariens en Tunisie

Les nationalités des migrants subsahariens recensés dans le cadre de cette enquête de terrain sont variées et proviennent de plus de 20 pays. Leurs pays d'origines se présentent comme suit :

Tableau 2: Répartition des migrants subsahariens selon leurs pays d'origine

N°	Pays	Eff.	%
1	Soudan	54	14.2%
2	Guinée Conakry	53	14.0%
3	Sierra Leone	42	11.1%
4	Côte-d'Ivoire	41	10.8%
5	Cameroun	38	10.0%
6	Burkina-Faso	23	6.1%
7	Nigéria	23	6.1%
8	Mali	22	5.8%
9	Sénégal	18	4.7%
10	Congo Démocratique	12	3.2%
11	Gambie	12	3.2%
12	Tchad	10	2.6%
13	Ghana	6	1.6%
14	Bénin	4	1.1%
15	Niger	4	1.1%
16	Somalie	4	1.1%
17	République Centrafricaine	3	0.8%
18	Éthiopie	3	0.8%
19	Guinée-Bissau	2	0.5%
20	Soudan du Sud	2	0.5%
21	Érythrée	1	0.3%
22	Gabon	1	0.3%
23	Mauritanie	1	0.3%
	Total	379	100.0%

Provenance des flux migratoires subsahariens vers la Tunisie (2024)²⁹



²⁹ Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête de terrain.

La répartition des migrants subsahariens en Tunisie selon leur pays d'origine met ainsi en évidence une grande hétérogénéité. Ces migrants proviennent de plus d'une vingtaine de pays, couvrant principalement trois régions d'Afrique subsaharienne :

- **L'Afrique de l'Est** : Soudan, Soudan du Sud, Somalie, Éthiopie, Érythrée ;
- **L'Afrique centrale** : Guinée-Conakry, Cameroun, République Démocratique du Congo, Tchad, République Centrafricaine, Gabon ; et,
- **L'Afrique de l'Ouest** : Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Nigeria, Gambie, Ghana, Bénin, Niger, Guinée-Bissau.

Malgré une diversité géographique marquée, les motivations de départ des migrants subsahariens apparaissent, dans l'ensemble, relativement convergentes. En tenant compte des contextes locaux et régionaux des pays les plus représentés, il ressort que nombre d'entre eux sont confrontés à des crises politiques et socioéconomiques structurellement similaires. Ces dynamiques ont joué un rôle déterminant dans la décision de migrer, révélant une réalité partagée au-delà des différences nationales. Plusieurs de ces pays sont plongés dans des contextes de violence politique, de conflits armés ou de guerre civile, à l'instar du Soudan, de la Guinée Conakry, du Burkina Faso, du Nigéria, du Mali, de la République Démocratique du Congo, de la République Centrafricaine ou encore du Cameroun. D'autres, bien que moins marqués par les conflits armés, subissent des crises économiques chroniques, une instabilité institutionnelle ou encore des urgences humanitaires récurrentes, comme est le cas en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Tchad, au Ghana, au Niger, en Somalie, entre autres.

Dans cette même logique, il convient de souligner que certains pays sont nettement plus représentés que d'autres, sans que cela puisse être expliqué par une seule raison, qu'elle soit géographique - telle la proximité - ou institutionnelle, comme l'existence de conventions bilatérales avec la Tunisie, par exemple. En effet, les cinq premiers pays qui figurent en tête de liste, représentant à eux seuls plus de 60% de la population migrante, sont géographiquement très dispersés. De plus, les conditions d'accès à la Tunisie pour leurs citoyens varient considérablement. Il s'agit, par exemple, du Soudan, dont les ressortissants représentent plus de 14% de l'ensemble des migrants recensés, de la Sierra Leone (11,1%) et du Cameroun (10%), dont les citoyens doivent obtenir un visa avant de se rendre en Tunisie, d'une part, et de la Guinée Conakry (14%) et la Côte d'Ivoire (10,8%) qui font partie des pays africains dont les citoyens sont exemptés de cette obligation d'autre part.

Les mêmes observations faites concernant les pays les plus représentés parmi les migrants subsahariens en Tunisie, notamment leur diversité géographique, sont

également valables pour la deuxième catégorie de pays relativement bien représentés, qui représente à elle seule plus de 30% de l'ensemble des migrants recensés. Cette catégorie inclut principalement des pays confrontés à des violences politiques, à des conflits armés ou à des menaces terroristes, tels que le Burkina Faso, le Nigéria et le Mali, dont les ressortissants représentent chacun environ 6% de l'ensemble des migrants recensés. On y retrouve également la République Démocratique du Congo et le Tchad, avec des pourcentages respectifs de 3,2% et 2,6%. Le Sénégal et la Gambie, confrontés depuis plusieurs années à une crise économique complexe, font également partie de cette catégorie. Les mêmes observations s'appliquent également à la dernière catégorie des pays d'origine des migrants subsahariens, qui comprend les pays les moins représentés, avec des taux variant de 1,6% à 0,3%. Certains de ces pays, comme le Ghana, le Bénin, le Gabon et la Mauritanie, sont généralement considérés comme stables sur le plan politique et sécuritaire. D'autres, en revanche, souffrent de difficultés économiques structurelles, souvent exacerbées par l'instabilité politique, comme le Niger, la Somalie, la République centrafricaine et le Soudan du Sud.

Il apparaît ainsi que la population subsaharienne présente en Tunisie se distingue par une diversité notable, qui s'exprime sur plusieurs plans. Sur le plan géographique et politique, elle regroupe des ressortissants de plus de vingt pays, aux réalités nationales contrastées. Sur le plan culturel et ethnique, elle reflète la pluralité des cultures, des langues et des appartenances identitaires propres au continent africain. Sur le plan sécuritaire, elle est issue de contextes très hétérogènes, allant de pays relativement stables à des zones marquées par des conflits armés, des violences politiques ou des menaces terroristes. Cette richesse de profils constitue un apport précieux pour mieux comprendre les origines et les parcours de cette population. Toutefois, elle ne suffit pas, à elle seule, à construire des typologies suffisamment précises permettant d'identifier les grands groupes qui la composent, sans risquer de réduire leur complexité à des critères strictement formels. Or, une telle réduction peut occulter des spécificités importantes, notamment en lien avec les trajectoires individuelles et les dynamiques sociales propres à chaque sous-groupe. C'est pourquoi l'analyse développée dans les pages qui suivent portera sur des variables sociodémographiques plus fines - notamment le sexe, l'âge et le niveau d'instruction - dans le but d'éclairer les logiques de structuration interne de cette population, et de contribuer à une compréhension plus nuancée et plus approfondie de ses caractéristiques.

1.2 Catégories d'âge, sexe et niveau d'instruction

L'enquête de terrain révèle que la population migrante subsaharienne en Tunisie est majoritairement jeune, avec une moyenne d'âge de 26 ans ($\pm 6,3$ ans). Toutefois, bien que l'âge maximal enregistré dans l'enquête soit de 49 ans, il convient de souligner que l'âge minimal observé est de 15 ans. Cet âge représente le seuil requis pour participer à l'enquête et ne doit en aucun cas être interprété comme excluant la présence de jeunes enfants de moins de 15 ans au sein de cette population. L'équipe d'enquête a en effet observé un nombre significatif d'enfants, appartenant à toutes les tranches d'âge, parfois non accompagnés de leurs parents, dans les différents sites recensés.

Les données relatives à l'âge confirment que la population migrante subsaharienne en Tunisie est majoritairement très jeune. Toutefois, plusieurs éléments montrent que cette jeunesse ne doit pas être interprétée comme un indicateur d'homogénéité générationnelle, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon les catégories d'âge

	Fréquence	Pourcentage
Moins de 18 ans	19	5,0
18 - 28 ans	246	64,9
29 - 39 ans	104	27,4
40 - 50 ans	10	2,6
Total	379	100,0

Le tableau n°3 met en évidence que près des deux tiers de la population enquêtée sont des jeunes âgés de 18 à 28 ans, tandis que plus de 27% se situent dans la tranche d'âge 29 - 39 ans. Ces données confirment globalement le caractère jeune de cette population. Toutefois, la présence de personnes âgées de plus de 40 ans, bien que minoritaire en comparaison avec les autres catégories d'âge, témoigne de dynamiques migratoires plus complexes. Elle suggère notamment un allongement des parcours migratoires ainsi qu'une prolongation de la durée de séjour en Tunisie, traduisant des transformations importantes dans le phénomène migratoire subsaharien à destination de la Tunisie. Cette analyse peut être approfondie par l'examen de la répartition des migrants selon leurs pays d'origine et leurs catégories d'âge.

Tableau 4 : Répartition des enquêtés selon le pays d'origine et la tranche d'âge

Pays d'origine	<18 ans		18-28		29-39		40-50		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Soudan	1	2%	43	80%	10	19%	0	0%	54	100%
Guinée Conakry	4	8%	34	64%	14	26%	1	2%	53	100%
Sierra leone	3	7%	27	64%	11	26%	1	2%	42	100%
Côte-d'Ivoire	5	12%	19	46%	12	29%	5	12%	41	100%
Cameroun	1	3%	25	66%	12	32%	0	0%	38	100%
Burkina-Faso	0	0%	13	57%	10	43%	0	0%	23	100%
Nigéria	0	0%	10	43%	12	52%	1	4%	23	100%
Mali	2	9%	16	73%	3	14%	1	5%	22	100%
Sénégal	0	0%	14	78%	4	22%	0	0%	18	100%
Gambie	1	8%	7	58%	4	33%	0	0%	12	100%
Congo Démocratique	0	0%	6	50%	6	50%	0	0%	12	100%
Tchad	0	0%	9	90%	1	10%	0	0%	10	100%
Autres pays	2	6%	23	74%	5	16%	1	3%	31	100%
Total	19	5%	246	65%	104	27%	10	3%	379	100%

La répartition des enquêtés selon le pays d'origine et la tranche d'âge met en évidence des disparités générationnelles marquées entre les différentes communautés. On distingue ainsi, d'une part, les groupes les plus jeunes, tels que les Soudanais, les Maliens, les Sénégalais, les Tchadiens, les Guinéens, les Sierra-Léonais, ainsi que plusieurs autres nationalités faiblement représentées dans l'échantillon. D'autre part, certaines communautés présentent un profil d'âge plus élevé, notamment les Ivoiriens, les Nigériens, les Congolais, les Gambiens et les Burkinabès. Cela dit, les disparités observées entre les différentes communautés en matière de répartition par âge ne semblent pas obéir aux mêmes logiques et ne sauraient être attribuées à un facteur unique généralisable à l'ensemble des groupes concernés. Il est certes établi que la migration subsaharienne concerne majoritairement les jeunes, mais elle tend de plus en plus à s'ouvrir à d'autres catégories d'âge, motivées par la volonté de fuir les difficultés multiformes – sécuritaires, économiques et sociales – qui affectent de nombreux pays du continent.

Outre ces dynamiques liées au facteur âge, les caractéristiques relatives au sexe mettent en lumière un changement non moins significatif : la féminisation de l’immigration subsaharienne en Tunisie, qui présente elle aussi des variations notables. Le tableau suivant illustre bel et bien cette situation :

Tableau 5 : Répartition de la population enquêtée selon l’âge et le sexe

		Age				Total	
		< 18 ans	18 - 28 ans	29 – 39 ans	40 – 50 ans		
Sexe	Masculin	Eff.	15	185	70	3	273
		%	5,5%	67,8%	25,6%	1,1%	100%
		% du total	4,0%	48,8%	18,5%	0,8%	72,0%
	Féminin	Eff.	4	57	34	7	102
		%	3,9%	55,9%	33,3%	6,9%	100%
		% du total	1,1%	15,0%	9,0%	1,8%	26,9%
	Autres	Eff.	0	4	0	0	4
		%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100%
		% du total	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%	1,1%
Total	Eff.	19	246	104	10	379	
	%	5,0%	64,9%	27,4%	2,6%	100%	

L’examen de la répartition de la population enquêtée selon l’âge et le sexe met en évidence une structure générationnelle différenciée : les hommes apparaissent significativement plus jeunes que les femmes. En effet, les hommes âgés de 18 à 28 ans représentent près de 68% de l’ensemble des hommes enquêtés, contre seulement 33,3% des femmes. Cette tendance s’inverse partiellement dans la tranche d’âge des 29 - 40 ans, avec 25,6% chez les femmes et 33,3% chez les hommes, et se confirme davantage dans la catégorie des 40 - 50 ans, où les femmes représentent 7% de leur groupe, contre à peine 1% chez les hommes. Ces écarts révèlent une féminisation progressive de l’immigration subsaharienne en Tunisie, accompagnée d’une tendance à un vieillissement relatif du profil féminin. L’analyse de la répartition des enquêtés selon le sexe et le pays d’origine permet d’éclairer davantage cette dynamique.

Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon le sexe et le pays d’origine

	Masculin		Féminin		Autres		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Soudan	48	89%	5	9%	1	2%	54	100%
Guinée Conakry	37	70%	16	30%	0	0%	53	100%
Sierra Leone	24	57%	18	43%	0	0%	42	100%
Côte-d'Ivoire	18	44%	23	56%	0	0%	41	100%
Cameroun	26	68%	10	26%	2	5%	38	100%
Burkina-Faso	20	87%	3	13%	0	0%	23	100%
Nigéria	15	65%	8	35%	0	0%	23	100%
Mali	21	95%	1	5%	0	0%	22	100%
Sénégal	16	89%	2	11%	0	0%	18	100%
Congo Démocratique	6	50%	6	50%	0	0%	12	100%
Gambie	12	100%	0	0%	0	0%	12	100%
Tchad	10	100%	0	0%	0	0%	10	100%
Autres nationalités	20	65%	10	32%	1	3%	31	100%
Total	273	72%	102	27%	4	1%	379	100%

L'examen du tableau n°6 révèle que les communautés les plus féminisées sont relativement diversifiées. Ainsi, il semble que l'importance du taux de femmes au sein de la communauté ivoirienne ou celle congolaise, dépassant respectivement les 55% et 50% de l'ensemble de ces communautés, soit le résultat de la réussite de nombreuses femmes notamment ivoiriennes à s'intégrer sur le marché de l'emploi, notamment dans le secteur du travail domestique. Cette réussite peut être attribuée à la proximité linguistique et à l'existence d'un réseau de recrutement bien établi³⁰. En revanche, la présence des femmes sierra-léonaises en Tunisie semble plus singulière et mérite une analyse plus approfondie, qui, à notre avis, suggère un lien entre cette présence et les possibilités de transit vers l'Europe. Dans la même logique, il semble que les communautés les moins féminisées proviennent principalement des pays n'ayant pas de liens migratoires établis avec la société Tunisienne tels que le Tchad, la Gambie, le Soudan, le Mali et le Sénégal.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, qui constitue, dans les recherches sur la migration, l'une des variables clés pour analyser et comprendre les dynamiques

³⁰ Ben Jannet, Zouheir, *Les travailleuses domestiques dans le grand Tunis : conditions de travail, réalité des violations et enjeux du travail décent*, Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Tunis, 2020.

migratoires, il apparaît qu’il met en évidence une transformation significative de la composition sociale de cette population. En effet, cette variable révèle l’émergence d’un nouveau profil migratoire, caractérisé par un niveau d’instruction relativement élevé, témoignant d’une mutation des logiques et des motivations qui sous-tendent les mobilités dans la région. Le tableau n° 7 relatif à la répartition des migrants selon le niveau d’instruction illustre cette situation

Tableau 7 : Répartition des migrants selon le niveau d’instruction

	Fréquence	Pourcentage
Ne sait pas lire et écrire	36	9,5
Primaire	80	21,1
Secondaire	155	40,9
Supérieur	108	28,5
Total	379	100,0

Contrairement à l’image souvent véhiculée à propos des populations subsahariennes migrantes notamment celles en situation irrégulière, les migrants subsahariens en Tunisie présentent un niveau d’instruction relativement élevé. En effet, près de 30% d’entre eux disposent d’un niveau d’enseignement supérieur, tandis que plus de 40% ont atteint le niveau secondaire. Ces données remettent en question les représentations réductrices associant systématiquement migration et faible qualification. Elles montrent que les migrants ne se limitent plus à des individus en situation d’échec scolaire ou dépourvus de compétences professionnelles. Bien au contraire, seuls environ 10% des migrants subsahariens sont analphabètes, et à peine 21% possèdent un niveau d’instruction primaire. Pour ce qui est des disparités observées entre les différentes communautés composant cette population migrante, le tableau suivant peut apporter des éléments d’analyse permettant de mieux comprendre ces variations.

Tableau 8 : Répartition des enquêtés selon le pays d’origine et le niveau d’instruction

	Ne sait pas lire et écrire		Primaire		Secondaire		Supérieur		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	Eff.
Soudan	4	7%	11	20%	19	35%	20	37%	54	100%
Guinée Conakry	8	15%	12	23%	21	40%	12	23%	53	100%
Sierra Leone	3	7%	8	19%	14	33%	17	40%	42	100%
Côte-d'Ivoire	9	22%	12	29%	15	37%	5	12%	41	100%
Cameroun	0	0%	5	13%	18	47%	15	39%	38	100%
Burkina-Faso	2	9%	7	30%	10	43%	4	17%	23	100%
Nigéria	2	9%	2	9%	14	61%	5	22%	23	100%
Mali	2	9%	8	36%	7	32%	5	23%	22	100%
Sénégal	0	0%	4	22%	10	56%	4	22%	18	100%
Congo Démocratique	0	0%	0	0%	6	50%	6	50%	12	100%
Gambie	1	8%	3	25%	5	42%	3	25%	12	100%
Tchad	1	10%	3	30%	4	40%	2	20%	10	100%
Autres pays	4	13%	5	16%	12	39%	10	32%	31	100%
Total	36	9%	80	21%	155	41%	108	28%	379	100%

Les principales variations observées à ce niveau se manifestent essentiellement entre trois groupes communautaires distincts :

- Le premier groupe** se distingue par un niveau d'instruction élevé, avec au moins 37% de ses membres ayant atteint l'enseignement supérieur. Il est principalement composé de ressortissants de la République démocratique du Congo (50%), de la Sierra Leone (40%), du Cameroun (39%) et du Soudan (37%).
- Le deuxième groupe** se caractérise par des niveaux d'instruction plus modestes, bien que la majorité de ses membres aient au moins atteint le niveau secondaire. Ce groupe rassemble les ressortissants du Nigeria (61%), du Sénégal (56%), de la République démocratique du Congo (50%), du Cameroun (47%) et de la Guinée Conakry (40%).
- Le troisième groupe** rassemble les migrants ayant un niveau d'instruction faible ou nul. Il comprend notamment les Ivoiriens, dont 22% sont analphabètes et 29% n'ont pas dépassé le niveau primaire ; les Guinéens, avec respectivement 15% et 23% ; les Maliens, avec 9% d'analphabètes et 36% au niveau primaire ; ainsi que les Burkinabè, avec 9% et 30% respectivement.

Le niveau d'instruction met en évidence l'émergence de nouveaux profils de migrants subsahariens en Tunisie, notamment des jeunes relativement instruits,

souvent détenteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur. Ces derniers sont majoritairement issus de contextes marqués par des conflits armés ou des violences politiques, ce qui les pousse à fuir leur pays d'origine. C'est notamment le cas des ressortissants soudanais, dont 37% ont atteint l'enseignement supérieur et 35% le niveau secondaire, témoignant d'un niveau éducatif globalement élevé. Un autre élément pertinent dans l'analyse de cette nouvelle dynamique migratoire est l'implication croissante des jeunes subsahariens dans les réseaux sociaux numériques. Ces outils, qui jouent un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre des projets migratoires, exigent une certaine maîtrise technique et cognitive, et par conséquent, un niveau d'instruction relativement élevé. Cela pourrait en partie expliquer pourquoi les femmes apparaissent, dans cette dynamique, comme moins instruites que les hommes tel que l'indique le tableau suivant :

Tableau 9 : Répartition des enquêtés selon le sexe et le niveau d'instruction

Sexe / niveau d'instruction			Niveau d'instruction				Total
			Ne sait pas lire et écrire	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Sexe	Mas	Eff.	19	59	112	83	273
		%	7,0%	21,6%	41,0%	30,4%	100%
		% du total	5,0%	15,6%	29,6%	21,9%	72,0%
	Fém	Eff.	17	21	41	23	102
		%	16,7%	20,6%	40,2%	22,5%	100%
		% du total	4,5%	5,5%	10,8%	6,1%	26,9%
	Autres	Eff.	0	0	2	2	4
		%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	100%
		% du total	0,0%	0,0%	0,5%	0,5%	1,1%
Total	Eff.	36	80	155	108	379	
	%	9,5%	21,1%	40,9%	28,5%	100%	
	% du total	9,5%	21,1%	40,9%	28,5%	100%	

Malgré la proportion significative de femmes ayant atteint un niveau d'instruction supérieur (environ 22,5%) ou secondaire (plus de 40%), près de 17% de ces migrantes n'ont pas eu accès à l'école, et plus de 20% n'ont pas franchi le niveau primaire. Ces chiffres témoignent des conditions socio-éducatives difficiles dans leurs pays d'origine. En effet, dans la majorité des pays africains, les femmes ont moins de chances d'accéder à l'éducation et d'y réussir, contrairement aux

hommes³¹. Ces derniers, bien que confrontés à des difficultés d'intégration professionnelle après l'obtention de leur diplôme, sont souvent plus impliqués dans des réseaux migratoires qui relient plusieurs pays, facilitant ainsi leur mobilité

1.3 Situation matrimoniale

La situation matrimoniale est à son tour l'un des inducteurs qui peuvent nous éclairer sur le profil des migrants. Dans le cas des migrants subsahariens en Tunisie, cette situation se traduit en chiffres comme suit :

Tableau 10 : Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale

	Fréquence	Pourcentage
Célibataire	257	67,8
Mariée	85	22,4
En couple	25	6,6
Veuf.ve	6	1,6
Divorcé.e	6	1,6
Total	379	100,0

Si la population migrante en Tunisie se caractérise généralement par une prédominance du célibat³², le tableau n°10 confirme cette tendance en mettant en évidence la forte présence de migrants subsahariens non mariés. Cette configuration démographique reflète le caractère majoritairement individuel et souvent transitoire de cette migration dont l'objectif principal demeure, pour la grande majorité, la poursuite du trajet vers l'Europe par la traversée de la Méditerranée. Toutefois, il convient de souligner l'importance relative de la catégorie des personnes mariées, qui dépasse les 22%. Cette donnée révèle les signes d'un changement progressif, marquant l'amorce d'une nouvelle dynamique migratoire : celle de la migration familiale. Le tableau suivant peut nous éclairer sur ce glissement en apportant un éclairage complémentaire sur la présence familiale au sein de la migration subsaharienne en question.

Tableau 11 : Présence familiale au sein de la migration subsaharienne en Tunisie

³¹ Rappelant que, selon l'UNESCO, parmi les dix derniers pays au monde en matière d'accès des filles de 6 à 16 ans à l'éducation en 2013, huit sont Africains : Somalie, Niger, Libéria, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin et Guinée-Conakry. <https://tinyurl.com/y3e5ceyt>

³² INS, ONS, ICMPD, *Enquête nationale sur la migration internationale*, Tunisia HIMS. 2021. p61.

Présence familiale	Fréquence	Pourcentage
Je ne suis pas accompagné	286	75,5
Conjoint	43	11,3
Un enfant	16	4,2
Deux enfants	6	1,6
Trois enfants	1	,3
Père/Mère	4	1,1
Conjoint et enfants	18	4,7
Autres mineurs à votre charge	5	1,3
Total	379	100,0

Le tableau n°11 révèle que plus des trois quarts des personnes enquêtées ne sont pas accompagnées d'un ou plusieurs membres de leur famille, ce qui vient confirmer le caractère essentiellement individuel du projet migratoire. Toutefois, il est important de souligner que la proportion de migrants accompagnés par un ou plusieurs membres de leur famille - avoisinant le quart des répondants - demeure significative. Elle témoigne d'un changement notable de la dynamique migratoire, déjà évoquée précédemment, vers des formes plus familiales ou collectives. À cet égard, il convient de souligner que l'enquête qualitative a révélé que certains couples ont quitté leur pays d'origine ensemble, dans le cadre de voyages préalablement planifiés vers la Tunisie puis vers l'Europe ou en réaction à des agressions visant leurs communautés, lesquelles ont poussé des familles entières à fuir, parfois accompagnées d'enfants mineurs. En revanche, plusieurs couples se sont formés en cours de route, au fil d'un trajet migratoire qui peut s'étendre sur plusieurs mois et parfois plusieurs années. Par ailleurs, l'enquête a également mis en lumière des naissances hors mariage, survenues dans des contextes marqués, dans certains cas, par des violences sexuelles ou par le recours au travail du sexe, parfois sans protection. Plusieurs femmes migrantes, accompagnées d'enfants, ont partagé avec nous des récits illustrant ces réalités. Quoi qu'il en soit, il convient de souligner que les différences de situation matrimoniale entre les deux sexes ne sont pas négligeables. Ces disparités peuvent être quantifiées, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 12 : Répartition des enquêtés selon le sexe et la situation matrimoniale

			Situation matrimoniale actuelle					Total
			Célibataire	Marié.e	En couple	Veuf.ve	Divorcé.e	
Sexe	Masculin	Eff.	206	48	15	2	2	273
		%	75,5%	17,6%	5,5%	0,7%	0,7%	100%
		% du total	54,4%	12,7%	4,0%	0,5%	0,5%	72,0%
	Féminin	Eff.	48	37	9	4	4	102
		%	47,1%	36,3%	8,8%	3,9%	3,9%	100%
		% du total	12,7%	9,8%	2,4%	1,1%	1,1%	26,9%
	Autres	Eff.	3	0	1	0	0	4
		%	75,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	100%
		% du total	0,8%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	1,1%
Total	Eff.	257	85	25	6	6	379	
	%	67,8%	22,4%	6,6%	1,6%	1,6%	100%	
	% du total	67,8%	22,4%	6,6%	1,6%	1,6%	100%	

Les disparités entre les sexes en matière de situation matrimoniale apparaissent de manière particulièrement marquée à travers les taux de célibat et de mariage. En effet, le taux de célibat atteint plus de 75% chez les hommes, contre seulement 47% chez les femmes. À l'inverse, le taux de personnes mariées s'élève à 36% chez les femmes, contre 17,6% chez les hommes. La vie en couple concerne également les femmes plus que les hommes.

Ces disparités semblent, à notre avis, renvoyer à trois réalités distinctes.

Premièrement, nous estimons que l'importance du taux de mariage, qu'il soit actuel ou passé (notamment chez les femmes divorcées ou veuves), s'explique en partie par un facteur démographique déterminant : l'âge. En effet, les femmes étant clairement plus âgées que les hommes, il semble logique qu'elles soient davantage engagées dans des cadres conjugaux ou familiaux, contrairement aux hommes, qui le sont moins fréquemment.

Deuxièmement, il semble que les hommes soient davantage impliqués dans des projets migratoires individuels dès leur départ. En revanche, les femmes, selon les cas, peuvent soit ne pas avoir de projet défini au moment de leur départ, notamment lorsqu'elles sont contraintes de fuir ou déplacées involontairement, soit adopter des projets migratoires axés sur la famille, en partant en groupe ou en famille.

Troisièmement, il paraît que les femmes aient davantage tendance à rechercher des cadres familiaux ou des relations de couple dans le cadre migratoire, car ces structures peuvent leur offrir une forme de sécurité. Il convient de rappeler que les femmes sont particulièrement vulnérables aux diverses formes de précarité et de violences, bien plus que les hommes, qui bénéficient généralement de plus d'opportunités d'emploi, de résilience face aux violences et agressions, et d'adaptabilité aux contextes variés dans lesquels ils évoluent (répression policière, interdiction de travail, implication dans des réseaux de migration clandestine, etc.).

2. Statut juridique et durée de séjour en Tunisie

Le statut juridique du migrant constitue un élément central pour comprendre l'expérience migratoire, dans la mesure où il définit la situation légale du migrant et, par conséquent, conditionne les possibilités de son intégration dans la vie socioéconomique pendant son séjour dans le pays d'accueil.

2.1 Statut juridique des migrants

Bien qu'elle soit historiquement connue comme un pays de départ, la Tunisie a connu, depuis 2011, l'arrivée de plusieurs communautés de migrants, dont un grand nombre cherche principalement à transiter vers l'Europe. Dans un premier temps, il s'agissait principalement de personnes déplacées depuis la Libye, ayant franchi la frontière pour fuir la guerre mais ces dernières années on assiste à un changement radical dans le paysage migratoire avec l'arrivée de larges groupes de migrants venus principalement des pays d'Afrique subsaharienne dont un certain nombre cherche à rejoindre les organismes internationaux notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que plusieurs associations nationales et internationales mobilisées pour apporter de l'aide à ces migrants.

La Tunisie ne disposant pas, à ce jour, d'une loi nationale encadrant le droit d'asile, elle délègue la procédure de reconnaissance du statut de réfugié au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), présent sur son territoire. Dans ce contexte, les migrants en Tunisie peuvent être classés en quatre grandes catégories juridiques : les migrants en situation régulière, les migrants en situation irrégulière, les réfugiés reconnus par le HCR, et les demandeurs d'asile en attente d'une décision. Les migrants enquêtés dans le cadre de cette étude se répartissent selon leurs statuts juridiques comme suit :

Tableau 13 : Répartition des enquêtés selon le statut juridique

Statut	Fréquence	Pourcentage
Demandeur d'asile	95	25,1
Migrant irrégulier	238	62,8
Migrant régulier	28	7,4
Refugié	18	4,7
Total	379	100,0

Le tableau n°13 met en évidence la diversité des statuts juridiques au sein de la population migrante subsaharienne en Tunisie. En effet, il convient de distinguer quatre catégories principales, qui se différencient non seulement par leur statut légal, mais également par leur poids relatif dans l'ensemble des migrants enquêtés :

La première catégorie regroupe les migrants en situation régulière, qui représentent 7,4% du total des personnes enquêtées dans le cadre de cette étude. Cette catégorie, composée à parts égales entre femmes et hommes, est constituée majoritairement d'étudiants inscrits dans les universités tunisiennes, principalement dans les villes de Tunis et de Sfax. Bien qu'ils bénéficient d'un statut légal leur permettant de séjourner sur le territoire, ces migrants font face, depuis un certain temps, à des difficultés croissantes d'intégration. Celles-ci s'expliquent en grande partie par la montée d'un discours populiste hostile à la migration subsaharienne, lequel tend à légitimer divers actes discriminatoires à leur encontre : intimidations sur les réseaux sociaux, refus d'accès au logement et aux transports, exclusion des systèmes de soins et de sécurité sociale, voire refus de leur vendre certains produits dans les commerces, etc.

La deuxième catégorie regroupe les migrants en situation irrégulière dont 30% sont des femmes. Il s'agit de migrants ayant soit accédé au territoire tunisien de manière non réglementaire, soit dépassé la durée de séjour autorisée par la législation en vigueur. Ces migrants vivent généralement dans des conditions particulièrement précaires, en raison de leur statut irrégulier et de l'absence de protection juridique. Leur présence en Tunisie s'inscrit le plus souvent dans une trajectoire migratoire orientée vers l'Europe, avec l'objectif de traverser la Méditerranée à bord d'embarcations clandestines. En attendant une opportunité de départ, beaucoup d'entre eux exercent des activités dans le secteur informel, ce qui les expose à des risques multiples : exploitation économique, discriminations, violences, etc. Cette vulnérabilité s'est considérablement accentuée à la suite des campagnes de diabolisation et de criminalisation qui ont visé les migrants subsahariens d'une

manière générale, les rendant encore plus marginalisés dans l'espace public tunisien

La troisième catégorie concerne les réfugiés, qui représentent 4,7% de l'ensemble des migrants interrogés. La majorité d'entre eux résident en Tunisie depuis plusieurs années et demeurent dans l'attente d'un soutien concret du HCR en vue d'une réinstallation vers d'autres pays. Parmi les 18 réfugiés recensés dans le cadre de cette étude, on compte 15 hommes, 2 femmes et une personne s'identifiant comme appartenant à un troisième genre.

La quatrième catégorie concerne les demandeurs d'asile, qui représentent 25,1% de l'ensemble des migrants interrogés. Ces derniers sont majoritairement des ressortissants soudanais ayant fui la guerre civile et ayant rejoint le territoire tunisien au cours des dernières années. D'autres proviennent également de pays ayant connu des conflits armés, tels que la Côte d'Ivoire, le Mali ou encore le Soudan du Sud. Parmi l'ensemble des demandeurs d'asile recensés, seules 13% sont des femmes - un chiffre révélateur des obstacles spécifiques auxquels ces dernières sont confrontées pour accéder aux instances internationales de protection et à leurs partenaires locaux. Cette sous-représentation met en lumière les difficultés particulières rencontrées par les femmes migrantes tout au long de leur parcours d'asile.

En conclusion, on peut affirmer que, bien que la population subsaharienne en Tunisie présente une certaine diversité en matière de statut juridique, avec une prédominance marquée des migrants en situation irrégulière, les données issues du travail de terrain ne révèlent pas de différence significative dans les conditions de séjour pouvant être attribuée à ce statut. En d'autres termes, qu'ils soient réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants irréguliers, tous semblent confrontés à une précarité comparable. Cette population vit aujourd'hui dans des conditions extrêmement difficiles, caractérisées par l'exclusion, l'insécurité et l'absence de perspectives durables.

2.2 Modes et voies d'entrée sur le territoire tunisien

L'arrivée des migrants subsahariens en Tunisie a suscité une vive controverse au cours des dernières années, particulièrement après l'augmentation significative de leur nombre à partir de la fin de l'année 2020. Cette situation s'est illustrée de manière marquante à Sfax, où un afflux inhabituel de migrants a entraîné des regroupements massifs, poussant certains groupes d'habitants à exprimer leur inquiétude face à la dégradation de l'environnement urbain, parfois par des

comportements et des discours empreints de racisme et de xénophobie³³. Certains, y compris des responsables politiques, ont même interprété l'arrivée de ces migrants comme le résultat d'un complot international visant à altérer l'identité démographique du pays, allant jusqu'à réclamer leur exclusion du territoire.

Or, en rappelant la diversité des statuts juridiques des migrants - certains étant en situation régulière, d'autres ayant pour principal objectif de bénéficier temporairement de l'assistance des organismes internationaux avant de transiter vers d'autres destinations, notamment en Europe, il apparaît que la position largement hostile d'une partie de la population tunisienne à l'égard de la présence subsaharienne découle en grande partie d'une méconnaissance des réalités factuelles concernant cette dynamique migratoire. L'étude des modes et des voies d'entrée sur le territoire tunisien vise ainsi à apporter un éclairage scientifique à ce propos.

Tableau 14 : Répartition des enquêtés selon les voies d'entrée en Tunisie

Voie d'entrée	Fréquence	Pourcentage
Voie aérienne	55	14,5
Voie Maritime	6	1,6
Voie terrestre par l'Algérie	230	60,7
Voie terrestre par la Libye	88	23,2
Total	379	100,0

Le tableau n°14 montre que les migrants subsahariens ont accédé au territoire tunisien principalement par voie terrestre, représentant près de 85% du total des enquêtés, en franchissant les frontières soit avec l'Algérie (60,7%), soit avec la Libye (23,2%). Ce mode d'entrée majoritaire témoigne des conditions souvent précaires et

³³ Cela rappelle une lettre ouverte adressée au président de la République, publiée le 11 juin 2023 dans le journal *La Presse* et signée par un groupe d'universitaires, dissimulés derrière une signature collective, adoptant une posture raciste et xénophobe à l'encontre des migrants subsahariens. Sous prétexte d'alerter sur une prétendue crise environnementale, les auteurs y appellent à préserver la ville de Sfax de la pollution qu'ils attribuent à la présence de ces migrants, accusés de porter atteinte à l'identité et à la propreté de la ville. Il convient de noter à ce propos que le journal s'est excusé auprès de ses lecteurs et des migrants subsahariens quelques jours après la parution de cette lettre, qualifiant cette publication de « faille éditoriale intolérable » et promettant une plus grande vigilance face à tout contenu portant atteinte à la dignité humaine et au vivre-ensemble.

incertaines dans lesquelles ces migrants ont effectué leur voyage vers la Tunisie. En revanche, la voie aérienne a été empruntée par environ 15% des enquêtés, principalement des ressortissants de pays dispensés de l'obligation de visa pour entrer en Tunisie. Le tableau suivant illustre d'une manière détaillée les voies empruntées par les ressortissants de chaque pays représenté dans la population étudiée.

Tableau 15 : Répartition des enquêtés selon leurs pays d'origine et les voies d'entrée en Tunisie

	Voie aérienne		Voie Maritime		Voie terrestre par l'Algérie		Voie terrestre par la Lybie		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Soudan	0	0%	0	0%	26	48%	28	52%	54	100%
Guinée Conakry	8	15%	0	0%	39	74%	6	11%	53	100%
Sierra Leone	0	0%	0	0%	31	74%	11	26%	42	100%
Côte-d'Ivoire	21	51%	0	0%	15	37%	5	12%	41	100%
Cameroun	4	11%	3	8%	26	68%	5	13%	38	100%
Burkina-Faso	3	13%	1	4%	16	70%	3	13%	23	100%
Nigéria	0	0%	1	4%	9	39%	13	57%	23	100%
Mali	3	14%	0	0%	19	86%	0	0%	22	100%
Sénégal	5	28%	0	0%	12	67%	1	6%	18	100%
Congo Démocratique	5	42%	0	0%	6	50%	1	8%	12	100%
Gambie	0	0%	0	0%	11	92%	1	8%	12	100%
Tchad	0	0%	0	0%	6	60%	4	40%	10	100%
Autres pays	6	19%	1	3%	14	45%	10	32%	31	100%
Total	55	15%	6	2%	230	61%	88	23%	379	100%

À partir du tableau n°15, il serait possible d'identifier les profils des migrants ayant emprunté chacune des voies d'entrée vers la Tunisie. Quatre profils essentiels se dégagent ainsi :

Le premier profil concerne les migrants ayant accédé au territoire tunisien par voie terrestre, en passant par l'Algérie. Représentant plus de 60% du total des enquêtés, ces migrants sont originaires de divers pays d'Afrique subsaharienne, ce qui témoigne de l'existence d'une route migratoire bien établie reliant différentes régions subsahariennes à la Tunisie ainsi que de l'existence de réseaux de passage

et de transit de migrants entre les deux pays voisins. Le nombre relativement élevé de migrants ayant emprunté cette voie rappelle les politiques répressives mises en œuvre par les autorités algériennes dans la gestion des flux migratoires sur leur territoire³⁴. En réaction à ces mesures, de nombreux migrants sont contraints de chercher des itinéraires alternatifs, notamment en se dirigeant vers la Tunisie. Ce phénomène laisse supposer également que les autorités algériennes adopteraient une forme de tolérance passive, voire une stratégie de non-intervention à l'égard des flux migratoires franchissant la frontière tunisienne, une attitude que plusieurs rapports médiatiques ainsi que des associations de défense des droits des migrants ont mise en évidence.

Le deuxième profil concerne les migrants ayant accédé au territoire tunisien via la frontière libyenne. Il s'agit de ressortissants de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment du Soudan, du Niger, de la Sierra Leone, entre autres. Certains d'entre eux sont arrivés en Tunisie après avoir subi diverses formes de violence en Libye, dans l'espoir de bénéficier de la protection et de l'assistance des organisations internationales présentes dans le gouvernorat de Médenine, à proximité de la frontière libyenne, telles que le HCR, l'OIM, ainsi que de certaines ONG tunisiennes engagées dans la défense des droits des migrants. Pour beaucoup, la Tunisie représente une étape transitoire dans un parcours migratoire vers l'Europe, souvent emprunté par voie maritime clandestine.

Le troisième profil concerne les migrants ayant accédé au territoire tunisien par voie aérienne. Il s'agit principalement de migrants réguliers ayant obtenus des visas d'entrée (39 cas), ainsi que des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne dispensés de l'obligation de visa, notamment les Ivoiriens et les Congolais de la République démocratique du Congo (RDC), qui entretiennent de longue date des traditions migratoires avec la Tunisie, que ce soit dans le cadre des études supérieures ou pour le travail, en particulier dans le secteur domestique. Ces migrants, dont les femmes représentent plus de 50%, choisissent généralement la Tunisie comme destination pour un séjour de courte ou moyenne durée, d'abord dans une perspective d'insertion professionnelle, puis éventuellement en tant qu'étape transitoire vers l'Europe, souvent par voie clandestine. Ils s'appuient sur

³⁴ Notons à cet égard que l'Algérie procède depuis plusieurs années à l'expulsion de migrants irréguliers originaires d'Afrique subsaharienne vers ses deux pays voisins, le Mali et le Niger. La législation algérienne érige l'immigration irrégulière en infraction pénale, passible de deux ans d'emprisonnement, et institue une procédure légale d'expulsion. En 2018, plus de 24000 migrants subsahariens ont été expulsés d'Algérie, dont plus de la moitié ont été abandonnés aux frontières, contraints de passer au Niger ou au Mali. voir rapport d'Amnesty International, *Forcés à partir : histoires de migrants victimes d'injustice en Algérie*. <https://tinyurl.com/28jc9r7b>

l'existence de réseaux communautaires déjà installés, qui facilitent leur accueil et leur insertion dans le marché de l'emploi.

Le quatrième profil concerne les migrants ayant rejoint le territoire tunisien par voie maritime. Il s'agit principalement d'anciens résidents en Libye, interceptés en mer par les autorités tunisiennes après avoir tenté la traversée vers l'Italie à bord d'embarcations clandestines en provenance du littoral libyen

En ce qui concerne les différences entre hommes et femmes quant aux voies d'entrée en Tunisie, les résultats de l'enquête de terrain fournissent les informations suivantes :

Tableau 16 : Répartition des enquêtés selon le sexe et la voie d'entrée en Tunisie

			Voie aérienne	Voie Maritime	Voie terrestre par l'Algérie	Voie terrestre par la Lybie	
Sexe	Masculin	Eff.	27	6	177	63	273
		%	9,9%	2,2%	64,8%	23,1%	100%
		% du total	7,1%	1,6%	46,7%	16,6%	72%
	Féminin	Eff.	28	0	50	24	102
		%	27,5%	0,0%	49,0%	23,5%	100%
		% du total	7,4%	0,0%	13,2%	6,3%	26,9%
	Autres	Eff.	0	0	3	1	4
		%	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	100%
		% du total	0,0%	0,0%	0,8%	0,3%	1,1%
Total	Eff.	55	6	230	88	379	
	%	14,5%	1,6%	60,7%	23,2%	100%	
	% du total	14,5%	1,6%	60,7%	23,2%	100%	

La répartition des enquêtés selon le sexe et les voies d'entrée en Tunisie révèle que plus de 27% des femmes migrantes sont arrivées par voie aérienne, contre seulement près de 10% pour les hommes. Cette différence s'explique principalement par les profils spécifiques de ces femmes, dont la majorité sont originaires de la Côte d'Ivoire et de la République Démocratique du Congo, deux pays exemptés de visa. Il est important de rappeler que les ressortissantes de ces deux pays viennent principalement dans le but d'intégrer le marché de l'emploi local, s'appuyant sur l'existence de réseaux de recrutement, notamment dans le secteur du travail domestique, avant de transiter éventuellement vers l'Europe. En ce qui concerne la voie terrestre, il apparaît que les deux sexes privilégient le

passage par l'Algérie, principalement pour des raisons de sécurité. Cette similarité dans les itinéraires évoque les voyages familiaux et communautaires entrepris par les migrants, qui choisissent de se déplacer en groupe afin d'assurer leur protection mutuelle.

En conclusion, Il s'avère ainsi que les voies empruntées par les migrants subsahariens sont diverses, mais trois d'entre elles sont beaucoup plus difficiles et risquées que la quatrième, nécessitant des sacrifices de la part des migrants qui peuvent aller jusqu'à marcher pendant de très longues périodes et sur de très longues distances. La situation des groupes vulnérables, notamment les enfants et les femmes, peut être préoccupante à ce propos.

2.3 Durée de séjour en Tunisie

Les conditions de vie des migrants subsahariens en Tunisie se sont considérablement détériorées au cours des dernières années, avec une dégradation particulièrement accentuée à partir du printemps 2023. À cette période, les autorités tunisiennes, appuyées par une opinion publique largement manipulée par la diffusion de fausses informations et de discours xénophobes, ont mis en œuvre une politique répressive ciblant spécifiquement la présence subsaharienne. Cette politique, qui repose sur une répression systématique (interdiction d'accès au logement, aux transports publics, à l'emploi, etc), a été justifiée par les autorités tunisiennes par une pseudo-volonté de protéger les migrants subsahariens des réseaux de criminalité transnationale et de traite des êtres humains, tout en réaffirmant l'engagement du pays en faveur des droits de l'homme, notamment envers les Africains, avec lesquels la Tunisie prétend partager une identité et des intérêts communs.

Parallèlement, les autorités tunisiennes ont déclaré une véritable « guerre » contre les réseaux de passeurs opérant aux frontières avec l'Algérie et la Libye, ainsi que contre les filières organisant les traversées clandestines vers l'Italie, particulièrement actives dans les régions littorales où s'entassent des milliers de migrants expulsés des grandes villes. Or, si cette stratégie sécuritaire, appuyée par le déploiement de moyens logistiques plus sophistiqués, financés en grande partie par le gouvernement italien dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec l'Union européenne en juillet 2023, a rapidement produit des effets mesurables, notamment en réduisant le nombre de migrants tunisiens ayant atteint le territoire italien depuis la Tunisie (passant de 14894 en 2022 à 12845 en 2023 à seulement 5658 en 2024³⁵) et en multipliant par neuf le nombre de personnes interceptées en

³⁵ <https://ftdes.net/statistiques-les-migrants-tunisiens-arrivees-en-italie-non-reglementaire/>

mer par les autorités tunisiennes (passant de 3734 en 2022 à 32562 en 2023 selon les estimations du FTDES³⁶³⁷, elle n’a en revanche eu aucun impact sur le flux d’arrivée des migrants subsahariens en Tunisie, qui demeure stable, voire en augmentation. Les données issues de l’enquête sur la date d’arrivée des migrants subsahariens confirment pleinement cette constatation.

Tableau 17 : Répartition des migrants selon la date de leur arrivée en Tunisie

Depuis quand vous êtes en Tunisie ?	Fréquence	Pourcentage
<1 mois	89	23,5
1 - 3 mois	53	14,0
4 - 6 mois	52	13,7
7 - 12 mois	84	22,2
13 - 24 mois	48	12,7
> 24 mois	53	14,0
Total	379	100,0

Les données issues de l’enquête révèlent que la date d’arrivée des migrants en Tunisie varie entre moins d’un mois et plus de 24 mois avant la réalisation de l’enquête, conduite au printemps 2024. Cette période coïncide avec le lancement par les autorités tunisiennes d’une campagne sécuritaire aux frontières : maritimes, pour empêcher les traversées vers l’Italie, et terrestres, pour freiner l’arrivée de migrants subsahariens en provenance de l’Algérie et de la Libye.

La durée moyenne de séjour en Tunisie des personnes interrogées s’établit à 12 mois (\pm 18,6 mois), avec des cas extrêmes allant d’une présence de quelques jours seulement à des situations de résidence prolongée dépassant dix années. Cette diversité des durées de séjour reflète la variabilité des trajectoires migratoires, fortement influencées par les dynamiques régionales et les conjonctures politiques. En effet, près de 70% des migrants ont rejoint le territoire tunisien au cours de l’année 2023, une année qui a paradoxalement marqué le lancement des campagnes de lutte contre la migration subsaharienne, initiées par les autorités tunisiennes à partir du printemps 2023. Ces arrivées concernent majoritairement des personnes ayant identifié la Tunisie comme destination finale avant même leur

³⁶ <https://ftdes.net/statistiques-les-migrants-interceptes-sur-les-cotes-tunisiennes/>

³⁷ Rappelons à ce propos que les autorités tunisiennes ont annoncé avoir intercepté plus de 79000 migrants en 2023, soit plus de deux fois et demie le nombre enregistré en 2022 (31297), témoignant ainsi d’un renforcement significatif de la surveillance et des dispositifs de contrôle des frontières. <https://nawaat.org/2024/11/01/morts-et-disparus-en-meditterance-les-dessous-dune-hausse-macabre/>

départ du pays d'origine. Cette orientation migratoire s'explique, en partie, par l'intensification des activités des réseaux de passeurs opérant sur cette route, que ce soit entre les pays d'Afrique subsaharienne et la Tunisie, ou entre la Tunisie et les côtes italiennes, particulièrement active ces dernières années.

Le travail de terrain mené durant cette période, notamment dans la région de Jebiana-El Amra, qui a connu un entassement de plusieurs milliers de migrants ainsi que la réactivation et l'élargissement d'un réseau de passeurs vers l'Italie (actif depuis de nombreuses années), a permis de mettre en évidence que de nombreux migrants se sont engagés dans des parcours migratoires de courte durée vers la Tunisie, et en particulier vers la région de Sfax, en s'appuyant sur des réseaux de passeurs transnationaux reliant plusieurs pays africains. Ce constat, bien qu'il mette en lumière les limites du contrôle des frontières terrestres, invite surtout à reconsidérer le statut migratoire de la Tunisie, qui semble évoluer d'un simple pays de transit vers un pays d'installation provisoire avant une éventuelle traversée vers l'Europe. Cette transformation est étroitement liée à la grave détérioration des conditions de vie des migrants dans les deux pays voisins, la Libye et l'Algérie. Elle semble également résulter de l'implication des gouvernements libyen et algérien dans des politiques d'expulsion informelle ou de réorientation des flux migratoires vers la Tunisie, dans le but de préserver la stabilité sur leurs propres territoires.

Pour ceux qui sont arrivés avant 2023 - soit près de 30% des personnes interrogées ayant un séjour de plus de 12 mois au moment de l'enquête, leur présence en Tunisie rappelle les opportunités de transit qu'offrait alors le territoire avant le tournant, plus ou moins radical, de la politique migratoire tunisienne. À cette époque, la gestion du phénomène migratoire tendait vers une reconnaissance progressive des droits des migrants, soutenue par un tissu associatif actif œuvrant à la vulgarisation de ces droits, ainsi que par l'appui d'organismes internationaux présents en Tunisie, notamment l'OIM et le HCR. Cette catégorie regroupe également des migrants engagés depuis plusieurs années dans des projets migratoires de longue durée, dont une large part est originaire de pays d'Afrique ayant connu l'éclatement de conflits armés au cours des dernières années. Certains de ces migrants sont passés par d'autres destinations avant d'arriver en Tunisie, notamment la Libye, l'Algérie ou le Maroc. Leur arrivée en Tunisie s'explique soit par la volonté de fuir les violences, les répressions ou l'instabilité vécues dans ces pays de transit, soit par l'intention de rejoindre les réseaux de passeurs vers l'Italie, dont l'activité s'est fortement réactivée à partir de l'année 2022.

La répartition des migrants selon la date de leur arrivée sur le territoire tunisien met en lumière une nouvelle configuration migratoire, étroitement liée aux

évolutions des politiques migratoires dans les différents pays impliqués, qu'il s'agisse des pays de départ, de transit ou d'accueil des migrants subsahariens. Le tableau suivant, qui croise la durée de séjour en Tunisie avec le pays d'origine des migrants, vise à mieux cerner cette dynamique et à en dégager les logiques sous-jacentes.

Tableau 18 : Répartition des enquêtés selon la durée de séjour en Tunisie et le pays d'origine

Depuis quand vous êtes en Tunisie ?		< 1 mois	1-3 mois	4 - 6 mois	7 - 12 mois	13 - 24 mois	> 24 mois	Total
Soudan	Eff.	12	10	7	21	4	0	54
	%	13%	19%	13%	25%	8%	0%	14%
Guinée Conakry	Eff.	18	9	11	7	2	6	53
	%	20%	17%	21%	8%	4%	11%	14%
Sierra leone	Eff.	20	4	4	5	4	5	42
	%	20%	4%	4%	5%	4%	5%	42%
Côte-d'Ivoire	Eff.	5	4	6	4	11	11	41
	%	6%	8%	12%	5%	23%	21%	11%
Cameroun	Eff.	5	5	3	8	7	10	38
	%	6%	9%	6%	10%	15%	19%	10%
Burkina-Faso	Eff.	7	2	1	6	5	2	23
	%	8%	4%	2%	7%	10%	4%	6%
Nigéria	Eff.	2	6	2	10	0	3	23
	%	2%	11%	4%	12%	0%	6%	6%
Mali	Eff.	6	5	3	3	3	2	22
	%	7%	9%	6%	4%	6%	4%	6%
Sénégal	Eff.	6	2	2	1	2	5	18
	%	7%	4%	4%	1%	4%	9%	5%
RDC	Eff.	1	1	2	1	2	5	12
	%	1%	2%	4%	1%	4%	9%	3%
Gambie	Eff.	3	0	5	4	0	0	12
	%	3%	0%	10%	5%	0%	0%	3%
Tchad	Eff.	0	3	1	5	0	1	10
	%	0%	6%	2%	6%	0%	2%	3%
Autres pays	Eff.	4	2	5	9	8	3	31
	%	4%	4%	10%	11%	17%	6%	8%
	Eff.	89	53	52	84	48	53	379
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Bien qu'il soit établi que l'arrivée des migrants subsahariens en Tunisie n'a jamais cessé au cours des dernières années, le tableau n°18 met en évidence l'existence

d'un lien direct entre le pays d'origine d'une part importante de cette population et la durée de leur séjour en Tunisie. Cette corrélation permet ainsi de dégager trois profils distincts de migrants :

Un premier profil qui concerne les migrants arrivés en Tunisie au cours de l'année 2023, majoritairement originaires du Soudan, de la Guinée Conakry et de la Sierra Leone. Ces trois pays ont connu, ces dernières années, une intensification notable des conflits armés qui les affectent de manière chronique, poussant un nombre croissant de personnes à fuir des situations de violence, d'instabilité politique et de précarité extrême. Une large partie de ces migrants, en particulier les ressortissants soudanais, sont des demandeurs d'asile. Leur venue en Tunisie s'explique en grande partie par la volonté de se rapprocher des représentations d'organisations internationales, notamment celles chargées de la protection des migrants et des réfugiés, dans l'espoir d'être réinstallés dans des pays occidentaux.

Un deuxième profil qui concerne les migrants résidant en Tunisie depuis plus d'une année, majoritairement originaires de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Burkina Faso. Ces nationalités, exonérées de visa d'entrée en Tunisie, sont historiquement liées à des dynamiques migratoires anciennes vers ce pays, que ce soit pour des raisons d'études universitaires ou d'opportunités professionnelles. Une partie importante de ces migrants, bien familiarisés avec le contexte tunisien et souvent relativement bien intégrés, se sont retrouvés dans une situation de blocage à la suite du durcissement de la politique migratoire tunisienne. En effet, les mesures restrictives adoptées par les autorités, notamment l'interdiction d'accès à l'emploi, ont non seulement fragilisé leur quotidien, mais ont également entravé la réalisation de leurs projets migratoires, les plaçant dans une position d'attente prolongée et d'incertitude.

Un troisième profil qui regroupe des migrants de toutes les nationalités subsahariennes représentées dans la population étudiée, dont les durées de séjour en Tunisie sont très variées. Ces migrants incarnent principalement le profil des jeunes Africains subsahariens en quête de transit vers l'Italie, pour lesquels la Tunisie ne constitue qu'une ultime étape d'un itinéraire migratoire bien établi à travers l'Afrique subsaharienne. Ce profil reste largement représenté parmi les migrants arrivant aujourd'hui en Tunisie, dont une part importante se retrouve désormais bloquée sur le territoire, du fait des restrictions croissantes imposées aux départs vers l'Europe.

En guise de conclusion, il apparaît que la mobilité des ressortissants d'Afrique subsaharienne vers la Tunisie ne s'est jamais interrompue, en dépit des mesures répressives adoptées par les différents pays impliqués dans cette dynamique

migratoire. Toutefois, le maintien de la politique migratoire actuelle, marquée notamment par l'élargissement considérable de la zone d'intervention et de sauvetage de la Tunisie en Méditerranée, risque non seulement d'aggraver la précarité et la vulnérabilité des migrants, mais également d'accentuer les défis auxquels la Tunisie devra faire face dans la gestion de ces flux. Ces derniers ne semblent pas appelés à diminuer dans un avenir proche, en raison de la persistance des facteurs structurels de départ dans les pays d'origine.

3. Contextes de départ et naissance du projet migratoire

Les conditions de départ des migrants subsahariens constituent un indicateur clé permettant de mieux comprendre non seulement leurs projets migratoires dès leur origine, mais aussi les dynamiques migratoires susceptibles d'émerger à la suite de changements dans les contextes locaux des pays d'Afrique subsaharienne. Dans les pages qui suivent, l'attention sera portée sur les contextes de départ des migrants recensés dans le cadre de cette étude, en s'intéressant particulièrement à leur situation socioéconomique avant le début de leur parcours migratoire, à la date de leur départ, ainsi qu'aux principaux facteurs ayant motivé le choix de la Tunisie comme destination

3.1 Situation socioéconomique et métiers dans le pays d'origine

Si l'analyse des profils des migrants a révélé une diversité notable sur le plan sociodémographique, l'étude de leur situation socioéconomique avant le départ apparaît comme un élément essentiel pour mieux appréhender l'émergence du projet migratoire. En effet, lorsqu'elle s'avère précaire, cette situation peut constituer un facteur d'expulsion, poussant les individus à quitter leur pays d'origine dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs.

Toutefois, malgré la longue expérience des Tunisiens avec les migrants subsahariens - en particulier ceux venus poursuivre leurs études dans les universités tunisiennes - et bien que les habitants, particulièrement des grandes villes, aient depuis de nombreuses années l'habitude de côtoyer ces populations dans les espaces publics, une évolution préoccupante de la perception sociale à l'égard de ces migrants est à souligner. Depuis quelques années, une partie de l'opinion publique, alimentée par certains médias et discours politiques, tend à les réduire à des individus dépourvus de compétences ou d'expériences professionnelles, occultant ainsi la diversité de leurs parcours et la richesse de leurs apports potentiels. Le tableau suivant illustre l'un des aspects de cette richesse en mettant en lumière les qualifications professionnelles de ces migrants :

Tableau 19 : Répartition des migrants selon leurs métiers dans le pays d'origine

	Fréquence	Pourcentage
Étudiant / élève	119	31,4
Cadre Supérieur	11	2,9
Technicien	22	5,8
Ouvrier	67	17,7
Commerçant	39	10,3
Agriculteur	12	3,2
Autres	109	28,8
Total	379	100,0

Le tableau n°19 met en évidence la grande hétérogénéité des profils socioprofessionnels des migrants subsahariens. Contrairement à certaines représentations stéréotypées, ces migrants ne forment pas un groupe homogène. Bien au contraire, ils se distinguent par la diversité de leurs parcours éducatifs et professionnels. Une part significative d'entre eux - environ 31% - était constituée, au moment du départ, d'élèves ou d'étudiants, ce qui souligne à la fois la jeunesse de cette population et l'influence des contextes de départ sur les trajectoires scolaires. Les autres enquêtés, près de 70% du total, relevaient de la population active dans leur pays d'origine, exerçant des métiers variés dans les secteurs formel et informel. Cette pluralité illustre la diversité des expériences, des compétences et des motivations qui sous-tendent les dynamiques migratoires vers la Tunisie.

On observe à ce propos l'émergence d'une nouvelle catégorie de migrants qui, bien qu'elle reste minoritaire (environ 9%), est constituée d'anciens cadres supérieurs ou techniciens ayant volontairement ou involontairement quitté des fonctions stables dans leur pays d'origine pour tenter leur chance ailleurs, dans l'espoir d'un avenir meilleur. D'autres, soit près de 18%, ont abandonné des emplois en tant qu'ouvriers, tandis qu'environ 13% ont laissé derrière eux des projets économiques personnels dans le commerce ou l'agriculture. Par ailleurs, une proportion non négligeable, près de 29%, regroupe des migrants en situation de chômage ou exerçant des métiers qui ne s'inscrivent pas dans les catégories précédemment évoquées, illustrant la diversité des trajectoires individuelles. Voyons à présent comment se répartissent ces migrants selon leur situation socioprofessionnelle avant de quitter leur pays d'origine.

Tableau 20: Situation socioprofessionnelle avant de quitter le pays d'origine

	Fréquence	Pourcentage
J'étais en chômage	105	27,7
Je faisais mes études	112	29,6
Je suivais une formation professionnelle	8	2,1
Je travaillais occasionnellement	100	26,4
Je travaillais régulièrement	54	14,2
Total	379	100,0

Le tableau n°20 met en évidence la diversité des situations professionnelles des migrants interrogés. Près d'un tiers d'entre eux étaient engagés dans un parcours d'études ou suivaient une formation professionnelle au moment de leur départ, ce qui souligne non seulement la jeunesse de cette population, mais renvoie également aux contextes de départ marqués par les conflits armés et les instabilités chroniques. Dans des pays tels que le Soudan, la Guinée Conakry, le Burkina Faso ou le Mali, ces situations poussent de nombreux jeunes à envisager un avenir hors de leur pays d'origine, quitte à interrompre prématurément leur scolarité.

Ce chiffre met également en lumière une réalité préoccupante : le projet migratoire peut prendre naissance dès l'école, en particulier lorsque l'institution éducative échoue à protéger les adolescents et les jeunes du risque d'échec ou d'abandon scolaire, phénomène qui touche de manière disproportionnée les couches les plus vulnérables des sociétés africaines. Cela permet également de comprendre la part importante de migrants qui étaient au chômage avant leur départ, soit près de 28% des personnes enquêtées³⁸.

Le tableau montre également que les jeunes insérés professionnellement ne sont pas pour autant épargnés par la dynamique migratoire, même lorsqu'ils occupent un emploi régulier. En effet, plus de 26% des personnes enquêtées exerçaient une activité occasionnelle dans leur pays d'origine avant leur départ, tandis que plus de

³⁸ Notons à ce propos que, selon un rapport de l'UNICEF, les taux d'analphabétisme chez les adultes demeurent particulièrement élevés sur le continent africain. En 2019, les taux les plus élevés concernaient les trois régions les plus représentées dans notre échantillon, qui regroupent à elles seules plus de 90% des personnes enquêtées. En Afrique centrale, le taux d'analphabétisme atteignait 33,5%, contre 29% en Afrique de l'Est et 28,2% en Afrique de l'Ouest. La proportion d'enfants non scolarisés, bien qu'en âge de fréquenter l'école primaire, s'élevait à 19% en Afrique centrale, 15% en Afrique de l'Est et 27% en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, seuls 65%, 64% et 53% des enfants parvenaient respectivement à achever le cycle primaire dans ces trois régions. Pour plus de détail, voir ; UNICEF et Commission de l'Union africaine, Transformer l'éducation en Afrique. Un aperçu basé sur des données probantes et des recommandations pour des améliorations à long terme. <https://www.unicef.org/media/108921/file/%20Transforming%20Education%20in%20Africa%20-%20French.pdf>

14% occupaient un emploi stable. Ces données indiquent que la migration ne concerne pas uniquement les jeunes en situation de précarité extrême ou de chômage, mais touche également ceux qui, malgré une certaine insertion professionnelle, ne trouvent pas dans leur environnement les conditions nécessaires à une projection d'avenir. Cela témoigne d'un désir plus large de mobilité, motivé par la recherche d'opportunités meilleures, de sécurité ou de reconnaissance sociale et professionnelle, absentes ou inaccessibles dans leurs pays d'origine.

Pour ce qui est des disparités entre les hommes et les femmes en matière de situation socioprofessionnelle, les chiffres issus de l'enquête révèlent la configuration suivante :

Tableau 21 : Répartition des enquêtés selon le sexe et la situation professionnelle avant le départ

		J'étais en chômage	Je faisais mes études	Je suivais une formation prof.	Je travaillais occasionnellement	Je travaillais régulièrement	Total
Masculin	Eff.	71	88	6	69	39	273
	%	26,0%	32,2%	2,2%	25,3%	14,3%	100%
	% du total	18,7%	23,2%	1,6%	18,2%	10,3%	72,0%
Féminin	Eff.	33	22	2	30	15	102
	%	32,4%	21,6%	2,0%	29,4%	14,7%	100%
	% du total	8,7%	5,8%	0,5%	7,9%	4,0%	26,9%
Autres	Eff.	1	2	0	1	0	4
	%	25,0%	50,0%	0,0%	25,0%	0,0%	100%
	% du total	0,3%	0,5%	0,0%	0,3%	0,0%	1,1%
Total	Eff.	105	112	8	100	54	379
	%	27,7%	29,6%	2,1%	26,4%	14,2%	100%
	% du total	27,7%	29,6%	2,1%	26,4%	14,2%	100%

Les écarts entre les hommes et les femmes en matière de situation socioprofessionnelle avant le départ peuvent s'avérer particulièrement significatifs, notamment lorsqu'on prend en compte la situation spécifique des femmes dans les pays en crise, ainsi que les inégalités persistantes observées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne en matière d'accès aux droits fondamentaux, en particulier au droit au travail.

La première constatation à souligner à cet égard concerne la plus grande vulnérabilité des femmes face au chômage et à la précarité professionnelle. En effet, 32,4% des femmes étaient en situation de chômage avant leur départ, et 29,4% exerçaient un

emploi de manière irrégulière, contre respectivement 26% et 25,3% chez les hommes. Par ailleurs, l'accès aux études semble plus limité pour les femmes : seules 23,6% d'entre elles étaient engagées dans un parcours de formation ou d'insertion professionnelle, contre plus de 35% pour les hommes. Enfin, il apparaît que le fait d'occuper un emploi régulier ne constitue pas nécessairement un facteur dissuasif à la migration, tant pour les hommes que pour les femmes, puisque les taux de migrants ayant bénéficié d'une situation professionnelle stable avant leur départ sont globalement similaires pour les deux sexes.

3.2 Motifs du choix de la Tunisie comme destination migratoire

Comme évoqué précédemment, le projet migratoire des migrants subsahariens actuellement installés en Tunisie repose sur un ensemble de facteurs complexes et interdépendants, qui influencent, entre autres, le choix de leur destination. Les données issues de l'enquête de terrain mettent en évidence les principaux motifs ayant conduit au choix de la Tunisie comme destination migratoire, que ce soit dans une perspective de transit ou d'installation temporaire. Ces motifs peuvent être regroupés comme suit :

Tableau 22 : Perceptions des migrants subsahariens sur les motifs de leur présence en Tunisie

Quels étaient les principaux motifs du choix de votre destination (La Tunisie)?	D'accord		+ ou - d'accord		Pas d'accord	
	Eff	%	Eff.	%	Eff.	%
Situation socioéconomique et possibilité de trouver un emploi	44	11,6	132	34,8	203	53,6
Situation sécuritaire et possibilité de vivre en sécurité	53	14,0	73	19,3	253	66,8
Possibilité de contacter des organismes internationaux	37	9,8	125	33,0	217	57,3
Existence d'un réseau de connaissances qui peut m'aider à m'installer en Tunisie	53	14,0	182	48,0	144	38,0
Existence d'un réseau de connaissance qui peut m'aider à transiter vers l'Europe	54	14,2	131	34,6	194	51,2
Je n'ai pas choisi j'étais obligé de fuir de la violence et des menaces dans un pays voisin	41	10,8	184	48,5	154	40,6
Je n'ai pas choisi, j'étais déplacé sur les frontières contre mon gré	27	7,1	258	68,1	94	24,8

La perception des migrants quant aux motifs de leur présence en Tunisie s'avère multiple et diversifiée. En effet, l'analyse des réponses à une question à choix multiples portant sur les raisons ayant motivé le choix de la Tunisie comme destination migratoire met en évidence trois grands types de facteurs : des motifs d'attractivité, liés aux conditions d'accueil dans le pays ; des motifs stratégiques,

relatifs aux possibilités de transit vers l'Europe offertes par le territoire tunisien ; et des motifs d'évitement ou de fuite, traduisant la volonté d'échapper à des conditions d'accueil précaires ou hostiles dans d'autres pays de transit.

Les motifs d'attractivité

Ils apparaissent relativement peu convaincants, puisque seule une minorité de répondants indique avoir choisi la Tunisie en raison de ses conditions économiques (11,6%) ou sécuritaires (14%). Cette minorité semble être constituée, vraisemblablement, de migrants originaires de pays entretenant des liens migratoires historiques avec la Tunisie, ou de personnes informées des avancées législatives enregistrées dans le pays au cours des années précédentes, notamment en matière de lutte contre le racisme et la traite des êtres humains.

En revanche, ces deux raisons semblent être massivement rejetées : 53,6% des personnes interrogées ne considèrent pas la Tunisie comme un pays offrant des opportunités d'emploi, tandis que 66,8% estiment qu'elle ne garantit pas un cadre de vie sécurisé. Ces résultats traduisent une perception globalement négative de la Tunisie en tant que pays d'accueil. Cette image dégradée s'explique notamment par la crise économique aiguë que traverse le pays depuis 2022, mais aussi par l'influence croissante des campagnes xénophobes diffusées sur les réseaux sociaux depuis 2021, menées entre autres par certains représentants de partis politiques, en particulier le Parti Nationaliste Tunisien. Elle est également renforcée par les déclarations hostiles de plusieurs hauts responsables de l'État, parmi lesquels le président de la République, le ministre de l'Intérieur et certains membres du Parlement, ainsi que par les mesures restrictives mises en œuvre par le gouvernement au début de l'année 2023.

Les motifs stratégiques

Ils apparaissent légèrement plus convaincants que les motifs d'attractivité. Ainsi, il apparaît que l'existence de réseaux en Tunisie, qu'il s'agisse de réseaux facilitant l'installation, de manière temporaire ou durable selon les projets migratoires, ou de réseaux de transit vers l'Europe, notamment dans le cadre de la migration irrégulière dont l'activité s'est intensifiée depuis 2022, exerce une influence intermédiaire sur le choix de la destination. Environ 14% des personnes interrogées y adhèrent explicitement, près de la moitié se déclarent partiellement favorables, tandis qu'une proportion significative les rejette (entre 38% et 51%, selon le type de réseau évoqué). Ces résultats suggèrent que, bien que ces réseaux puissent faciliter les trajectoires migratoires, ils ne constituent pas pour autant des facteurs déterminants dans la prise de décision initiale.

Les motifs d'évitement ou de fuite

Ces motifs apparaissent nettement plus prégnants que les autres. Il ressort que la Tunisie n'a pas été choisie comme destination en tant que telle, mais plutôt comme un refuge, provisoire ou durable, face à des situations de précarité, de violence ou de vulnérabilisation vécues dans d'autres pays de transit. C'est notamment le cas de la Libye, marquée par une instabilité politique chronique et la domination de groupes armés, ou de l'Algérie, où les autorités multiplient les mesures répressives à l'encontre des migrants subsahariens présents sur leur territoire. À ce titre, seuls 25% des enquêtés rejettent l'idée d'avoir été déplacés contre leur gré, et 40,6% contestent avoir fui des menaces ou des violences dans un pays voisin. Ces résultats indiquent qu'une part importante des migrants interrogés perçoit leur présence en Tunisie comme un choix contraint, davantage dicté par des dynamiques d'exclusion que par une réelle volonté d'installation.

CONCLUSION

L'objectif principal de ce premier chapitre est de dresser un portrait des profils dominants des migrants subsahariens en Tunisie, souvent perçus comme un groupe homogène, issu d'un même contexte de départ et porteur de projets migratoires similaires. Cependant, l'enquête menée auprès de 379 migrants révèle que le profil de la population migrante subsaharienne en Tunisie est loin d'être uniforme. Il se caractérise par une grande complexité et diversité, tant en termes de caractéristiques sociodémographiques que de modes et de voies empruntés pour parvenir en Tunisie, ou aussi en termes des contextes locaux variés qui ont façonné leurs trajectoires migratoires.

Sur le plan des caractéristiques sociodémographiques, l'enquête de terrain a révélé une grande diversité géographique au sein de cette population migrante, avec des ressortissants issus de plus de vingt pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est, chacun marqué par des réalités politiques, sécuritaires et économiques contrastées. Cette diversité se reflète également dans une riche hétérogénéité culturelle, ethnique et linguistique, contribuant à la pluralité des parcours migratoires.

L'enquête montre par ailleurs que la population migrante subsaharienne en Tunisie est largement masculine (72%) et jeune, avec une moyenne d'âge de 26 ans. Une prédominance des célibataires est également observée (67,8%), ce qui témoigne du caractère individuel et transitoire de nombreux projets migratoires, souvent tournés vers l'Europe. Cependant, la présence notable de personnes mariées (22,4%) et de migrants accompagnés de leurs familles (près de 25%) laisse entrevoir une tendance vers une migration familiale en développement. Ce phénomène, confirmé par des données qualitatives, se manifeste par des départs en couple ou en famille, fréquemment motivés par des considérations de sécurité, mais aussi par des unions formées au cours du parcours migratoire ou des naissances survenues dans des contextes de précarité.

Concernant le statut juridique, l'enquête révèle une forte prédominance de la situation irrégulière, touchant près des deux tiers des migrants. La plupart de ces derniers sont entrés en Tunisie par voie terrestre, un itinéraire emprunté par plus de 83% des migrants, principalement via l'Algérie et la Libye, dans des conditions souvent précaires. Quant à la date d'entrée des migrants, l'enquête révèle que, malgré le durcissement des politiques sécuritaires tunisiennes depuis le printemps 2023, le flux de migrants subsahariens vers la Tunisie demeure soutenu, voire en augmentation jusqu'au moment de l'enquête (printemps 2024). Près de 70% des

personnes interrogées sont arrivées après cette période, ce qui souligne l'inefficacité des dispositifs de dissuasion mis en place. Cette tendance s'explique en grande partie par deux facteurs majeurs : d'une part, la dégradation persistante de la situation sécuritaire en Libye et l'intensification des violences à l'encontre des migrants dans des contextes de conflit armé ; d'autre part, la politique active de réorientation des flux migratoires menée par les autorités algériennes, qui contribue à canaliser une part croissante des migrants subsahariens vers la Tunisie.

Les contextes de départ des migrants subsahariens en Tunisie se caractérisent par une grande hétérogénéité. L'analyse révèle que cette population est issue de milieux sociaux et professionnels diversifiés : près d'un tiers des personnes interrogées étaient encore des élèves ou des étudiants au moment de leur départ, tandis que les autres occupaient des emplois variés, allant du commerce à l'agriculture, en passant par des fonctions de cadre ou de technicien. Cette diversité reflète la pluralité des motivations migratoires, qui ne relèvent pas uniquement de la précarité économique, mais s'ancrent également dans des projets d'amélioration de vie, portés par des ambitions éducatives, professionnelles ou sécuritaires.

Il est également important de souligner que les résultats de l'enquête montrent que le choix de la Tunisie comme destination migratoire est davantage motivé par des facteurs de contrainte que par une véritable attractivité du pays. En effet, les migrants sont pleinement conscients des difficultés économiques du pays ainsi que de la montée des discours xénophobes sur la scène politique, médiatique et sur les réseaux sociaux. Les données révèlent que les motifs de fuite ou d'évitement jouent un rôle plus déterminant dans la construction du projet migratoire que les raisons liées à l'attractivité de la Tunisie comme destination. Ainsi, la Tunisie apparaît moins comme un véritable pays d'accueil que comme un espace de repli temporaire dans un parcours migratoire dicté par des logiques de survie.

En guise de conclusion, il apparaît que les différentes caractéristiques sociodémographiques de la population migrante subsaharienne en Tunisie révèlent un potentiel significatif, lié notamment à sa jeunesse, à son niveau d'instruction et à sa grande diversité culturelle. Bien qu'hétérogène, cette population partage une origine commune marquée par des contextes locaux fortement vulnérables, qui l'ont poussée à entreprendre des parcours migratoires longs, complexes et souvent périlleux. À ces fragilités initiales s'ajoutent une situation juridique précaire et un climat de rejet croissant en Tunisie, alimenté par des discours xénophobes dans l'espace public. Cette conjonction de facteurs renforce son exposition à diverses formes de vulnérabilité et ouvre la voie à de potentielles violations de ses droits fondamentaux.

ENCADRE 1

« Fuir pour vivre, survivre pour partir »,
parcours d'un jeune guinéen bloqué à El-Amra

**Compte rendu d'entretien réalisé le 19 avril 2024,
à Henchir Itha 2, El-Amra**

Rencontré dans un camp de migrants en situation irrégulière installé au cœur de l'oliveraie d'El-Amra, qu'il a récemment rejoint après avoir été expulsé de Sfax, David, un jeune Guinéen originaire de Conakry, incarne les espoirs brisés de nombreux migrants subsahariens. Titulaire d'une licence en histoire et issu d'une fratrie de dix enfants, il a perdu son père alors qu'il n'était encore qu'en quatrième année primaire. Cette épreuve l'a contraint à grandir auprès de sa mère, seule pour élever la famille. Aujourd'hui âgé de 27 ans, David vit en Tunisie, où il est arrivé par voie aérienne en avril 2021, avec l'espoir de construire un avenir meilleur.

Son projet initial était simple et clair : rejoindre l'espace européen. Mais en attendant de pouvoir concrétiser cette traversée, il comptait trouver un emploi en Tunisie pour aider sa famille restée au pays et économiser les fonds nécessaires à son départ. Depuis le début, cette volonté d'améliorer sa situation ainsi que la situation de sa famille a constitué le moteur de son parcours migratoire d'autant plus qu'il espérait trouver la possibilité de travailler et de poursuivre ses études en master et en doctorat dans l'un des pays européens.

Pendant les deux premières années, de 2021 à 2022, les choses se passaient plutôt bien. David travaillait régulièrement dans une usine, bien que les emplois soient précaires, sans contrat et temporaires. Parfois, on l'appelait ; d'autres fois, on lui annonçait qu'il n'y avait pas de travail. Malgré cette instabilité, l'accès à l'emploi restait relativement aisé à cette époque. Il vivait alors à Sfax, dans le quartier de Mharza, dans une maison meublée de trois chambres qu'il partageait avec cinq compatriotes. Ensemble, ils assumaient un loyer mensuel de 750 dinars tunisiens, qu'ils réglaient à la fin de chaque mois. Mais depuis le début de l'année 2023, cette stabilité n'est plus possible en Tunisie, et sa vie est devenue, selon ses propres mots, « *pleine de galère et de peine* ».

Relativement bien intégré dans le tissu socioéconomique local, David entreprend, au bout d'un an en Tunisie, de régulariser sa situation administrative dans l'espoir de réaliser une stabilité professionnelle. Mais il est rapidement confronté à un obstacle : pour obtenir une carte de séjour, il lui est demandé un contrat de travail. Pourtant, aucun employeur ne peut lui délivrer un tel contrat sans carte de séjour. Pris dans un cercle vicieux de démarches administratives, David se retrouve bloqué, épuisé par une situation absurde sans issue.

À cette impasse s'est ajoutée une pénalité de 1200 dinars tunisiens pour dépassement de la durée légale de séjour (3 mois), une somme colossale pour lui, mais qu'il était prêt à payer. « *J'avais toujours cette somme dans ma poche lorsque je me rendais au poste de police pour tenter d'obtenir une issue à ma demande.* » Malgré ses efforts répétés et ses multiples visites, il est chaque fois reparti les mains vides, usé et profondément découragé par cette situation d'instabilité.

Une autre alternative s'est alors imposée. À la fin de l'année 2021, David a pris la décision difficile de tenter sa chance pour traverser la mer en direction de l'Italie. « J'étais dans un grand bateau en bois, avec une vingtaine d'autres personnes. Les conditions étaient plutôt sécurisées et nous avons pu parcourir près de la moitié du chemin, avant d'être interceptés par la garde nationale », raconte-t-il. Une fois de plus, la chance lui a tourné le dos. Ce voyage non réussi, pourtant soigneusement préparé, lui a coûté 2500 euros, une somme énorme pour David, fruit de plusieurs mois de labeur, rémunéré à peine 30 dinars par jour. Cet échec a marqué un tournant amer dans son parcours, ajoutant au poids déjà lourd de ses sacrifices.

« Ils nous ont ordonné de couper le moteur. On a essayé de discuter, de leur expliquer notre situation, de les supplier, de les convaincre de notre cause ... Mais ils ont refusé de nous écouter et nous ont contraints à faire demi-tour », explique-t-il. Une fois de retour à Sfax, un responsable demande à confisquer les téléphones des passagers. « *Nous avons refusé, malgré leurs assurances de rendre nos appareils.* » Peu après, deux bus arrivent et les migrants sont forcés de monter. David, dans un dernier élan de liberté, réussit à s'éclipser discrètement. « *J'ai couru, sans me retourner.* » Plus tard, il apprend que ses compagnons ont été envoyés dans le désert, à la frontière libyenne.

David raconte : « *Dans le désert, les conditions sont très dures* », Il se souvient de son expérience lorsqu'il y a été refoulé une première fois en 2022 par la Garde nationale. « *C'était lors de ma deuxième tentative de traversée. Notre embarcation, en métal, a fait naufrage à peine quelques centaines de mètres après avoir quitté la plage... Nous étions 17 à bord, et aucun de nous ne savait nager. Heureusement, la garde nationale est intervenue et nous a sauvés, même si l'eau n'était pas très profonde... Mais ensuite, on nous a forcés à monter dans un bus avec d'autres migrants arrêtés sur la plage, et nous avons été refoulés vers la frontière* ». À propos de cette expérience, David raconte avec beaucoup de peine :

« Il suffit d'imaginer l'état d'une personne qui n'a ni à manger ni à boire, en plein désert, pour comprendre l'ampleur de la situation », poursuit-il. « *Et il faut savoir qu'une fois de l'autre côté de la frontière, on peut subir tous types de violences et d'agressions.* ».

Arrêtés par les autorités, David et ses compagnons avaient alors été conduits jusqu'au désert, à la frontière libyenne. Pourtant, l'histoire s'est finalement terminée par son retour à Sfax.

« Heureusement, j'ai réussi à revenir à Sfax après dix jours. À l'époque, j'y étais encore bien installé, j'avais mes repères, mes amis, ... »

Les mésaventures de David avec la Garde nationale et la police ne se limitent pas à ses tentatives de traversée, mais incluent aussi des incidents dans la ville. « Le 29 novembre 2023, j'ai quitté mon travail à Sfax et suis rentré chez moi. Après m'être lavé, je suis sorti pour aller au marché. Sur le chemin, deux policiers à moto m'ont arrêté et m'ont demandé mes papiers d'identité. J'ai montré mon passeport, et ils ont immédiatement remarqué que j'étais en Tunisie depuis 2021. Ils m'ont alors demandé ma carte de séjour. » David explique la situation : « *J'ai tenté de leur expliquer l'histoire de mon contrat de travail et de la pénalité, mais ils ont fait semblant de comprendre, se contentant de dire qu'il fallait nous rendre à la poste pour y faire prendre mes empreintes.* » Une fois à la poste, la situation a pris une tournure inattendue. « *Ils ne m'ont pas laissé parler. Après une brève discussion entre eux, en arabe bien sûr, ils ont rempli des formulaires et m'ont demandé de les signer. J'ai refusé de signer, car tout était écrit en arabe, une langue que je ne comprends pas.* » David a passé toute la journée en garde à

vue, attendant qu'un juge d'instruction soit disponible. « *Finalement, j'ai été conduit à la prison de Thyna, à Sfax, où j'ai passé deux mois et dix-sept jours* ».

Les conditions de détention étaient extrêmement éprouvantes, selon David, qui raconte avoir purgé sa peine dans un espace exigu, situé juste à côté des toilettes. « *La vie en prison était particulièrement difficile. Nous étions entassés dans des cellules bien trop petites pour contenir autant de personnes. Par exemple, une cellule prévue pour 45 détenus abritait parfois près de 150 personnes* », témoigne-t-il. À cette promiscuité s'ajoutaient des tensions régulières entre détenus tunisiens et subsahariens, générant un climat de stress constant. Malgré cela, certains prisonniers tunisiens faisaient preuve de solidarité : « *Quelques-uns nous aidaient, ils nous donnaient un peu de leur nourriture, aucun d'entre nous ne recevait de visites, contrairement aux détenus tunisiens, et les repas servis en prison étaient de très mauvaise qualité.* »

La galère de David ne s'est pas arrêtée à la sortie de prison. Bien au contraire, une nouvelle phase de souffrance s'est immédiatement déclenchée. « *Le jour de ma libération, on m'a rendu mon téléphone et mon argent, mais pas mon passeport. Immédiatement après la sortie du prison, la Garde nationale nous a pris, menottés, et transportés dans des bus de refoulement en direction de la frontière entre l'Algérie et la Tunisie.* ». Deux agents de la Garde nationale présents dans le bus ont alors profité de la situation pour le dépouiller : « *Mon argent et mon téléphone. J'ai tout perdu à la frontière, me retrouvant une fois de plus sans ressources, totalement démunie, face à des autorités aussi impitoyables qu'hostiles* ». Il poursuit : « *Sur cette route, j'ai été témoin d'atrocités : des hommes et des femmes ont été menacés, battus et maltraités par la Garde nationale et les services de douane. C'était un véritable cauchemar, une épreuve supplémentaire qui venait s'ajouter à une longue série d'humiliations et de violences.* »

Pour arriver à El-Amra et vivre dans le "zitoun", David a parcouru seul, pendant deux semaines, le chemin à pied, sans aucune compagnie. « *J'ai croisé certains de mes amis qui vivaient à Sfax, mais j'ai vite compris qu'il était préférable de quitter cette ville, devenue hostile aux migrants subsahariens. Elle n'est plus stable et il y a toujours des arrestations... On ne peut pas rester caché toute sa vie dans une maison. On doit travailler, payer son logement, ses dépenses, mais si on n'a pas la liberté de sortir, comment va-t-on travailler ? On finira toujours par être arrêté par la police et, finalement, on se retrouvera en prison. Alors, j'ai décidé de venir à El-Amra pour survivre dans la tranquillité, en attendant trouver d'autres moyens de quitter la Tunisie et aller de l'avant, et non en arrière* ».

Face à ces nouvelles circonstances, David cherche à quitter la Tunisie le plus tôt possible. Mais il n'est pas certain de pouvoir trouver un travail pour financer son projet, en raison des mesures prises par le gouvernement tunisien interdisant l'emploi des migrants subsahariens. En attendant une amélioration de la situation, David, comme des milliers d'autres migrants autour de lui, cherche simplement à survivre : « *C'est ma deuxième semaine ici, et les conditions de vie sont vraiment très difficiles. Nous comptons essentiellement sur l'aide de l'OIM, qui n'est venue nous soutenir qu'une seule fois jusqu'à présent. Lors de leur visite, ils ont distribué des biscuits, des boîtes de sardines et de l'eau. Cela a été un soulagement temporaire, mais clairement insuffisant pour répondre aux besoins de tous. Malheureusement, certaines personnes ici ne trouvent ni assez de nourriture ni d'eau potable, et le manque de services de soins, notamment pour les femmes et les enfants, est aussi une source de grande préoccupation. La situation est critique, et nous devons affronter chaque jour de nouveaux défis pour simplement survivre dans ces conditions précaires* ».

CHAPITRE II

L'ACCES AUX DROITS SOCIOECONOMIQUES DANS UN CONTEXTE MIGRATOIRE VULNERABLE

Yasmine AKRIMI

Doctorante en Sciences politiques et analyste
de recherche sur l'Afrique du Nord au Brussels
International Center

INTRODUCTION

Les droits socioéconomiques englobent l'ensemble des droits permettant à chaque individu d'accéder aux ressources essentielles à une vie digne, tels que l'emploi, le logement, la santé et l'éducation. Indissociables des droits humains fondamentaux, ils visent à réduire les inégalités en garantissant à chacun la satisfaction de ses besoins de base, indépendamment de son origine ou de son statut juridique³⁹. Dans un contexte migratoire, ces droits revêtent une importance cruciale, car les populations migrantes en situation irrégulière sont particulièrement exposées aux discriminations et aux privations matérielles⁴⁰.

En Tunisie, la situation des migrants subsahariens illustre ces inégalités structurelles. Bien qu'ils participent activement à l'économie, notamment dans le secteur informel, ils sont largement exclus des services de base et subissent des conditions de vie précaires marquées par des expulsions répétées, l'exploitation au travail et un accès restreint aux soins de santé. Cette précarité s'est aggravée à la suite du discours officiel de février 2023, où l'État tunisien a relayé l'idée d'un « grand remplacement démographique » lié à la migration subsaharienne. Ce narratif complotiste et sécuritaire a légitimé un climat de suspicion et intensifié les violences à l'encontre des migrants noirs, qu'ils soient en situation régulière ou non. Dans ce contexte, de nombreux migrants ont été confrontés à des arrestations arbitraires, des expulsions de logements, des licenciements abusifs et une marginalisation économique croissante.

Ce chapitre vise à analyser les conditions d'accès des migrants à leurs droits socioéconomiques en dressant un état des lieux précis des violations dont ils sont victimes. Nous souhaitons mettre en lumière les obstacles majeurs auxquels sont confrontés les migrants subsahariens en Tunisie en matière de logement, d'emploi, de santé, de transport et d'accès à la justice. L'objectif est d'identifier les différentes formes de violations de leurs droits, d'examiner les facteurs ayant conduit à l'aggravation de ces injustices tels que le genre, la situation matrimoniale ou le statut légal et de comprendre comment les politiques migratoires et économiques tunisiennes, conjuguées à un climat social de plus en plus hostile, contribuent à leur exclusion systémique et à leur précarisation dans la durée.

³⁹ Tilly, Charles (1999), *Durable inequality*. Berkeley: University of California Press.

⁴⁰ Nasraoui, Mustapha (2017), « Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers », *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 159-178.

1. Précarité au logement

L'instabilité résidentielle est une problématique récurrente pour les populations migrantes à travers le monde, particulièrement dans les contextes où elles ne bénéficient d'aucune protection légale ou de politiques d'intégration adaptées. En Europe, plusieurs études ont mis en évidence la précarité des conditions de logement des migrants irréguliers, souvent contraints à la cohabitation dans des habitations insalubres, à des loyers abusifs, voire à l'itinérance^{41,42}. En Amérique latine, des recherches sur les flux migratoires en provenance, par exemple, du Venezuela vers des pays voisins comme la Colombie et le Pérou ont montré que l'absence de statut légal stable limite considérablement l'accès au logement et accentue les risques d'exploitation par les propriétaires ou les employeurs⁴³. De même, des études menées dans le contexte de l'Afrique du Nord soulignent que l'absence d'un cadre juridique adéquat doublée des représentations négatives des migrants subsahariens renforcent leur vulnérabilité face à l'exclusion résidentielle et aux expulsions arbitraires⁴⁴.

L'accès à un logement digne représente un défi majeur pour les migrants subsahariens en Tunisie, où la précarité résidentielle est une réalité omniprésente. Les résultats de l'enquête menée auprès de 379 migrants mettent en évidence une instabilité extrême dans leur parcours résidentiel et révèlent les violences structurelles et interpersonnelles qu'ils subissent dans leur quête d'un abri. À la question « combien de fois avez-vous été obligé de changer de zone d'habitation durant les 14 derniers mois ? », 75,5% des répondants déclarent avoir été contraints de déménager une ou plusieurs fois. Ce taux élevé reflète non seulement les expulsions fréquentes, mais aussi l'extrême précarité du statut migratoire et économique. De manière significative, un pourcentage similaire des sondés a déclaré ne pas avoir choisi son parcours migratoire et avoir été déplacé contre son gré, soulignant ainsi le caractère involontaire et forcé de cette mobilité.

Par ailleurs, 45,4% des migrants ont changé de logement une à deux fois depuis leur arrivée en Tunisie, et 32,2% plusieurs fois, ce qui illustre une instabilité chronique. Cette insécurité se reflète également dans la durée de séjour des migrants dans leur logement actuel : 41,2% y résident depuis 1 à 3 mois, 27,4% depuis 4 à 6 mois, et

⁴¹ European Union Agency for Fundamental Rights (FRA). (2021). *Fundamental Rights Report 2021*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.

⁴² Kholodilin, K. A. (2022), « Housing conditions of undocumented migrants in Europe: A comparative study », *DIW Berlin Discussion Paper* No. 1964.

⁴³ Freier, L. F., & Parent, N. (2019). The regional response to the Venezuelan exodus. *Current History*, 118(805), 56–61.

⁴⁴ Bensaâd, A. (2009). *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes : Immigration sur émigration*. Paris : Karthala.

seuls 8,7% y vivent depuis plus d'un an. L'instabilité résidentielle semble toucher particulièrement les femmes, même si la différence sur critère de genre est minime : 46,1% d'entre elles ont changé de logement une à deux fois, et 24,5% plusieurs fois, contre 41,4% et 22,3% pour les hommes. Ce chiffre met en lumière la vulnérabilité accrue des migrantes, qui doivent constamment s'adapter à un environnement incertain. Une étude datant de 2022 soulignait déjà le fait que la migration vers la Tunisie se féminisait depuis plusieurs années et que les femmes migrantes subsahariennes étaient particulièrement exposées aux violences institutionnelles, conjugales et sexuelles⁴⁵.

Ensuite, les conditions de logement varient significativement selon le statut légal des migrants. Parmi les 379 répondants, 42,7% vivent dans une maison ou un appartement, 29,3% habitent dans des abris en plastique, 12,9% vivent sous des oliviers, et 4,2% sont sans domicile fixe (dans la rue). Le statut migratoire apparaît comme un facteur déterminant dans les conditions d'habitat. 40,3% des migrants en situation irrégulière vivent dans des abris de fortune contre 3,6% des migrants réguliers. Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont les plus exposés à l'absence totale de logement, avec 7,4% et 5,6% respectivement déclarant vivre dans la rue. L'écart est frappant entre les migrants réguliers et ceux en situation de résidence irrégulière : 78,6% des migrants réguliers sondés vivent dans un logement en dur, contre 56,8% des demandeurs d'asile, 55,6% des réfugiés et seulement 31,9% des migrants irréguliers. L'importance du statut légal apparaît ici comme une variable essentielle dans l'accès à un logement digne.

Le genre joue également un rôle dans l'exposition aux conditions de vie les plus précaires. 39,6% des hommes vivent dans une maison ou un appartement contre 49% des femmes. Les hommes sont plus souvent sans abri (26,8% contre 10,7%), tandis que les femmes sont plus nombreuses à vivre dans des abris en plastique (32,4% contre 28,6%). Le statut matrimonial constitue un autre facteur influant sur la précarité du logement. 55,4% des célibataires vivent dans la rue ou dans des abris en plastique. Les migrants en couple ont le plus grand accès à un logement en dur (52%), suivis des migrants veufs ou divorcés (50%). Néanmoins, quel que soit le statut matrimonial, un taux élevé de migrants vit dans des abris en plastique : 33,3% des veufs et divorcés, 32,9% des mariés, 28,4% des célibataires et 24% des migrants en couple. En d'autres termes, dans le meilleur des cas, un migrant subsaharien sur quatre vit dans un abri en plastique, soulignant une précarité généralisée.

⁴⁵ Moreno, M. L. (2022), *Violences qui migrent avec les femmes : Étude qualitative exploratoire sur les violences faites aux femmes et aux filles migrantes en Tunisie*. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

L'accès au logement n'est pas seulement marqué par l'instabilité, mais également par les violences exercées par les propriétaires. 36,9% des répondants déclarent avoir subi des violences de la part de leur bailleur. 44,6% des migrants ont déjà été expulsés de leur logement en Tunisie, une ou plusieurs fois. Les expulsions arbitraires, le non-respect des contrats de location et les violences physiques et verbales sont monnaie courante. Ces abus révèlent un rapport de force profondément inégal, où les migrants sont exploités et constamment menacés d'éviction.

Les difficultés économiques sont une autre cause majeure de l'instabilité résidentielle. 61,2% des répondants ont indiqué que la recherche d'un emploi était un facteur déterminant dans leur décision de se déplacer en Tunisie. La nécessité de trouver une source de revenus pousse les migrants à changer de ville ou de quartier en quête d'opportunités économiques, exacerbant leur précarité.

Malgré ces conditions de logement alarmantes, le logement digne n'apparaît pas comme la préoccupation principale des migrants interrogés : seulement 27,7% des sondés le citent comme une priorité. Les préoccupations les plus urgentes concernent plutôt les besoins fondamentaux. 49,1% s'inquiètent de l'accès à l'eau potable, 47,5% craignent de ne pas pouvoir préparer leurs repas, 43,8% redoutent de ne pas trouver à manger ou à boire, et 41,7% s'inquiètent de la disponibilité des produits alimentaires. Ces chiffres soulignent que les urgences alimentaires et sanitaires priment.

L'analyse des conditions de logement des migrants subsahariens en Tunisie révèle une précarité systémique, largement dictée par le statut migratoire, le genre et la situation économique des individus. L'instabilité résidentielle et les conditions de vie indignes ne sont pas seulement le fruit d'un contexte économique difficile, mais aussi d'un cadre institutionnel et sociopolitique qui fragilise ces populations. Les violences exercées par les propriétaires, les expulsions répétées et l'absence de protection étatique témoignent d'une marginalisation structurelle. De plus, l'accent mis sur la satisfaction des besoins primaires plutôt que sur la sécurisation du logement indique une situation de survie où l'urgence alimentaire et sanitaire l'emporte sur toute autre considération. Ces observations mettent en évidence la nécessité d'une approche globale qui prenne en compte des réformes législatives, l'accès aux droits fondamentaux et la lutte contre les abus des propriétaires pour améliorer les conditions de vie des migrants subsahariens en Tunisie.

2. Accès à l'emploi et aux ressources financières

L'accès à l'emploi pour les migrants subsahariens en Tunisie demeure extrêmement limité, les exposant à une vulnérabilité socio-économique persistante. Cette précarité est également la conséquence d'un code du travail restrictif qui favorise implicitement une « préférence nationale » dans l'emploi, limitant ainsi l'accès des étrangers au marché du travail formel. Les subsahariens sont la catégorie de non-nationaux la plus désavantagée par ces barrières institutionnelles. Entre 2010 et 2017, seulement 2% à 4% des permis de travail accordés aux étrangers en Tunisie le furent pour des citoyens de pays de l'Afrique subsaharienne⁴⁶.

Plus de la moitié des personnes interrogées (52,2%) déclarent être sans emploi, ce qui illustre l'exclusion structurelle de cette catégorie de migrants du marché du travail formel. Parmi ceux qui parviennent à travailler, la précarité domine : 37,2% sont rémunérés à la journée, les privant ainsi de toute stabilité financière et de couverture sociale en cas d'arrêt d'activité. Seuls 7,4% perçoivent un revenu hebdomadaire, tandis que 3,2% disposent d'un emploi stable assorti d'un salaire mensuel, un chiffre extrêmement bas qui met en lumière les obstacles administratifs et institutionnels entravant l'intégration des migrants dans l'économie formelle⁴⁷.

Le secteur d'activité détermine en grande partie les conditions de travail et la précarité des migrants. Près de la moitié des travailleurs migrants (45,3%) sont employés dans le bâtiment, un domaine caractérisé par l'irrégularité des contrats, l'exposition aux accidents et l'absence de protection sociale. L'agriculture représente 21,7% des emplois occupés, un secteur où le travail informel et les salaires dérisoires sont la norme. Le commerce informel, qui concerne 10,5% des répondants, illustre une tentative de contournement des barrières institutionnelles, mais demeure une solution précaire en raison de la forte dépendance aux contrôles policiers et aux fluctuations du marché⁴⁸.

L'exploitation économique est de ce fait une réalité omniprésente dans la vie des migrants subsahariens en Tunisie. 24,3% des répondants déclarent avoir été victimes d'exploitation économique à plusieurs reprises, et 18,5% au moins une à deux fois. Ces formes d'exploitation prennent diverses formes : travail non

⁴⁶ Ben Sedrine, S. (2018), *Défis à relever pour un accueil décent de la migration subsaharienne en Tunisie*, Friedrich Ebert Stiftung.

⁴⁷ Geisser, V. (2023), « Tunisie, la chasse aux migrants subsahariens est ouverte : comment la pionnière de la démocratie dans le monde arabe est devenue le théâtre d'un racisme d'État », *Migrations Société*, 191(1), 7–20.

⁴⁸ Boukhatia, R. (2022, septembre 21), « Migrants subsahariens en Tunisie : Marginalité d'une main-d'œuvre de substitution », *Nawaat*, <https://nawaat.org/2022/09/21/migrants-subsahariens-en-tunisie-marginalite-dune-main-doeuvre-de-substitution/>

rémunéré, salaires non versés ou fortement sous-évalués, promesses d'embauche non tenues, ou encore arnaques diverses. Les employeurs figurent parmi les principaux responsables des violences subies par les migrants. Sur les 379 personnes interrogées, 98 ont rapporté avoir été victimes de violences physiques ou verbales de la part d'un ou de plusieurs employeurs. Ces abus sont facilités par le statut irrégulier de nombreux migrants, ce qui limite leur capacité à porter plainte ou à réclamer leurs droits sans craindre d'être arrêtés ou expulsés⁴⁹.

Les femmes migrantes se trouvent à l'intersection de multiples formes de vulnérabilité. Elles sont plus exposées à l'exploitation économique, notamment dans des emplois sous-payés ou non rémunérés, et dans des secteurs précarisés tels que le travail domestique ou la vente informelle. L'absence de protection légale et l'impunité des employeurs encouragent ces abus, et les témoignages de travail non rémunéré ou de retenues arbitraires sur salaire sont fréquents⁵⁰.

L'absence de soutien financier externe renforce l'extrême précarité des migrants en Tunisie. Une majorité écrasante (66,8%) n'a jamais reçu d'aide financière de leur famille, ce qui témoigne du fait que de nombreux migrants subsahariens ne disposent pas d'un réseau de soutien économique et comptent exclusivement sur leurs revenus pour survivre. Par ailleurs, l'aide institutionnelle est quasi inexistante : 85,5% des répondants affirment n'avoir jamais reçu d'aide financière du Haut-Commissariat aux Réfugiés (UNHCR), malgré la protection que l'organisation est censée garantir aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Le soutien des citoyens tunisiens est également très limité, puisque 72,8% des migrants n'ont jamais bénéficié d'une quelconque aide de la part de la population locale. Cette absence de solidarité locale s'explique en partie par la montée du discours anti-migrants, la stigmatisation croissante des subsahariens et la précarité économique qui touche également une grande partie de la population tunisienne⁵¹.

Ainsi, l'économie de la survie structure les parcours des migrants en Tunisie, où le travail informel, l'exploitation et l'exclusion institutionnelle façonnent leur quotidien. Les contraintes administratives, combinées à l'hostilité croissante à l'égard des migrants, contribuent à leur assignation aux marges économiques du

⁴⁹ Pouessel, S. (2019, novembre 19), « Tunisie : la loi contre les discriminations raciales ne profite pas à ceux qui en ont besoin », *Middle East Eye*, édition française.

<https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/tunisie-la-loi-contre-les-discriminations-raciales-ne-profite-pas-ceux-qui-en-ont-besoin>

⁵⁰ Tebini, M. (2022). *Le droit au logement comme lutte de places, d'espaces et de marges : Le cas des migrants subsahariens en Tunisie*, Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES). Lien : <https://ftdes.net/rapports/le-droit-au-logement-comme-lutte-de-places-despaces-et-de-marges-le-cas-des-migrants-subsahariens-en-tunisie/>

⁵¹ Geisser, op. cit.

pays, les privant d'un accès aux ressources et d'une insertion digne dans le marché du travail.

Conscients de la réalité migratoire du pays, plus de la majorité des sondés (53,6%) ont déclaré que la sécurité économique, c'est à dire la possibilité de trouver un emploi, n'était pas le motif principal pour lequel ils ont choisi de venir en Tunisie. La possibilité de vivre en sécurité non plus. Cela démontre que dès le départ, la Tunisie n'était sûrement pas perçue comme une destination finale, ni un endroit sûr.

3. Accès aux soins de santé

L'accès aux soins de santé pour les migrants subsahariens en Tunisie demeure un défi majeur, entravé par des obstacles structurels et institutionnels qui renforcent leur vulnérabilité. Parmi les migrants souffrant de maladies chroniques, 67,3% n'ont pas reçu de soins immédiats, et plus de la moitié (55,1%) estiment que les services médicaux ne sont pas disponibles dans leur région. Ces données traduisent une exclusion systémique des migrants des circuits de soins formels, une réalité exacerbée par le manque de sensibilisation du personnel médical aux droits des étrangers et la persistance de pratiques discriminatoires. En effet, 50,4% des répondants jugent le personnel médical peu accueillant, suggérant une barrière psychosociale qui vient s'ajouter aux difficultés administratives et financières, dans la continuité d'enquêtes récentes menées sur le sujet⁵²⁵³.

Face à ces restrictions, les migrants développent des stratégies alternatives pour pallier l'absence d'accès aux soins conventionnels. 37,5% des répondants ont déclaré acheter des médicaments sans prescription, tandis qu'un pourcentage similaire a recours à des méthodes de guérison traditionnelles. Cette tendance illustre une médicalisation informelle de la précarité, où l'automédication et les pratiques traditionnelles deviennent des mécanismes de survie en l'absence d'une prise en charge institutionnelle adéquate⁵⁴. Toutefois, ces solutions restent insuffisantes, notamment pour ceux souffrant de pathologies graves ou nécessitant une prise en charge continue. 14,5% des répondants ont déclaré être atteints de

⁵² Kouada, R., Annabi, K., Mosbahi, A., Masmoudi, T., & Ben Dhiab, M. (2024), « L'accès aux soins des migrants en Tunisie en 2023-2024 : Situation actuelle et enjeux éthiques », *La Tunisie Médicale*, 102(2), 65–69.

⁵³ Boukhatia, R. (2022, juin 7), « Accès aux soins en Tunisie : Les migrants marchent ou crèvent », *Nawaat*. Lien : <https://nawaat.org/2022/06/07/acces-aux-soins-en-tunisie-les-migrants-marchent-ou-crevent/>

⁵⁴ Mboni, H. M., Mukumbay, R., Malekera, B., & Mbanzibwe, M. (2023). « Évaluation des pratiques de l'automédication et leurs caractéristiques auprès des étudiants d'Uvira en République Démocratique du Congo », *The Pan African Medical Journal*, 45(1), Article 38.

maladies chroniques telles que des maladies de la peau, des affections cardiaques, le diabète ou des infections sexuellement transmissibles. Depuis leur arrivée en Tunisie, 41,2% ont souffert de blessures physiques, 21,1% de maladies cutanées, 29,8% de troubles gastriques et 30% ont présenté des symptômes de choc post-traumatique. Ces chiffres témoignent non seulement de la précarité des conditions de vie des migrants, mais aussi de l'impact psychosocial des violences et de l'insécurité auxquelles ils sont exposés⁵⁵. À souligner que des études montrent que l'absence de prise en charge psychologique aggrave les vulnérabilités des migrants et peut entraver leur insertion sociale et économique⁵⁶.

Le manque de recours aux soins est particulièrement frappant. 75,5% des sondés déclarent ne s'être jamais rendus dans un hôpital, 92,6% n'ont jamais eu accès à une clinique privée, et 87,9% n'ont jamais consulté un médecin en cabinet privé. Près de 70% déclarent n'avoir entrepris aucune démarche pour se soigner, ce qui révèle une exclusion quasi totale des migrants du système de santé formel. Cette réalité s'explique principalement par deux facteurs structurels : la peur d'être arrêtés par les autorités (90% des répondants affirment éviter les services médicaux par crainte d'une interpellation) et l'incapacité financière à couvrir les coûts des soins (93,9% des sondés citent cette raison comme principale entrave à leur prise en charge médicale).

D'autres barrières s'ajoutent à cette double contrainte. 80,5% des répondants mentionnent le manque de moyens de transport comme un obstacle majeur à l'accès aux soins, en particulier dans les zones périphériques où les infrastructures médicales sont limitées. L'absence de pièces d'identité, qui concerne 84,4% des sondés, renforce également leur marginalisation, car l'accès aux hôpitaux publics et aux services médicaux de base peut être conditionné à la présentation d'un document d'identité en règle⁵⁷. La méconnaissance des procédures administratives constitue un autre frein important, puisque 73,9% des répondants déclarent ignorer les démarches nécessaires pour bénéficier d'un suivi médical, un problème qui avait déjà été relevé lors de la crise du COVID-19.

⁵⁵ Fassin, D. (2001), « The biopolitics of otherness: Undocumented foreigners and racial discrimination in French public debate », *Anthropology Today*, 17(1), 3-7.

⁵⁶ Kirmayer, L. J., Narasiah, L., Munoz, M., Rashid, M., Ryder, A. G., Guzder, J., ... & Pottie, K. (2011), « Common mental health problems in immigrants and refugees: General approach in primary care », *Canadian Medical Association Journal (CMAJ)*, 183(12), 959-967.

⁵⁷ Akrimi, Y. (2021), « Droit d'accès aux soins de santé des migrants en Tunisie durant la pandémie de la COVID-19 », In *Droit à la santé au temps de la crise COVID-19 : Quand les inégalités font souffrir et tuent* (pp. xx-xx), Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES) / Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). [Lien : https://ftdes.net/droit-a-la-sante-au-temps-de-la-crise-covid-19-quand-les-inegalites-font-souffrir-et-tuent/](https://ftdes.net/droit-a-la-sante-au-temps-de-la-crise-covid-19-quand-les-inegalites-font-souffrir-et-tuent/)

L'absence de réponse institutionnelle à cette crise sanitaire se reflète dans le rôle limité des organisations internationales et humanitaires. La grande majorité des migrants interrogés déclarent n'avoir jamais reçu d'aide en matière de soins de la part des principales organisations présentes sur le terrain. Le UNHCR est perçu comme inactif dans 90,2% des cas, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans 88,4%, Médecins du Monde dans 92,3%, le Croissant Rouge dans 93,4%, et Terre d'Asile-Tunisie dans 92,6%. Si certaines associations locales et citoyens tentent de pallier ce vide, l'aide reste sporadique : 76% des répondants affirment n'avoir jamais bénéficié d'un soutien d'associations locales, et 56,7% n'ont jamais reçu d'aide de la part de citoyens tunisiens. Ces résultats démontrent que, contrairement aux discours alarmistes sur l'ingérence des ONG internationales dans la question migratoire, la réalité est marquée par une absence de prise en charge significative des besoins sanitaires des migrants.

L'impact du manque ou de l'absence d'accès aux soins sur la capacité des migrants à subvenir à leurs besoins est particulièrement préoccupant. Plus de 60,4% des sondés affirment connaître un ou plusieurs cas de migrants dont l'état de santé compromet leur capacité à travailler. Cette réalité souligne le lien direct entre précarité sanitaire et vulnérabilité économique, enfermant les migrants dans un cercle vicieux au sein duquel l'absence de soins les empêche d'exercer une activité professionnelle, réduisant ainsi leurs moyens de subsistance et leur capacité à accéder aux services essentiels.

Les migrants peuvent accéder aux structures de santé de première ligne sans obligation de présenter une carte de séjour. Pour certains actes médicaux, une pièce d'identité peut être demandée afin de vérifier l'âge du patient. Néanmoins, ce droit demeure largement méconnu parmi les migrants, notamment en raison de la barrière linguistique qui complique leur interaction avec le personnel médical. L'absence d'un dispositif clair garantissant un accès universel aux soins empêche ces populations de bénéficier de services médicaux de base, les maintenant dans la dépendance aux initiatives informelles, aux ONG locales aux ressources limitées ou à la générosité de citoyens.

En outre, le manque de formation et de sensibilisation du personnel médical aux droits des migrants contribue aux discriminations dans les établissements de santé. Plusieurs témoignages indiquent que des migrants se voient refuser des soins en raison de leur statut migratoire, alors même que la déontologie médicale impose de traiter tout patient sans distinction. Certains professionnels de santé refusent également de délivrer des certificats médicaux aux victimes de violences, ce qui les empêche d'engager des procédures judiciaires contre leurs agresseurs.

Enfin, la crise économique et sociale que traverse la Tunisie depuis plusieurs années pèse également sur la situation sanitaire des migrants. La dégradation des infrastructures de santé publique, le manque de ressources dans les hôpitaux et l'augmentation du coût des soins médicaux touchent l'ensemble de la population, mais frappent avec une intensité particulière les subsahariens en situation de précarité. Dans ce contexte, ces derniers sont souvent contraints de prioriser leurs dépenses de survie immédiate (logement, alimentation) au détriment de leur santé, retardant ainsi les consultations et aggravant leurs pathologies.

L'accès aux soins de santé des migrants subsahariens en Tunisie illustre ainsi une inégalité structurelle qui ne relève pas uniquement de la marginalisation économique, mais également d'une politique migratoire restrictive et d'un cadre juridique inadapté à la protection des droits fondamentaux des étrangers. Cette situation renforce leur vulnérabilité et leur invisibilisation, tout en consolidant un système d'exclusion qui alimente les discriminations et les inégalités de traitement.

De plus, l'absence de couverture sociale et la dépendance à des formes alternatives de soins (automédication, recours à des méthodes traditionnelles) traduisent une situation de marginalisation structurelle. Les migrants subsahariens en Tunisie se retrouvent exclus d'un système de santé qui non seulement ne leur est pas accessible, mais qui est également marqué par des discriminations systémiques et une absence de réponse institutionnelle à leurs besoins spécifiques.

Enfin, la réticence des migrants à recourir aux services médicaux par crainte d'être arrêtés ou expulsés reflète un climat de méfiance généralisé envers les autorités. Cette peur, renforcée par les politiques migratoires restrictives et les discours hostiles, illustre une criminalisation implicite de la maladie lorsqu'elle touche les migrants en situation irrégulière. Elle contribue ainsi à une invisibilisation de leur détresse sanitaire et à une détérioration continue de leurs conditions de vie.

Dans ce contexte, la question de l'accès aux soins de santé ne se limite pas à une problématique humanitaire, mais constitue un enjeu politique majeur. Elle met en lumière les failles structurelles d'un système qui non seulement exclut les migrants des services de santé, mais qui, par son inaction, aggrave leur précarité et perpétue un cycle d'exclusion socioéconomique durable.

4. Accès à la justice et au transport

L'enquête a également révélé d'autres droits auxquels les migrants subsahariens peinent à accéder, notamment la justice et le transport. A l'exception des 22% ayant déclaré ne pas avoir subi d'agressions, seuls 5% affirment avoir porté plainte contre leurs agresseurs. Par ailleurs, 39,1% déclarent ne jamais avoir porté plainte en

raison de leur situation irrégulière, 11,9% par méconnaissance des procédures et 4,5% déclarent avoir tenté de porter plainte sans que cette démarche n'aboutisse. Pourtant, des initiatives ont été mises en place pour améliorer cette situation. Par exemple, le ministère tunisien de la Justice a instauré un numéro vert destiné aux ressortissants d'Afrique subsaharienne, visant à faciliter leur accès aux procédures juridiques. Par le passé, avant la vague de répression des personnes et organisations portant soutien aux migrants, des projets tels que « Accès aux Droits pour les Personnes Étrangères Vulnérables » (ADPEV), piloté par Terre d'Asile Tunisie, cherchaient par exemple à informer et accompagner les migrants dans la défense de leurs droits. Des rapports indiquent que des migrants sont arrêtés pour séjour irrégulier, détenus dans des conditions précaires, puis jugés rapidement sans réelle possibilité de défense, souvent sans interprète ni assistance juridique adéquate⁵⁸. Comparativement, au Maroc, une étude du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) révèle que les migrants étrangers rencontrent des obstacles similaires, tels que le manque d'interprètes assermentés, des procédures complexes et une méconnaissance de leurs droits, limitant leur accès à la justice⁵⁹.

Concernant les moyens de mobilité, le fait que 44,9% des répondants déclarent être arrivés à pied aux sites de l'enquête, contre seulement 9,8% ayant utilisé les transports publics et 6,1% le transport privé, révèle plusieurs couches de précarité. D'une part, l'état général des infrastructures de transport en Tunisie est souvent déficient, notamment dans les zones périphériques ou rurales, où les bus sont peu fréquents, mal entretenus et parfois inexistantes. Ce déficit rend physiquement difficile l'accès à de nombreux lieux pour des personnes disposant de moyens limités.

D'autre part, l'aspect financier est déterminant : pour des migrants en situation de grande précarité économique, le coût du billet de bus ou de taxi, même modeste, peut représenter un obstacle important. À cela s'ajoute la peur du harcèlement policier, fréquente dans les transports publics pour les migrants subsahariens, en particulier ceux en situation irrégulière, qui craignent d'être contrôlés, arrêtés, voire expulsés.

Enfin, la peur des agressions, alimentée par les discours hostiles et les actes de violence dont sont victimes les migrants en Tunisie depuis plusieurs années, pousse

⁵⁸ Carretero, L. (2024, avril 18), « En Tunisie, "les prisons sont remplies de migrants subsahariens" condamnés pour "séjour irrégulier" », *InfoMigrants*. <https://www.infomigrants.net/fr/post/61237/en-tunisie-les-prisons-sont-remplies-de-migrants-subsahariens-condamnes-pour-sejour-irregulier>

⁵⁹ Bellamine, I. (2023, mai 31), « Accès des étrangers à la justice au Maroc : Le CNDH dévoile les lacunes », *Enass*. <https://enass.ma/acces-des-etranger-ere-s-a-la-justice-au-maroc-le-cndh-devoile-les-lacunes/>

de nombreux d'entre eux à privilégier la marche, malgré les risques physiques liés à la distance ou aux conditions climatiques.

Ainsi, le recours massif à la marche n'est pas seulement un indicateur de pauvreté, mais aussi un symptôme d'un environnement social et institutionnel hostile, cumulant inaccessibilité, insécurité économique et climat social hostile.

CONCLUSION

L'analyse des conditions socioéconomiques des migrants subsahariens en Tunisie met en évidence une marginalisation institutionnalisée qui entrave l'accès aux droits fondamentaux. Les restrictions en matière d'emploi les cantonnent à des formes de travail précaire et exposées à l'exploitation, tandis que les barrières administratives et économiques rendent l'accès à un logement stable et aux soins de santé particulièrement difficile. Ces difficultés ne sont pas uniquement le résultat de facteurs économiques, mais s'inscrivent également dans une dynamique politique et sociale où les migrants sont perçus comme des boucs émissaires d'une crise plus large.

L'absence de régularisation administrative, la réticence des institutions à appliquer les lois garantissant un accès minimal aux services de base et la montée des discours hostiles à l'égard des migrants accentuent leur précarisation. Cette situation reflète une instrumentalisation de la question migratoire dans les débats nationaux, où les étrangers noirs sont de plus en plus perçus comme une menace plutôt que comme des individus en quête d'une vie meilleure.

Face à cette réalité, il est urgent de repenser les politiques publiques afin d'assurer une protection minimale aux migrants subsahariens en Tunisie, et ce même au sein d'un environnement politique et social hostile à toute politique de régularisation. L'enjeu dépasse la seule question migratoire : il s'agit d'une problématique de justice sociale et d'égalité des droits, qui interpelle l'ensemble de la société tunisienne non seulement sur ses fondements postcoloniaux mais également sur le futur de ses relations avec son voisinage africain.

ENCADRE 2

« Enceinte dans le désert, abandonnée en Tunisie :
l'errance d'une femme ghanéenne en quête de refuge »

Compte-rendu d'entretien réalisé le 3 mai 2024 à Tunis

Rencontrée à Tunis, aux abords des locaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Vanessa, 31 ans, est une femme originaire du Ghana. Elle élève seule ses quatre enfants dans une précarité extrême. Son regard, à la fois fatigué et déterminé, porte le poids d'un parcours jonché de pertes, de souffrances et de combats silencieux. Née dans une famille modeste, elle est mariée de force à l'âge de 15 ans, comme beaucoup de jeunes filles dans son pays. Cette union précoce marque le début d'un long cycle de dépossession.

Veuve depuis près de deux ans, Vanessa se retrouve brutalement propulsée dans une lutte pour la survie. Sans soutien familial ni ressources, elle porte désormais seule la charge de ses enfants. Elle puise dans une force qu'elle-même peine à comprendre, animée par un seul objectif : protéger ses enfants coûte que coûte.

Son histoire est profondément marquée par les déplacements forcés et les violences systémiques qui frappent de nombreux migrants subsahariens. En 2020, son mari quitte le Ghana pour le Maroc, perçu dans leur entourage comme un pays stable, accueillant, offrant une possible voie vers l'Europe. Pendant plusieurs mois, Vanessa ignore tout de son sort. Ce n'est qu'après neuf longs mois qu'elle apprend qu'il se trouve en Algérie.

Convaincue que la réunification familiale leur offrirait un minimum de sécurité, Vanessa, encouragée par son mari et sa famille, entreprend alors le périple avec ses trois enfants pour le rejoindre. Mais à leur arrivée en Algérie, ils sont arrêtés brutalement par les forces de sécurité, détenus sans ménagement, puis expulsés vers le Niger. De là, ils sont renvoyés au Ghana, où ils retrouvent un pays plongé dans une profonde crise politique et sécuritaire.

Le retour au pays n'apporte aucun répit. Bien au contraire. Quelques mois après leur expulsion, son mari est assassiné dans des circonstances obscures, manifestement liées aux tensions communautaires et à la montée des groupes armés dans la région. Ce meurtre brutal bouleverse tous ses repères. Pour Vanessa, cette tragédie n'est pas un simple accident, mais le symbole d'une violence généralisée frappant les plus vulnérables dans son pays. Elle comprend alors que rester au Ghana est un danger imminent pour ses enfants. L'exil redevient alors une nécessité absolue, et Vanessa s'engage de nouveau sur la route, cette fois en direction de la Tunisie.

Le voyage depuis le Ghana jusqu'à la Tunisie a été une épreuve constante pour Vanessa. « *J'ai traversé le Burkina Faso, puis le Niger, entassée dans des bus en très mauvais état. Souvent, je ne savais même pas où nous allions dormir le soir. Il fallait juste avancer, encore et toujours. À Kidal, dans le nord du Mali, je suis restée bloquée pendant deux mois, épuisée et sans ressources, mais jamais sans cette obstination de continuer* ». C'est là, dans une extrême précarité, qu'elle accouche de son quatrième enfant. Ensuite, entassée avec ses enfants dans

des voitures de passeurs elle traverse des centaines de kilomètres de désert, entre peur et chaleur accablante et incertitude, jusqu'à Tamanrasset.

« Chaque pas me brûlait, mais je ne pouvais pas m'arrêter. Il fallait tenir, pour mes 4 enfants. Quand nous avons enfin atteint Tébessa, en Algérie, j'étais à bout de forces. Deux mois encore à survivre dans l'attente, à chercher du pain, de l'eau, un endroit où poser nos corps la nuit. Chaque étape a laissé des cicatrices, visibles et invisibles. Mais je n'ai jamais cédé. Ce qui me tenait debout, c'était cette pensée fixe : peut-être qu'ailleurs, une vie plus sécurisée nous attend. Peut-être qu'on a encore droit à un peu d'humanité. Alors, depuis Tébessa, on a repris la route, cette fois vers la Tunisie. Vers Kasserine. Une autre frontière, un autre pari. Une autre promesse. »

De leur départ du Ghana jusqu'à Kasserine, le périple de plusieurs mois qu'ont enduré Vanessa et ses enfants a été semé d'épreuves incessantes. Elle décrit des scènes de violence d'une cruauté inouïe : des groupes armés surgissant à moto, munis de couteaux, bâtons et chaînes, s'abattant sans pitié sur les migrants. Femmes violées, hommes roués de coups, bébés blessés, un chaos permanent et dévastateur. Dans ce climat d'insécurité totale, l'absence complète de protection condamne ces personnes à l'abandon, livrées à elles-mêmes dans une précarité extrême. La dignité humaine y est constamment piétinée, réduite à néant.

L'arrivée à Kasserine, en novembre 2023, constitue un nouveau choc pour Vanessa et ses enfants. À peine franchie la frontière, ils sont braqués, dépouillés, puis abandonnés sans ressources à Foussana. L'agression entraîne la perte de son téléphone, son unique lien avec le monde extérieur, brisant toute possibilité de contact avec sa famille restée au Ghana, avec qui elle communiquait auparavant via Facebook. À Kasserine, comme auparavant en Algérie, Vanessa se heurte à une violence institutionnelle et sociale d'une brutalité extrême. Les migrants y sont arrêtés arbitrairement, battus, parfois torturés. Des enfants sont ligotés, des femmes agressées sous les yeux de leurs proches impuissants, des nourrissons malmenés. Ces violences sont perpétrées par des policiers, agents de la garde nationale, douaniers ou encore des civils, et s'appuient sur une accusation fallacieuse : les migrants seraient des passeurs de drogue, dissimulant des substances illicites dans les affaires ou les vêtements de leurs enfants.

Après ce nouvel épisode tragique, Vanessa reprend la route avec ses compagnons, se dirigeant vers Sfax puis vers El-Amra, où ils espèrent trouver refuge dans le *zitoun*, connu sur Facebook comme un lieu d'accueil pour des milliers de Subsahariens.

Dès son arrivée dans les camps de migrants installés dans le *zitoun*, elle apprend avec horreur que son frère, avec qui elle a perdu contact depuis le braquage qu'elle a vécu à Foussana, a péri dans un naufrage en tentant de rejoindre l'Italie par bateau, accompagné d'un groupe de migrants soudanais.

La disparition de son frère s'inscrit dans une succession tragique de pertes et de violences. À chaque étape de son parcours, Vanessa affronte de nouveaux obstacles.

À El-Amra, malgré quelques gestes de solidarité envers ses enfants, Vanessa fait l'expérience d'une hostilité xénophobe profonde. Ses enfants ont été battus en pleine rue. *« Je ne comprends pas cette haine gratuite, ce rejet systématique, »* confie-t-elle d'une voix lasse. *« Nous n'avons pas l'intention de rester, juste un peu de paix avant de repartir. »* Malheureusement, le fragile abri qu'elle avait pu improviser avec ses enfants a été incendié par la garde nationale, la laissant une fois encore sans toit, en plein hiver.

Malgré tout, Vanessa n'a pas perdu espoir. Son rêve reste entier : rejoindre l'Italie, franchir cette mer que tant d'autres ont traversée au péril de leur vie. Une de ses filles souffre d'une blessure grave à la main, pour laquelle elle n'a pu obtenir de soins, ne serait-ce que pour cela.

Après 2 mois passés à El-Amra, où elle mendiait avec ses enfants devant les mosquées et dans les rues, Vanessa décide de partir pour Tunis. Des compatriotes rencontrés dans le *zitoun* lui conseillent de se rapprocher de l'OIM ou du HCR, estimant qu'elle pourrait bénéficier d'une prise en charge du fait de ses quatre enfants mineurs (14, 12, 7 ans et 1 an). Elle prend un « louage » pour rejoindre Sfax, qu'elle paie 100 dinars, soit six fois le tarif habituel, en raison de l'interdiction faite aux conducteurs de transporter des Subsahariens, puis poursuit en train jusqu'à Tunis.

À son arrivée, elle sollicite l'aide du HCR. Enregistrée comme demandeuse d'asile avec ses enfants, elle obtient une chambre d'hôtel pour un mois ainsi qu'une aide alimentaire de 300 dinars. Puis plus rien. Expulsée de l'hôtel, elle se retrouve à nouveau à la rue. Depuis deux mois et demi, elle passe ses nuits, avec des centaines d'autres migrants subsahariens, dans les jardins aux abords des locaux du HCR. Elle mendie chaque jour pour nourrir ses enfants, parfois pour un simple morceau de pain. « *Jusqu'à présent, les Tunisiens n'ont pas accepté les Subsahariens* » confie-t-elle. « *Certains ont bon cœur, mais la plupart nous rejettent, nous frappent, nous chassent* ».

Aujourd'hui, face à l'indifférence des institutions et au silence des organisations internationales, Vanessa se sent trahie. Elle ne sait plus vers qui se tourner. La vie en Tunisie est devenue insoutenable, trop chère, trop violente, trop inhumaine. Et pourtant, elle ne baisse pas les bras. Fuir, encore une fois, est peut-être sa dernière chance de survie. Elle raconte :

« Aujourd'hui, je ne sais plus quoi faire. Je ne sais ni où aller, ni où dormir. Tout est flou, tout est fermé devant moi. Notre situation est devenue insupportable. Il nous arrive de dormir à même le sol, dans la rue, avec les enfants serrés contre moi pour qu'ils n'aient pas trop froid. On n'est jamais en sécurité. À chaque instant, on peut être chassés, frappés, humiliés. »

Le parcours de Vanessa incarne tragiquement le calvaire typique vécu par des milliers de femmes migrantes subsahariennes aujourd'hui bloquées en Tunisie, confrontées à une violence omniprésente, à une exclusion sociale profonde et à l'abandon systématique des institutions internationales.

CHAPITRE III

VIVRE SOUS LA VIOLENCE

LA BOUCLE DISCRIMINATOIRE SUBIE PAR LES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE

Maram TEBINI

Psychologue clinicienne et chercheuse
en anthropologie sociale et culturelle

PROPOS INTRODUCTIF

Ce texte traite la question des discriminations encourues par les migrants subsahariens qui s'installent en Tunisie. Essayant de construire un chez-soi transitoire, ils naviguent un vécu marqué par des dangers matériels et psychologiques, en essayant de faire sens d'une histoire de violence.

L'analyse statistique des données recueillies a permis d'établir des tendances et de décrire la portée des discriminations, en la liant à l'histoire commune de la violence partagée. L'objectif de l'analyse quantitative est de rendre plus visible ce qui est partagé, au-delà des expériences individuelles qui demeurent d'une grande importance pour tout travail de plaidoirie ou de compréhension des dynamiques internes de la violence.

En effet, les migrants subsahariens se trouvent en Tunisie pris dans une tournure qui échappe aux efforts d'anticipation. La crise migratoire ayant débuté en 2023⁶⁰ et qui fut alimentée par des discours complotistes qui ont diabolisé de cette catégorie de la population habitant le territoire tunisien ne faisait pas partie des enjeux pris en compte au préalable.

Les migrants subsahariens furent dépassés par les événements allant de prise de positions politiques et gouvernementales, jusqu'à la signature d'un accord avec l'UE en juillet 2023 passant par les spectaculaires attaques racistes ayant commencé en février 2023 ainsi que les expulsions massives⁶¹. Puisqu'il s'agissait d'une situation d'urgence et de précarité, il était question d'une improvisation et de l'établissement de stratégies de fuite et d'évitement de la violence⁶².

Dans ce texte, nous allons tenter de faire un effort de compréhension de ces dynamiques, en décrivant les violences et les discriminations subies par les migrants subsahariens. Ainsi, nous tâcherons de répondre aux questions suivantes : quelle place prend la violence dans les stratégies et la planification des migrants subsahariens ? De quelle manière la violence s'est-elle installée et qu'est ce qui la précède et la suit ? et quelle place prend la solidarité dans la vie des personnes vivant sous la violence ?

⁶⁰ Tebini, Maram, « En Tunisie, le gouvernement et l'UE traquent les Subsahariens », *Plein droit* 139.4 (2023) : 19-22.

⁶¹ Chaouch, Nadia, and Paolo Cuttitta. « Tunisia: borders, migration, solidarity », *InTrasformazione : rivista di storia delle idee* 12.2 (2023): 13-30.

⁶² Vogt, Wendy A., « Crossing Mexico: Structural violence and the commodification of undocumented Central American migrants », *American Ethnologist* 40.4 (2013): 764-780.

1. Les raisons de précarité : fuir la violence et la répression

Pendant le deuxième trimestre de l'année 2024, les conditions de vie des migrants subsahariens qui résident en Tunisie se sont détériorées. La montée des violences a motivé des déplacements qui semblent "forcés", étant donné la place que prend la violence dans les récits et à travers les réponses des personnes interviewées. Ainsi, la violence policière, celle d'une frange de la population tunisienne, et de certains groupes de migrants subsahariens ont été soulignées par les personnes interviewées dans le cadre de cette enquête.

1.1 Violence policière

Lorsque les migrants subsahariens interviewés ont été interrogés sur les raisons de leur installation dans leur lieu de vie actuel, 64,9%, c'est-à-dire 246 d'autres eux ont dit que c'était pour échapper à la police / garde nationale. Cela signifie que près des deux tiers de l'échantillon évoquent une motivation défensive ou de protection plutôt qu'un choix volontaire lié à des opportunités économiques, sociales ou familiales. Ces réponses impliquent la présence d'une forme de brutalité policière exercée contre les migrants et une pression sécuritaire importante qui fait que les forces de l'ordre sont perçues comme agents de dispersion et non de régulation.

D'autres recherches ont souligné le rôle répressif de la police et des garde-frontières, renforcé par les politiques européennes d'externalisation des frontières, à l'encontre des migrants subsahariens en Tunisie et en Afrique du Nord variant entre profilage et de détentions arbitraires, violences physiques, harcèlement et abus sexuels, expulsions collectives, refoulement aux frontières sans nourriture, confiscations illégitimes, etc.⁶³

A travers les réponses et la littérature scientifique disponible, nous observons que le rôle des forces de l'ordre est décrit comme moteur de la fuite et marqueur de la précarité qu'implique cette forme légitime de violence, qui tire sa légitimité des discours politiques qui - en criminalisant la migration subsaharienne - la transforment en légitime défense de l'État⁶⁴.

⁶³ Barry, Céline, « Externalisation et racisme en Afrique : réflexions panafricaines ». *Plein droit*, 2023/4 n° 139, 2023. p.39-42, Cairn.info, <https://droit.cairn.info/revue-plein-droit-2023-4-page-39?lang=fr>.

⁶⁴ Codaccioni, Vanessa, « Chapitre 8. Légitime défense policière et légitime défense de l'État », *La légitime défense. Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*, CNRS Éditions, 2018. p.281-308. CAIRN.INFO, <https://tinyurl.com/2hprxwj5>

1.2 Violences sociales

La violence policière ne reste pas confinée aux forces de l'ordre. Certains tunisiens y ont participé de manière active. Parmi les personnes interviewées, 228 migrants subsahariens, c'est à dire 60,2% des participants à l'enquête ont motivé leur choix d'installation par le besoin d'échapper de la violence exercée par certains groupes de tunisiens.

Ces réponses indiquent qu'en Tunisie, la menace n'est pas uniquement pilotée par l'État ou ses agents, mais que les civils y participent également. La violence dirigée contre les migrants subsahariens se transforme alors en chasse ouverte⁶⁵, marquée par une hostilité sociétale diffuse. Dans ce sens, la peur de la population locale devient un facteur majeur de "déplacement forcé", qui pousse les migrants à s'installer dans des zones perçues comme moins hostiles, mais souvent marginales ou invisibilisées.

Le choix du lieu d'installation devient une stratégie de survie, dictée par le besoin d'éviter les violences sociales et institutionnelles. Cela conduit vers une forme de ghettoïsation progressive⁶⁶, conduisant généralement à des formes de ségrégation sociale propice au renforcement de la criminalité et des violences qui essayent de contrebalancer les privations de ces lieux, construits par la violence et l'exclusion⁶⁷.

61,7% des répondants ont également souligné que la présence d'une population plus accueillante a motivé leur installation. Cela confirme le poids de la violence dans le cercle vicieux d'exclusion qui conduit vers la fragmentation spatiale : pour fuir la violence et se rapprocher d'un idéal plus sécurisant, les migrants se regroupent dans des zones perçues comme plus sûres mais potentiellement plus isolées et moins mixtes.

1.3 Violences intra-communautaires

Un nombre significatif de migrants ayant répondu au questionnaire ont motivé le choix d'installation par le besoin d'échapper à la violence exercée par certains groupes de subsahariens. Ainsi, 47,5% des répondants ont été d'accord pour dire que leur choix d'installation visait à échapper à la violence exercée par d'autres migrants subsahariens. 39,1% ont souligné ne pas être d'accord, et 13,5% sont plus

⁶⁵ Geisser, Vincent, « Tunisie, la chasse aux migrants subsahariens est ouverte. Comment la pionnière de la démocratie dans le monde arabe est devenue le théâtre d'un racisme d'État », *Migrations Société*, 2023/1 N° 191, 2023. p.7-20, Cairn.info, <https://tinyurl.com/mt6wssj6>

⁶⁶ Scotto, Angelo, « Migrants and internal borders Rural ghettoisation in Southern Italy », *Borders, Migration and Globalization*. Routledge, 2021. 77-86.

⁶⁷ Iosif, Luminita, « Urban Image: Urban Segregation. Ghetto and Ghettoisation », *Acta Universitatis Danubius. Communicatio* 11.1 (2017).

ou moins d'accord. Contrairement aux réponses aux autres questions, cela montre une division d'opinion significative, malgré la présence d'une pluralité relative (près de la moitié) qui reconnaît une forme de violence intracommunautaire.

Effectivement, pour une partie importante des migrants, l'évitement de conflits internes joue un rôle dans la décision de s'installer à l'écart d'autres groupes de migrants. Cela nous pousse à aller au-delà d'une vision homogène des groupes migrants et à considérer les tensions internes, les fractures sociales et les conflits liés aux conditions précaires de vie (logement, emploi, ressources) qui prospèrent dans les contextes de crise et de violence⁶⁸.

La violence externe peut alors conduire vers une dispersion accrue, mais aussi à une désolidarisation, affaiblissant les réseaux d'entraide entre migrants. Au lieu de conduire vers la solidarité, les personnes - qui évoluent dans un environnement marqué par des privations - tournent cette violence vers leur propre groupe, au lieu de construire des possibilités de survie commune.

La fuite devient ainsi une conséquence de la violence. Cette violence est multidimensionnelle et entraîne une forme d'errance ou d'itinérance contrainte. Fuir le climat d'insécurité permanente devient alors un acte de survie, une tentative de reconstruire une existence stable, loin de la terreur et de l'instabilité.

2. Les violences et les discriminations subies avant l'installation

Avant de s'installer sur leur lieu de vie actuel, les migrants subsahariens ont eu des expériences de violences, sur le parcours migratoire partant de leurs pays d'origine et en Tunisie. Ces violences sont protéiformes et ont des conséquences importantes sur le devenir des personnes et des groupes sociaux qui les vivent.

2.1 Les violences sur le parcours migratoire

2.1.1 Violences physiques, verbales sur le parcours migratoire

62,8% des personnes interrogées ont subi au moins une agression physique. Près de la moitié (44,3%) l'ont subie de manière répétée, ce qui indique que la violence physique n'est ni marginale ni ponctuelle, mais s'inscrit dans un contexte de danger constant. Subir cette violence de manière directe implique des effets psychosociaux

⁶⁸ Papaioannou, Georges, « Violence intra-communautaire: le cas des immigrés nigériens à Athènes », *Pensée plurielle* 50.2 (2019): 91-99.

importants sur les individus. La perception du danger, l'atteinte à la dignité et la peur en font partie.

Parallèlement, 53,6% des migrants interrogés disent avoir été victimes au moins une fois d'une menace armée, dont 34,3% qui déclarent qu'il s'agisse d'une victimisation répétée. Cela signifie qu'il est question durant le parcours migratoire de traverser en faisant face à un niveau de danger élevé et d'un climat d'intimidation structurel.

En plus des agressions physiques et des menaces armées, 64,3% des répondants rapportent avoir subi au moins une agression verbale. Presque la moitié (49,3%) y ont été exposés de façon répétée, ce qui révèle une normalisation sociale des insultes, humiliations ou propos discriminatoires à l'encontre des migrants. Sur le parcours migratoire, les migrants vivent ainsi dans un climat général d'hostilité, souvent verbale et physique. Cela ne peut être sans conséquences sur leurs conditions psychologiques et sociales, ainsi que sur la perception de la violence qui se poursuit dès leur arrivée en Tunisie.

2.1.2 Violences sexuelles sur le parcours migratoire

Les violences sexuelles ont également été rapportées par les migrants subsahariens. 20,9% des personnes interrogées ont été victimes d'au moins une agression sexuelle sur leur parcours migratoire. 13,5% en ont été victimes plusieurs fois, ce qui suggère que pour certains, cela s'inscrit dans une violence répétée. Même si la proportion est inférieure à celle des violences physiques et verbales, elle demeure alarmante, puisqu'elle implique qu'environ une ou un migrant sur 5 y a été exposé.

De même, 16,4% des personnes interrogées rapportent avoir été forcées à des relations sexuelles au moins une fois. signifie qu'environ 1 migrant sur 6 a été victime de viol ou de coercition sexuelle, parfois de manière répétée.

2.1.3 Déplacements forcés

44,1% des personnes ont donc connu au moins un déplacement forcé au cours de leur parcours migratoire. Cela indique que près de la moitié des migrants n'ont pas eu le contrôle total de leur propre trajectoire, ce qui remet en cause leur liberté de circulation et d'installation, ainsi que la rhétorique raciste du grand-remplacement, selon laquelle les migrants auraient eu pour but initial de coloniser la Tunisie, en s'y installant.

Les déplacements forcés peuvent impliquer des violences, dont du trafic humain de la part des passeurs, la répression policière ou militaire, les exportations informelles et des mécanismes d'exploitation liés au travail (transfert imposés), etc⁶⁹.

2.1.4 Extorsions

Les violences subies pendant le parcours migratoire sont également économiques. En effet, 55,7% des répondants disent avoir été victimes au moins une fois d'extorsion. Cela signifie que plus d'un migrant sur deux a subi un vol sous menace, du chantage ou des pressions pour céder argent ou objets personnels. Ce phénomène de violence peut être extrêmement brutal, puisqu'il implique un appauvrissement dans un contexte précaire et hostile, un sentiment d'insécurité constant et la peur de revivre la même situation, durant les étapes suivantes du parcours.

2.2 La violence en Tunisie avant de s'installer sur le lieu de résidence actuel

En Tunisie, ces violences ne cessent d'exister. Au contraire, elles se multiplient et se diversifient. Dans ce sens, les répondants ont souligné avoir subi plusieurs types de violence. Ces violences ont été documentées par des études réalisées depuis plusieurs années ⁷⁰. Elles peuvent être décrites comme d'ordre discriminatoire, puisqu'elles concernent les individus, en raison de leur statut social, racial et administratif.

2.2.1 Agressions physiques

Plus de la moitié, c'est-à-dire 56,8% des répondants déclarent avoir déjà subi une agression physique en Tunisie avant de fuir vers le lieu où ils résident actuellement. Le fait que plus d'un tiers - c'est à dire 37,5% des répondants - aient été agressés plusieurs fois indique une violence répétée et persistante.

Cela corrobore les motifs d'installation évoqués discutés ci-dessus, à savoir échapper à la violence qu'elle vienne de la police, de groupes tunisiens ou d'autres migrants. Cette affirmation de la part des répondants renforce l'idée selon laquelle les migrants vivent dans un climat général d'hostilité et de danger, où la violence est à la fois institutionnelle, sociale et intracommunautaire.

⁶⁹ Lahlou, Mehdi, « Le Maghreb : lieux de transits », *La pensée de midi*, 2003/2 N° 10, 2003. p.40-51. CAIRN.INFO, <https://tinyurl.com/5n98h9b3>.

⁷⁰ Geisser, Vincent, « Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique », *Migrations société* 177.3 (2019): 3-18.

2.2.2 Violences verbales

Parmi les participants à l'enquête, 46,7% des migrants ont dit avoir subi des agressions verbales à plusieurs reprises, 20,3% ont subi ce type d'agression une ou deux fois et 33% disent n'avoir jamais été agressés verbalement. Ainsi, 67% des répondants ont été victimes au moins une fois d'agressions verbales, notamment de façon répétée. Cela montre que la parole publique ou privée anti-migrants est violente en Tunisie et reflète des attitudes racistes ou xénophobes largement diffusées.

2.2.3 Exploitation économique

En outre, l'exploitation économique a été rapportée par un chiffre significatif - même s'il reste moindre - des répondants. 24,3% des migrants disent avoir été exploités économiquement plusieurs fois, 18,5% en ont été victimes une ou deux fois et 57,3% déclarent n'avoir jamais subi d'exploitation économique. L'exploitation économique semble donc être relativement répandue, bien qu'elle ne soit pas vécue de manière systématique par tous. Il est important de la signaler puisqu'elle complète et renforce les autres violences, rendant la situation des migrants plus difficile à échapper.

2.2.4 Expulsion du logement

44,6% des migrants ont été confrontés à l'expulsion de leur logement au moins une fois, une proportion significative qui souligne un problème récurrent de stabilité résidentielle parmi cette population. 23,5% des migrants ont été expulsés plusieurs fois de leur logement. Cette violence - certes indirecte mais très importante - fragilise encore plus la situation déjà précaire d'un nombre important de migrants.

La situation des violences décrites est assez préoccupante. La production de sujets marginaux à administrer et à expulser - renforcée par "la dérive raciste" qu'a connu le pays à partir de 2023⁷¹ - n'est pas un phénomène inédit.

⁷¹ Akrimi, Yasmine, « Racisme, blanchité et État-nation : la construction de l'altérité des Noirs tunisiens », *Confluences Méditerranée*, 2023/2 N° 125, 2023. p.123-135. Cairn.info, <https://tinyurl.com/4u6pmnyc>.

3. Les violences indirectes multiformes rapportées par les migrants pendant la crise migratoire de 2023 - 2024

Les violences interpersonnelles subies depuis 12 mois sont multiples. Elles peuvent également être indirectes quand la personne voit son entourage - notamment des personnes qui se trouvent dans la même situation sociale - subir des violences. Être témoin des violences peut être traumatique et impacter psychologiquement la personne qui le rapporte, d'où l'importance de prendre en compte ce type de violences.

3.1 Témoins de violences touchant à l'intégrité physique

D'un côté, les participants ont souligné avoir été témoins de violences physiques. 61% des migrants ont déclaré avoir vu au moins une fois un autre migrant subir une agression physique. Cela signifie que la violence n'est pas seulement vécue de manière individuelle, mais constitue un phénomène collectif et observable dans l'espace public ou les lieux de vie commune. Le fait que 42% en aient été témoins à plusieurs reprises indique un climat de violence banalisée.

De plus, les menaces de mort ont été également rapportées. 37,2% des migrants ont été témoins au moins une fois de menaces de mort contre d'autres personnes migrantes, ce qui est une proportion élevée dans des contextes souvent marqués par des rapports de domination, de violence et d'impunité. Cette technique est souvent utilisée pour intimider, contrôler ou éliminer des individus. Y être témoin dans un contexte d'hostilité et de discours anti-migrants peut renforcer le sentiment d'insécurité chez les personnes qui y sont confrontées.

D'un autre côté, des migrants ont déclaré avoir été témoin de morts et d'entraves à la dignité au cours des 12 derniers mois. 35,1% des personnes interrogées ont été témoins au moins une fois du décès d'un migrant dans des conditions indignes. Cela souligne la réalité dramatique des parcours migratoires, où la vulnérabilité, le manque de soins et l'exploitation peuvent mener à de telles tragédies.

Selon les réponses 31,4% des migrants ont déclaré avoir été témoins au moins une fois d'une violence sexuelle commise contre une femme migrante. Ce chiffre est particulièrement préoccupant, car il concerne des violences souvent taboues, dissimulées ou passées sous silence.

Cela suggère que l'ampleur réelle de ces agressions pourrait être plus grave que ce que les statistiques officielles révèlent. Le silence qui entoure ces actes empêche

souvent les victimes de se manifester, ce qui contribue à leur invisibilisation et complique leur prise en charge⁷².

3.2 Témoins de violences matérielles

57,3% des personnes interrogées déclarent avoir été témoins au moins une fois de la confiscation de biens appartenant à des migrants. Ce chiffre est alarmant. Il souligne la banalisation de cette pratique, qui constitue une violence systémique.

La confiscation de biens sert souvent de moyen de pression et de contrôle, visant à exploiter les migrants en les plaçant dans une situation de dépendance et de précarité renforcée. Elle les contraint ainsi à accepter des conditions de vie ou de travail précaires, voire à renoncer à leurs droits humains les plus fondamentaux.

Par ailleurs, 64,7% des répondants ont indiqué avoir été témoins d'expulsions forcées de migrants vers des zones frontalières. Ce taux élevé montre que cette pratique est fréquente dans les dynamiques migratoires en Tunisie. Ces expulsions sont souvent menées par les autorités, pendant une phase de crise et de violence accrue. Une fois refoulés vers les frontières, les migrants sont généralement abandonnés dans des zones reculées et hostiles, où ils sont exposés à des risques accrus d'exploitation, de violences ou même de décès. Ce type de traitement s'inscrit dans une logique discriminatoire où les migrants sont perçus comme indésirables. Leur expulsion devient alors un outil de dissuasion, utilisé pour décourager d'autres tentatives de migration⁷³.

3.3 Témoins des situations de vulnérabilité sociale

Plus de la moitié des personnes interrogées - c'est à dire 52 % - ont déclaré connaître plusieurs cas d'enfants non scolarisés, tandis que seulement 21,9 % affirment ne connaître aucun cas. Ce constat met en évidence une réalité préoccupante : la non-scolarisation des enfants est largement répandue parmi les migrants subsahariens vivant la crise actuelle. Elle reflète un cumul de facteurs structurels, tels que la précarité, l'instabilité, l'exclusion sociale, et la peur des déportations qui empêchent de nombreux enfants migrants d'accéder à l'éducation.

⁷² Haesevoets, Yves-Hiram, « Chapitre 17. Du processus de victimisation sexuelle au syndrome d'accommodation : un piège insidieux », *Victimes et auteurs de violence sexuelle*, Dunod, 2016. p. 201-220. Cairn.info, <https://tinyurl.com/4mb24exv>

⁷³ Parikh, Shreya, « Comment la Tunisie produit des 'migrants irréguliers' », *Plein droit* 139.4 (2023) : 35-38.

La situation alimentaire apparaît tout aussi critique. En effet, 59,1 % des répondants disent connaître plusieurs personnes n'ayant pas suffisamment à manger, contre seulement 14,2 % qui n'en connaissent aucun cas. Ces chiffres traduisent une insécurité alimentaire généralisée, symptôme d'une précarité extrême et persistante.

De plus, 48,5 % des participants rapportent connaître plusieurs cas de personnes trop malades pour pouvoir travailler, alors que seuls 22,2 % ne connaissent aucun cas de ce type. Cela révèle un problème majeur de santé publique, vraisemblablement aggravé par un accès limité, voire inexistant, aux soins médicaux.

3.4 Témoins des situations d'exploitation

Près de 28,8 % des personnes interrogées disent connaître plusieurs cas de femmes victimes de trafic sexuel, tandis que 46,2 % déclarent n'en connaître aucun. Ces chiffres indiquent que, bien que le phénomène soit présent, il demeure souvent caché ou circonscrit à certains contextes spécifiques. Le caractère tabou et criminalisé du trafic sexuel contribue à son invisibilité partielle.

Concernant les enfants, le phénomène semble encore plus dissimulé : 66,0 % des répondants affirment ne connaître aucun cas d'enfants victimes de trafic sexuel, contre seulement 11,9 % qui rapportent en connaître plusieurs. Cela suggère une réalité encore plus enfouie, où les cas sont très peu visibles et signalés, même si chaque individu compte.

Enfin, 63,9 % des personnes interrogées disent ne connaître aucun cas d'enfants impliqués dans des trafics liés à la migration, mais 13,2 % en connaissent plusieurs. Bien que moins visibles, ces situations ne sont pas négligeables. Dans un contexte migratoire souvent marqué par la précarité, les enfants peuvent être entraînés dans des circuits d'exploitation ou de trafic, parfois sous couvert d'aide ou de promesse de passage.

4. Accès aux services sociaux

4.1 L'accès aux soins

4.1.1 Nonaccès aux soins médicaux

Les résultats de l'enquête révèlent un accès extrêmement restreint des migrants aux structures de santé formelles. En effet, 75,5% des personnes interrogées déclarent ne s'être jamais rendues dans un hôpital public, et seuls 5,3% y sont allés

à plusieurs reprises. Ce sous-recours massif témoigne d'une marginalisation sanitaire, malgré la présence d'infrastructures *théoriquement* ouvertes à tous.

L'accès aux cliniques privées est encore plus limité : 92,6% des répondants n'y ont jamais eu recours, très probablement en raison de leur coût élevé. De même, 87,9% ne se sont jamais rendus chez un médecin en cabinet privé, ce qui confirme que le secteur libéral reste hors de portée pour la grande majorité des migrants. Ces chiffres montrent que le système de santé, qu'il soit public ou privé, reste largement inaccessible à cette population vulnérable.

4.1.2 Solutions alternatives

Face à ces obstacles, les migrants se tournent vers des solutions alternatives. La méthode la plus courante consiste à acheter directement des médicaments en pharmacie, une option choisie au moins une fois par 62,3% des répondants, dont 37,5% à plusieurs reprises. Cette pratique est sans doute privilégiée en raison de son accessibilité immédiate, sans nécessité de consultation médicale ni ordonnance. Par ailleurs, 56,5% ont également eu recours à des techniques de soins traditionnels, reflétant à la fois des pratiques culturelles enracinées et une adaptation économique à l'absence d'accès aux soins conventionnels.

30,1% des personnes interrogées ont déclaré avoir déjà renoncé totalement à se soigner, dont 18,5% à plusieurs reprises. Ce renoncement est un indicateur grave de précarité sanitaire extrême, dans laquelle la maladie est simplement ignorée, faute de ressources ou de possibilités de traitement, et peut donc conduire à l'aggravation ou la mort.

4.1.3 Raisons du non-recours

Les obstacles à l'accès aux soins pour les migrants subsahariens en Tunisie sont nombreux et souvent cumulés. Ils relèvent de facteurs à la fois structurels, administratifs, financiers et psychologiques.

Les freins les plus massifs concernent d'abord les conditions de vie extrêmement précaires. Ainsi, 93,9% des personnes interrogées estiment que l'absence d'argent est un obstacle majeur, tandis que 90% expriment une peur très forte d'être arrêtés par les autorités tunisiennes, en particulier en cas de situation administrative irrégulière. De plus, 84,4% mentionnent l'absence de pièce d'identité comme un frein important, et 80,5% déclarent ne pas avoir accès à un moyen de transport. Ces quatre facteurs constituent des barrières critiques qui rendent l'accès aux soins quasi impossible pour une grande partie de cette population.

D'autres obstacles, bien que légèrement moins fréquents, restent significatifs. 73,9% des répondants disent ne pas connaître le circuit à suivre pour obtenir des soins. De plus, 63,6% craignent de ne pas être respectés par le personnel soignant, et environ 56% évoquent des difficultés de communication. À cela s'ajoutent les inégalités géographiques d'accès aux services médicaux, avec 55,1% signalant l'indisponibilité des soins dans leur secteur, et 50,4% estimant que le personnel médical n'est pas accueillant.

Enfin, les raisons moins souvent citées (par moins de la moitié des répondants) ne doivent pas être ignorées pour autant. Elles suggèrent que, si les barrières individuelles existent, ce sont surtout les obstacles structurels, financiers, administratifs et juridiques, qui déterminent l'exclusion des migrants du système de santé.

4.2 L'accès à l'information

Les résultats montrent que la première source d'information pour les migrants subsahariens reste le bouche-à-oreille entre pairs, à savoir 46% des répondants. Ce mode de transmission reflète une dynamique communautaire forte et horizontale, fondée sur la confiance interpersonnelle. Cependant, il comporte un risque élevé de rumeurs, de déformations ou d'informations incomplètes, dans un contexte où les repères sont souvent flous.

Les canaux numériques arrivent en deuxième position. 39,6% utilisent des sites spécialisés et 36,7% des groupes privés. Cela témoigne d'une adoption croissante du numérique comme moyen d'accès à l'information, notamment parmi les jeunes adultes. Toutefois, ces canaux présentent aussi des risques accrus de désinformation, en l'absence de médiation fiable ou de vérification des contenus.

En comparaison, les médias traditionnels (radio, télévision) ne recueillent que 30% d'usage, ce qui montre leur faible ancrage dans les habitudes informationnelles des migrants. Cela peut s'expliquer par une méfiance à l'égard des médias perçus comme institutionnels, une barrière linguistique ou encore un manque d'accessibilité directe.

Les familles jouent un rôle secondaire dans la diffusion d'informations pour 18,5% des participants, ce qui est compréhensible étant donné le caractère technique et contextuel des démarches à entreprendre dans le pays d'accueil qui nécessitent un besoin de soutien familial.

Les femmes migrantes se tournent en priorité - à hauteur de 56,5% - vers les échanges directs avec d'autres personnes migrantes, ce qui peut refléter une dynamique de solidarité et de confiance renforcée dans leurs réseaux sociaux immédiats. Les hommes, de leur côté, semblent plus actifs sur les groupes

numériques. 38,7% utilisent des groupes privés et 38,2% consultent des sites spécialisés. Cela indique une approche plus individualisée ou technologique de la recherche d'information.

En termes d'âge, les personnes plus âgées privilégient les interactions humaines ou les sources formelles, tandis que les jeunes adultes (18–39 ans) utilisent massivement les outils numériques, avec une préférence marquée pour les groupes privés et les plateformes spécialisées.

4.3 L'accès à la justice

Parmi les 379 personnes interrogées, seules 5% - soit 19 individus - ont effectivement porté plainte après avoir été agressées. En revanche, 22,2% - soit 84 personnes - déclarent ne jamais avoir subi de violence. Cela signifie que plus de 70% des répondants ont été victimes d'agressions sans pour autant engager de démarche judiciaire. Ce taux extrêmement élevé de non-recours à la justice met en lumière une réalité préoccupante : l'accès aux mécanismes de protection juridique reste largement hors de portée pour la majorité des migrants concernés.

Les raisons de cette absence de plainte révèlent des obstacles structurels profonds. La principale entrave évoquée par les personnes agressées est leur situation administrative. 39,1% ont indiqué avoir renoncé à porter plainte par peur d'être arrêtées ou expulsées. Ce facteur souligne à quel point la précarité du statut migratoire dissuade les victimes de s'adresser aux institutions. À cela s'ajoute un déficit d'information : 11,9% ne connaissent tout simplement pas les démarches à suivre. D'autres, bien que désireux de porter plainte, se sont heurtés à des blocages administratifs ou à des refus implicites – c'est le cas de 4,5%. Enfin, 17,4% n'ont pas répondu à cette question, un silence qui peut traduire une peur persistante, une méfiance vis-à-vis des autorités, ou encore un traumatisme non exprimé.

Ces données révèlent que seuls 5% des migrants victimes d'agression ont pu faire valoir leurs droits, ce qui constitue un signal d'alerte grave. L'absence de recours renforce un climat d'impunité, où les auteurs de violences ne sont pas inquiétés, ce qui peut favoriser ainsi la récidive. Pour les victimes, cela engendre un double sentiment d'abandon : d'abord face à la violence subie, ensuite face à l'impossibilité d'obtenir justice. La peur, la méconnaissance des procédures, l'exclusion administrative et l'éloignement des institutions créent un terrain propice à la banalisation des violences, vécues comme inévitables ou invisibles.

5. La perception de la crise migratoire de 2023 - 2024

5.1 Liens avec la population locale et perception des opinions tunisiennes sur la régularisation des migrants

5.1.1 Liens de sociabilité avec la population locale

Les liens sociaux entre les migrants subsahariens et la population locale tunisienne semblent être particulièrement faibles. Moins de 40% des migrants déclarent avoir des relations amicales avec des Tunisiens, et près de la moitié affirment n'avoir aucun contact amical avec eux. Cette situation met en lumière un isolement social marqué des migrants par rapport à la population locale et un non-accueil dans la sphère de la vie intime.

5.1.2 Perception des opinions tunisiennes sur la régularisation des migrants

En ce qui concerne la perception des migrants vis-à-vis de la régularisation, ces derniers affichent une vision largement pessimiste quant à l'accueil qu'ils pourraient recevoir de la part des Tunisiens. Peu d'entre eux estiment que la régularisation serait accompagnée de solidarité ou de tolérance de la part de la population tunisienne. Une grande majorité des migrants évoque plutôt des peurs liées à la crise économique, au racisme et à la désinformation qui circulent dans les médias et les réseaux sociaux.

Concernant les motivations positives supposées des Tunisiens à accepter une régularisation, les résultats sont également assez modestes. Seuls 16,4% des migrants estiment que la solidarité avec les Africains serait une raison suffisante pour soutenir la régularisation. En revanche, une proportion plus élevée, soit 31,7%, pense que la régularisation pourrait être motivée par le besoin de main-d'œuvre. Enfin, 25,1% évoquent une possible tolérance des Tunisiens envers les migrants. Ces taux restent relativement faibles, notamment pour la solidarité, ce qui indique un manque de confiance dans l'accueil bienveillant de la population locale.

En revanche, les raisons négatives pour refuser la régularisation sont plus marquées. Une majorité significative, soit 37,5%, cite le racisme comme un frein, suivi par 47,5% des répondants qui évoquent la crise économique comme un facteur limitant. De plus, une proportion encore plus élevée, 52,2%, estime que les migrants sont influencés par la manipulation des médias et des réseaux sociaux, ce qui suggère une perception répandue d'une désinformation systématique autour de la question migratoire.

5.2 Les liens avec les organismes humanitaires tunisiens et internationaux

5.2.1 Les relations avec les acteurs associatifs tunisiens

En ce qui concerne le degré de connaissance des associations par les migrants, 60,7% des répondants déclarent en avoir une bonne connaissance, tandis que 8,7% affirment ne pas les connaître, ce qui signifie qu'ils ont une certaine familiarité avec ces structures. Toutefois, 12,9% des personnes sont partiellement d'accord avec cette affirmation, et 17,7% n'ont pas répondu. Ces données suggèrent qu'il existe une forme de distance ou d'incertitude concernant les associations, ce qui pourrait être lié à un manque d'information ou à des expériences variables avec ces organisations.

Quant à l'utilité perçue des associations, seulement 26,6% des migrants estiment que ces dernières sont véritablement efficaces pour les aider à trouver des solutions à leurs problèmes. À l'inverse, 34,8% sont en désaccord avec cette affirmation, et 17,4% adoptent une position plus mitigée. Ces chiffres indiquent un manque de confiance généralisé dans les capacités des associations à répondre concrètement aux besoins des migrants, soulignant une insatisfaction potentielle quant à l'efficacité des services fournis.

La méfiance exprimée à l'égard des associations est également notable. 20,1% des répondants estiment que les associations exploiteront leur cause à des fins personnelles, tandis que 28,2% pensent qu'elles servent avant tout les intérêts de l'Europe et de l'Occident. Ces résultats témoignent d'un sentiment d'instrumentalisation parmi une partie significative des migrants, qui peuvent percevoir ces organisations comme ayant des objectifs qui ne sont pas nécessairement alignés avec leurs besoins réels.

Enfin, concernant les limites perçues des associations, 19,5% des migrants estiment que ces dernières n'ont pas les ressources nécessaires pour les aider de manière efficace. Cependant, la majorité des répondants ne partagent pas cette opinion, car 31,4% sont en désaccord avec cette affirmation et 24,3% adoptent une position neutre.

5.2.2 Les relations avec les organismes internationaux

En ce qui concerne la connaissance des organismes internationaux, les résultats sont mitigés. Seulement 25,9% des migrants déclarent bien connaître ces structures, tandis que 28,5% ne sont pas d'accord avec l'affirmation "je ne les connais pas", suggérant ainsi une certaine familiarité avec ces organisations. Cependant, près d'un quart des répondants ne se prononcent pas clairement, et

21,4% ne répondent pas à cette question, ce qui reflète une forme d'éloignement ou d'abstraction vis-à-vis des organismes internationaux. Ces données indiquent que la relation avec ces structures reste floue pour une grande partie des migrants.

En ce qui concerne l'utilité perçue des organismes internationaux, seulement 20,3% des migrants estiment que ces organisations aident réellement à résoudre leurs problèmes. À l'inverse, 35,9% affirment qu'elles ne parviennent pas à leur fournir une aide concrète. Cela montre que l'efficacité de ces acteurs est largement remise en question, et que la perception de leur rôle pratique dans la résolution des difficultés des migrants est relativement faible.

Une forte suspicion envers ces organismes est également exprimée par les migrants. 41,4% d'entre eux estiment que ces organisations exploitent leur cause, un taux extrêmement élevé qui témoigne d'une méfiance profonde. Par ailleurs, 46,4% pensent que ces structures agissent principalement dans l'intérêt de l'Europe et de l'Occident, renforçant ainsi l'idée d'une vision géopolitique cynique de leur rôle. Cette perception met en lumière un scepticisme général quant à la sincérité des intentions des organismes internationaux, et une crainte que leurs actions ne servent des objectifs externes plutôt que le bien-être des migrants eux-mêmes.

Nous remarquons alors une double défiance, entre les associations locales qui sont vues comme faibles ou peu utiles et les organisations internationales comme politiques et intéressées. Cette double défiance contribue au sentiment de perte et à la déchirure des liens et des possibilités de solidarité, qui pourraient être salvatrices dans un contexte aussi hostile que celui traversé par les participants à cette enquête.

CONCLUSION

Les migrants subsahariens en Tunisie évoluent dans un contexte d'exclusion, de peur et de méfiance. Leur quotidien est marqué par des violences, un accès limité aux droits fondamentaux, et une absence de perspectives claires. La précarité dans laquelle ils vivent est multidimensionnelle. Elle est accentuée par leur vulnérabilité profonde en lien avec leurs conditions économiques difficiles, l'accès limité aux services de base, et l'exposition à diverses formes d'abus.

Leurs mouvements sont déterminés par la violence qui persiste malgré les déplacements qui semblent forcés. Cette violence vient des forces de l'ordre, des Tunisiens, des institutions qui les excluent, ainsi que des autres migrants subsahariens. Elle est également protéiforme, allant d'agressions physiques, insultes, agressions sexuelles jusqu'à la menace concrète de leurs vies.

Cela explique la méfiance des migrants subsahariens vis-à-vis des institutions humanitaires, des tunisiens, et des autres migrants auprès de qui la violence prolifère, etc. Dans ce contexte, l'urgence est à la reconnaissance de la dignité, l'amélioration des politiques publiques, et à la création de ponts de confiance entre migrants, société civile, institutions locales et internationales.

ENCADRE 3

« Laura, entre combat et espoir : le long parcours d'une jeune mère migrante »

**Compte-rendu d'entretien réalisé le 13 mai 2024
à Henchir Ben Farhat, El Amra**

Laura est une jeune mère célibataire de 19 ans originaire de Sierra Leone. Coiffeuse dans son pays, elle exerçait un métier qu'elle aimait profondément. Mais l'insécurité croissante, les violences politiques et les tensions communautaires l'ont contrainte à fuir son pays à seulement 16 ans. Elle n'était pas seule : elle a rejoint un groupe de femmes, d'hommes et d'enfants, tous animés par le même espoir d'un avenir plus sûr.

« Personne ne choisit de quitter son pays, sa famille, ses amis, surtout pas à l'âge de 16 ans. On n'a pas le luxe de choisir quand la peur de mourir devient plus forte que l'attachement à ses racines. Nous avons fui parce que la mort rôdait trop près, parce que nous avons vu des proches tombés sous les balles, des femmes violées, des hommes assassinés, des quartiers entiers incendiés par des milices armées. Ce n'était pas un choix, c'était une question de survie. Quitter tout ce qu'on connaît pour chercher un peu de sécurité, un peu d'espoir ailleurs, même si cela signifie tout recommencer à zéro, marcher vers l'inconnu avec pour seul bagage la peur et le courage. »

Au début par bus, puis par voitures et parfois à pied, leur route les a menés à travers la Guinée-Conakry, le Mali et le Niger, jusqu'à la Libye. Là-bas, Laura a vécu l'un des épisodes les plus sombres de sa vie. Pendant six mois, elle a subi harcèlement, braquages, attaques armées, violences sexuelles et détention arbitraire. Ôtée par une milice libyenne, Laura a été séquestrée dans un camp improvisé. Pendant près de deux mois, elle a été violée à plusieurs reprises par ses gardiens et soumise à des traitements inhumains. Ses ravisseurs exigeaient une rançon de 5000 dinars libyens, une somme qu'elle ne possédait évidemment pas et qu'aucun de ses proches n'était en mesure de réunir. En l'absence de paiement, elle est restée emprisonnée, réduite à l'état d'objet entre les mains d'hommes armés. Sa libération, survenue de manière inattendue après environ deux mois, reste pour elle un épisode flou, peut-être lié à une intervention extérieure ou à un simple changement de stratégie de ses ravisseurs. Ce séjour en Libye a marqué une rupture dans sa vie : elle y a perdu son innocence, sa confiance envers les autres, et une grande partie de sa foi en l'humanité.

« En seulement deux mois, j'ai tout vécu : viols, violences physiques, humiliations incessantes... Je n'avais rien fait de mal, rien qui justifie une telle souffrance. J'ai été frappée, battue, parfois sans raison apparente, juste pour asseoir leur pouvoir. Les humiliations étaient quotidiennes : des insultes racistes, des dégradations, des moqueries sur ma condition de migrante, de femme, de jeune mère. Parfois, ils me forçaient à accomplir des tâches dégradantes, me traitant comme une chose, comme un objet à leur merci. Les violences sexuelles étaient omniprésentes, une menace constante qui s'abattait sur moi et sur d'autres femmes. Des viols collectifs, des agressions dans

l'obscurité, des gestes cruels qui laissent des blessures invisibles mais profondes. Cette violence ne s'arrêtait pas à mon corps : elle était aussi psychologique, faite de peur, de honte, d'angoisse permanente. Les criminels m'ont aussi extorqué de l'argent, exigeant des sommes que je savais impossibles à réunir. ils ne m'ont jamais cru lorsque je leur ai dit que je n'avais aucun contact avec ma famille, que même si j'avais pu les appeler, ils n'auraient jamais pu rassembler une telle somme dans un pays déchiré par la violence et la pauvreté. J'étais prisonnière de leur violence, impuissante face à leurs menaces, seule face à une justice qui n'existait pas. Chaque jour était un combat pour survivre, chaque nuit un calvaire de peur et de douleur. Cette expérience m'a brisée, mais aussi renforcée : je suis encore là, et je me bats pour que cette souffrance ne soit pas oubliée. »

Fuyant cette spirale de violence, Laura a fini par s'échapper et a rejoint un groupe de migrants d'Afrique subsaharienne en route vers la Tunisie. Elle a traversé la frontière par Ben Guerdane, épuisée, traumatisée, et enceinte. Cette grossesse, fruit des viols répétés qu'elle a subis durant sa captivité en Libye, a été pour elle une épreuve supplémentaire, mêlant détresse, confusion et solitude. Arrivée à Zarzis, elle a trouvé refuge temporaire et a pu accoucher de son premier enfant à l'hôpital. Mais faute de moyens pour régler les frais médicaux, et craignant d'être dénoncée ou arrêtée, elle a été contrainte de fuir trois jours seulement après son accouchement, sans suivi médical ni assistance. Été 2022, elle reprend le chemin vers Tunis où elle a pu trouver un abri précaire à Dar Fadhal. Elle y a vécu pendant presque 3 mois.

L'expérience de Laura en Tunisie n'a pas été sans souffrances., les illusions se sont vite dissipées. Depuis son arrivée, Laura n'a jamais perdu de vue son objectif : rejoindre l'Europe, même au prix d'une traversée périlleuse en mer. Elle a tenté de franchir la Méditerranée à deux reprises. La première fois, en décembre 2022, depuis Zarzis. La seconde fois, en juillet 2023, depuis Sfax. Lors de cette dernière tentative, l'embarcation a été interceptée par la garde nationale. Laura a été arrêtée, condamnée pour séjour irrégulier, puis incarcérée avec son bébé pendant deux mois et trois semaines, dans le cadre d'une peine de quatre mois. À sa sortie, Laura a été refoulée vers la frontière désertique avec son enfant. Elle a survécu pendant près de deux semaines dans des conditions inhumaines : sans eau, sans nourriture, sans argent. Elle a dû marcher sur de longues distances avant de regagner Sfax, puis Tunis, espérant obtenir le soutien du HCR ou de l'OIM pour une reconnaissance comme réfugiée et une éventuelle relocalisation vers l'Europe. Des migrants subsahariens, mieux informés des modes de fonctionnement de ces organisations, lui ont conseillé d'insister auprès de ces institutions en raison de sa vulnérabilité : jeune mère, enceinte, accompagné d'enfant, sans ressources.

Mais à Tunis, les espoirs se sont à nouveau heurtés à l'indifférence institutionnelle. Le HCR lui a promis une solution qui n'est jamais venue, même une carte ou un papier qui peut l'aider pour le contrôle de police, non. L'OIM ne lui a accordé que quelques aides ponctuelles, des colis alimentaires et de petites sommes d'argent. Sans logement, sans emploi, sans papiers, elle s'est retrouvée livrée à elle-même avec son enfant. Pour survivre, elle a dû mendier, puis, à contrecœur, recourir au travail sexuel.

Sa situation est devenue insoutenable après avoir été agressée par des hommes qu'elle identifie comme membres de la « mafia tunisienne ». Craignant pour sa sécurité, elle a fui Tunis pour Sfax en mois de décembre 2023, s'installant dans le *zitoun* à El-Amra. Elle espérait y retrouver un peu de répit, accoucher en sécurité, suite à une grossesse involontaire survenue de son travail de sexe, et préserver sa dignité. Toujours convaincue

que l'Italie lui offrirait un avenir meilleur, elle croyait que son statut de mère augmenterait ses chances d'être accueillie dans de bonnes conditions, comme elle l'avait vu dans des témoignages sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, Laura vit dans un camp informel à Henchir Ben Farhat. Elle n'a plus de contact avec sa famille. Elle ne connaît personne en Europe. Chaque jour, elle mendie dans la rue pour nourrir ses 2 enfants âgés de 2 ans et de 4 mois.

« Je n'ai pas vraiment de problème pour manger. Des Tunisiens nous donnent parfois un peu d'argent, ou bien nous offrent à manger, du pain, du lait, des pâtes. Ce n'est jamais suffisant, mais c'est ce qui nous permet de tenir, jour après jour. L'OIM est venue deux fois avec un peu de lait, des biscuits et de l'eau. Ce n'était pas grand-chose, mais dans notre situation, c'était déjà beaucoup. Et surtout, je ne suis jamais seule : mes frères et sœurs me donnent à manger. On partage le peu qu'on a, on s'entraide pour survivre. Cette solidarité, c'est notre force. Le vrai problème, c'est qu'on vit enfermés ici, comme dans une prison à ciel ouvert. On n'ose plus sortir, par peur des rafles. La garde nationale arrête les migrants dans la rue et les renvoie de force vers les frontières, du côté de l'Algérie ou de la Libye. Moi, je ne peux pas revivre ça. Je ne veux plus retourner dans le désert. C'est trop dangereux, surtout avec un bébé. Là-bas, il n'y a rien : ni eau, ni nourriture, ni ombre. Mon enfant pourrait mourir de soif ou de chaleur. »

Malgré les épreuves, Laura souligne la solidarité profonde qui unit les migrants subsahariens. Au-delà des différences culturelles et linguistiques, une entraide authentique s'est tissée entre eux, née de la douleur partagée, de la peur commune et d'un espoir tenace. En revanche, ses relations avec les Tunisiens restent marquées par la méfiance, le rejet et, trop souvent, le racisme. Quelques personnes lui ont tendu la main, lui offrant un geste de bienveillance ou un mot réconfortant. Mais dans la majorité des cas, elle se sent perçue comme une étrangère de trop, une présence indésirable.

« Je n'ai jamais vraiment compris le comportement des Tunisiens. Parfois, ils sont incroyablement accueillants, généreux, souriants. Certains m'ont tendu la main sans rien attendre en retour, m'offrant un repas, un peu d'argent, des vêtements pour mes enfants. Ces gestes m'ont profondément touchée, surtout dans des moments où je n'avais plus rien, mais d'autres fois, c'est tout l'inverse. Il y a des regards remplis de mépris, des paroles humiliantes, des refus catégoriques de nous vendre de la nourriture, simplement parce qu'on est noirs, parce qu'on est migrants. Cette hostilité, cette violence, ce racisme, je ne les comprends pas... Et la garde nationale... ce sont des Tunisiens aussi. Pourquoi nous traitent-ils comme des criminels ? Pourquoi nous confisquer nos téléphones, notre argent, nos affaires personnelles, alors que ce sont parfois nos seuls moyens de survivre, de rester en contact avec le monde ? Pourquoi tant de brutalité, alors qu'on ne fait que chercher un refuge, un endroit où vivre en sécurité avec nos enfants ? »

Dans de telles conditions, Laura se trouve dans une situation extrêmement précaire. Elle souffre de problèmes de santé, vit dans l'insécurité permanente, et continue de subir les conséquences de violences passées. Elle raconte avoir été violée en Tunisie ce qui a entraîné une grossesse qu'elle a ultérieurement perdue. À l'hôpital, on a refusé de lui fournir les médicaments nécessaires. Elle a fini par se procurer les médicaments elle-même, à ses frais.

Aujourd'hui, Laura souhaite quitter la Tunisie. Elle ne s'y sent pas en sécurité. Le racisme, le harcèlement policier, la menace constante d'une expulsion du camp, tout cela a rendu sa vie insupportable. Elle n'a plus d'autre horizon que l'attente, la peur, et la survie.

« Je n'ai nulle part où rentrer. Pas en Sierra Leone, pas en Libye. Il ne me reste qu'une seule issue : tenter la traversée vers l'Europe, même si cela signifie risquer ma vie, et celle de mes enfants. Peut-être que ça prendra du temps, peut-être que ça échouera... mais je n'ai pas d'autre choix. Je ne pense plus à ma propre situation. Ce qui m'obsède aujourd'hui, c'est l'avenir de mes enfants. »

Elle lance un appel : aux migrants, elle recommande la prudence. À ceux qui sont encore en route, elle conseille de se munir de papiers, de se préparer aux réalités du terrain. À ceux qui sont déjà là, elle rappelle l'importance de la solidarité, seule voie possible vers un avenir plus digne et plus humain.

CHAPITRE IV

MOBILITES INTERNES ET CONDITIONS D'ACCUEIL DES MIGRANTS SUBSAHARIENS EN TUNISIE

Hajer ARAISSIA

Enseignante-chercheure en démographie
et membre du laboratoire de recherche ECUMUS

INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, la Tunisie a vu s'intensifier l'arrivée de migrants originaires d'Afrique subsaharienne, venus chercher refuge, stabilité ou de meilleures perspectives de vie. Qu'ils soient étudiants, travailleurs-migrants, aventuriers, réfugiés, demandeurs d'asile, ils sont installés en Tunisie pour de différents projets⁷⁴. Pour beaucoup, il s'agit d'une quête de sécurité face à des contextes de conflits armés, de crises politiques, de dégradation environnementale ou de précarité économique dans leurs pays d'origine. Pour d'autres encore, la Tunisie représente un passage vers l'Europe ou un territoire où envisager une reconstruction de vie, malgré l'incertitude.

Cette dynamique migratoire s'inscrit dans un contexte régional marqué par la reconfiguration des routes migratoires, notamment en raison de la fermeture progressive des voies traditionnelles vers l'Europe, des tensions persistantes en Libye et des politiques européennes de plus en plus restrictives⁷⁵. Dans ce paysage mouvant, la Tunisie, historiquement perçue comme un pays d'émigration, tend à devenir un pays de transit prolongé, voire de destination contrainte, pour de nombreux migrants subsahariens.

Toutefois, les conditions d'accueil offertes par la Tunisie demeurent fragiles et inégalement distribuées. Les migrants se heurtent à des difficultés multiples : accès limité à l'emploi, au logement ou aux soins, absence de cadre juridique régulant clairement leur statut, ainsi que des formes de rejet social allant jusqu'à des violences xénophobes. Si certaines initiatives institutionnelles et associatives œuvrent en faveur d'une meilleure intégration, elles peinent à répondre aux besoins croissants de cette population, en raison de moyens restreints et d'un manque de coordination politique à l'échelle nationale⁷⁶.

Dans ce cadre instable, ce chapitre interroge la mobilité géographique des migrants subsahariens en Tunisie, non plus seulement comme un moment de transition, mais comme un mécanisme d'adaptation, de survie et de résistance. Confrontés aux expulsions, à l'hostilité sociale ou à l'insécurité, de nombreux migrants sont

⁷⁴ Cassarini, Camille, « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire », *Migration et Sociétés*, 2020, N°1 79 (1), p. 43.

⁷⁵ Boubakri, Hassen, *Migrations internationales et révolution en Tunisie*, Migration Policy Centre Research Report 2013/01.

⁷⁶ Araïssia, Hajer, « Syrian women refugees: difficulties accessing wrights », *Collectivus, Revista de Ciencias Sociales*, 2019, 6(2), 91-103.

contraints de se déplacer à l'intérieur même du territoire tunisien. Ces mobilités internes – entre quartiers, villes ou régions – traduisent des tentatives de recomposition des solidarités communautaires, de fuite face aux dangers, ou de quête d'opportunités dans des contextes jugés plus favorables. L'objectif est ainsi de mettre la lumière sur ces formes de circulation imposée, souvent invisibles, mais structurantes dans l'expérience migratoire en Tunisie. Il s'agira d'analyser les parcours des migrants subsahariens en Tunisie ainsi que les logiques de leur installation, de leurs déplacements et de la marginalisation qui en découlent. L'objectif est aussi d'inviter le lecteur à penser la mobilité des migrants non pas comme une anomalie, mais comme une forme d'action face à l'incertitude, un langage de résistance face aux exclusions, et une stratégie pour rester vivant dans un espace de plus en plus hostile.

1. Les dynamiques territoriales de la mobilité des migrants subsahariens en Tunisie

1.1 Temporalité de la présence subsaharienne en Tunisie : analyse de la durée de séjour

La mobilité des migrants subsahariens en Tunisie s’inscrit dans des dynamiques temporelles variées, reflétant à la fois des parcours individuels différenciés et des contextes d’accueil hétérogènes. Comprendre la durée de séjour permet de mieux cerner les logiques d’installation, de transit ou de retour qui caractérisent cette population. Ces temporalités sont influencées par les politiques migratoires, les conditions économiques locales, ainsi que par des facteurs sociaux ou familiaux propres à chaque migrant. Si certains s’installent durablement, d’autres ne font que passer ou sont contraints à une mobilité fréquente. L’analyse par genre apporte un éclairage complémentaire sur les facteurs d’ancrage ou d’instabilité qui affectent les trajectoires migratoires tel que l’indique le tableau suivant :

Tableau 23 : Répartition des migrants selon le sexe et la durée de séjour en Tunisie

Depuis quand vous êtes en Tunisie ?		< 1 mois	1-3 mois	4-6 mois	7-12 mois	13-24 mois	> 24 mois	Total
Masculin	Effectif	65	39	35	66	35	33	273
	% dans Sexe	23,8%	14,3%	12,8%	24,2%	12,8%	12,1%	100%
	% du total	17,2%	10,3%	9,2%	17,4%	9,2%	8,7%	72,0%
Féminin	Effectif	23	13	17	17	12	20	102
	% dans Sexe	22,5%	12,7%	16,7%	16,7%	11,8%	19,6%	100%
	% du total	6,1%	3,4%	4,5%	4,5%	3,2%	5,3%	26,9%
Autres	Effectif	1	1	0	1	1	0	4
	% dans Sexe	25,0%	25,0%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	100%
	% du total	0,3%	0,3%	0,0%	0,3%	0,3%	0,0%	1,1%
Total	Effectif	89	53	52	84	48	53	379
	% dans Sexe	23,5%	14,0%	13,7%	22,2%	12,7%	14,0%	100%
	% du total	23,5%	14,0%	13,7%	22,2%	12,7%	14,0%	100%

Tests du khi-carré			
	Valeur	df	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	7,909 ^a	10	,638
Rapport de vraisemblance	8,703	10	,561
Association linéaire par linéaire	,441	1	,507
N d'observations valides	379		

a. 6 cellules (33,3%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de,51.

Le tableau ci-dessus présente la répartition des migrants subsahariens selon leur genre et leur durée de présence en Tunisie. Il met en évidence la diversité des temporalités de séjour à travers plusieurs périodes de référence, allant de moins d'un mois à plus de deux ans. Cette lecture croisée permet d'observer certaines régularités ou écarts selon les profils. Elle constitue une base pour identifier des tendances migratoires liées à la stabilité ou à la mobilité des personnes interrogées.

Chez les hommes, majoritaires dans l'échantillon, la durée de séjour en Tunisie est globalement répartie de manière homogène, avec une légère concentration dans les très courts séjours et ceux de 7 à 12 mois, ce qui suggère des trajectoires migratoires instables ou des phases de transit. Les femmes, quant à elles, apparaissent plus nombreuses dans les longues durées de séjour (plus de deux ans), traduisant une installation plus durable, souvent liée à des opportunités d'emploi spécifiques ou à des contraintes sociales et familiales. Elles sont aussi bien représentées parmi les arrivées récentes, ce qui signale une nouvelle vague migratoire féminine. Malgré ces nuances, les tests statistiques montrent que les différences entre hommes et femmes ne sont pas significatives, indiquant des schémas migratoires globalement similaires. Toutefois, certaines femmes semblent plus enclines à s'ancrer durablement en Tunisie, alors que les hommes tendent à une mobilité plus courte ou transitoire.

1.2 Dynamiques des déplacements et précarité des migrants

Les trajectoires internes des migrants subsahariens une fois arrivés en Tunisie ne relèvent que rarement d'une mobilité linéaire et planifiée. L'analyse des modes de transport utilisés par les migrants subsahariens à l'intérieur du territoire tunisien met en évidence des mobilités fortement contraintes, souvent façonnées par la précarité économique et l'absence de solutions de transport accessibles et révèle avant tout l'importance des déplacements à pied, indicateurs à la fois de la précarité des parcours migratoires et des obstacles structurels à la circulation sur le territoire.

Tableau 24 : Principaux moyens de transport utilisés par les migrants dans leurs déplacements en Tunisie

Après votre arrivée en Tunisie, par quels moyens avez-vous fait la plus grande partie du trajet pour arriver ici ?	Fréquence	Pourcentage
À pied	170	44,9
Transport public (bus, train, métro)	37	9,8
Transport privé (taxi, louage etc)	23	6,1
Avion	36	9,5
Autres	13	3,4
Pas de réponses	100	26,4
Total	379	100,0

Le déplacement à pied constitue le principal mode de transport pour 44,9% des enquêtés, soulignant le manque de ressources financières, la peur des contrôles policiers, ou encore l'absence d'infrastructures de transport adaptées dans certaines zones. Cette mobilité « de survie » illustre une progression souvent lente et fragmentée, notamment dans les régions rurales ou marginalisées, parfois dictée par les passeurs. Le recours aux transports publics (9,8%) et privés (6,1%) reste minoritaire, indiquant que seuls certains migrants, bénéficiant d'un soutien communautaire, associatif ou de revenus ponctuels, peuvent y accéder. Quant au transport aérien (9,5%), il renvoie à des profils de migrants entrés légalement sur le territoire, mais dont la situation peut rapidement basculer dans l'irrégularité après expiration de leur visa. Enfin, les 26,4% de non-réponses interpellent. Ce silence peut traduire la volonté de dissimuler des itinéraires sensibles, marqués par la clandestinité ou des expériences traumatisantes. Il reflète aussi la méfiance envers les enquêtes formelles dans un contexte de stigmatisation.

En somme, ces données mettent en lumière l'inégale accessibilité aux moyens de transport et révèlent combien les itinéraires internes en Tunisie sont imprégnés d'incertitude, d'adaptation contrainte et de stratégies de contournement face à un environnement souvent hostile.

L'analyse du croisement entre le sexe des migrants et le principal moyen de transport utilisé pour arriver en Tunisie met en évidence des différenciations genrées significatives dans les trajectoires migratoires.

Tableau 25 : Répartition des enquêtés selon le sexe et les moyens de transport les plus utilisés en Tunisie

Après votre arrivée en Tunisie, par quels moyens avez-vous fait la plus grande partie du trajet pour arriver ici?								Total
			À pied	Transp. public	Transp. privé	Avion	Autre	
Sexe	Masculin	Effectif	120	31	16	17	8	192
		% dans Sexe	62,5%	16,1%	8,3%	8,9%	4,2%	100%
		% du total	43,0%	11,1%	5,7%	6,1%	2,9%	68,8%
	Féminin	Effectif	49	5	6	19	4	83
		% dans Sexe	59,0%	6,0%	7,2%	22,9%	4,8%	100%
		% du total	17,6%	1,8%	2,2%	6,8%	1,4%	29,7
	Autres	Effectif	1	1	1	0	1	4
		% dans Sexe	25,0%	25,0%	25,0%	0,0%	25,0%	100%
		% du total	0,4%	0,4%	0,4%	0,0%	0,4%	1,4%
Total		Effectif	170	37	23	36	13	279
		% dans Sexe	60,9%	13,3%	8,2%	12,9%	4,7%	100%
		% du total	60,9%	13,3%	8,2%	12,9%	4,7%	100%
Test du khi-carré								
			Valeur	df	Signification (bilatérale)	asymptotique		
Khi-deux de Pearson			20,370 ^a	8	,009			
Rapport de vraisemblance			18,607	8	,017			
Association linéaire par linéaire			5,463	1	,019			
N d'observations valides			279					
a. 6 cellules (40,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de,19.								

Sur les 279 personnes ayant répondu à cette question, les hommes constituent la majorité (68,8%), suivis par les femmes (29,7%). L'ensemble des données révèle que la marche à pied est, de loin, le moyen de transport le plus couramment utilisé, représentant 60,9% des cas.

Chez les hommes, ce mode de déplacement domine largement (62,5%), ce qui témoigne d'un parcours souvent marqué par la précarité économique, un accès limité aux ressources formelles de mobilité et une migration réalisée dans des conditions difficiles⁷⁷. Le recours aux transports publics (16,1%) ou privés (8,3%) reste relativement marginal, tandis que seulement 8,9% des hommes ont pu utiliser l'avion. Ces chiffres reflètent une mobilité informelle, souvent fragmentée, dans laquelle les moyens de transport peu coûteux ou accessibles sans documents officiels prédominent.

⁷⁷ OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), *Rapport sur les conditions de mobilité des migrants en Afrique du Nord*, Tunis, 2021, 73 p., p. 21.

Quant aux femmes, bien que la marche reste également majoritaire (59%), une proportion beaucoup plus importante a déclaré avoir pris l’avion pour se rendre en Tunisie (22,9%). Ce chiffre, près de trois fois plus élevé que chez les hommes, montre que certaines femmes migrantes ont pu bénéficier de conditions plus sécurisées ou de soutiens leur permettant un trajet plus direct et potentiellement moins risqué. Cela s’explique par des réseaux familiaux ou communautaires facilitant l’obtention de documents de voyage, ou par des stratégies visant à éviter les dangers particuliers auxquels les femmes sont exposées durant les parcours migratoires, comme les violences sexuelles ou les trafics.

L’analyse statistique confirme que ces différences ne relèvent pas du hasard. Les résultats du test du khi-deux (valeur = 20,370 ; p = 0,009) et du rapport de vraisemblance (valeur = 18,607; p = 0,017) indiquent une association significative entre le sexe et le moyen de transport. L’association linéaire par linéaire, également significative (p = 0,019), renforce cette lecture. Autrement dit, le genre constitue une variable explicative structurante des modalités de déplacement pour rejoindre la Tunisie.

Ces données illustrent les profondes inégalités qui traversent les expériences migratoires. Le genre influence à la fois les ressources mobilisables, les risques encourus et les canaux empruntés. Ainsi, loin d’être neutre, le mode de transport utilisé constitue un révélateur des inégalités sociales et genrées dans les parcours migratoires. Il éclaire les conditions différenciées d’accès à la mobilité, les vulnérabilités spécifiques à chaque groupe et les choix – souvent contraints – opérés en fonction des ressources disponibles et des normes sociales.

1.3 Statuts juridiques et dynamiques spatiales des migrants en Tunisie

Le tableau ci-dessous croise les statuts administratifs des migrants (demandeurs d’asile, réfugiés, migrants réguliers et irréguliers) avec les lieux dans lesquels ils ont été rencontrés (Jebeniana-El Amra, Zarzis et Grand-Tunis). Il permet de mettre en lumière la répartition territoriale des différents profils juridiques, les logiques de mobilité, les stratégies d’installation et des inégalités d’accès à la régularisation ou à la protection dans les contextes d’accueil tunisiens et révèle les dynamiques de concentration ou de dispersion selon les statuts. Les trois zones étudiées illustrent chacune un contexte spécifique d’accueil, qui conditionne fortement la situation administrative des migrants subsahariens.

Tableau 26 : Répartition des enquêtés selon leurs lieux d’installation actuels et le statut juridique

	Statut en Tunisie	Total
--	-------------------	-------

		Demandeur d'asile	Migrant irrégulier	Migrant régulier	Refugié	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	12	129	0	4	145
	% dans le site	8,3%	89,0%	0,0%	2,8%	100%
Zarzis	%du total	3,2%	34,3%	0,0%	1,1%	38,6%
	Effectif	39	41	1	2	83
Grand-Tunis	% dans le site	47,0%	49,4%	1,2%	2,4%	100%
	%du total	10,4%	10,9%	0,3%	0,5%	22,1%
	Effectif	44	65	27	12	148
Total	% dans le site	29,7%	43,9%	18,2%	8,1%	100%
	%du total	11,7%	17,3%	7,2%	3,2%	39,4%
	Effectif	95	235	28	18	376
	%du total	25,3%	62,5%	7,4%	4,8%	100%

Les données du terrain montrent qu'à Jebeniana-El-Amra, près de 9 migrants sur 10 (89%) sont en situation irrégulière, contre seulement 8,3% de demandeurs d'asile et 2,8% de réfugiés. Aucun migrant recensé n'y possède un statut régulier. Cette forte concentration de situations irrégulières reflète l'extrême marginalité de ces camps informels, implanté dans une région rurale sans services, sans présence institutionnelle ni relais associatif structurant. Cette configuration est le résultat, d'une part, des campagnes d'expulsion des migrants depuis Sfax, qui ont conduit à leur déplacement forcé vers les oliveraies de la région ; d'autre part, de la position stratégique de cette zone, devenue un point de départ majeur pour les traversées clandestines vers l'Europe.

A l'inverse, Zarzis présente une configuration plus équilibrée : 47% des migrants y sont demandeurs d'asile, 49,4% en situation irrégulière. Ces chiffres traduisent une coexistence entre vulnérabilité juridique et formes de protection, rendue possible par l'ancrage local d'une société civile active et par la présence continue du HCR et de l'OIM depuis 2011. Ces organismes y ont mis en place plusieurs dispositifs d'aide : hébergement, enregistrement des demandes d'asile, soutien à la réinstallation ou au retour volontaire. Le Croissant-Rouge, en partenariat avec ces agences, joue également un rôle central dans la médiation et l'assistance.

Enfin, en Grand Tunis, la structure des statuts est plus diversifiée : 43,9% de migrants en situation irrégulière, 29,7% de demandeurs d'asile, 18,2% de migrants

réguliers et 8,1% de réfugiés. C’est la seule zone où un nombre significatif de personnes accède à un statut régulier. Cela tient à la proximité des représentations diplomatiques, des bureaux de l’UNHCR, et à l’existence de services juridiques spécialisés.

En somme, la situation administrative des migrants subsahariens varie fortement selon les territoires. Les zones rurales comme Jebeniana-El-Amra concentrent les exclus du droit, Zarzis offre des formes de protection intermédiaires, et la capitale, bien que saturée, demeure la principale porte d’accès aux mécanismes de régularisation.

1.4 Trajectoires résidentielles et mobilité contrainte des migrants subsahariens en Tunisie

Les trajectoires résidentielles des migrants subsahariens en Tunisie révèlent des formes d’installation marquées par l’instabilité, la contrainte et l’adaptation. Leurs parcours sont façonnés par une diversité de facteurs, allant des logiques d’expulsion aux stratégies de recherche d’opportunités, en passant par les dynamiques de soutien ou de rejet dans les territoires traversés. Ces mobilités internes et ces formes d’ancrage partiel reflètent à la fois les vulnérabilités structurelles auxquelles sont confrontés les migrants et les capacités de résilience qu’ils développent face à un environnement souvent hostile.

Le tableau ci-dessous décrit les conditions d’habitat actuelles des personnes migrantes, en fonction de leur lieu de résidence. Il met en lumière les formes extrêmes de précarité résidentielle que vivent de nombreux migrants subsahariens en Tunisie avec des variations régionales significatives.

Tableau 27 : Répartition des migrants selon le type d’habitat actuel et la zone de résidence

Dans quel type de logement vivez-vous actuellement ?	Maison/ appartement	Abri en plastique	jardin	la rue	Sous les oliviers	Autre	Total
--	---------------------	-------------------	--------	--------	-------------------	-------	-------

Jebeniana -El-Amra	Effectif	2	98	2	0	43	0	145
	% dans le site	1,4%	67,6%	1,4%	0%	29,7%	0%	100%
	% du total	0,5%	26,1%	0,5%	0%	11,4%	0,0%	38,6%
Zarzis	Effectif	70	4	0	6	2	1	83
	% dans le site	84,3%	4,8%	0%	7,2%	2,4%	1,2%	100%
	% du total	18,6%	1,1%	0%	1,6%	0,5%	0,3%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	89	8	17	10	3	21	148
	% dans le site	60,1%	5,4%	11,5%	6,8%	2,0%	14,2%	100%
	% du total	23,7%	2,1%	4,5%	2,7%	0,8%	5,6%	39,4%
Total	Effectif	161	110	19	16	48	22	376
	% du total	42,8%	29,3%	5,1%	4,3%	12,8%	5,9%	100%

Le tableau montre que moins de la moitié des enquêtés (42,8 %) vivent dans un logement en dur (maison, appartement), tandis que 57,2 % occupent des abris précaires : structures en plastique (29,3 %), sous les oliviers (12,8 %), dans la rue (4,3 %), dans des jardins (5,1 %) ou dans des lieux informels (5,9 %). Ces formes d'habitat traduisent l'absence de dispositifs publics d'accueil et une forte dépendance à l'économie informelle.

A Jebeniana-El-Amra, l'habitat précaire est dominant : près de 68 % vivent sous abri plastique et 30 % sous les oliviers. Ce campement informel, en zone agricole, illustre une marginalisation extrême et un isolement spatial total.

A l'inverse, à Zarzis, 84,3 % des migrants logent en maison ou en appartement. Cette situation s'explique par l'absence d'expulsions, mais aussi par la présence active d'associations et d'organisations internationales facilitant l'accès à un logement stable.

Dans le Grand Tunis, la fragmentation est marquée : 60,1 % accèdent à un logement classique, mais les autres vivent dans des jardins (11,5 %), des squats ou garages (14,2 %), ou même à la rue (6,8 %). Cette diversité révèle les fortes inégalités internes à la capitale et les limites de l'accueil urbain.

Dans l'ensemble, le logement précaire apparaît comme la seule option viable pour une population sans ressources, soumise à l'instabilité constante (expulsions, recherche d'emploi, volonté de rejoindre des réseaux de passeurs). Cette mobilité forcée renforce le caractère provisoire et vulnérable de leur installation, faisant de l'habitat informel une solution à la fois subie et adaptée à leurs trajectoires incertaines.

Le tableau ci-dessous examine la durée de résidence des migrants dans les trois principaux lieux d'enquête : Jebeniana-El-Amra (camp informel situé dans une zone rurale à Sfax), Zarzis (une ville située au sud), et le Grand-Tunis. L'objectif est de saisir les dynamiques de stabilisation ou de mobilité des populations migrantes en fonction du lieu, en lien avec l'accès aux droits, aux réseaux et aux conditions de vie.

Tableau 28 : Répartition des migrants selon leur ancienneté de résidence

Depuis quand vous vivez dans cette zone ?		<1 mois	1-3 mois	4-6 mois	7-12 mois	> 12 mois	Total
Jebeniana-El-Amra	Effectif	79	47	6	12	1	145
	% dans le site	54,5%	32,4%	4,1%	8,3%	0,7%	100%
	% du total	21,0%	12,5%	1,6%	3,2%	0,3%	38,6%
Zarzis	Effectif	5	34	16	13	15	83
	% dans le site	6,0%	41,0%	19,3%	15,7%	18,1%	100%
	% du total	1,3%	9,0%	4,3%	3,5%	4,0%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	27	50	25	11	35	148
	% dans le site	18,2%	33,8%	16,9%	7,4%	23,6%	100%
	% du total	7,2%	13,3%	6,6%	2,9%	9,3%	39,4%
Total	Effectif	111	131	47	36	51	376
	% du total	29,5%	34,8%	12,5%	9,6%	13,6%	100%

La majorité des migrants présents à Jebeniana-El-Amra y séjournent depuis moins d'un mois (54,5 %) ou entre un et trois mois (32,4 %). A peine 0,7 % y vivent depuis plus d'un an. Cette courte durée de résidence reflète le caractère transitoire et instable⁷⁸ de cet espace, marqué par l'absence d'infrastructures, de services de base et de soutien institutionnel. Ce campement informel fonctionne principalement comme un lieu de passage, souvent en lien avec des projets de départ clandestin vers l'Europe ou des déplacements internes vers des zones perçues comme plus accueillantes. La pression sécuritaire et les conditions de vie extrêmement précaires limitent toute possibilité d'ancrage durable.

Zarzis présente une situation contrastée. Si 41 % des enquêtés y résident depuis 1 à 3 mois, 18,1 % y vivent depuis plus d'un an, ce qui témoigne d'un niveau de stabilité bien supérieur à celui observé à Jebeniana-El-Amra. Cette stabilité relative

⁷⁸ Messaoud Romdhani, « La situation des Subsahariens en Tunisie. L'exemple du camp de Choucha et la création d'un hotspot en Libye », *Hommes & Migrations*, vol. 1328, no. 1, 2020, p. 53.

s'explique par la présence d'un tissu associatif actif, par un environnement local moins hostile et par l'absence d'interventions coercitives visant à expulser les migrants de la ville. Les opportunités d'insertion dans des secteurs informels et l'action de relais communautaires favorisent une installation plus longue et souvent plus digne.

Dans le Grand-Tunis, les trajectoires sont plus diversifiées. Si un tiers des migrants (33,8 %) y vivent depuis 1 à 3 mois, une part significative (23,6 %) y est installée depuis plus d'un an. Cette répartition reflète la complexité des profils rencontrés dans la capitale : nouveaux arrivants en quête de régularisation, demandeurs d'asile en cours de procédure, mais aussi personnes ayant déjà construit des formes de stabilité résidentielle. L'accès aux institutions, aux ONG et aux services juridiques y est plus aisé, bien que l'insertion reste souvent partielle et marquée par des inégalités.

De manière générale, près de deux tiers (64,3 %) des migrants interrogés résident depuis moins de trois mois dans leur lieu actuel, ce qui confirme une forte mobilité résidentielle. La durée de séjour apparaît étroitement liée au contexte local : plus celui-ci est précaire ou hostile, plus la résidence est brève. À l'inverse, la présence de ressources communautaires ou institutionnelles favorise l'installation.

Ces données mettent en lumière une géographie différenciée de la précarité migratoire en Tunisie. Tandis que Jebeniana-El-Amra incarne des espaces de transit forcé, Zarzis se présente comme un territoire-refuge, et le Grand-Tunis comme un espace hybride entre instabilité et tentative d'ancrage. L'ancienneté de résidence constitue un indicateur précieux pour comprendre les dynamiques de mobilité, les logiques de survie, mais aussi les potentialités d'intégration, malgré les obstacles persistants.

Ce tableau met en lumière les dynamiques de mobilité résidentielle imposée parmi les migrants, en lien avec leur sexe. Il permet d'examiner la fréquence des déplacements contraints d'une zone à une autre, révélateurs de la précarité des conditions d'installation. L'analyse croisée entre genre et parcours migratoire met l'accent sur les inégalités d'exposition à l'instabilité spatiale. Cette instabilité résulte de facteurs structurels tels que les expulsions, la recherche d'emploi ou encore la pression sécuritaire.

Tableau 29 : Fréquence des changements de zone de résidence selon les sites

Avez-vous changé de logement depuis votre arrivée en Tunisie ?		Jamais	1 à 2 fois	Plusieurs fois	Total
Masculin	Effectif	63	113	97	273
	% dans Sexe	23,1%	41,4%	35,5%	100%

	% du total	16,6%	29,8%	25,6%	72%
Féminin	Effectif	30	47	25	102
	% dans Sexe	29,4%	46,1%	24,5%	100%
	% du total	7,9%	12,4%	6,6%	26,9%
Autres	Effectif	0	1	3	4
	% dans Sexe	0,0%	25,0%	75,0%	100%
	% du total	0,0%	0,3%	0,8%	1,1%
Total	Effectif	93	161	125	379
	% dans Sexe	24,5%	42,5%	33,0%	100%
	% du total	24,5%	42,5%	33,0%	100%

Test du Khi-deux de Pearson			
	Valeur	df	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	7,780 ^a	4	,100
Rapport de vraisemblance	8,382	4	,079
Association linéaire par linéaire	1,401	1	,237
N d'observations valides	379		

a. 3 cellules (33,3%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de,98.

Les hommes, qui représentent 72% de l'échantillon, apparaissent plus mobiles : 35,5% d'entre eux déclarent plusieurs changements de zone, contre 24,5% des femmes. Cette mobilité accrue s'explique en partie par des logiques de migration transitoire, souvent dictées par la recherche d'emploi dans l'économie informelle, une instabilité administrative chronique, ou la volonté de poursuivre un itinéraire migratoire vers d'autres destinations. Leur mobilité est donc à la fois stratégique et subie.

A l'inverse, les femmes présentent une sédentarité relative : 29,4% n'ont jamais changé de zone, contre 23,1% des hommes. Ce moindre déplacement peut être interprété comme le résultat de contraintes spécifiques – responsabilités domestiques, dépendance financière, peur des violences ou harcèlement – mais aussi comme un signe d'ancrage local, parfois autour de réseaux de soutien communautaire ou associatif. Leur stabilité apparente peut dès lors traduire une immobilité sous contrainte plus qu'un véritable choix d'installation.

Les personnes s'identifiant à une autre catégorie de genre (1,1% de l'échantillon) se distinguent par une forte instabilité : 75% d'entre elles ont signalé plusieurs déplacements. Bien que leur nombre soit trop faible pour permettre des analyses statistiques robustes, cette surreprésentation de la mobilité forcée suggère une vulnérabilité spécifique, liée à des formes de discrimination intersectionnelle et à une exposition accrue aux violences structurelles.

Si les tests du khi-carré ne confirment pas de relation statistiquement significative entre le genre et la fréquence de déplacement ($p > 0,05$), les tendances empiriques observées restent sociologiquement pertinentes. Elles mettent en lumière des trajectoires différenciées : d'un côté, une mobilité masculine marquée par l'urgence économique et l'instabilité juridique ; de l'autre, une relative immobilité féminine souvent dictée par des stratégies de protection et d'ancrage.

Le tableau ci-dessous examine la mobilité résidentielle des personnes migrantes à travers la fréquence des changements de logement depuis leur arrivée en Tunisie. Ces données permettent de cerner la stabilité ou l'instabilité des parcours migratoires à l'échelle du logement, indicateur important des conditions de vie, de la sécurité et de l'intégration. Elles révèlent des différences marquées dans les parcours résidentiels des migrants subsahariens selon leur lieu de résidence actuel en Tunisie.

Tableau 30 : Fréquence des déménagements selon les sites

Avez-vous changé de logement depuis votre arrivée en Tunisie ?		Jamais	1 à 2 fois	Plusieurs fois	Total
Jebeniana-El-Amra	Effectif	42	47	56	145
	% dans le site	29,0%	32,4%	38,6%	100,0%
	% du total	11,2%	12,5%	14,9%	38,6%
Zarzis	Effectif	13	46	24	83
	% dans le site	15,7%	55,4%	28,9%	100,0%
	% du total	3,5%	12,2%	6,4%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	29	77	42	148
	% dans le site	19,6%	52,0%	28,4%	100,0%
	% du total	7,7%	20,5%	11,2%	39,4%
Total	Effectif	84	170	122	376
	% du total	22,3%	45,2%	32,4%	100,0%

Les données issues de l'enquête mettent en lumière des trajectoires marquées par une forte mobilité résidentielle parmi les migrants, ce qui reflète une instabilité structurelle exacerbée par la précarité du statut migratoire, l'insécurité du logement et l'absence de politiques publiques d'accueil. Toutefois, cette mobilité prend des formes différenciées selon les contextes locaux. Au niveau de Jebeniana-El-Amra, la mobilité contrainte semble être une stratégie de survie⁷⁹. Cette zone géographique se distingue par un taux élevé de mobilité résidentielle, avec 38,6 % des personnes ayant déménagé plusieurs fois et seulement 29 % n'ayant jamais

⁷⁹ Michel Agier, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire* (2^e éd.), Paris, PUF, coll. La couleur des idées, 2021 368 p. P113.

changé de logement. Cette instabilité reflète les conditions de vie extrêmement précaires dans cette zone, caractérisée par des campements informels, l'absence d'infrastructures de base et une insécurité juridique constante. Les déplacements fréquents relèvent ici d'une stratégie de survie : fuir les expulsions, éviter les arrestations, ou tenter d'améliorer – même temporairement – les conditions de logement. Jebeniana apparaît ainsi comme un espace de transit, où la mobilité résidentielle est moins un choix qu'une contrainte permanente⁸⁰.

Cependant, à Zarzis, les migrants y parviennent plus facilement à s'insérer dans les réseaux locaux. Plus de la moitié des migrants (55,4 %) y ont changé de logement une à deux fois, tandis que 28,9 % ont déménagé plusieurs fois, et 15,7 % n'ont jamais eu à changer de logement. Ce profil intermédiaire révèle un contexte d'accueil plus favorable, où les migrants peuvent compter sur un tissu associatif actif et une certaine solidarité locale. La mobilité résidentielle y semble souvent motivée par la recherche de meilleures conditions de vie, traduisant des parcours d'adaptation et de stabilisation progressives.

Dans la région du Grand-Tunis, les trajectoires apparaissent plus diversifiées. Une majorité (52 %) des migrants interrogés ont déménagé une à deux fois, 28,4 % l'ont fait plus fréquemment, et 19,6 % n'ont jamais changé de logement. Cette mobilité modérée s'inscrit dans un cadre urbain complexe, où les contraintes (coût du logement, expulsions, discriminations) coexistent avec des opportunités de régularisation, d'intégration dans des réseaux communautaires ou de cohabitation solidaire. La capitale fonctionne ainsi comme un pôle d'attraction, offrant à la fois des ressources et des défis.

Globalement, les chiffres confirment une grande instabilité résidentielle : 45,2 % des répondants ont changé de logement une à deux fois, 32,4 % l'ont fait plusieurs fois, et seuls 22,3 % n'ont jamais déménagé. Cette instabilité n'est pas uniquement spatiale ; elle est surtout révélatrice d'un manque de sécurité juridique, d'une marginalisation socio-économique et de l'absence de dispositifs institutionnels de soutien au logement. Si la mobilité est souvent subie et représente un marqueur de précarité, elle peut aussi, dans certains contextes comme à Zarzis ou dans le Grand-Tunis, être mise à profit pour améliorer temporairement les conditions de vie.

⁸⁰ Carolina Kobelinsky, *L'accueil des migrants. Une ethnographie de l'attente*, Paris : Editions du Seuil, 2020, 256 p. P. 89.

2. Conditions d'accueil des migrants ; entre précarité et résilience

2.1 Expulsions résidentielles et instabilité du logement selon les contextes de vie

L'installation des migrants subsahariens en Tunisie se fait dans un contexte souvent marqué par des conditions d'accueil difficiles. L'accès au logement, à la sécurité et à des ressources stables reste précaire, exposant les migrants à des formes multiples de vulnérabilité. Toutefois, ces parcours ne sont pas seulement caractérisés par la fragilité : les stratégies de résilience, les réseaux de solidarité, et les formes d'adaptation développées par les migrants témoignent aussi de leur capacité à affronter des contextes hostiles. Le tableau suivant examine les expériences d'expulsion du logement chez les migrants subsahariens en Tunisie, en fonction du lieu de rencontre. Il interroge directement les dynamiques de précarité résidentielle et d'instabilité dans les parcours migratoires.

Tableau 31: Pourcentage de répondants ayant subi une expulsion, classé par site

En Tunisie et avant de vous installer ici :		Jamais	1 à 2 fois	Plusieurs fois	Total
Avez-vous été expulsé de votre logement?					
Jebeniana-El-Amra	Effectif	80	25	40	145
	% dans le site	55,2%	17,2%	27,6%	100%
	% du total	21,3%	6,6%	10,6%	38,6%
Zarzis	Effectif	40	26	17	83
	% dans le site	48,2%	31,3%	20,5%	100%
	% du total	10,6%	6,9%	4,5%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	88	29	31	148
	% dans le site	59,5%	19,6%	20,9%	100%
	% du total	23,4%	7,7%	8,2%	39,4%
Total	Effectif	208	80	88	376
	% du total	55,3%	21,3%	23,4%	100%

Près de la moitié des personnes interrogées (44,7 %) déclarent avoir été expulsées au moins une fois depuis leur arrivée, dont 21,3 % une ou deux fois, et 23,4 % à plusieurs reprises. Ces chiffres traduisent une instabilité profonde et généralisée dans l'accès au logement.

A Jebeniana-El-Amra, un peu plus de la moitié des répondants indiquent ne jamais avoir été expulsés, ce qui peut s'expliquer par leur arrivée récente ou par le fait que cette localité constitue une zone de refuge, notamment pour les migrants expulsés

de la ville de Sfax. Malgré des conditions de vie souvent précaires, Jebeniana-El-Amra est perçue comme un espace de repli.

Zarzis, quant à elle, se distingue par une proportion particulièrement élevée de personnes ayant subi des expulsions, dont une part importante à une ou deux reprises. Toutefois, il ne s'agit pas nécessairement d'expulsions survenues à Zarzis même. Cette localité, réputée pour son relatif accueil communautaire et associatif, attire des migrants ayant connu l'instabilité ailleurs.

Dans le Grand-Tunis, bien que la majorité des répondants déclarent ne pas avoir été expulsés, plus de quatre personnes sur dix ont tout de même vécu au moins une expulsion, dont une part importante à plusieurs reprises. Cette situation reflète la fragilité des conditions de logement dans les zones urbaines, marquées par l'exploitation, des loyers excessifs et des discriminations à l'égard des migrants.

De manière générale, l'expulsion apparaît comme une expérience fréquente dans les trajectoires migratoires, notamment dans les grandes villes comme Tunis ou dans les zones de transit. Cette vulnérabilité est aggravée par l'absence de dispositifs publics garantissant l'accès au logement pour les populations migrantes, les contraignant à des solutions souvent temporaires et précaires.

2.2 Déterminants de l'installation et de la mobilité des migrants subsahariens en Tunisie : entre opportunités économiques, réseaux informels et solidarités locales

Le lien entre localisation géographique et accès à l'emploi apparaît ambivalent dans les trajectoires des migrants subsahariens en Tunisie. L'examen du tableau ci-dessous montre qu'environ 41 % des personnes interrogées affirment avoir choisi leur lieu de résidence en raison des possibilités de travail, tandis qu'une proportion presque équivalente (38,8 %) ne partage pas cette perception. Près de 20 % expriment une position intermédiaire, traduisant un rapport incertain ou fluctuant entre présence sur le territoire et intégration économique. Cette diversité de réponses reflète des réalités locales contrastées.

Tableau 32 : L'accès à l'emploi comme facteur de localisation des migrants

Parce qu'ici je peux travailler	Total
---------------------------------	-------

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?		Pas d'accord	Plus ou moins D'accord	ou	D'accord	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	79	16		50	145
	% dans le site	54,5%	11,0%		34,5%	100%
	% du total	21,0%	4,3%		13,3%	38,6%
Zarzis	Effectif	19	27		37	83
	% dans le site	22,9%	32,5%		44,6%	100%
Grand-Tunis	% du total	5,1%	7,2%		9,8%	22,1%
	Effectif	48	32		68	148
	% dans le site	32,4%	21,6%		45,9%	100%
Total	% du total	12,8%	8,5%		18,1%	39,4%
	Effectif	146	75		155	376
	% du total	38,8%	19,9%		41,2%	100%

A Jebeniana-El-Amra, une majorité de migrants ne voient pas ce territoire comme un espace favorable à l'emploi. Bien que fortement fréquentée par les migrants, cette zone est davantage associée à la stratégie de transit vers l'Europe, notamment en lien avec les réseaux de passeurs, qu'à une réelle insertion professionnelle. Les opportunités économiques y sont perçues comme limitées, précaires ou inaccessibles. A Zarzis, les réponses sont plus équilibrées : une partie importante des répondants mentionne l'emploi comme motivation d'installation, tandis qu'un autre segment souligne l'absence d'opportunités réelles. Ce décalage pourrait refléter des formes d'emploi saisonnier ou informel, ainsi que des disparités d'accès selon le profil des migrants. Le Grand-Tunis, pour sa part, se distingue par une proportion plus élevée de migrants affirmant s'être installés pour travailler. En tant que capitale économique et administrative, Tunis attire par la diversité de ses activités informelles, notamment dans les services, le commerce ou les emplois domestiques. Toutefois, une part significative des répondants y rejette également l'idée d'un emploi accessible, soulignant les logiques d'exclusion, de concurrence et de précarité qui caractérisent aussi le contexte urbain.

Ces résultats montrent que l'emploi est une motivation importante, mais non déterminante de façon uniforme. Les choix d'installation dépendent à la fois des représentations d'opportunité, des ressources disponibles et des réseaux préexistants. Ils révèlent aussi que l'accès au travail ne garantit pas nécessairement une insertion durable, tant les contextes locaux peuvent conjuguer espoir économique et vulnérabilité structurelle.

Le tableau ci-dessous s'intéresse à l'un de ces aspects positifs, souvent sous-estimés: la perception de l'hospitalité locale comme facteur déterminant dans le

choix d'installation en Tunisie. Il éclaire les logiques résidentielles à travers le prisme du sentiment d'acceptation ou de convivialité exprimé par les migrants subsahariens dans trois zones : Jebeniana-El-Amra, Zarzis et le Grand-Tunis.

Tableau 33 : Répartition des migrants selon leur lieu d'installation et la perception d'accueil des populations locales

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?		Parce que la population est plus accueillante			Total
		Pas d'accord	+ ou - D'accord	D'accord	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	22	15	108	145
	% dans le site	15,2%	10,3%	74,5%	100%
	% du total	5,9%	4,0%	28,7%	38,6%
Zarzis	Effectif	12	30	41	83
	% dans le site	14,5%	36,1%	49,4%	100%
	% du total	3,2%	8,0%	10,9%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	22	44	82	148
	% dans le site	14,9%	29,7%	55,4%	100%
	% du total	5,9%	11,7%	21,8%	39,4%
Total	Effectif	56	89	231	376
	% du total	14,9%	23,7%	61,4%	100%

Les données révèlent que plus de six migrants sur dix (61,4 %) ont choisi leur lieu d'installation en raison d'une perception positive de l'accueil local. Une part significative (23,7 %) se positionne de manière nuancée (« plus ou moins d'accord »), ce qui traduit une ambivalence dans certaines situations d'ancrage. Seuls 14,9 % rejettent cette idée, montrant que, malgré des contextes marqués par l'insécurité ou la précarité, la figure de l'habitant accueillant ou du voisin solidaire reste centrale dans l'expérience migratoire⁸¹.

À Jebeniana-El-Amra, 74,5% des personnes interrogées déclarent avoir choisi leur lieu de vie en raison de l'hospitalité perçue de la population. Ce résultat peut surprendre, dans un territoire précédemment identifié comme conflictuel. Il invite à nuancer l'analyse : les migrants peuvent distinguer entre différentes formes d'interaction (par exemple, conflits intra-groupe ou tensions avec la police, d'un côté ; solidarité de la part d'employeurs ou de familles locales, de l'autre). Des acteurs spécifiques (associations, employeurs agricoles, membres de communautés religieuses) semblent jouer un rôle clé dans ce sentiment d'inclusion.

⁸¹ Michel Lussault, *Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Paris : Seuil, p. 178.

À Zarzis, 49,4 % des répondants expriment un sentiment d'accueil local, tandis que 36,1 % se situent dans une position intermédiaire. Cela témoigne d'une diversité de situations vécues : selon les quartiers, les conditions de séjour ou l'histoire migratoire locale, les perceptions varient. Le rôle d'un tissu associatif actif et d'une mémoire locale de l'accueil (notamment en lien avec l'humanitaire) explique ces résultats modérément positifs.

Dans le district du Grand-Tunis, 55,4 % des répondants affirment avoir été motivés par la perception d'une population accueillante, et 29,7 % sont « plus ou moins d'accord ». Cette configuration reflète la complexité sociale du Grand-Tunis, où coexistent des espaces ouverts à l'altérité (souvent liés aux ONG ou à la diaspora subsaharienne) et des zones plus hostiles. L'anonymat urbain, les dynamiques de quartier, mais aussi les réseaux religieux ou communautaires peuvent créer des niches d'accueil malgré la fragmentation générale.

Ces données invitent à repenser les logiques d'installation en Tunisie, souvent analysées sous l'angle du transit ou de la précarité. La perception d'une hospitalité locale, même partielle ou conditionnelle, peut structurer les décisions d'ancrage territorial. L'hospitalité locale apparaît donc comme un critère structurant de l'installation, créant des géographies différenciées de l'accueil⁸². Elle fonctionne comme un indicateur subjectif de sécurité, de dignité ou de possibilité de projeter un avenir à court terme. Toutefois, cette hospitalité est rarement spontanée ou inconditionnelle : elle repose sur des médiations sociales, des intérêts économiques ou des structures d'aide informelles. Ce tableau complète ainsi les précédents, en montrant l'ambivalence constitutive de l'expérience migratoire : entre hospitalité et hostilité, solidarité et exclusion, ancrage et fuite. Une même localité peut être vécue simultanément comme espace d'accueil et de danger, selon les personnes, les contextes et les moments.

Le tableau suivant met en évidence une dimension stratégique majeure dans les choix d'installation des migrants subsahariens en Tunisie : la recherche de proximité avec les réseaux de passeurs. L'économie des passeurs apparaît ainsi comme un facteur déterminant d'ancrage territorial⁸³.

Tableau 34 : Répartition des migrants en fonction de leur accès aux réseaux de passeurs

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?	Pour se rapprocher des réseaux de passeurs de migrants	Total
---	--	-------

⁸² Michel Agier et Clément Lecladet (dir.), *Un monde de camps*. Paris, La Découverte. 2017, p. 97.

⁸³ Delphine Perrin, « La Tunisie dans les routes migratoires africaines : nouveau carrefour ou impasse ? », *Migrations Société*, vol. 32, n°180, 2020, p. 57-74. P62.

		Pas d'accord	+ ou - D'accord	D'accord	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	19	13	113	145
	% dans site	13,1%	9,0%	77,9%	100%
	% du total	5,1%	3,5%	30,1%	38,6%
Zarzis	Effectif	66	6	11	83
	% dans site	79,5%	7,2%	13,3%	100%
	% du total	17,6%	1,6%	2,9%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	82	22	44	148
	% dans site	55,4%	14,9%	29,7%	100%
	% du total	21,8%	5,9%	11,7%	39,4%
Total	Effectif	167	41	168	376
	% du total	44,4%	10,9%	44,7%	100%

Près de 45 % des personnes interrogées déclarent s'être installées dans leur localité actuelle précisément pour se rapprocher des réseaux de passeurs, tandis qu'une proportion presque équivalente (44,4 %) rejette cette affirmation. Ce résultat traduit une forte polarisation des trajectoires migratoires, opposant ceux qui perçoivent la Tunisie comme une simple étape vers l'Europe à ceux qui s'y projettent, au moins temporairement, dans une logique d'installation. La très faible part des réponses nuancées (10,9 %) souligne la clarté et la détermination de ces choix.

L'analyse par zone révèle de fortes disparités territoriales. À Jebeniana-El-Amra, plus de 77 % des répondants confirment avoir choisi ce lieu pour se rapprocher des passeurs. Cette donnée confirme le rôle central de cette région dans les départs clandestins vers les côtes européennes et reflète l'ancrage de l'économie migratoire informelle (fabrication de bateaux, logistique, etc...) dans cette région⁸⁴. A l'inverse, à Zarzis, une large majorité (près de 80 %) nie toute motivation liée aux réseaux de passeurs. Ce profil spécifique peut s'expliquer par la forte présence d'associations, de dispositifs d'accueil ou de structures humanitaires, qui orientent les projets migratoires vers des logiques de repli, d'attente ou de stabilisation temporaire. Enfin, dans le Grand-Tunis, les réponses traduisent une situation plus contrastée : environ un tiers des migrants évoquent une installation motivée par la proximité des passeurs, mais la majorité (55 %) affirme le contraire. Cette diversité reflète l'hétérogénéité sociale de la capitale, où coexistent trajectoires de transit, recherche de régularisation et stratégies d'insertion urbaine.

⁸⁴ Mehdi Alioua, « Le passage au Maghreb : économie clandestine et globalisation par le bas », *Politique Africaine*, n°145, 2017, p. 27-47. P 35.

Ainsi, la présence ou non de réseaux de passeurs apparaît comme un facteur structurant de l'installation migrante⁸⁵, particulièrement dans les zones côtières à forte tradition de départs irréguliers. Ces résultats invitent à intégrer les logiques de migration irrégulière et les réseaux informels dans l'analyse des dynamiques spatiales de l'installation en Tunisie. Comprendre les choix résidentiels des migrants suppose de reconnaître que, pour beaucoup, l'installation n'est pas une fin en soi, mais un moment stratégique dans un futur projet migratoire. Le tableau ci-dessous examine la relation complexe entre les migrants et les organisations internationales en Tunisie.

Tableau 35 : Accessibilité perçue des structures d'aide internationales par les migrants

Quels étaient les principaux motifs du choix de votre destination (Tunisie) ?	Possibilité de contacter des organismes internationaux	
	Fréquence	Pourcentage
Pas d'accord	217	57,3
Plus ou moins D'accord	125	33,0
D'accord	37	9,8
Total	379	100,0

Moins de 10% des migrants subsahariens ont déclaré avoir réussi à entrer en contact avec les ONG et les organismes internationaux (HCR, Croissant-Rouge, ONG locales et internationales), tandis que plus de 57% affirment ne pas y avoir accès, et un tiers seulement entretiennent des liens « plus ou moins » réguliers avec ces structures. Cette situation s'explique par plusieurs obstacles convergents, au premier rang desquels figure la criminalisation des ONG œuvrant en faveur des migrants en situation irrégulière⁸⁶.

De plus, l'implantation géographique des organisations humanitaires se concentre sur les grands centres urbains (Tunis, Sfax, Sousse), alors que de nombreux migrants vivent en périphérie ou en zones rurales (Camps Jebeniana et El AMRA). L'absence de points d'accueil de proximité oblige ceux qui manquent de moyens de transport ou d'information à renoncer à ces services. Ainsi, l'essentiel de la diffusion des informations se fait par le bouche-à-oreille ou via des relais communautaires

⁸⁵ Garelli, Glenda & Tazzioli, Martina, « Tunisie, terre de transit ? La fabrique des frontières migratoires », *Cahiers d'EMAM*, n°34. 2021

⁸⁶ *Rapport sur la situation des migrants en Tunisie*, Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, 2023.

encore trop limités : les nouveaux arrivants, isolés et peu francophones, ne trouvent pas les canaux nécessaires⁸⁷.

A cette barrière logistique s'ajoute une méfiance profonde envers ces institutions : elles sont souvent perçues comme « distantes » et réservées aux « vrais réfugiés », excluant de fait les migrants irréguliers ou économiques. Beaucoup redoutent qu'en sollicitant un organisme, leur statut irrégulier soit signalé aux autorités et qu'ils encourrent arrestation ou expulsion. Cette crainte, alimentée par des témoignages d'immigrés ayant vu leur démarche se retourner contre eux, renforce l'évitement de toute démarche officielle⁸⁸.

Par ailleurs, les ONG elles-mêmes peinent à répondre à la demande : budgets contraints, priorisation de l'aide d'urgence (nourriture, hébergement provisoire) et manque d'équipes pour un suivi individuel, limitent leur portée.

Le tableau suivant analyse le rôle des réseaux de solidarité dans les parcours migratoires, distinguant deux stratégies : l'installation en Tunisie et le transit vers l'Europe. Les données révèlent une dépendance modérée aux solidarités communautaires pour s'établir localement, contrastant avec un isolement accru pour poursuivre vers l'Europe. Ces résultats soulignent le caractère fragmenté et précaire des ressources disponibles selon les projets migratoires.

Tableau 36 : Rôle des réseaux de solidarité dans l'installation en Tunisie et le transit vers l'Europe

Existence d'un réseau de connaissances qui peut aider à s'installer en Tunisie	Fréquence	Pourcentage
Pas d'accord	144	38,0
Plus ou moins D'accord	182	48,0
D'accord	53	14,0
Total	379	100,0
Existence d'un réseau de connaissance (pour transiter vers l'Europe)	Fréquence	Pourcentage
Pas d'accord	194	51,2
Plus ou moins D'accord	131	34,6
D'accord	54	14,2
Total	379	100,0

⁸⁷ Alessandro Chiodi & Tarek Abderrahim, *Migration Policy in North Africa: A Legal and Socioeconomic Analysis*, Routledge, 2020, p. 205.

⁸⁸ Sylvie Mazzella, « La mondialisation étudiante. Le cas des étudiants africains en Tunisie », in S. Mazzella (Dir.), *La mondialisation étudiante : Le cas des étudiants africains en Tunisie*, Paris : Karthala. 2019. P. 206.

Les réseaux de solidarité – familiaux, diasporiques ou communautaires – constituent un pilier central de la stratégie migratoire des migrants subsahariens en Tunisie, mais leur efficacité varie grandement selon l’objectif visé. Lorsque l’enjeu est de s’installer durablement dans une localité tunisienne, 62% (48% + 14%) des migrants peuvent compter sur un appui concret : hébergement provisoire, orientation vers un emploi informel ou accès à une aide alimentaire. Ces réseaux locaux, souvent structurés autour d’associations de compatriotes ou de rassemblements religieux, jouent un rôle d’interface entre les nouveaux arrivants et les ressources du territoire, comblant les vides laissés par l’État et les ONG⁸⁹.

En revanche, lorsque l’ambition est de poursuivre la route vers l’Europe, seulement 48,8% des migrants bénéficient d’un soutien équivalent. L’organisation d’une traversée maritime vers les côtes européennes repose en effet sur des réseaux de passeurs bien plus risqués et moins solidaires⁹⁰. Contrairement aux liens de proximité qui facilitent l’installation – où les anciens migrants reversent une partie de leurs gains pour aider les novices – le passage vers l’Europe implique des transactions commerciales⁹¹ (paiement d’un « frais de passage »), des parcours clandestins exposés à l’exploitation et un éclatement des solidarités traditionnelles⁹².

Plusieurs dimensions expliquent ce contraste. D’une part, l’installation locale fait appel à des ressources à faible coût : un lit offert quelques nuits, un prêt d’ustensiles, un guide pour trouver un petit boulot. Les réseaux de confiance y sont fondés sur la réciprocité et la continuité des liens. D’autre part, le transit vers l’Europe mobilise des acteurs et des méthodes distincts :

- Des passeurs rémunérés et anonymes, peu liés à la communauté d’origine ;
- Des itinéraires fragmentés (Libye, Algérie, Méditerranée) où la solidarité est remplacée par la logique mercantile ;
- Un haut degré de vulnérabilité physique et juridique, réduisant la confiance mutuelle entre migrants⁹³.

⁸⁹ Mazzella, op. cit. p. 212.

⁹⁰ Brachet, Julien, « Migrants, transporteurs et agents de l’État : rencontres sur les routes du Sahara », *Politique Africaine*, n°150, 2018, pp. 5-22. P13.

⁹¹ Alioua, Mehdi, « Le passage au Maghreb : économie clandestine et globalisation par le bas », *Politique Africaine*, n°145, 2017, pp. 27-47.

⁹² Portes, Alejandro, & Borocz, Jozsef, « Contemporary Immigration : Theoretical Perspectives on Its Determinants and Modes of Incorporation », *International Migration Review*, 23(3), 1989, pp. 606–630.

⁹³ Bensaad, Ali, « Les migrations transsahariennes : une épreuve de la marche », *Hérodote*, n°172, 2019. P120.

Enfin, cette dichotomie reflète aussi des motivations divergentes : certains migrants privilégient l’ancrage et la possibilité d’un gain économique immédiat, tandis que d’autres, prêts à prendre des risques extrêmes pour atteindre l’Europe, s’exposent à des réseaux plus opaques, sans garantie de soutien.

2.3 Perception de l’aide des tunisiens et identification des figures de soutien parmi les migrants subsahariens en Tunisie

Le tableau ci-dessous s’intéresse à une question centrale dans le parcours migratoire : les migrants perçoivent-ils des Tunisiens désireux de les aider à régulariser leur situation ou non en l’absence de dispositifs institutionnels accessibles et une méfiance croissante à l’égard de la société d’accueil. Ce tableau, détaille également les types de personnes identifiées comme aidantes, confirme et nuance ce constat.

Tableau 37 : Solidarité et réseaux d’aide selon les migrants subsahariens

Connaissez-vous des tunisiens qui veulent vous aider pour régler votre situation en Tunisie ?	Fréquence	Pourcentage
Non	269	71,0
Oui	44	11,6
Pas de réponse	66	17,4
Total	379	100,0
Si oui, qui sont ces gens-là ?	Fréquence	Pourcentage
Je ne connais personne de ce genre	269	84,1%
Des membres de la société civile tunisienne	8	2,5%
Des représentants d’associations de subsahariens	3	0,9%
Des représentants d’organismes internationaux en Tunisie	6	1,9%
Des employeurs	9	2,8%
Des amis	25	7,8%
Total	320	100,0%

Les données issues du terrain révèlent une perception très limitée de l’aide émanant de la population tunisienne envers les migrants subsahariens. A la question « *Connaissez-vous des Tunisiens qui veulent vous aider pour régler votre situation en Tunisie ?* », 71% des répondants affirment ne connaître personne en ce sens, tandis que seuls 11,6% déclarent avoir identifié des personnes prêtes à les aider. Un taux élevé de non-réponse (17,4%) peut également indiquer une réticence à répondre ou une forme de désengagement face à une question jugée sans objet, révélant possiblement un sentiment d’isolement.

Parmi ceux qui déclarent connaître des personnes aidantes, les figures les plus citées sont les amis (7,8%), suivis des employeurs (2,8%) et, dans une moindre mesure, des membres de la société civile tunisienne (2,5%) ou d'organismes internationaux (1,9%). Les associations de subsahariens sont très peu mentionnées (0,9%), ce qui reflète leur faible visibilité ou leur capacité limitée à répondre aux besoins concrets des migrants.

Enfin, la prépondérance de la réponse « *Je ne connais personne de ce genre* » (84,1% sur 320 réponses valides) confirme une tendance lourde à la non-reconnaissance d'un tissu de soutien social ou institutionnel. Ces résultats illustrent non seulement une absence de relais sociaux durables, mais aussi une fracture importante entre les migrants et la société d'accueil, qu'elle soit institutionnelle, associative ou interpersonnelle. Ce déficit de soutien perçu renforce la précarité des trajectoires migratoires et met l'accent sur l'absence d'une politique migratoire inclusive ainsi que la fragilité des liens de solidarité entre migrants et populations locales.

2.4 Une mobilité marquée par des formes diverses de violences

Les trajectoires migratoires des personnes subsahariennes en Tunisie sont souvent façonnées par des formes multiples de violence, à la fois structurelles et directes. Qu'elles prennent la forme de conflits armés, de persécutions, de menaces personnelles ou encore de pratiques institutionnelles coercitives, ces violences influencent fortement la nature et le vécu de la mobilité. Cette section s'attache à comprendre dans quelle mesure les migrants perçoivent leur déplacement comme subi, c'est-à-dire comme une perte de maîtrise sur leur trajectoire, imposée par des contraintes extérieures.

Le tableau suivant présente les perceptions déclarées par les personnes interrogées concernant le caractère contraint de leur migration. Il met en évidence deux dimensions majeures : d'une part, la fuite face à des situations de violence dans les pays d'origine ou de transit ; d'autre part, le déplacement imposé par des forces extérieures, notamment dans les zones frontalières. Ces perceptions éclairent la tension entre choix personnel et migration forcée, et révèlent les expériences nuancées d'exil, entre volonté de survie et absence d'alternative.

Tableau 38 : Perceptions des migrants sur le caractère subi de leur mobilité

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?	D'accord %	Plus ou moins D'accord %	Pas d'accord %
Je n'ai pas choisi, j'étais obligé de fuir de la violence et des menaces dans un pays voisin	10,8	48,5	40,6
Je n'ai pas choisi, j'étais déplacé sur les frontières contre mon gré	7,1	68,1	24,8

10,8% des répondants confirment sans hésiter avoir fui un pays voisin « à cause des violences et des menaces ». Près de 48,5% se situent dans une zone intermédiaire, reconnaissant que la violence, même sporadique, a pesé sur leur décision de partir. En revanche, 40,6% déclinent la dimension sécuritaire, révélant des trajectoires davantage guidées par des motivations économiques, familiales ou éducatives et non par une menace immédiate. Cette diversité de situations illustre la théorie des « réfugiés de fait »⁹⁴, pour lesquels la frontière entre migrants motivés par la survie et migrants en quête d'opportunités reste souvent floue.

A côté de cette fuite, un second type de contrainte se déploie aux frontières : 7,1% des migrants reconnaissent avoir été « déplacés contre leur gré », c'est-à-dire physiquement refoulés d'un pays vers un autre sans possibilité de retour. Une large majorité, 68,1%, se dit « plus ou moins d'accord », ce qui métamorphose l'idée de mobilité en parcours policé et administratif, ponctué d'allers-retours forcés. Seul un quart des migrants (24,8%) échappe à ce mécanisme, témoignant d'un statut plus protégé – détenteurs de visa valide, réseaux influents ou ressources financières suffisantes pour éviter les procédures de refoulement.

Ces deux formes de « non-choix » migratoires – la fuite d'une violence réelle et le relogement administratif – exercent un double effet psychologique. La menace tangible génère un traumatisme aigu, tandis que la violence bureaucratique, souterraine et répétitive, alimente un sentiment d'exclusion permanente et de perte de contrôle et fragilise la résilience des migrants.

Le tableau suivant explore comment les migrants subsahariens priorisent leur sécurité dans le choix des lieux de vie en Tunisie. Il met en balance trois sources de menace potentielle : les autorités, la population locale et leurs propres communautés. Les données soulignent des logiques d'évitement différenciées selon la nature des risques. Ces comportements spatiaux tracent une cartographie complexe des refuges et des zones à éviter.

Tableau 39 : Logiques d'installation face aux violences institutionnelles et communautaires

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?	D'accord %	Plus ou moins D'accord %	Pas d'accord %
Pour échapper de la police / garde nationale	64,9	11,6	23,5
Pour échapper de la violence exercée par certains groupes de tunisiens	60,2	14,5	25,3
Pour échapper de la violence exercée par certains groupes de migrants subsahariens	47,5	13,5	39,1

⁹⁴ Betts, Alexander & Collier, Paul, *Refuge: Rethinking Refugee Policy in a Changing World*, Oxford University Press. 2017. p. 35.

Une majorité écrasante des répondants (près de 65 %) affirme avoir fui pour échapper aux interventions de la police ou de la garde nationale. Ce chiffre traduit une perception profondément négative des institutions sécuritaires, vécues non comme garantes de protection mais comme facteurs d'insécurité, voire de persécution⁹⁵.

Par ailleurs, 60,2 % déclarent avoir fui face à des violences exercées par certains groupes de Tunisiens. Cette donnée interpelle sur la réalité des violences interethniques et du racisme ordinaire ou organisé, auxquels les migrants sont régulièrement exposés, notamment dans des contextes de crise ou de montée des tensions sociales⁹⁶, qui parfois, sont causées par des discours politiques légitimant ces violences⁹⁷.

Fait marquant, près de la moitié des répondants (47,5 %) affirment avoir fui également en raison de violences entre migrants subsahariens eux-mêmes. Cette donnée suggère une autre facette de la précarité : celle d'un quotidien marqué par la promiscuité, le manque de ressources, les tensions internes et parfois des rivalités exacerbées dans les lieux de vie collectifs ou informels.

En somme, cette triple source de violence⁹⁸ - institutionnelle, sociétale et intra-communautaire⁹⁹ - illustre combien la mobilité des migrants en Tunisie n'est pas seulement motivée par un projet de parcours migratoire mais aussi profondément conditionnée par la nécessité de fuir l'insécurité. Leurs trajectoires se construisent souvent dans l'urgence, la peur et l'absence d'alternatives viables, soulignant l'extrême vulnérabilité de leur situation.

Ce tableau explore les liens entre les lieux de résidence des migrants et leurs stratégies pour échapper aux contrôles policiers. Il révèle des disparités territoriales marquées dans les pratiques d'évitement, reflétant à la fois les contextes locaux et les expériences migratoires différenciées. Les données mettent en lumière comment l'espace tunisien se structure en zones de risque et de refuge. Cette géographie des contournements interroge les dynamiques sécuritaires et leurs impacts sur les parcours des migrants.

⁹⁵ *Rapport annuel sur les violations des droits des migrants en Tunisie*, Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux. Tunis, 2023

⁹⁶ Ben Amor, Mahmoud & Haddad, Souad, « Xénophobie institutionnelle et attaques populaires contre les migrants subsahariens en Tunisie », *L'Année du Maghreb*, n°28, 2023. p. 150.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 155.

⁹⁸ OIM & HCR, *Double peine : violences institutionnelles et communautaires dans les parcours migratoires*, Tunis, 2023.

⁹⁹ Brachet, Julien, « La trappe libyenne : économie politique de la migration au filtre de la violence », *Politique Africaine*, n°162, 2021, p. 34.

Tableau 40 : Stratégies d'évitement des forces de l'ordre selon les zones d'installation

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?		Pour échapper la police / garde nationale			Total
		Pas d'accord	+ ou - D'accord	D'accord	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	14	7	124	145
	% dans le site	9,7%	4,8%	85,5%	100%
	% du total	3,7%	1,9%	33,0%	38,6%
Zarzis	Effectif	26	4	53	83
	% dans le site	31,3%	4,8%	63,9%	100%
	% du total	6,9%	1,1%	14,1%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	49	33	66	148
	% dans le site	33,1%	22,3%	44,6%	100%
	% du total	13,0%	8,8%	17,6%	39,4%
Total	Effectif	89	44	243	376
	% du total	23,7%	11,7%	64,6%	100%

Dans la localité de Jebeniana-El-Amra, 85,5 % des répondants affirment avoir dû fuir les forces de l'ordre. Ce pourcentage exceptionnel traduit une pression sécuritaire extrême, liée à la nature de cette zone - souvent utilisée comme point de transit ou d'attente pour les traversées maritimes irrégulières. L'encerclement policier, les rafles, les expulsions hors cadre légal semblent constituer le quotidien des migrants qui y séjournent, et moins de 10 % s'y disent en désaccord avec l'affirmation. Ce contexte laisse peu de place à une vie stable ou à un quelconque ancrage local dans cette localité qui apparaît comme un espace de répression extrême et de « mal-vivre »¹⁰⁰.

A Zarzis, la situation reste préoccupante, mais moins homogène. Environ 63,9 % des répondants confirment avoir dû se cacher ou fuir, tandis que 31,3 % indiquent ne pas avoir été confrontés à ce type d'expérience. Cette répartition suggère l'existence d'espaces plus protecteurs, grâce à la présence active d'associations locales et à une certaine tolérance communautaire. Le contexte semble permettre, pour certains, une forme de visibilité sociale sans exposition directe à la répression.

Dans le Grand-Tunis, la distribution des réponses est plus équilibrée : 44,6 % des migrants interrogés se disent d'accord avec l'affirmation, 33,1 % ne le sont pas, et 22,3 % adoptent une position intermédiaire. Cela traduit la diversité des parcours et des contextes au sein de la capitale. Certains bénéficient d'une relative discrétion grâce à l'anonymat de la ville, à un statut administratif régularisé ou à l'appui de réseaux communautaires. D'autres, en revanche, restent fortement exposés aux

¹⁰⁰ Ali Belhaj & Glenda Garelli, « La violence frontalière comme mode de gouvernance migratoire en Tunisie ». *Revue Tiers Monde*, n°245, 2021, p. 81.

contrôles et aux discriminations, notamment dans les quartiers populaires ou périphériques.

Au-delà des différences locales, l'ensemble des données confirme que la fuite ou l'évitement des forces de l'ordre constitue une composante centrale de l'expérience migratoire en Tunisie. Cette contrainte façonne les comportements, limite les déplacements, empêche l'accès aux services, et alimente un climat de peur. Elle révèle un paradoxe profond : les migrants sont physiquement présents sur le territoire, mais doivent souvent se rendre invisibles pour survivre. Cette dynamique renforce leur vulnérabilité, et traduit l'absence de politiques fondées sur les droits.

Si on observe les chiffres d'une manière globale, près de deux tiers des personnes interrogées (64,6 %) déclarent avoir dû fuir ou se cacher pour éviter la police. Ce chiffre, très élevé, atteste d'un phénomène structurel, dans lequel le séjour migratoire - en particulier lorsqu'il est irrégulier - est criminalisé dans les faits, sinon dans les textes. A l'inverse, seuls 23,7 % des migrants affirment ne pas avoir vécu cette situation. Ce décalage statistique expose une dimension souvent occultée des parcours migratoires : la gestion policière du phénomène, davantage tournée vers le contrôle que vers la protection. Ces constats soulignent l'urgence de repenser les approches sécuritaires dominantes au profit de politiques migratoires plus humaines, centrées sur la dignité, la régularisation, et le droit à l'existence sécurisée.

Le tableau ci-dessous analyse les violences xénophobes subies par les migrants subsahariens à travers leur répartition territoriale en Tunisie. Il révèle une double contrainte : des espaces à haut risque où se concentrent agressions physiques, verbales ou symboliques¹⁰¹, et des stratégies de fuite interne qui recomposent en permanence les parcours migratoires. Les données éclairent ces déplacements forcés à l'échelle locale, où la mobilité devient une tactique de survie face aux violences sociales et institutionnelles. Cette géographie des vulnérabilités questionne autant les dynamiques communautaires que l'absence de protection effective pour les populations migrantes.

¹⁰¹ Hajer Araïssia, « Violence à l'égard des migrantes subsahariennes en Tunisie », FTDES. 2019.

Tableau 41 : Exposition aux violences xénophobes selon les zones de résidence

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?		Pour échapper de la violence exercée par certains groupes de tunisiens			Total
		Pas d'accord	+ ou - D'accord	D'accord	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	23	9	113	145
	% dans le site	15,9%	6,2%	77,9%	100%
	% du total	6,1%	2,4%	30,1%	38,6%
Zarzis	Effectif	31	4	48	83
	% dans le site	37,3%	4,8%	57,8%	100%
	% du total	8,2%	1,1%	12,8%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	42	42	64	148
	% dans le site	28,4%	28,4%	43,2%	100%
	% du total	11,2%	11,2%	17,0%	39,4%
Total	Effectif	96	55	225	376
	% du total	25,5%	14,6%	59,8%	100%

Près de 60 % des personnes interrogées déclarent avoir fui des violences exercées par des groupes tunisiens, ce qui met en évidence une mobilité dictée non seulement par la peur des autorités, mais aussi par une insécurité sociale généralisée. Seuls 25,5 % rejettent cette affirmation, tandis que 14,7 % adoptent une position intermédiaire. Le sentiment d'hostilité locale apparaît donc comme un facteur majeur de déplacement interne.

À Jebeniana-El-Amra, 77,9 % des migrants affirment avoir été victimes de violences dans d'autres villes tunisiennes, notamment à Sfax, Tunis ou ailleurs. Ils se sont installés dans ces campements informels pour échapper à ces violences sociales. Jebeniana et El-Amra concentrent donc une population migrante ayant fui d'autres localités en raison d'agressions ou de harcèlement, souvent dans des conditions de grande précarité.

A Zarzis, bien que 57,8 % des répondants aient également fui des violences, la situation semble légèrement moins critique. La présence d'un tissu associatif dynamique, souvent appuyé par des ONG, contribue à réduire partiellement les risques. Ainsi, 37,3 % des migrants y déclarent ne pas avoir subi de violence, signe d'une cohabitation parfois plus apaisée, même si des tensions demeurent.

Dans le Grand-Tunis, les réponses sont plus nuancées : 43,2 % des personnes interrogées disent avoir fui des violences, 28,4 % ne partagent pas cette expérience, et autant se situent dans une position intermédiaire. Cette diversité reflète la complexité des parcours migratoires en milieu urbain, où l'anonymat, les réseaux de soutien ou encore les opportunités de travail peuvent offrir une forme de

protection, sans pour autant éliminer les risques liés à la précarité ou à la stigmatisation.

Ainsi, la mobilité des migrants subsahariens en Tunisie ne relève pas uniquement de motivations économiques ou administratives. Elle s'inscrit aussi dans une logique de survie face à des violences sociales diffuses, souvent informelles. Le déplacement forcé devient dès lors un mécanisme d'autoprotection dans un environnement perçu comme hostile

Les parcours migratoires en Tunisie sont marqués par des tensions au sein même des communautés subsahariennes, où la précarité et les conditions de vie difficiles peuvent générer des violences entre migrants. Ce tableau explore ces dynamiques conflictuelles comme facteur déterminant dans les changements de lieu de vie et les mobilités secondaires. Il révèle des disparités territoriales significatives, certains espaces concentrant davantage ces violences intra-groupes que d'autres. Les données mettent ainsi en lumière la complexité des rapports sociaux en contexte migratoire, remettant en question l'image d'une communauté homogène et unie face à l'adversité.

Tableau 42 : Exposition aux violences intra-communautaires selon les zones de résidence

Pourquoi vous vous êtes installés ici ?		Pour échapper de la violence exercée par certains groupes de migrants subsahariens			Total
		Pas d'accord	+ ou - D'accord	D'accord	
Jebeniana-El-Amra	Effectif	45	6	94	145
	% dans le site	31,0%	4,1%	64,8%	100%
	% du total	12,0%	1,6%	25,0%	38,6%
Zarzis	Effectif	46	6	31	83
	% dans le site	55,4%	7,2%	37,3%	100%
	% du total	12,2%	1,6%	8,2%	22,1%
Grand-Tunis	Effectif	56	39	53	148
	% dans le site	37,8%	26,4%	35,8%	100%
	% du total	14,9%	10,4%	14,1%	39,4%
Total	Effectif	147	51	178	376
	% du total	39,1%	13,6%	47,3%	100%

Avec 64,8 % des personnes interrogées affirmant avoir fui des violences commises par d'autres migrants subsahariens, Jebeniana-El-Amra ressort comme un espace de forte conflictualité interne. La concentration des populations migrantes dans des lieux clos, l'absence d'encadrement social, et les conditions de vie dégradées semblent contribuer à faire émerger des tensions. Les conflits peuvent alors se transformer en violences perçues, et engendrer des départs vers d'autres zones.

A l'inverse, Zarzis présente une configuration plus équilibrée : 55,4 % des répondants ne partagent pas l'idée d'avoir fui des violences intra-groupes, contre 37,3 % qui s'y reconnaissent. Cela peut traduire l'existence de réseaux communautaires plus solidaires. La moindre densité migratoire dans certaines zones résidentielles pourrait aussi favoriser un climat de cohabitation plus serein.

La capitale présente un profil polarisé : 35,8 % déclarent avoir fui des violences intra-groupe, 37,8 % ne sont pas d'accord, et 26,4 % se situent dans une zone grise, « plus ou moins d'accord ». Ce schéma reflète la complexité des réalités urbaines, où coexistent des espaces d'entraide et des zones de tension. L'urbanité offre certes un anonymat partiel, mais la promiscuité, la pauvreté et l'absence de médiation formelle peuvent aussi favoriser les conflits, surtout dans les zones périphériques ou informelles. A l'échelle globale, près de la moitié des répondants (47,3 %) déclarent avoir fui une zone en raison de violences causées par d'autres migrants subsahariens. Toutefois, une proportion non négligeable (39,1 %) ne partage pas cette perception. Ce clivage suggère un phénomène ni marginal ni uniforme : il semble lié à des configurations locales spécifiques et à des conditions d'hébergement souvent dégradées.

L'interprétation de ces résultats doit cependant rester prudente. Plusieurs facteurs peuvent influencer cette perception : la promiscuité dans des espaces d'habitat précaires, des tensions liées à des différences ethniques, religieuses ou linguistiques, mais aussi l'internalisation de discours médiatiques ou sécuritaires qui tendent à criminaliser certaines communautés.

Les résultats de terrain révèlent que certaines violences perçues entre migrants ne relèvent pas d'un antagonisme de fond, mais d'un système global d'exclusion et des inégalités structurelles qui pousse des personnes ayant des appartenances différenciées, et qui luttent pour la survie quotidienne, à cohabiter dans des conditions insoutenables. L'absence de structures de médiation ou de lieux de vie dignes renforce les tensions, qui s'expriment souvent dans un langage de rejet de l'« autre », même à l'intérieur des groupes supposés homogènes.

Ces résultats montrent que les violences perçues entre migrants reflètent des dynamiques sociales ancrées dans la précarité matérielle et l'absence d'encadrement institutionnel. Loin de justifier une quelconque criminalisation des migrants, ces données soulignent l'urgence de politiques d'hébergement, de médiation communautaire et de prévention des conflits dans les lieux de transit ou de résidence informelle.

2.5 Stratégies envisagées par les migrants en cas de non-régularisation de leur séjour

Face à l'incertitude quant à la régularisation de leur situation administrative en Tunisie, les personnes migrantes expriment des intentions diverses qui traduisent à la fois des aspirations, des contraintes et des représentations différenciées de leurs perspectives d'avenir. L'analyse des réponses recueillies permet de mieux comprendre les logiques d'ancrage, de retour ou de mobilité persistante qui structurent les trajectoires migratoires dans le contexte tunisien.

Tableau 43 : Stratégies d'adaptation au cas de non-régularisation du séjour

Qu'est-ce que vous comptez faire si vous n'arriverez pas à régler votre séjour ?	Oui	Non	Peut être
Rester en Tunisie	42,2	42,7	15,0
Retourner dans votre pays	30,1	53,0	16,9
Traverser vers la Lybie ou vers l'Algérie	7,9	82,3	9,8
Traverser vers l'Italie	62,0	20,8	17,2

Un premier constat met en lumière une division quasi équilibrée entre les migrants qui envisagent de rester en Tunisie (42,2%) et ceux qui rejettent cette option (42,7%). Cette polarisation révèle une ambivalence quant aux conditions d'accueil et d'insertion dans le pays hôte. Le fait qu'une part significative (15%) reste indécise confirme la précarité des situations vécues et l'absence de projection claire dans l'avenir. Cette incertitude est attribuée à un contexte socio-économique instable, à la xénophobie croissante et à l'absence de garanties juridiques durables.

En revanche, le retour au pays d'origine, constitue une option minoritaire : seuls 30,1% des répondants y songent, tandis que plus de la moitié (53%) y sont opposés. Cette tendance montre que le départ n'est pas perçu comme réversible. Les migrants ne semblent pas considérer leur retour comme une alternative viable, ce qui reflète un rejet de conditions initiales jugées intenable et une volonté tenace de poursuivre coûte que coûte leur projet migratoire. La part des indécis (16,9%) traduit ici encore une instabilité des projections et des sentiments mêlés entre attachement au pays d'origine et réalisme migratoire.

L'hypothèse de la traversée vers l'Italie recueille un très fort assentiment : 62% des personnes interrogées affirment vouloir tenter cette option en cas d'échec de régularisation, contre seulement 20,8% qui la rejettent. Cela confirme la centralité persistante de l'Europe dans les imaginaires migratoires, perçue comme un horizon d'intégration, d'opportunités et de sécurité. Ce projet est souvent formulé indépendamment des risques encourus, révélant un processus de rationalisation

de l'espoir, malgré la militarisation croissante des frontières et la fréquence des échecs. L'importance de ceux qui répondent « peut-être » (17,2%) montre que ce choix est parfois envisagé comme une issue de dernier recours.

Enfin, le passage vers la Libye ou l'Algérie constitue une perspective marginale : seuls 7,9% la considèrent, contre une large majorité (82,3%) qui l'écarte. Cette réticence s'explique par les dangers avérés de ces routes migratoires, marquées par la violence, les trafics humains et les conditions de vie extrêmes. L'Algérie, bien qu'accessible, n'est pas perçue comme un pays d'accueil durable, et la Libye reste fortement associée aux abus et à l'insécurité.

Ainsi, les réponses données révèlent une tension entre immobilité subie, désir de mobilité et impossibilité de retour dans le pays d'origine. L'expérience migratoire se construit ici sur une logique d'endurance, dans un entre-deux fragile où le projet initial se reconfigure en permanence face aux obstacles rencontrés. Les tentatives de départ par voie maritime vers l'espace européen constituent également une possibilité non négligeable pour de nombreux migrants.

Tableau 44 : Dynamique des tentatives de départ maritime chez les migrants

En Tunisie, pendant les 12 derniers mois, Avez-vous participé à des opérations de migration clandestine ?	Fréquence	Pourcentage
Jamais	275	72,6
1 à 2 fois	76	20,1
Plusieurs fois	28	7,4
Total	379	100,0

Sur un total de 379 répondants, une large majorité, soit 72,6%, affirme n'avoir jamais été impliquée dans ce type d'opération. Ce résultat suggère que, pour une part significative des personnes interrogées, la migration irrégulière par voie maritime ne constitue pas une stratégie expérimentée récemment¹⁰², ce qui reflète une diversité des parcours migratoires, des intentions de départ ou encore des contraintes structurelles freinant l'engagement dans ces tentatives¹⁰³.

Cependant, un cinquième des répondants (20,1%) indiquent avoir été interceptés en mer une à deux fois, ce qui témoigne d'une présence non négligeable d'individus s'étant effectivement engagés dans des tentatives de traversée irrégulière. Cette donnée met en lumière la persistance de pratiques migratoires risquées, malgré les obstacles et les contrôles mis en place, et traduit aussi l'intensité du désespoir ou

¹⁰² OIM Tunisie, *Profils et parcours des migrants en Tunisie : une analyse quantitative*, Tunis : Organisation Internationale pour les Migrations, 2023.

¹⁰³ Brachet, Julien, « La trappe libyenne : économie politique de la migration au filtre de la violence », *Politique Africaine*, n°162, 2021, pp. 25-45.

de l'urgence ressentie par une frange de la population migrante. Ces traversées inabouties, qui n'ont pas conduit à l'arrivée souhaitée, signalent des parcours interrompus mais pas nécessairement abandonnés et prouvent que l'attente devient une stratégie de réalisation du projet migratoire¹⁰⁴. La proportion de personnes déclarant avoir tenté la traversée clandestine à plusieurs reprises (7,4%) souligne, quant à elle, une dynamique de récurrence qui mérite attention. Ce groupe, bien que minoritaire, incarne la figure du migrant persévérant, pour qui l'échec ne constitue pas un point d'arrêt mais une incitation à réessayer. Cette répétition des tentatives pourrait être interprétée comme l'indicateur d'une pression migratoire intense, où la Tunisie ne représente qu'un lieu de transit temporaire dans un projet migratoire plus vaste et souvent contraint.

Dans l'ensemble, ces chiffres renvoient à des logiques de mobilité complexes, dans lesquelles l'acte de « brûler la frontière » par la mer reste une option envisagée, voire réitérée, par une fraction non négligeable de la population migrante. Ils interrogent sur les facteurs contextuels, économiques, politiques, sécuritaires, qui alimentent ce recours à des routes périlleuses, ainsi que sur les dispositifs institutionnels et sécuritaires susceptibles d'influer sur la fréquence des interceptions. Le tableau suivant vient pour renforcer cette analyse :

Tableau 45 : Expériences de traversée maritime, naufrages et perceptions des risques migratoires

	Jamais %	1 à 2 fois %	Plusieurs fois %
Avez-vous essayé de traverser la méditerranée dans des bateaux en métallique ?	69,7	21,9	8,4
Connaissez-vous des migrants subsahariens qui ont été noyés ou portés disparus après le naufrage de leurs embarcations ?	36,4	11,6	52,0
Pendant les 12 derniers mois, avez-vous participé à des opérations de traversée qui avaient fini par le naufrage du bateau ?	89,2	9,0	1,8
Connaissez-vous des migrants qui ont été noyés ou portés disparus après le naufrage de leurs embarcations ?	28,8	8,2	45,6

Près de 30% des migrants interrogés ont déjà tenté la traversée à bord de bateaux métalliques, ce qui témoigne d'une forte persistance de la volonté de départ, malgré les dangers, les échecs et les interceptions. Cette proportion confirme l'existence d'une mobilité répétée, où le projet migratoire, même avorté ou

¹⁰⁴ Tazzioli, Martina, *La fabrique des migrations*, Paris : Éditions du Croquant. 2023, 134 p.

entravé, tend à se réactiver dans un cycle de récurrence migratoire¹⁰⁵, souvent poussé par un sentiment d'impasse ou de désespoir face à l'absence d'alternatives viables en Tunisie. Le recours massif aux bateaux métalliques, évoqué par les mêmes chiffres que les tentatives de traversée, suggère non seulement l'absence d'autres moyens de transport mais aussi l'extrême précarité des conditions logistiques de ces mobilités. Ces embarcations, souvent fragiles et surchargées, exposent les migrants à une haute vulnérabilité en mer.

L'utilisation persistante de bateaux métalliques pour la traversée vers l'Europe relève d'une économie informelle de la migration irrégulière¹⁰⁶, portée par des réseaux locaux et transnationaux. Malgré les risques connus, naufrages et / ou interceptions, ces embarcations restent prisées en raison de leur coût réduit et de leur accessibilité. Fabriqués artisanalement à partir de tôles soudées et de moteurs récupérés, ils mobilisent un ensemble d'acteurs locaux tels que ferrailleurs, soudeurs et passeurs. Leur usage s'inscrit dans une dynamique de migration répétée : après un échec, les migrants réitèrent souvent leur tentative en réutilisant ou rachetant des embarcations, en recyclant du matériel, ou en s'appuyant sur des complicités obtenues par la corruption. Face au blocage des voies légales et aux violences subies en Tunisie ou en Libye, ces bateaux deviennent une solution de survie. Les migrants, bien qu'informés des dangers, optent pour ce qu'ils perçoivent comme un moindre mal, entre l'incertitude de la mer et l'exclusion persistante sur place. Ce phénomène révèle un paradoxe : les politiques migratoires restrictives, censées dissuader les départs, alimentent en réalité l'ingéniosité des réseaux clandestins, qui se professionnalisent via des innovations comme les coques renforcées ou les GPS dissimulés. La fabrication de ces bateaux incarne ainsi une réponse aux blocages institutionnels, symptôme d'un déséquilibre global où l'absence d'alternatives légales alimente une économie souterraine aux conséquences tragiques.

L'expérience personnelle du naufrage reste minoritaire (seulement 10,8% y ont été confrontés), mais la connaissance de drames dans l'entourage est massive : plus de 52% affirment connaître plusieurs personnes disparues ou noyées, et 45,6% disent avoir entendu parler de cas récents en 2024-2025. Cela souligne que la mort en mer est une expérience collective profondément ancrée dans les mémoires migrantes, alimentant à la fois une culture du risque et une résilience tragique.

¹⁰⁵ Camille Schmoll, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, coll. Cahiers libres, 2020, 320 pages. p. 103.

¹⁰⁶ Maybritt Jill Alpes, *Migration Industries in North Africa : Informal Networks and Shadow Markets*, London/New York, Routledge, coll. Routledge Studies in Human Mobility and Migration, 2022, p. 228

Enfin, le fait qu'environ un migrant sur quatre ait été intercepté au moins une fois en mer montre que les tentatives de migration se heurtent fréquemment aux dispositifs de contrôle, sans pour autant les freiner durablement. Ce phénomène donne à voir une mobilité contrainte mais persistante, nourrie par une volonté de franchir les frontières coûte que coûte.

CONCLUSION

L'étude des mobilités géographiques et des conditions d'accueil des migrants subsahariens en Tunisie révèle des trajectoires marquées par l'instabilité, l'adaptation et les compromis¹⁰⁷. Loin d'être linéaires, les parcours des migrants s'inscrivent dans des logiques de déplacement multiples, souvent fragmentées, oscillant entre projets d'installation temporaire, tentatives de passage vers l'Europe, et replis stratégiques face à des contextes hostiles¹⁰⁸ et imprévisibles.

Les données du terrain montrent que les choix de localisation sont influencés à la fois par des considérations pratiques - accès au logement, possibilités d'emploi, présence de réseaux de passeurs - et par des perceptions plus subjectives, telles que le sentiment d'hospitalité ou de sécurité. La mobilité s'inscrit donc dans un va-et-vient permanent entre les aspirations individuelles (trouver un travail, vivre dans un lieu sûr, poursuivre le projet migratoire) et les contraintes structurelles (discriminations, expulsions, précarité résidentielle).

Certaines zones comme Jebeniana et El-Amra apparaissent comme des espaces de transit stratégique, où la présence de passeurs oriente fortement les décisions d'installation, mais où les conditions de vie sont particulièrement dures. D'autres, comme Zarzis, offrent des formes d'accueil plus stables grâce à des réseaux de solidarité actifs, tout en restant des espaces de mobilité contrainte. Le Grand Tunis, quant à lui, incarne une polarisation des expériences : il concentre à la fois des opportunités économiques et des formes aiguës de discrimination et de marginalisation résidentielle.

L'habitat, souvent précaire voire informel, constitue un indicateur central de cette instabilité. Plus de la moitié des migrants vivent dans des conditions indignes, entre abris de fortune, jardins et rues, soulignant l'absence de politiques publiques d'hébergement adaptées. A cela s'ajoutent des expulsions fréquentes, reflétant non seulement la précarité matérielle, mais aussi la fragilité du statut juridique et social des migrants.

Ces mobilités internes à la Tunisie - d'un quartier à un autre, d'une ville à une autre, ou d'un campement à une zone plus urbaine - traduisent une instabilité structurelle du séjour migratoire. Elles sont à la fois subies (expulsions, chômage, violence) et

¹⁰⁷ Sylvie Brédelpoup, « Les migrations africaines comme espace de réflexion », *Cahiers internationaux de sociologie*, 125(1), 2008, pp. 43-58.

¹⁰⁸ Michel Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2011, 350 p.

choisies (stratégie de passage, espoir d'un mieux-être), dessinant un paysage migratoire fluide, mouvant, et profondément incertain.

En somme, les mobilités géographiques des migrants subsahariens en Tunisie ne peuvent être comprises indépendamment des conditions d'accueil locales. Celles-ci varient selon les territoires, les dynamiques institutionnelles, les acteurs, mais aussi les perceptions sociales. Comprendre ces parcours, c'est reconnaître que la migration ne s'arrête pas à l'entrée sur le territoire tunisien : elle se poursuit dans des déplacements internes, parfois invisibles, qui façonnent durablement les trajectoires de vie, les relations sociales, et les perspectives d'avenir.

En parallèle, les expériences liées aux tentatives de traversée maritime irrégulière constituent une composante centrale des parcours migratoires, qu'elles soient vécues directement ou relayées au sein des réseaux communautaires. Si tous les migrants n'ont pas été confrontés personnellement à un naufrage ou à une interception, la circulation de récits dramatiques sur les pertes humaines en mer contribue à forger une mémoire collective marquée par la peur, l'incertitude et la résilience. La Méditerranée apparaît ainsi comme une frontière à la fois physique et symbolique, à la croisée des aspirations de départ et des risques extrêmes, structurant durablement les représentations, les décisions de mobilité et les stratégies individuelles.

ENCADRE 4

« Panya, encore debout malgré l'incertitude :
une éthique de la souffrance »

Compte rendu d'entretien réalisé à Zarzis, le 3 mai 2024

Née en 1990 au Cameroun, Panya arrive en Tunisie en 2020, déjà mère de deux enfants aujourd'hui âgés de 4 et 6 ans. Lorsqu'elle quitte son pays, elle est enceinte et fuit des violences sexuelles répétées. Elle traverse le Tchad, puis la Libye, où elle reste deux ans avant de franchir la frontière tunisienne à pied. Ce périple, fait d'errance et de souffrances, n'avait qu'un seul objectif : se protéger et protéger l'enfant qu'elle portait, né sur la route.

Demandeuse d'asile, elle est d'abord hébergée avec son bébé dans un foyer géré par le HCR à Médenine, où elle donne naissance à son deuxième enfant. Elle explique que sa venue en Tunisie était motivée par la recherche d'un lieu sûr, après avoir subi des violences extrêmes à toutes les étapes de son parcours, mais surtout à Zouara, en Libye, où elle a été détenue avec d'autres Subsahariens dans une prison informelle pendant six mois par un groupe armé libyen, qui les a violés à plusieurs reprises.

« Ici, il y a la sécurité. Une chose que je n'ai pas connue depuis des années : ni dans mon pays, où j'ai été violée plusieurs fois, ni sur la route vers la Libye, où j'ai subi toutes sortes de violences, ni en Libye, où j'ai été régulièrement maltraitée et violée. Ici, j'ai pu vivre comme une vraie femme, comme les Tunisiennes : pas de violence, pas de maltraitance, pas de viol, pas de menaces d'armes à feu. C'est le paradis pour moi, une femme qui a vécu l'impensable, et qui a été enceinte deux fois contre son gré. »

En Tunisie, Panya travaille dans le secteur informel : ménage, restauration, nettoyage. Des petits boulots précaires, mais qui lui permettent de subvenir aux besoins de ses enfants et de retrouver une forme de dignité. Elle insiste sur le fait que la possibilité de travailler librement a changé sa perception d'elle-même : en Tunisie, dit-elle, elle a pu « revivre en tant que femme ». Mais tout n'est pas définitivement résolu pour autant. Les risques persistent.

Elle raconte le drame vécu par une amie proche, récemment arrivée d'Algérie avec sa fille de 13 ans. Parties de Kasserine en voiture pour rejoindre Sfax, elles découvrent à leur arrivée qu'elles ont été piégées par une bande composée de Tunisiens et de Subsahariens, qui exige une rançon de 1000 euros. Avant même que l'argent ne soit rassemblé, la jeune fille est violée. Panya et ses amis à Zarzis envoient l'argent pour obtenir leur libération, mais les séquelles sont profondes, surtout pour l'adolescente, qui vit désormais avec sa mère dans un camp informel à côté de Zarzis.

Ce choc a profondément marqué Panya. Elle dit avoir longuement réfléchi à ses propres options, pesé les risques et les rares perspectives. Dans les circonstances actuelles, dit-

elle, « *trouver une solution durable est extrêmement difficile* ». Pour l'instant, elle choisit de rester à Zarzis, de travailler, d'économiser autant que possible. Elle garde l'espoir de pouvoir bénéficier d'un programme de réinstallation ou d'assistance de l'OIM ou du HCR, dont les représentants à Médenine la connaissent bien. Mais si aucune solution ne lui est proposée, elle envisage, en dernier recours, de tenter la traversée vers l'Italie, encouragée par des amis installés là-bas. Sa situation de mère seule avec deux enfants mineurs pourrait lui permettre de demander l'asile en Europe.

À Zarzis, elle s'est intégrée dans le tissu associatif local. Elle a suivi de nombreuses formations avec l'OIM, le HCR, Médecins du Monde, et surtout Terre d'Asile, qu'elle remercie pour son soutien constant aux migrants. Pourtant, un problème majeur demeure : ses enfants ne sont pas scolarisés. Bien qu'elle ait tenté de les inscrire, les autorités exigent des documents qu'elle ne possède pas.

« Ils m'ont demandé des papiers, une carte de séjour, etc., alors qu'ils savent très bien que je n'ai rien de tout cela. Ma fille aînée n'a même pas d'acte de naissance. »

À Médenine, il existait des structures alternatives, une école appelée Maison des associations, une crèche, où les enfants de migrants pouvaient aller. Il y avait un bus qui ramenait les enfants de Zarzis vers Médenine, mais apparemment ce programme n'existe plus. À Zarzis, en revanche, aucune structure similaire n'est disponible et depuis quelques mois, tout déplacement vers Médenine est devenu pratiquement impossible, en raison des arrestations arbitraires et des violences subies par les migrants sur le trajet.

Panya, femme chaleureuse et engagée, met son expérience au service des autres. Elle aide de nombreux migrants à Zarzis grâce à ses contacts. Elle s'occupe aussi désormais de deux enfants abandonnés, âgés de trois et quatre ans, laissés sur une plage par leurs parents avant leur départ en mer.

« Maintenant, j'ai quatre enfants : deux que j'ai mis au monde et deux autres que j'ai adoptés. Je les ai trouvés en ville, abandonnés, sans nourriture, sans rien du tout. Je les ai emmenés avec moi et laissés avec mes enfants. Leurs parents sont actuellement en Italie, je les ai retrouvés sur Facebook et nous sommes en contact permanent. Ils veulent que leurs enfants les rejoignent là-bas. Malheureusement, les organisations ne sont plus en mesure de nous aider. Les responsables ne répondent plus au téléphone, les locaux sont fermés, et nous nous retrouvons livrés à nous-mêmes. »

Heureusement, elle peut compter sur la solidarité locale. Des amis tunisiens l'aident à trouver des emplois dans les hôtels, les cafés, les maisons. Les habitants de Zarzis, qui la connaissent depuis quatre ans, lui font confiance et l'apprécient. Son amie ivoirienne, qui a ouvert un salon de coiffure à Zarzis, lui trouve aussi des opportunités de travail auprès de ses clientes tunisiennes, notamment celles à la peau noire.

« À Zarzis, il y a des tunisiens noirs. Donc il n'y a pas de racisme. Peut-être dans certains cas, mais personnellement je suis toujours bien accueillie. Même les gens qui ne veulent plus de nous ne s'expriment pas ouvertement. Peut-être entre eux, et surtout lorsqu'il y a un problème causé par un Subsaharien. »

À Zarzis, Panya est une figure bien connue. Les habitants, les activistes associatifs, et même certains responsables locaux la respectent pour son engagement et sa persévérance. Pourtant, aucun effort concret n'a été entrepris pour régulariser sa

situation administrative. Aujourd'hui, avec quatre enfants à sa charge, sa situation est plus complexe que jamais.

« Maintenant, je ne peux rien faire. Avec quatre enfants, qu'est-ce que je pourrais faire ? Pas d'organisation pour m'aider à me réinstaller ailleurs, pas d'argent pour financer une traversée maritime, qui, de toute façon, ne me convainc pas. »

Elle dit qu'elle pourrait rester à Zarzis sans problème, si ce n'était la peur constante d'être arrêtée et expulsée vers la Libye.

« Je crains de revivre ce que j'ai déjà vécu : agressions, insultes, racisme, viol... Le matin, quand je sors travailler ou voir des amis, j'ai peur d'être arrêtée et renvoyée à la frontière sans mes enfants. Je crains de les perdre. C'est pour cela que je ne sors presque plus, sauf en cas de réelle nécessité. »

Panya refuse d'aller à Sfax pour rejoindre les réseaux de passeurs. Elle a vu sur Facebook et entendu de proches que les conditions sont devenues extrêmement dangereuses : violences policières, agressions, naufrages, manque de nourriture et d'eau...

« Je ne veux pas risquer la vie de mes enfants, ni sur la route, ni dans les camps, ni en mer. J'ai vu des mamans avec leurs enfants jetées dans le désert sans aucun moyen de survie, j'ai vu des corps de bébés sur les plages, des femmes enceintes naufragées... Je ne veux pas passer par là. »

Aujourd'hui, sa seule option semble être de rester coincée à Zarzis, malgré une précarité croissante. Elle déplore le changement brutal et inattendu des politiques migratoires, tant de la part des autorités tunisiennes que des organisations internationales, qui ont réduit ou suspendu leurs activités, laissant les migrants dans un vide de protection. Elle observe aussi que la violence en Libye, qui est l'une des principales causes de la concentration de migrants à Zarzis, peut compliquer davantage la situation dans cette ville pourtant calme et tolérante.

« Les gens fuient la Libye. C'est trop dangereux. On peut perdre la vie à tout moment, être violé, travailler sans être payé... Mais le problème, c'est que Zarzis n'a pas les moyens d'accueillir tous ces flux de migrants. Il n'y a pas d'organisation pour aider, ni d'emplois pour tout le monde, ni d'espace pour les accueillir. Cela peut pousser les habitants à se révolter contre nous. »

Un autre risque grandit : les migrants installés à Sfax commencent à affluer vers Zarzis, à la recherche de sécurité.

« Si tous ceux vivant à Sfax viennent ici, la situation risque de s'exploser. Zarzis est déjà saturée, et les autorités ont commencé à nous harceler, alors qu'elles savent très bien que nous n'avons rien à voir avec les discours qui circulent sur Facebook, ceux qui parlent de colonisation subsaharienne, d'invasion ou de changement de la société tunisienne. Ce sont des mensonges. En réalité, personne ne veut rester ici. Si les gens pouvaient traverser la mer, vous ne verriez plus un seul migrant en Tunisie. »

CHAPITRE V

POLITIQUE MIGRATOIRE ET VULNERABILISATION DES MIGRANTS SUBSAHARIENS BLOQUES EN TUNISIE

Khaled TABBABI

Docteur en sociologie, membre du laboratoire
de recherche Histoire des Économies et des Sociétés
Méditerranéennes

INTRODUCTION

En 1995, la Tunisie a été le premier pays du sud de la Méditerranée à signer un accord d'association avec l'Union européenne, entré en vigueur en 1998. Cet accord¹⁰⁹ constitue aujourd'hui le cadre juridique du partenariat et de la coopération entre l'UE et la Tunisie. Les relations actuelles entre les deux parties reposent toujours sur cet accord d'association, qui prévoit explicitement la lutte contre la migration irrégulière ainsi que l'élargissement des procédures de rapatriement visant les ressortissants tunisiens. Toutefois, la Tunisie n'a véritablement été perçue comme un pays de transit et de départ pour les migrants qu'à partir de la révolution du 14 janvier 2011.

Depuis lors, à la faveur des transitions politiques, des mouvements de contestation et de la crise sécuritaire¹¹⁰, l'Union européenne a considérablement renforcé son soutien aux garde-côtes et aux forces de sécurité tunisiens¹¹¹, afin d'accroître le contrôle des frontières et d'empêcher les migrants de rejoindre la rive nord de la Méditerranée. Alors que s'ouvre la quatrième décennie des migrations irrégulières¹¹², environ 12 883 migrants ont rejoint l'Italie en 2020 et 15 671 en 2021¹¹³. Parallèlement, le projet porté par Bruxelles visant à établir des « plateformes de débarquement et d'hébergement » en Tunisie et dans plusieurs régions d'Afrique du Nord a échoué¹¹⁴.

Depuis le 25 juillet 2021, le régime politique tunisien a mis fin de manière autoritaire à la phase démocratique du pays. Dans ce contexte, sous l'impulsion des États membres de l'Union européenne, la Tunisie s'est progressivement transformée en un prolongement du dispositif européen de refoulement

¹⁰⁹ Euro-Mediterranean Agreement : « establishing an association between the European Communities and their Member States, of the one part, and the Republic of Tunisia, of the other part ».

¹¹⁰ Pour en savoir plus sur le montant des financements européens accordés aux appareils sécuritaires et militaires tunisiens après 2011 : Franck Peinaud, « La coopération bilatérale UE- Tunisie en matière sécuritaire », *Revue Défense Nationale*, n^o, 2019, pp. 149- 154.

¹¹¹ [La Tunisie: migration et l'externalisation des frontières de l'Union européenne - Migration Control](#)

¹¹² La première décennie s'est terminée dans les années 1990, la deuxième a couvert la période de 2000 à 2010, la troisième s'est étendue de 2010 à 2020, et la quatrième a commencé en 2020.

¹¹³ Annual report on irregular migration – Tunisia 2021: <https://ftdes.net/ar/annual-report-on-irregular-migration-tunisia-2021/>

¹¹⁴ Le sommet arabo-européen à Charm el-Cheikh : un nouvel élan pour l'idée des centres d'accueil pour réfugiés ? [القمة العربية - الأوروبية بشرم الشيخ.. دفعة جديدة لفكرة مراكز استقبال اللاجئين؟ - مهاجر نيوز](#)

externalisé, faisant de la Méditerranée centrale¹¹⁵ une zone de regroupement des migrants indésirables pour l'Europe.

Sous l'effet des incitations européennes, la Tunisie a ainsi adopté une politique de refoulement par délégation. Par ailleurs, l'intervention des organisations internationales reste lente et souvent très limitée. À cela s'ajoute un cadre politique et législatif national criminalisant la solidarité et les actions humanitaires en faveur des migrants vulnérables. Dans ce contexte, les migrants bloqués en Tunisie se retrouvent confrontés à des situations de précarité et de marginalisation. Leur vulnérabilité n'est pas inhérente, mais résulte de leur exposition aux violations des droits de l'homme, à la discrimination et aux inégalités. Sur la base de données de terrain, cet article analyse ainsi l'approche adoptée par les autorités politiques tunisiennes, en coopération avec l'Union européenne, dans la gestion de la question migratoire. Il examine également le rôle des organisations onusiennes dans la production de cette vulnérabilité, l'impact des politiques frontalières restrictives sur l'évolution des parcours migratoires, ainsi que le degré d'implication de la société civile dans l'action humanitaire et de solidarité.

¹¹⁵ De la Libye à la Tunisie : comment l'Union européenne s'efforce d'étendre le système de refoulement par procuration en Méditerranée centrale [من ليبيا إلى تونس: كيف يعمل الاتحاد الأوروبي على توسيع نطاق نظام الصد بالوكالة في وسط البحر الأبيض المتوسط - Migration Control](#)

1. Les États Européens : l'acteur invisible dans le processus de violation des droits des migrants et de leur mise en vulnérabilité

Bien que le discours politique officiel en Tunisie insiste parfois sur la nécessité de respecter les migrants subsahariens et de rechercher des solutions fondées sur des normes humanitaires¹¹⁶, l'approche adoptée reste essentiellement sécuritaire et arbitraire. Ces dernières années, les plaintes émanant d'organisations de la société civile et de certains médias n'ont cessé de dénoncer l'implication d'équipements européens et d'États membres dans des opérations violentes menées aussi bien sur terre qu'en mer¹¹⁷. Un rapport¹¹⁸ coordonné par le média *Lighthouse Reports* a mis en évidence l'utilisation d'équipements et de moyens européens lors d'expulsions massives de migrants vers le Sahara, sans aucune assistance, sans eau ni nourriture, exposant ces derniers à des risques graves tels que l'enlèvement, l'extorsion, la violence, la torture et même la mort. Ce même rapport a pu établir une correspondance entre les véhicules utilisés lors des rafles et des expulsions et ceux fournis à la Tunisie par des pays européens. Par ailleurs, un rapport¹¹⁹ rédigé par un collectif de chercheurs internationaux a documenté des expulsions systématiques, des violences, des cas de traite des êtres humains et des agressions sexuelles perpétrés contre des migrants en Tunisie et en Libye, relançant ainsi le débat sur la responsabilité de l'Union européenne et de ses États membres dans la mise en danger et l'exclusion des migrants.

Ainsi, malgré le discours souverain affirmant le refus de la Tunisie d'assumer le rôle de garde-frontière de l'Europe, les faits et les données disponibles démontrent le contraire¹²⁰. Le financement et le soutien européens aux forces de sécurité tunisiennes se sont accrus, tandis que les refoulements en mer se sont intensifiés dans un contexte marqué par l'escalade des pratiques racistes et des agressions¹²¹ visant les migrants subsahariens bloqués en Tunisie, notamment après le discours

¹¹⁶ « Le droit » mais « la loi » : lecture du discours présidentiel sur la question des migrants

[| Legal Agenda](#) | [الكن "القانون": قراءة في الخطاب الرئاسي حول قضية المهاجرين](#)

¹¹⁷ Garavoglia, Matteo, « Le rôle des financements européens sur la migration dans les pratiques violentes des autorités sécuritaires tunisiennes », FTDES, 2024, p 13.

¹¹⁸ [Décharges du désert - Lighthouse Reports](#)

¹¹⁹ [StateTrafficking_FR_21012025_light.pdf](#)

¹²⁰ Les politiques migratoires en Tunisie de 2019 à 2024 : les faits contredisent le discours de la souveraineté ¹²⁰ [| Legal Agenda](#) | [سياسات الهجرة في تونس من 2019 إلى 2024: الواقع تُكذِّب خطاب السيادة](#)

¹²¹ Les résultats de l'étude ont montré que 77 % des personnes interrogées ont été victimes d'une ou plusieurs formes de violence. La violence verbale arrive en tête des formes de violence infligées aux migrants, suivie par la violence physique.

du 21 février 2023¹²². Le pouvoir politique tunisien continue de violer les droits des migrants présents sur son territoire, alors même que les États européens proclament leur attachement aux droits de l'homme. De fait, les États européens agissent comme des agents invisibles dans les violations infligées aux migrants irréguliers en Tunisie. Comme le souligne à cet égard Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit en France : « En réalité, les pays européens ne veulent pas se salir les mains, ils refusent d'être tenus responsables des violations des droits de l'homme, alors ils laissent à d'autres le soin de les commettre¹²³. »

2. L'obsession européenne : externaliser l'interception des navires en mer

Le mémorandum d'entente¹²⁴ signé entre la Tunisie et l'Union européenne le 16 juillet 2023 a renforcé le soutien aux opérations de contrôle migratoire, notamment dans le domaine de la coopération maritime. Ce soutien se traduit par la fourniture de bateaux, de radars mobiles, de caméras, de véhicules, de pièces de rechange et de moteurs aux forces de sécurité tunisiennes, dans le but de contrôler les déplacements de migrants vers l'Union européenne. Ce partenariat vise ainsi à mettre en place en Tunisie un système de refoulement par procuration, reposant sur quatre piliers¹²⁵ : (1) le renforcement des capacités de la Garde nationale tunisienne (équipement et formation), (2) la création d'un système de surveillance côtière, (3) la mise en place d'un centre opérationnel de coordination des sauvetages en mer, et (4) la déclaration d'une zone tunisienne de recherche et de sauvetage¹²⁶.

Financé par les fonds européens, le pouvoir politique tunisien viole ainsi les droits des migrants et transforme la Tunisie en une zone de rétention. Selon les données d'enquête, 30,3 % des personnes interrogées déclarent avoir tenté au moins une fois une traversée irrégulière depuis les côtes tunisiennes. De leur côté, les garde-côtes tunisiens déploient des efforts considérables pour contrer ces tentatives de migration. Dans une déclaration à la presse le 21 janvier 2025, le porte-parole de la

¹²² Tunisie. Le discours raciste du président déclenche une vague de violence contre les Africain·e·s Noirs. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/tunisia-presidents-racist-speech-incites-a-wave-of-violence-against-black-africans/>

¹²³ [Décharges du désert - Lighthouse Reports](#)

¹²⁴ [Mémorandum d'entente UE-Tunisie](#)

¹²⁵ [Mer-interrompue-FR.pdf](#)

¹²⁶ En effet, plus d'un an après la signature du protocole d'accord, le décret n° 181 de 2024, daté du 5 avril 2024, a été publié au Journal officiel. Il concerne l'organisation des opérations de recherche et de sauvetage en mer : [Tunisie - أمر عدد 181 لسنة 2024 مؤرخ في 5 أفريل 2024 يتعلق بتنظيم البحث والإنقاذ البحريين - Legal Databases.](#)

Direction générale de la Garde nationale, Houssam Eddine Jbabi¹²⁷, a affirmé que « les unités de la Garde nationale, en intensifiant le contrôle des frontières maritimes, ont réduit les passages vers l'espace européen ». Il a précisé qu'en 2023, plus de 95000 personnes ont atteint l'Europe, contre environ 19500 en 2024, soulignant ainsi l'efficacité accrue du contrôle des frontières maritimes. Jbabi a également mentionné une réduction des flux de migrants subsahariens, notamment en provenance des frontières sud, en insistant sur l'étroite coopération et coordination avec la Libye et l'Algérie dans ce domaine.

Cette approche ne s'est pas seulement traduite par la transformation de la Tunisie en une zone de rétention de migrants, mais a également généré des drames humanitaires : 53,8 % des personnes interrogées déclarent connaître des migrants victimes de naufrages, de décès ou de disparitions en mer. Ce chiffre s'explique par les tentatives massives de traversées qui, face aux restrictions accrues mises en œuvre depuis début 2023, exposent de nombreux migrants à des conditions extrêmement dangereuses.

Ainsi, l'empêchement des migrants d'atteindre les rives nord de la Méditerranée n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'une politique officielle dans laquelle l'État tunisien est depuis un certain temps activement impliqué. La politique européenne de vulnérabilisation des migrants ne se limite pas aux forces de sécurité, elle mobilise également d'autres institutions officielles et certaines organisations internationales et onusiennes qui assurent parfois une couverture juridique et politique à cette stratégie.

3. Les acteurs humanitaires au service de la politique de sécurité européenne

Les organisations internationales sont en principe appelées à jouer un rôle humanitaire dans la gestion des crises migratoires. Pourtant, les données de terrain portant sur la perception des migrants témoignent d'un faible engagement de ces structures, tant dans leurs responsabilités que dans leurs actions humanitaires concrètes. Ainsi, 41,4% des personnes interrogées estiment que ces organisations poursuivent avant tout leurs propres intérêts au détriment de la cause migratoire. Par ailleurs, 46,4% considèrent qu'elles servent principalement les intérêts européens et occidentaux. Seuls 20,3% des répondants déclarent que ces

¹²⁷ « Nous ne sommes pas des gardes-frontières et il n'y a pas de colonisation en Tunisie » - Radio Sfax/Houssam Eddine Jebali : « La Tunisie est souveraine et nos frontières maritimes ne sont pas à la merci de tous »

[حسام الدين الجبالي: « لسنا حراس حدود ولا يوجد أي توطين في تونس » - إذاعة صفاقس](#)
[حسام الدين الجبالي: "تونس ذات سيادة وحدودنا البحرية ليست مستباحة"](#)

organisations leur apportent un soutien permettant de trouver des solutions à leur situation. Dans ce contexte, et au regard des résultats des recherches de terrain, cette analyse s'attachera à étudier plus spécifiquement le rôle de deux organismes onusiens : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

3.1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Alors que la Tunisie ne dispose toujours pas d'un cadre législatif national encadrant le droit d'asile, le HCR demeure responsable des procédures de détermination du statut de réfugié et de la protection des personnes reconnues comme réfugiées sur le territoire tunisien. Avec l'appui de l'Union européenne, le HCR joue également un rôle central dans l'élaboration de la future législation tunisienne sur l'asile. Depuis 2015, plusieurs programmes européens, mis en œuvre via le HCR, ont accompagné les autorités tunisiennes dans le processus d'adoption d'une loi relative à l'asile. Le plus récent de ces programmes, financé en décembre 2019 à hauteur de 2 millions d'euros dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique¹²⁸, illustre bien les ambitions de l'Union européenne visant à contrôler les migrations sous couvert d'un discours de protection. Ce programme mentionne notamment comme objectif de « réduire le risque de mouvements dangereux vers l'Europe »¹²⁹. Par ailleurs, le nombre de demandes d'asile enregistrées en Tunisie¹³⁰ a légèrement augmenté, atteignant 1859 demandes et 1809 réfugiés recensés au 31 janvier 2020¹³¹. Ce faible volume de demandes et de demandeurs d'asile recensés auprès de l'organisation ne traduit pas un désintérêt des migrants pour l'obtention de ce statut ou pour leur inscription sur les listes de demandeurs. Il s'explique principalement par les difficultés rencontrées pour accéder au siège du HCR à Tunis, par la surpopulation et les tensions présentes dans et aux abords de l'organisation, ainsi que par la défiance d'une partie des migrants vis-à-vis de la sincérité de l'organisation à leur offrir refuge et assistance.

Pour obtenir le statut de réfugié, une personne doit d'abord déposer une demande d'enregistrement en tant que demandeur d'asile. En principe, les demandeurs

¹²⁸ Fiche d'information sur le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : <https://south.euneighbours.eu/fr/publication/fiche-dinformation-sur-le-fonds-fiduciaire-durgence-de-lunion/>

¹²⁹ Bisiaux, Sophie-Anne, « La Tunisie, terre d'accueil... des politiques européennes », Dans *Plein droit* 2020/2 n° 125, pp. 27 – 30.

¹³⁰ En 2015, il y avait 79 inscrits, 91 en 2016, 296 en 2017, 579 en 2018 et 1886 en 2019. <https://data.unhcr.org/ar/documents/details/72865>

¹³¹ <https://data.unhcr.org/ar/documents/details/74077>

devraient recevoir leur carte de demandeur d’asile à l’issue de la procédure d’enregistrement, dans un délai maximum d’une semaine. Toutefois, ils attendent parfois plusieurs semaines avant de la recevoir. Bien que cette carte n’accorde pas de droits effectifs en Tunisie, sa possession demeure essentielle pour éviter les arrestations ou les expulsions. Après l’enregistrement, les demandeurs passent à l’entretien de détermination du statut de réfugié (DSR). Toutefois, cet entretien est devenu quasiment inaccessible, notamment depuis 2019, lorsque le HCR a exprimé ses préoccupations face à l’accumulation des dossiers en attente, malgré le renforcement de ses effectifs. Face à la surpopulation croissante dans les centres d’asile du sud tunisien, le HCR a suspendu les entretiens pendant deux mois au début de l’année 2019. Cette suspension s’est toutefois prolongée, entraînant des délais pouvant atteindre une année complète avant le traitement de certaines demandes¹³².

Les personnes enregistrées auprès du HCR devraient bénéficier d’une aide juridique en ce qui concerne leur demande d’asile. Cependant, la plupart des demandeurs d’asile en particulier et des migrants en général¹³³ n’ont reçu aucune assistance juridique et administrative de la part du HCR, comme le montrent les résultats du travail sur le terrain.

Tableau 46 : Accès des personnes interrogées à l'aide juridique et administrative fournie par le HCR

Jamais	72,6%
Une à deux fois	8,4%
Plusieurs fois	1,6%
Sans réponse	17,4%
Total	100%

En Tunisie, le HCR collabore avec l’Institut arabe des droits de l’homme, chargé de fournir une assistance juridique aux personnes ayant besoin de conseils suite à des procédures judiciaires. Bien que cet Institut, fondé en 1989, se présente comme une organisation indépendante, il entretient en réalité des liens étroits avec les autorités tunisiennes et avec des organisations de la société civile placées sous contrôle étatique. Ses instances de gouvernance comptent également des représentants de plusieurs agences onusiennes, dont le HCR et le Programme des

¹³² Bisiaux, Sophie-Anne et al, *Politiques du non- accueil en Tunisie. Des acteurs humanitaires au service des politiques sécuritaires européennes*, Migreurop et FTDES, 2020, p. 66.

¹³³ Il convient de noter que l’échantillon de l’étude comprend 25 % de demandeurs d’asile, 4,70 % de réfugiés et 62,8 % de migrants en situation irrégulière.

Nations Unies pour le développement (PNUD), ce qui remet sérieusement en cause son indépendance revendiquée¹³⁴. Au-delà de ces doutes, et en l'absence d'un cadre national régissant le droit d'asile en Tunisie, l'Institut n'est pas mandaté pour accompagner les demandeurs dans la procédure de détermination du statut de réfugié¹³⁵. Ainsi, atteindre l'étape de l'audience sur le statut de réfugié sans préparation juridique et psychologique suffisante rend particulièrement difficile l'obtention de ce statut. D'une manière générale, la procédure d'asile en Tunisie reste un parcours semé d'obstacles et de défis, long et éprouvant. La Française Sophie-Anne Bisiaux¹³⁶ observe que ce processus est parfois inéquitable : la confidentialité des échanges entre le demandeur de protection, l'agent de protection et le traducteur n'est pas toujours respectée ; la qualité des traductions est souvent défailante ; et, dans certains cas, les demandeurs d'asile sont confrontés à des comportements racistes de la part de certains responsables d'organisations internationales. Ces constats s'inscrivent dans un contexte où, même après l'obtention du statut de réfugié en Tunisie, les droits accordés restent extrêmement limités.

D'un autre côté, le HCR en Tunisie n'a pas assumé son rôle humanitaire à travers la fourniture de services de santé¹³⁷, d'assistance matérielle ou de soutien financier. Ainsi, 90,2% des personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun service de santé de la part du HCR, 85,5 % n'ont reçu aucune aide financière et 91,8% n'ont bénéficié d'aucune assistance en nature (tels que vêtements, nourriture, etc.). Par sa complicité avec la politique migratoire de l'Union européenne, le HCR a contribué à accentuer la vulnérabilité des migrants bloqués en Tunisie. Le ralentissement du traitement des demandes d'asile, combiné à l'absence d'assistance, alimente la marginalisation des migrants et peut conduire à des situations mortelles. Certains sont ainsi soumis à des expulsions systématiques aux frontières avec la Libye et l'Algérie voisines, tandis que d'autres sont contraints de se soumettre à des politiques de retour forcé, dissimulées sous l'appellation de « retour volontaire », mises en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

3.2 L'organisation internationale pour les migrations (OIM)

En étroite collaboration avec l'Union européenne, l'OIM joue un rôle actif dans la sécurisation des frontières tunisiennes, en s'appuyant notamment sur l'exportation

¹³⁴ [La Tunisie: migration et l'externalisation des frontières de l'Union européenne - Migration Control](#)

¹³⁵ Bisiaux, Sophie-Anne et al, op. cit. p. 66.

¹³⁶ Bisiaux, Sophie-Anne et al, op. cit.

¹³⁷ Le HCR est supposé œuvrer à l'amélioration de la santé et du bien-être des réfugiés. <https://www.unhcr.org/fr/nos-activites/protoger-les-droits-humains/sante-publique>

des politiques de retour. En Tunisie, l'OIM pourrait mettre en œuvre le système de la Matrice de suivi des déplacements (DTM)¹³⁸, déjà opérationnel dans de nombreux pays, visant à surveiller les mouvements de population et à orienter les politiques de contrôle migratoire¹³⁹. Depuis 2017, la Tunisie bénéficie ainsi du programme « Fonds d'aide pour la protection et la réintégration des migrants » (FFU). Doté d'un budget de 2,5 millions d'euros et mis en œuvre par l'OIM, ce projet a pour objectif le développement de politiques de retour¹⁴⁰. Il est important de souligner que ces politiques d'expulsion sont appliquées dans un contexte où l'OIM ne s'est pas engagée à fournir des services ou une assistance aux migrants. Ainsi, 92,6% des personnes interrogées affirment n'avoir reçu aucune aide juridique ou administrative de la part de l'organisation. L'absence de services juridiques facilite dès lors la mise en œuvre des expulsions. Dans ce cadre, l'OIM a participé en 2024 à des opérations d'expulsions forcées de migrants bloqués en Tunisie sous le label du « retour volontaire ».

Le 11 mai 2024, la Direction générale de la Garde nationale a indiqué que près de 2500 migrants originaires d'Afrique subsaharienne avaient été renvoyés dans leurs pays d'origine entre janvier et début mai 2024¹⁴¹. Entre janvier et le 25 mars 2025, environ 1 544 migrants ont également été expulsés dans le cadre de ces rapatriements dits volontaires¹⁴². S'appuyant sur le discours politique en circulation depuis février 2023, il apparaît clairement que l'État tunisien a adopté une politique implicite visant à inciter ces migrants à accepter des programmes qualifiés de « retour volontaire », qui ne sont en réalité que des dispositifs d'expulsion mis en œuvre conjointement par l'État tunisien et les pays de l'Union européenne sous le couvert humanitaire de l'OIM.

En effet, les migrants bloqués dans le gouvernorat de Sfax depuis la fin de l'année 2022, avant d'être expulsés vers les forêts d'oliviers des régions de Amra et de Jbeniana, ont été parmi les plus touchés par cette politique. En mars 2025, l'OIM, en collaboration avec la section locale du Croissant-Rouge tunisien à Sfax et en coordination avec les autorités locales, a organisé des activités de sensibilisation auprès des migrants bloqués à Amra. Ces actions ont permis de collecter des

¹³⁸ [مصفوفة تتبع النزوح - IRAQ DTM](#)

¹³⁹ Bisiaux, Sophie-Anne et al, op. cit. p. 27.

¹⁴⁰ Bisiaux, Sophie-Anne, op. cit. p. 28.

¹⁴¹ <https://www.facebook.com/watch/?v=456152453543177>

¹⁴² Rencontre entre le président de la République Kais Saïed et Mohamed Ali Nafti, ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger | Présidence de la République tunisienne.

[لقاء رئيس الجمهورية قيس سعيد مع السيد محمد علي النفطي، وزير الشؤون الخارجية والهجرة والتونسيين بالخارج | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

informations sur les possibilités de retour volontaire et de réinsertion¹⁴³. Le 12 mars 2025, le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, a reçu Azzouz Samri, chef de mission de l'OIM en Tunisie, dans le but de renforcer les campagnes de retour volontaire¹⁴⁴.

Dans le même esprit, le président tunisien Kaïs Saïed a souligné, le 25 mars 2025, la nécessité d'une coopération accrue avec l'OIM et l'intensification des opérations de retour volontaire¹⁴⁵. Les données recueillies après cette date montrent que l'OIM s'est rapidement engagée dans une coordination renforcée avec la Tunisie en vue du rapatriement des migrants vers leurs pays d'origine. Le 5 mai 2025, le président Saïed a reçu Amy Pope, directrice générale de l'OIM, lors d'une rencontre au cours de laquelle il a appelé à redoubler d'efforts pour faciliter le « retour volontaire » des migrants bloqués en Tunisie¹⁴⁶. Le 6 mai 2025, à l'occasion d'une seconde rencontre avec Pope, tenue dans le cadre de l'ouverture de l'atelier international du travail organisé par le ministère tunisien des Affaires étrangères à l'Académie diplomatique de Tunis, le ministre des Affaires étrangères a abordé la question de la facilitation du retour des migrants en situation irrégulière dès son discours inaugural¹⁴⁷. Le même jour, le ministre tunisien de l'Intérieur, Khaled Nouri, a également reçu Amy Pope, les deux parties saluant la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets, notamment dans les domaines de la lutte contre la migration irrégulière et du soutien au « retour volontaire »¹⁴⁸.

Il convient de souligner que ces expulsions sont intervenues après que les migrants aient été marginalisés et privés de l'accès aux besoins fondamentaux de la vie. Concernant l'accès aux soins, 88,4 % des personnes interrogées déclarent que l'OIM ne leur a fourni aucun service de santé¹⁴⁹. Cela s'inscrit en contradiction avec la

¹⁴³ [Facebook | المنظمة الدولية للهجرة بتونس - OIM Tunisie - IOM Tunisia](#)

¹⁴⁴ [Facebook | في إطار... - وزارة الشؤون الخارجية والهجرة والتونسيين بالخارج](#)

¹⁴⁵ Rencontre entre le président de la République Kais Saïed et Mohamed Ali Nafti, ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger | Présidence de la République tunisienne.

[لقاء رئيس الجمهورية قيس سعيد مع السيد محمد علي النقطي، وزير الشؤون الخارجية والهجرة والتونسيين بالخارج | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

¹⁴⁶ Rencontre entre le président de la République Kais Saïed et Madame Amy Pope, directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations | Présidence de la République tunisienne.

[لقاء رئيس الجمهورية قيس سعيد مع السيدة أمي بوب "Amy Pope" المدير العام للمنظمة الدولية للهجرة | رئاسة الجمهورية التونسية](#)

¹⁴⁷ [MAE Tunisie](#)

¹⁴⁸ Le ministre de l'Intérieur reçoit la directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations. [وزير الداخلية يستقبل المدير العام للمنظمة الدولية للهجرة](#)

¹⁴⁹ L'Organisation Internationale pour les Migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'ont pas joué de rôle humanitaire dans le domaine des services de santé, alors que 14,5% des personnes interrogées souffraient d'une ou plusieurs maladies chroniques et que 67,3% d'entre

position de l'Organisation mondiale de la santé¹⁵⁰, qui affirme que tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut migratoire, ont droit à la santé. Cette situation se produit alors même que l'OIM était censée déployer son programme « Migrants en bonne santé dans des sociétés en bonne santé »¹⁵¹, censé offrir un ensemble complet de soins et de traitements aux migrants et aux personnes en déplacement dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Face à ces carences, les migrants tentent donc de subvenir eux-mêmes à leurs besoins de santé, en ayant recours à différentes stratégies de survie.

Tableau 47 : Acteurs sollicités par les migrants en cas de maladie

Acteurs	%
Pharmacie	65,2%
Traitements traditionnels	56,5%
Hôpital	24%
Médecin privé	12,2%
Cliniques privées	7,3%

À l'image du retrait des organisations internationales de la fourniture de services de santé, les ressources financières limitées et la peur de la violence empêchent également les migrants d'accéder aux soins. Ainsi, 93,9% des répondants estiment que le manque de moyens financiers constitue un obstacle majeur à la prise en charge médicale, tandis que 90% considèrent que la crainte de la répression ou de l'arrestation freine également l'accès aux traitements.

Outre son désengagement dans le domaine de la santé, l'OIM se montre également défaillante en matière d'aide matérielle et financière. D'après les données de terrain, 66,8% des migrants interrogés déclarent ne pas avoir bénéficié d'un soutien financier, et 70,2% n'ont reçu aucune aide en nature, si bien que la menace de privation de soins médicaux et de nourriture devient l'un des leviers accélérant les

elles n'avaient pas suivi de traitement depuis le début. Cette absence de services de santé intervient alors que les migrants ont été confrontés à de nombreux problèmes de santé depuis leur arrivée en Tunisie, qui peuvent être répartis comme suit : 24,5% ont contracté une ou deux fois la grippe, 36,1% ont contracté cette maladie plus d'une fois, 19,8% ont été blessés une ou deux fois, tandis que 21,4% ont été blessés à plusieurs reprises. 12,7% des personnes interrogées ont également souffert à plusieurs reprises de maladies cutanées et 17,9% de problèmes de santé liés à l'estomac. Les migrants souffrent également de fragilité psychologique, en particulier après un traumatisme tel qu'un naufrage, une agression ou une menace de mort, etc. Ainsi, 15,8% des personnes interrogées ont souffert à plusieurs reprises d'un traumatisme post-traumatique.

¹⁵⁰ Santé des réfugiés et des migrants. <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/refugee-and-migrant-health>

¹⁵¹ [صحة المهاجرين | IOM Regional Office for Middle East and North Africa](#)

expulsions. En 2019, le remorqueur pétrolier égyptien Maridive 601 avait secouru 75 migrants en Méditerranée¹⁵², mais les autorités tunisiennes avaient initialement refusé de les autoriser à débarquer dans un port du pays. Après trois semaines d'attente, le navire avait finalement été autorisé à accoster au port de Zarzis. Il apparaît que cet accord n'a été conclu qu'après que la majorité des migrants eurent accepté le retour volontaire organisé par l'OIM. Peut-on toutefois qualifier de véritablement « volontaire » le retour des 32 ressortissants bangladais concernés ? Par la suite, des proches ont confié à la presse que ces personnes avaient été menacées de privation de nourriture et de soins médicaux si elles refusaient l'option du retour volontaire¹⁵³.

3.3 Vulnérabilité et déplacement : un processus systématique et méthodique

La vulnérabilité et l'expulsion des migrants relèvent d'un processus dynamique, systématiquement mis en œuvre par les autorités politiques, les pays de l'Union européenne et les organisations internationales, après avoir nié la dignité des migrants et bafoué leurs droits. Un conseiller juridique spécialisé en droit du travail, intervenant sur des projets financés par le Fonds fiduciaire d'urgence européen pour l'Afrique - à travers lequel l'UE a accordé à la Tunisie, à la Mauritanie et au Maroc plus de 400 millions d'euros ces dernières années pour la gestion des migrations - a ainsi dévoilé les véritables objectifs poursuivis par le Fonds : « Il faut compliquer la vie des migrants et la rendre difficile. Si vous abandonnez un migrant de Guinée dans le désert [au Maroc] à deux reprises, la troisième fois, il vous demandera de le rapatrier volontairement¹⁵⁴. » En effet, les migrants sont privés des biens de première nécessité, au premier rang desquels l'eau et la nourriture. Ainsi, 40,1% des personnes interrogées déclarent ne pas avoir accès à l'eau potable, tandis que 70 % affirment connaître des migrants confrontés à la faim, vivant dans des conditions extrêmement précaires. Cette détérioration volontaire des conditions de vie pousse de nombreux migrants à envisager le retour.

Le HCR ne peut être réduit à une simple victime des politiques de fermeture des frontières imposées par ses bailleurs de fonds. Depuis plusieurs décennies, les institutions spécialisées¹⁵⁵, soucieuses de sécuriser leurs financements, ont intégré les logiques des politiques migratoires des pays du Nord et, pour atteindre leurs objectifs, ont accepté de recourir aux outils du contrôle migratoire : tri des

¹⁵² Zarzis : La gale s'est propagée parmi un certain nombre de migrants irréguliers, et l'équipage du remorqueur Maridive 601 pousse un cri d'alarme.

<https://akherkhabaronline.tn/ar/>

¹⁵³ [La Tunisie: migration et l'externalisation des frontières de l'Union européenne - Migration Control](#)

¹⁵⁴ [Décharges du désert - Lighthouse Reports](#)

¹⁵⁵ [Institutions spécialisées | Nations Unies](#)

populations, identification biométrique, hébergement sous forme de campements, pressions exercées sur les bénéficiaires, entraînant de multiples violations des droits fondamentaux des migrants.

Quant à l'OIM, son rôle en Tunisie participe clairement au contrôle des frontières et à l'éloignement des personnes par le biais de programmes de retour dits « volontaires ». En tant qu'acteurs de politiques migratoires non hospitalières, ces deux organisations constituent à la fois des instruments et des cautions de ces politiques : elles sont mobilisées par les États et fournissent une couverture humanitaire à des politiques sécuritaires particulièrement dures¹⁵⁶. Ainsi, la maltraitance apparaît comme l'un des facteurs de départ. En effet, 62,5% des personnes interrogées indiquent que les mauvais traitements subis de la part des organisations onusiennes font partie des raisons qui peuvent les pousser à quitter la Tunisie.

4. Le rôle de la politique restrictive dans la modification du projet migratoire

L'immigration forcée, ou le fait de pousser les migrants à pénétrer de manière contrainte le territoire tunisien, constitue l'un des principaux facteurs expliquant le choix de la Tunisie comme destination. Ainsi, 75,2% des personnes interrogées déclarent que leur arrivée en Tunisie n'a pas résulté d'un choix personnel, mais qu'elles y ont été dirigées contre leur gré¹⁵⁷. Cette situation reflète en partie la politique menée depuis plusieurs années par le gouvernement algérien dans sa gestion des migrants originaires d'Afrique subsaharienne : certains sont expulsés vers le Niger dans le cadre d'accords bilatéraux, d'autres sont repoussés vers la frontière malienne pour les contraindre à franchir la frontière. Par ailleurs, 59,4% des répondants expliquent leur migration forcée par la fuite de la violence. Dans les pays voisins, notamment en Libye, le chaos sécuritaire et les conflits armés qui se sont intensifiés ces dernières années ont également aggravé la situation des migrants, 59,3% d'entre eux confirmant que ces circonstances ont motivé leur départ forcé¹⁵⁸. Toutefois, 33,3% estiment que la relative stabilité sécuritaire en

¹⁵⁶ Bisiaux, Sophie-Anne et al, op. cit. p. 86.

¹⁵⁷ La plupart du temps, c'est la gendarmerie algérienne qui pousse les migrants vers le territoire tunisien, et une étude a montré que ce sont les forces de sécurité algériennes qui ont poussé de nombreux migrants vers le territoire tunisien. Pour en savoir plus, voir : <https://ftdes.net/migration-mgatta/>

¹⁵⁸ La guerre civile au Soudan, qui a éclaté en avril 2023, est l'un des facteurs qui ont accéléré l'émigration de nombreux Soudanais vers la Tunisie. De même, l'instabilité politique et les coups d'État qui ont eu lieu dans certains pays africains, comme la prise du pouvoir par les militaires et le renversement du président Roch Kaboré en Burkina Faso en 2022, la tentative de coup d'État manquée

Tunisie a pesé dans leur décision de s’y rendre. En effet, la solidarité observée en Tunisie avant 2021, les tentatives audacieuses de reconnaissance des droits des migrants et l’implication de certaines organisations de la société civile en leur faveur contrastent avec les expériences vécues en Algérie et en Libye, et continuent d’encourager certains à percevoir la Tunisie comme une destination plus sûre. Par ailleurs, dans le contexte de cette orientation migratoire vers la Tunisie imposée par les politiques de frontières restrictives, les réseaux sociaux et les organisations internationales ont joué un rôle déterminant dans ce choix. Ainsi, 62% des migrants indiquent que la présence de réseaux relationnels les a incités à demeurer en Tunisie pendant un temps, tandis que 49,8% évoquent les liens sociaux facilitant leur éventuel passage vers l’Europe comme facteur ayant motivé leur choix. En outre, 43,4% déclarent que leurs échanges avec des organisations internationales ont également contribué à les encourager à s’installer en Tunisie. À ces facteurs s’ajoutent la recherche d’emploi, les conditions d’accueil et l’existence de réseaux migratoires, qui font de la Tunisie une destination privilégiée.

Tableau 48 : Les réseaux d’emploi, d’accueil et de migration comme facteurs stabilisateurs

Motifs d’installation	%
La population ici est plus accueillante	61,7%
Ici je peux travailler	41,4%
Pour me rapprocher des réseaux d’immigration	45,1%

Les données précédemment exposées démontrent que l’arrivée des migrants en Tunisie ne relève ni d’un projet de modification de la composition démographique du pays, ni d’un plan d’implantation coloniale, comme l’ont pourtant affirmé à plusieurs reprises les discours politiques officiels depuis février 2023. En réalité, plusieurs facteurs expliquent ces flux migratoires vers la Tunisie. L’instabilité politique, la prédominance de régimes autoritaires et les effets du changement climatique¹⁵⁹ dans plusieurs des pays d’origine des migrants les poussent à se déplacer. Le renforcement du contrôle maritime européen en Libye a fortement réduit les départs depuis ses côtes. De même, la fermeture des routes terrestres via

en décembre 2022 en Gambie, ou encore le coup d’État du 5 septembre 2021 en Guinée qui a conduit à l’arrestation du président guinéen Alpha Condé après une fusillade à Conakry. Ces facteurs ont encouragé les migrants originaires de ces pays ou des pays voisins à émigrer en raison de l’insécurité et pour fuir la violence.

¹⁵⁹ Les résultats de l’étude ont montré que les régimes répressifs arrivent en tête des motivations à l’immigration avec 66 %, suivis par les changements climatiques avec 54 %.

les Balkans et le Maroc, notamment vers l'enclave espagnole de Melilla, a limité d'autres options de passage vers l'Europe. Ce faisceau de facteurs a ainsi contribué à orienter une partie importante des flux migratoires vers la Tunisie, tout en accentuant la précarité et la vulnérabilité des migrants. Ainsi, la fermeture et la sécurisation accrues des frontières jouent un rôle déterminant dans le tracé des itinéraires migratoires. Par ailleurs, les données indiquent que le climat de coexistence relativement pacifique entre Tunisiens et migrants, observé durant les années ayant suivi la révolution tunisienne jusqu'à la fin de l'année 2022, a incité près des deux tiers des migrants à choisir la Tunisie, en plus de la perspective de poursuivre leur parcours vers l'Europe. Toutefois, dans un contexte où le durcissement des politiques migratoires, les financements européens et le renforcement sécuritaire ont favorisé l'essor des violences sociétales à l'encontre des migrants, leur précarisation s'est accentuée et leurs projets migratoires ont évolué. Le tableau ci-dessous présente ainsi les principaux facteurs qui, selon les répondants, les encouragent désormais à quitter la Tunisie.

Tableau 49 : Facteurs motivant à quitter la Tunisie

Abus commis par les autorités	80,2%
Insécurité	67,5%
Abus commis par les organisations onusiennes	62,5%
Il n'est plus possible de faire la traversée vers l'Europe	60,7%

La violence croissante exercée par les autorités, les mauvais traitements infligés par les organisations internationales, ainsi que le renforcement des contrôles aux frontières terrestres et maritimes financés par les fonds européens, alimentent un sentiment d'insécurité parmi les migrants et les incitent à quitter la Tunisie ou à réviser leurs projets migratoires. Dans ce contexte, 17,7% des personnes interrogées déclarent vouloir se diriger vers l'Algérie ou la Libye, 42 % préfèrent retourner dans leur pays d'origine, 42,7% souhaitent rester en Tunisie, tandis que 79,2% expriment leur désir de traverser vers l'Italie. Toutefois, cette dernière option est devenue particulièrement difficile à concrétiser (du moins temporairement), en raison du durcissement des contrôles sécuritaires aux frontières du pays. Ainsi, la politique migratoire en vigueur joue un rôle déterminant dans leurs trajectoires migratoires : elle les a rassemblés en Tunisie tout en exacerbant leur précarité et leur vulnérabilité. Cette situation peut les pousser soit à opter pour un retour volontaire - qui s'apparente en réalité à un retour forcé après des épisodes de violations et de privations - soit à envisager

d'autres destinations, voire à demeurer en Tunisie. Il convient de noter qu'environ 25% des répondants sont des demandeurs d'asile, 4,70% ont obtenu le statut de réfugié et 7,40% sont des migrants en situation régulière.

5. Le rôle de la société civile

Alors que l'autorité politique, avec l'appui de fonds européens, a privilégié une approche sécuritaire et arbitraire à l'encontre des migrants subsahariens, et que les organisations onusiennes se sont progressivement retirées de l'action humanitaire et solidaire tout en s'alignant de plus en plus sur les politiques sécuritaires européennes, la question du rôle de la société civile dans la gestion de la crise migratoire devient particulièrement pressante.

5.1 Manque d'engagement dans l'action humanitaire

De nombreux migrants dénoncent une pénurie grave et persistante d'eau, de nourriture et de vêtements. Cette situation est d'autant plus critique que ni l'autorité politique ni les organisations onusiennes n'ont véritablement assuré l'accès à ces biens de première nécessité, en particulier après que les migrants ont été empêchés de s'installer durablement dans les villes, d'y louer des logements, d'y travailler ou encore d'y bénéficier des services essentiels. Selon les données issues des recherches de terrain, la société civile, pour sa part, n'a pas non plus assumé un rôle significatif dans la fourniture d'une assistance humanitaire ou d'aides matérielles.

Tableau 50 : Soutien humanitaire en nature fourni par les organisations internationales

Nom de l'organisation	Oui	Non
Le Croissant-Rouge Tunisien	9%	91%
Tunisie Terre d'Asile	3,9%	96%
Associations communautaires d'Afrique subsaharienne	4,2%	95,8%
Associations locales	7,3%	92,6%

Il ressort clairement des données présentées ci-dessus que les organisations sont peu engagées dans l'action humanitaire, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'eau, de nourriture et de vêtements, qui constituent pourtant des besoins vitaux et essentiels à la survie. Lors du travail de terrain, il est apparu que de nombreuses organisations ont rencontré des difficultés d'accès aux migrants, se voyant parfois refuser l'autorisation d'intervenir directement auprès d'eux. Par ailleurs, l'accumulation d'un grand nombre de migrants dans certaines zones

spécifiques, notamment à Jebeniana, Amra et Zarzis, a largement contribué à leur isolement, tant vis-à-vis des organisations nationales et internationales que vis-à-vis de la capacité effective des associations locales, lesquelles se sont retrouvées matériellement incapables de leur fournir l'assistance nécessaire. Pour ces différentes raisons, le rôle de ces organisations dans la distribution d'un soutien matériel aux migrants s'est avéré particulièrement limité.

Tableau 51 : Soutien matériel fourni par les organisations internationales

Nom de l'organisation	Oui	Non
Croissant-Rouge Tunisien	0,88%	98,4%
Tunisie Terre d'Asile	4,5%	95,5%
Associations communautaires d'Afrique subsaharienne	2,9%	97,1%
Associations locales	2,1%	80,5%

En matière d'aide juridique, la situation n'a guère connu d'amélioration. En effet, 25% des personnes interrogées étant des demandeurs d'asile, elles avaient, de ce fait, besoin d'une assistance juridique adaptée, tandis que 72% se trouvaient en situation irrégulière, augmentant d'autant la probabilité de nécessiter ce type de service. Malgré ces besoins importants et croissants, les organisations de la société civile n'ont pas été en mesure de fournir le minimum requis en la matière.

Tableau 52 : Soutien juridique fourni par les organisations internationales

Nom de l'organisation	Oui	Non
Croissant-Rouge Tunisien	0,88%	98,4%
Tunisie Terre d'Asile	2,4%	97,6%
Associations locales	0,8%	94,7%

D'autre part, bien que de nombreux migrants se plaignent de la difficulté d'accès aux services de santé, les organisations de la société civile n'ont pas réussi à fournir de services de santé.

Tableau 53 : Services de santé fournis par les organisations internationales

Nom de l'organisation	Oui	Non
Croissant-Rouge Tunisien	2,1%	93,4%
Tunisie Terre d'Asile	2,9%	92,6%
Médecins sans frontières	3,2%	92,3%
Associations locales	6,6%	76%

Dans ce contexte de désengagement des organisations de la société civile vis-à-vis de leur rôle humanitaire et solidaire, les relations qu'entretiennent les migrants avec ces structures sont décrites de la manière suivante : 60,7% des personnes interrogées déclarent ne pas connaître ces organisations, tandis que 12,9% reconnaissent partiellement ne pas les connaître. Par ailleurs, 34,8% des répondants estiment que ces organisations ne cherchent pas réellement de solution à leur situation ; 20,1% considèrent qu'elles poursuivent avant tout leurs propres intérêts ; 28,2% jugent qu'elles défendent des ambitions européennes et occidentales ; 19,5% estiment que ces structures n'ont pas les moyens d'apporter de l'aide, et 24,3% partagent partiellement cette opinion. Ainsi, il ressort clairement des données de terrain que les organisations de la société civile sont peu engagées dans l'action humanitaire et solidaire envers les migrants vulnérables. Toutefois, ce manque d'engagement s'explique en grande partie par le contexte politique et législatif.

5.2 Le contexte politique et législatif et l'exclusion de la société civile

À la suite des événements survenus à Sfax début juillet 2023¹⁶⁰ et de la décision d'expulser les migrants vers les frontières et le désert¹⁶¹, l'État tunisien a écarté toutes les organisations impliquées dans l'aide aux migrants, à l'exception du Croissant-Rouge tunisien, qui a été chargé d'assurer l'assistance humanitaire¹⁶². Cette situation a rendu l'intervention des organisations de la société civile dans les différentes problématiques liées à la présence des migrants en Tunisie extrêmement complexe et risquée. Le choix du Croissant-Rouge ne semble d'ailleurs pas relever du hasard, mais s'inscrit dans la perspective du financement

¹⁶⁰ Sfax : un jeune homme tué par un migrant qui l'a poignardé avec un objet tranchant. [جريدة الصباح](#) نيوز - صفاقس. وفاة شاب على يد مهاجر طعنا بألة حادة

¹⁶¹ [En Tunisie, les autorités continuent de chasser des migrants à la frontière algérienne](#) 'I had to drink my own urine to survive': Africans tell of being forced into the desert at Tunisia border | Migration | The Guardian

¹⁶² Rencontre entre le président de la République Kais Saïed et Abdellatif Chabou, président de la Croix-Rouge tunisienne | Présidence de la République tunisienne. <https://www.carthage.tn/ar/node/7444>

de 15 millions d'euros accordé par les pays de l'Union européenne aux structures qui faciliteront le retour des migrants¹⁶³. Ainsi, l'État tunisien a privilégié le Croissant-Rouge, considéré comme l'organisation la plus apte à mettre en œuvre les accords conclus entre la Tunisie et l'Union européenne, dont l'objectif principal est de freiner l'arrivée des migrants sur les côtes européennes.

Par ailleurs, la période du travail de terrain (mars – mai 2024) a coïncidé avec l'intensification des enquêtes sécuritaires et l'arrestation de plusieurs acteurs humanitaires et militants engagés sur les questions migratoires. À la suite de la convocation d'un Conseil National de Sécurité le 6 mai 2024¹⁶⁴, des investigations ont été lancées à l'encontre de plusieurs associations travaillant sur la migration et l'asile¹⁶⁵, entraînant l'arrestation et l'incarcération de nombreux militants, responsables associatifs, élus municipaux, journalistes, professionnels des médias et autres acteurs humanitaires, dans un contexte où les autorités tunisiennes, sous couvert de coopération européenne et régionale, se sont engagées dans une politique de criminalisation de la solidarité¹⁶⁶.

Conformément au discours politique officiel, qui récuse le rôle des corps intermédiaires en assimilant l'action humanitaire à une conspiration et à une trahison nationale, l'État tunisien s'appuie sur la loi n° 6 de 2004 du 3 février 2004 relative aux passeports et documents de voyage¹⁶⁷, laquelle prévoit des peines de prison et des sanctions financières contre toute personne hébergeant, transportant ou facilitant l'entrée ou la sortie irrégulière de migrants sur le territoire tunisien. Autrement dit, toute opération de secours ou d'assistance aux personnes en situation irrégulière est ainsi criminalisée. De plus, l'État peut poursuivre quiconque soutient financièrement, de manière directe ou indirecte, un étranger, en vertu de l'article 25 de la loi de 1968 relative au statut des étrangers en Tunisie¹⁶⁸. C'est sur cette base juridique que de nombreux acteurs humanitaires ont été poursuivis, qu'il

¹⁶³ <https://www.theguardian.com/world/2023/jul/17/tunisia-not-reception-centre-returns-sub-saharan-migrants-eu>

¹⁶⁴ Le président de la République Kais Saïed préside ce lundi 6 mai 2024 une réunion du Conseil national de sécurité.

https://www.youtube.com/watch?v=jULNuZWJI0Q&ab_channel=WataniaReplay

¹⁶⁵ En raison de leur activité dans le domaine de l'immigration : les associations dans le collimateur des autorités | Legal Agenda

[بسبب نشاطها في مجال الهجرة: الجمعيات في مرمى السلطة | Legal Agenda](#)

¹⁶⁶ Journée internationale des migrants : Non à la criminalisation de la solidarité.

[اليوم العالمي للمهاجرين: لا لتجريم التضامن الحرة للموقوفين.ات - FTDES](#)

¹⁶⁷ [قانون عدد 6 لسنة 2004 مؤرخ في 3 فيفري 2004 يتعلق بتنقيح القانون عدد 40 لسنة 1975 المؤرخ في 14 ماي 1975 المتعلق](#)

[Tunisie - Legal Databases](#) - [Tunisie - Legal Databases](#)

¹⁶⁸ [قانون عدد 7 لسنة 1968 مؤرخ في 8 مارس 1968 يتعلق بحالة الأجانب بالبلاد التونسية](#)

s'agisse de militants, de responsables associatifs, d'élus locaux, de journalistes ou d'autres intervenants¹⁶⁹.

Avant cette vague de criminalisation et d'emprisonnement, plusieurs ONG - en coopération avec le HCR et l'OIM - menaient pourtant des actions humanitaires variées, allant de l'hébergement à la fourniture d'aides de première nécessité et à la participation aux opérations de sauvetage en mer. Cependant, l'évolution du contexte politique et la rigidité des cadres législatifs autoritaires ont mis un terme à cette phase de solidarité humanitaire et ont permis d'institutionnaliser la vulnérabilité et la violation des droits des migrants. Ainsi, par exemple, Tunisie Terre d'Asile gérait « La Maison du Droit et de la Migration » à Tunis¹⁷⁰, où étaient dispensés conseils, soins médicaux de base et hébergement d'urgence aux réfugiés. Le Conseil danois pour les réfugiés¹⁷¹ était actif à Médenine, apportant un soutien humanitaire à toute personne migrante ne relevant pas des mandats du HCR ou de l'OIM. Jusqu'à fin 2019, Médecins Sans Frontières assurait la distribution de bons alimentaires et de produits de première nécessité, avant d'interrompre ces programmes début 2020 faute de financements. L'ONG *Children of the Moon* continue d'intervenir en Tunisie, notamment auprès des mineurs, en offrant des conseils et des soins médicaux, et reste l'une des rares structures à maintenir un accès inconditionnel à l'aide d'urgence, indépendamment du statut migratoire des bénéficiaires. Cette organisation a également été à l'origine de la création d'une plateforme locale de coordination humanitaire à Médenine (Coalition des associations humanitaires), réunissant en 2019 neuf ONG¹⁷². En juillet 2023, avant l'intensification de la répression, la section locale de la Croix-Rouge à Redeyef et la branche du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) dans le bassin minier ont joué un rôle clé dans la fourniture d'aide alimentaire et sanitaire aux migrants bloqués à la frontière tuniso-algérienne¹⁷³.

Ainsi, si les résultats du travail de terrain confirment le faible engagement de la société civile dans l'action humanitaire et solidaire, c'est avant tout le verrouillage

¹⁶⁹ En raison de leur activité dans le domaine de l'immigration : les associations dans le collimateur des autorités | Legal Agenda

[بسبب نشاطها في مجال الهجرة: الجمعيات في مرمى السلطة | Legal Agenda](#)

¹⁷⁰ La municipalité de Sfax a également accueilli certaines réunions organisées par la Maison du droit et de la migration.

https://www.facebook.com/media/set/?set=a.1277817009022947&s=15&paipv=0&eav=AfaseDfcyrXG6-hNZUw3Tm0Bwj9uCCYhJlCjVsDSbbxlhcNYXjc7d4lcPZoTqK3XqI&_rdr

¹⁷¹ [DRC Danish Refugee Council - Professional](#) | [DRC Danish Refugee Council](#)

¹⁷² [La Tunisie: migration et l'externalisation des frontières de l'Union européenne - Migration Control](#)

¹⁷³ *An Open Space for Double Absence: A Story of Stranded and Forsaken Migrants at the Margins of the State*, <https://ftdes.net/migration-mgatta/>

du système politique dominant face à toute forme de solidarité migratoire qui l'explique. En criminalisant et isolant les acteurs capables de fournir une assistance aux migrants, l'État organise leur vulnérabilité et leur marginalisation ; l'exclusion des acteurs sociaux et humanitaires devient ainsi le premier vecteur de l'exclusion et de la précarisation des migrants eux-mêmes.

CONCLUSION

La vulnérabilité et la précarité des migrants bloqués en Tunisie ne relèvent ni du hasard ni du chaos : elles résultent de mécanismes systématiques qui traduisent des choix politiques pleinement assumés par l'État tunisien, avec le soutien des pays de l'Union européenne. Le pouvoir politique tunisien applique à l'encontre des migrants une politique arbitraire, détentions, rafles, expulsions et refoulements terrestres et maritimes, en s'appuyant sur des véhicules, des équipements et des financements européens, fournis notamment par l'Italie dans le cadre de la coopération avec l'UE. Dès lors, la vulnérabilité des migrants est directement liée aux politiques conjointes des pays européens et des autorités tunisiennes, lesquelles participent à des violations des droits humains en contradiction avec les conventions internationales relatives à la migration et à l'asile. Le désengagement du HCR et de l'OIM de leurs responsabilités humanitaires constitue un facteur aggravant immédiat de cette vulnérabilité croissante des migrants en Tunisie. Les obstacles auxquels ces derniers se heurtent pour obtenir l'asile et satisfaire leurs besoins vitaux peuvent conduire à des situations dramatiques, allant jusqu'à la mort, ou les amener à solliciter un retour dans leur pays d'origine dans le cadre de programmes dits de « retour volontaire », qui s'apparentent en réalité à des retours forcés. Ainsi, ces deux organisations internationales offrent une façade humanitaire et internationale qui légitime la mise en œuvre d'une politique migratoire sécuritaire et radicale, orchestrée par une machine européenne implacable dans laquelle la Tunisie est pleinement intégrée.

La politique de verrouillage des frontières, discriminatoire et inégalitaire, entre les pays industrialisés du Nord et les pays du Sud, économiquement, socialement et politiquement fragiles, a profondément influé sur la reconfiguration des routes migratoires. Le racisme européen, combiné aux violences exercées par les autorités tunisiennes contre les migrants, concourt à leur regroupement et à leur précarisation, les poussant soit à demander un retour volontaire, soit à errer continuellement d'un pays à l'autre à la recherche d'un espace sûr. L'exclusion des acteurs humanitaires du champ migratoire constitue en soi une marginalisation indirecte des migrants. Dans cette logique, les autorités tunisiennes ont interdit l'accès aux lieux de résidence des migrants à la plupart des ONG et associations - à l'exception du Croissant-Rouge tunisien - les empêchant ainsi de leur apporter aide et services. Parallèlement, de nombreux acteurs humanitaires et militants engagés sur la question migratoire ont été emprisonnés. L'État tunisien a ainsi méthodiquement verrouillé l'ensemble des canaux permettant une action

humanitaire et solidaire envers les migrants, aggravant encore leur précarité et leur vulnérabilité, qu'ils soient réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants en situation irrégulière.

Rafles aux frontières, conditions de vie déplorables, absence de soins médicaux, pénurie de produits de première nécessité tels que l'eau, la nourriture et les vêtements, obstacles aux procédures de demande d'asile, opacité et absence de garanties dans la détermination du statut de réfugié, discriminations raciales, difficultés d'accès à l'emploi et à l'éducation, expulsions vers le désert, les montagnes ou les frontières, ainsi que pressions pour retourner dans les pays d'origine : tel est le tableau dramatique de l'« accueil », ou plutôt du non-accueil, réservé aux migrants cherchant protection en Tunisie. Face à cette brutalité et à ces multiples violations des droits humains, la Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, a critiqué la Commission européenne pour avoir dissimulé les informations dont elle dispose sur ces violations, soulignant que les conventions devraient faire l'objet d'une transparence accrue et que des évaluations explicites de l'impact sur les droits humains, généralement rendues publiques, sont indispensables.

ENCADRE 5

« Mohamed Ahmed : l'ingénieur souffrant de précarité,
un exil en quête de dignité »

Compte rendu d'entretien réalisé à Tunis, le 4 avril 2024 (Jardin du Lac)

Originaire de Darfour, une région ravagée par les conflits et l'instabilité chronique, Mohamed Ahmed, aujourd'hui âgé de 30 ans, a été contraint de fuir son pays natal. Avant son départ, il menait pourtant une vie stable et prometteuse. Diplômé en ingénierie des télécommunications, il avait d'abord travaillé dans le secteur commercial, avant d'intégrer l'opérateur téléphonique ZAIN en tant qu'ingénieur. Aujourd'hui, Mohamed Ahmad est demandeur d'asile en Tunisie. Il réside dans une petite maison à la cité Ibn Khaldoun, qu'il partage avec trois autres jeunes hommes soudanais. Le jour, il travaille pour subvenir à ses besoins. Le soir, il rejoint régulièrement le sit-in organisé devant les locaux du HCR, dans la zone du Lac, pour revendiquer ses droits et dénoncer les conditions de vie indignes des demandeurs d'asile.

Son parcours migratoire est long, difficile, et marqué par l'instabilité. Avant d'arriver en Tunisie, il a passé près d'un an en Algérie. Là-bas, il a enchaîné les petits boulots, principalement dans le secteur du bâtiment, travaillant sans protection ni contrat, souvent sous-payé et exposé à des conditions de vie précaires. Avant l'Algérie, il avait également vécu huit mois en Mauritanie, où il avait réussi à décrocher un emploi déclaré dans un chantier d'extraction d'or, avec un contrat de travail en règle, une rareté dans son parcours migratoire.

L'Europe a toujours représenté pour Mohamed Ahmed bien plus qu'un simple objectif géographique : elle incarne un avenir possible, un horizon de stabilité, de dignité et de sécurité après des années d'exil et de précarité. Pourtant, la Tunisie n'a jamais fait partie de son itinéraire initial. Elle n'était, dans son esprit, ni une destination ni même un lieu de transit envisagé. Lorsqu'il vivait en Algérie, et qu'il avait pu économiser un peu d'argent grâce à ses emplois dans le secteur du bâtiment, son projet était clair : rejoindre le Maroc, puis tenter la traversée vers l'Europe, comme tant d'autres avant lui. Mais les réalités du terrain ont rapidement contredit ses plans. L'intensification des violences contre les migrants en Algérie, les expulsions systématiques depuis les villes frontalières vers le désert, et la militarisation croissante des frontières ont rendu ce trajet pratiquement impossible. Pris dans cet étau, il a dû revoir sa trajectoire et envisager une alternative à laquelle il n'avait jamais songé : la Tunisie.

C'est début 2023 qu'un ami soudanais, déjà installé à Tunis, l'a convaincu de changer de cap. Il lui a parlé de la présence des organismes internationaux qui apportent une assistance aux demandeurs d'asile, en particulier aux ressortissants soudanais. Il lui a expliqué que ces organisations pouvaient accompagner les migrants dans des démarches de protection, voire de réinstallation vers des pays tiers en tant que réfugiés reconnus. Et

si ces procédures échouaient, il restait, en dernier recours, la possibilité d'une traversée clandestine vers l'Italie à partir du littoral tunisien.

Dans un premier temps, Mohamed Ahmed avait catégoriquement refusé cette option. Sa situation en Algérie, bien que précaire, lui paraissait relativement stable. Il redoutait de tout recommencer dans un autre pays, sans aucune garantie de sécurité ou de droits. Mais un événement personnel est venu ébranler ses certitudes : son propre frère, âgé de 26 ans, avait récemment quitté la Libye pour rejoindre la Tunisie. Là, il avait été pris en charge par les mêmes organisations internationales, qui avaient ensuite facilité son transfert vers l'Angleterre dans le cadre d'un programme de réinstallation. Ce cas, bien qu'exceptionnel, a ravivé chez Mohamed l'espoir d'une issue possible. Face à un avenir toujours incertain, mais mû par le désir d'une vie meilleure, il a fini par prendre la décision de rejoindre la Tunisie. Un choix difficile, motivé autant par le désespoir que par la foi persistante en une chance de reconstruire sa vie ailleurs, dignement.

En février 2024, Mohamed Ahmed franchit une nouvelle étape dans son long parcours d'exil. En compagnie de six compatriotes soudanais, il quitte l'Algérie en direction de la Tunisie. En dix-sept jours, ils atteignent la capitale, Tunis. À sa grande surprise, la traversée de la frontière s'effectue sans obstacle. À cette période, les autorités algériennes semblaient fermer les yeux sur le passage des migrants subsahariens vers la Tunisie. Mais si les postes-frontières officiels semblaient abandonnés, les véritables dangers se concentraient ailleurs : sur les pistes secondaires, dans les zones reculées, les espaces abandonnés par l'État, livrés à d'autres forces, souvent invisibles mais redoutables.

« Depuis notre départ de Tébessa, raconte Mohamed, la route a été semée de pièges. Tant qu'on était dans un bus ou une voiture, ça allait. Mais dès qu'il fallait marcher, tout changeait. En Tunisie, les choses sont encore plus compliquées. Si tu réussis à garder un peu d'argent, tu peux toujours trouver un moyen de passer de village en village jusqu'à ta destination, généralement Sfax ou Tunis. Mais si tu n'as rien, si tu arrives sans argent, alors tu dois tout faire à pied. Et à pied, c'est toujours plus dur. Tu entres en Tunisie avec quelques dinars, quelques affaires, un peu d'espoir. Mais au bout de cinq ou dix kilomètres, tu ne gardes plus rien. »

Pendant la journée, Mohamed et ses compagnons se cachaient, recroquevillés dans des ruines abandonnées, dissimulés derrière des rochers ou enfouis dans des collines sèches, tentant d'échapper aux regards indiscrets. La nuit, ils reprenaient la marche, avançant en petits groupes dans l'obscurité, glissant comme des ombres silencieuses pour éviter les patrouilles, les voleurs, et les habitants hostiles. Les embuscades sont fréquentes. Mohamed parle de groupes armés de couteaux, de bâtons, etc. Des hommes embusqués sur les routes les interceptent, les encerclent, les fouillent, les déposèdent.

« Ils prennent tout : ton argent, ton téléphone, parfois même tes chaussures. Tu continues pieds nus, les pieds en sang. Et tu te tais. Tu ne peux rien faire. Parfois, quand ils nous entendent parler arabe, ils nous laissent passer. Mais ce n'est jamais sûr. Il y a des jours où ça ne suffit pas. Ils veulent tout. Et tu n'as pas le choix... C'est pour ça qu'on marchait seulement la nuit. À trois ou quatre, jamais plus. Le jour, on se cachait entre les arbres, dans les fossés, en silence. La peur ne nous quittait pas. Et pourtant, on avançait. »

Mais au milieu de cette obscurité, à la fois physique et morale, quelques éclats d'humanité ont laissé une empreinte indélébile dans sa mémoire.

« Certains habitants, surtout dans les villages reculés, nous ont accueillis. Ils nous ont ouvert leurs maisons, donné à manger, à boire. Sans eux, je ne sais pas si on aurait pu continuer. »

Des gestes simples, silencieux, presque clandestins. Offrir un repas chaud, un seau d'eau, un coin de mur pour s'adosser : autant d'actes de solidarité qui contrastent violemment avec l'hostilité ambiante. Ces instants, rares mais cruciaux, ont permis à Mohamed et à ses compagnons de ne pas s'effondrer, de garder un minimum de force, une once d'espoir.

« Ce qui me reste de ce voyage vers la Tunisie, ce sont les bandits qui nous agressaient à la sortie de chaque village, et les longues distances qu'on devait parcourir. Parfois, on marchait 20 à 25 km dans une journée. C'était épuisant, surtout quand on ne trouvait ni eau, ni nourriture. »

La route n'était pas seulement dangereuse. Elle était interminable. Chaque pas était un combat contre la fatigue, contre la soif, contre la peur. Le soleil tapait fort. Les nuits étaient glaciales. Le corps s'épuisait, les jambes lâchaient, mais il fallait continuer. Toujours continuer.

« On cherchait un abri, n'importe où. Sous un arbre, derrière une colline, dans une ruine, un vieux gourbi... La nuit, on n'avait pas le choix : il fallait soit marcher, soit s'enterrer, se couvrir de sable pour ne pas geler. Ce que je garde en mémoire ? La fatigue, la faim, les plaies aux pieds, et cette peur constante ».

Avant d'arriver en Tunisie, Mohamed Ahmed nourrissait encore quelques espoirs. Ce pays, lui avait-on dit, était un lieu de transit relativement sûr, un territoire d'accueil temporaire où il pourrait vivre quelques mois en paix, travailler et, peut-être, organiser son départ vers l'Europe. Il avait entendu parler de la Tunisie comme un pays stable, propre, où les migrants, en particulier les musulmans venus du Soudan et d'autres pays en guerre, pouvaient bénéficier d'un minimum de respect et de solidarité. Il imaginait des rues où l'on pouvait circuler sans peur, des gens ouverts, prêts à tendre la main, et des institutions capables de garantir un semblant de dignité. Il croyait encore qu'il existait des pays où être réfugié ne signifiait pas forcément être invisible. Mais dès les premiers jours, ses illusions se sont effondrées.

« Au début, j'étais choqué par la gravité de la situation. Je suis arrivé sans argent, sans téléphone, sans rien. Pendant une semaine à Tunis, j'ai vécu dans cet état. »

Il dormait dehors, dans un jardin près des locaux du HCR, ce petit espace urbain devenu un camp à ciel ouvert pour des centaines, parfois des milliers, de migrants subsahariens sans abri. Autour de lui, des familles, des enfants, des femmes enceintes, tous piégés dans la même attente interminable. Il fallait mendier pour manger, fouiller les poubelles parfois, ou compter sur quelques passants compatissants. Et chaque jour, marcher sans relâche, entre les rues et les chantiers, à la recherche d'un emploi, d'un patron peu regardant, d'un chantier ouvert. *« C'était extrêmement difficile. »*

Dans ce chaos, un mince fil d'espoir est venu d'un frère, vivant aux Émirats arabes unis. En apprenant sa situation, il lui a transféré un peu d'argent, juste assez pour qu'il puisse payer un loyer modeste et acheter de quoi se nourrir. Ce coup de pouce familial, vital, a marqué un tournant. Grâce à cette aide et à sa propre détermination, Mohamed a fini par trouver un petit emploi dans la peinture, un métier qu'il avait déjà pratiqué en Algérie. Ce n'est

pas une solution, mais c'est une bouée. Un moyen, au moins temporaire, d'échapper à la mendicité, à la rue, à l'effondrement.

« Aujourd'hui, je survis. Mais ce n'est pas la vie que j'avais imaginée. Avant de venir, j'avais regardé des vidéos, consulté des cartes, lu des témoignages sur Internet. Je m'étais bien renseigné sur les villes côtières, sur les points de départ vers l'Italie. Je savais que la traversée coûtait entre 2000 et 5000 dinars tunisiens, selon le type de bateau, le nombre de passagers, et l'organisation du voyage. »

Mohamed Ahmed explique qu'il connaissait déjà les différents circuits et les disparités de traitement entre migrants.

« Si le voyage est organisé par des Tunisiens, à bord d'un grand bateau, le tarif est relativement stable. Mais si ce sont des Subsahariens qui organisent eux-mêmes la traversée, avec une embarcation en métal, mal équipée, le prix diminue. On parle alors de la moitié, parfois du tiers, mais les risques sont multipliés. »

Malgré ces informations, il avait gardé l'espoir de trouver une alternative à la traversée. Travailler quelques mois, économiser, et peut-être tenter un départ légal, vers un pays du Golfe, ou une réinstallation avec l'aide d'une organisation internationale. Mais très vite, il a compris que la réalité tunisienne ne laissait que peu d'espace aux projets. Aujourd'hui, même s'il a trouvé un emploi dans la peinture, Mohamed Ahmed ne se sent pas à sa place. Il vit dans une tension constante, une forme de rejet quotidien.

« Ici, on n'est pas les bienvenus. Les gens nous regardent mal, parfois ils nous insultent, ou nous accusent de tous les maux. »

Il accuse certaines rumeurs, diffusées sur les réseaux sociaux ou relayées dans certains discours politiques, d'avoir envenimé l'opinion publique.

« Il y a des gens qui manipulent les esprits. Ils disent que les subsahariens viennent envahir la Tunisie... qu'on vient changer la religion, ou voler le travail des Tunisiens. C'est faux. Mais à force d'entendre ces choses, les citoyens finissent par y croire. Ils nous craignent, nous détestent, ou nous agressent. »

Dans ce climat, Mohamed envisage de repartir. Il pense à l'Europe, toujours. Mais aussi, désormais, aux pays du Golfe, où son frère réside. Il rêve d'un endroit où il pourrait simplement travailler, vivre en sécurité, et être respecté comme un être humain.

« La Tunisie, je ne l'avais jamais vraiment choisie. Aujourd'hui, je sais pourquoi. Les agressions, ici, sont toujours gratuites... C'est rarement lié à un conflit réel. Souvent, ça vient de personnes ignorantes, qui ne comprennent rien à notre situation. Des gens qui veulent qu'on parte, qui ne supportent pas notre présence. Ils ne savent rien de ce qui se passe dans les pays du Golfe ou en Europe, où cohabitent des personnes de toutes origines, de toutes religions. Là-bas, personne ne s'étonne de voir un Africain. Ici, c'est un scandale. »

Pour Mohamed Ahmed, ce rejet trouve ses racines dans une désinformation profonde, alimentée par les réseaux sociaux, les médias et certains discours politiques.

« Malheureusement, beaucoup de gens sont manipulés. Ils mélangent tout : sionisme, terrorisme, colonisation... Certains disent même qu'il y a un complot sioniste derrière notre présence ici ! Ils vont jusqu'à affirmer qu'on veut envahir la Tunisie. Mais pour quoi faire ? Avec quoi ? »

Son indignation est palpable. Il ne comprend pas comment des discours aussi absurdes peuvent prospérer, alors que la réalité est visible :

« Qu'est-ce qu'on pourrait vraiment faire ? Nous sommes des victimes, déplacés par la guerre, par la violence, par la misère. On ne vient pas ici pour occuper un pays, mais pour préparer notre voyage vers un autre pays plus stable et plus développé. »

Depuis son arrivée, il n'a vu personne exprimer le désir de s'installer durablement en Tunisie :

« Ça fait deux mois que je suis ici. Pas une seule fois je n'ai entendu un migrant dire qu'il voulait rester. Tout le monde veut partir. À tout prix. Alors pourquoi tous ces mensonges ? Pourquoi cette peur alimentée, cette haine fabriquée ? »

Dans ses mots apparaît l'épuisement d'un homme qui n'a plus que sa dignité pour se défendre face à l'incompréhension et au rejet. Il sait que les préjugés sont plus solides que la vérité, mais il continue de parler, d'expliquer, parce qu'il ne veut pas que le silence soit complice de l'injustice.

Pour échapper aux agressions et humiliations quotidiennes dans les rues de Tunis, Mohamed Ahmed a dû limiter ses déplacements. Il ne sort plus que lorsqu'il n'a pas d'autre choix : pour acheter de quoi manger ou pour se rendre à son travail. En dehors de ces nécessités, il reste confiné chez lui, comme beaucoup d'autres migrants qui préfèrent s'isoler, par peur, par précaution. Ce repli sur soi, bien que lourd à supporter, s'est imposé comme une stratégie de survie dans un environnement où la xénophobie, les contrôles policiers arbitraires, et les insultes voire les violences physiques sont devenues le lot quotidien. Mais ce qu'il trouve encore plus insupportable, c'est l'état des personnes les plus fragiles : les femmes seules, souvent enceintes, avec leurs enfants, les mineurs non accompagnés. Beaucoup d'entre eux dorment dans la rue, sans aucun accès à un toit, à de la nourriture, ni à des soins médicaux. Cette réalité crue le révolte profondément. Il dénonce avec amertume le retrait progressif, voire le désengagement, des grandes institutions censées protéger ces populations vulnérables.

« Je vois des femmes enceintes, des bébés, des enfants qui n'ont même pas de chaussures, qui dorment dehors, sous la pluie ou dans la poussière, » raconte-t-il. *« Où sont les ONG ? Où est le HCR ? Où est l'OIM ? »*

Bien informé sur les derniers accords signés par les pays du Maghreb et l'Union Européenne, Mohamed voit que ces organisations ont abandonné leur devoir humanitaire. A ses yeux, elles sacrifient des milliers de vies au nom de compromis politiques, laissant ces personnes à leur sort, sans aide, sans espoir. Pour lui, le désengagement des grandes organisations humanitaires ne peut se réduire à des simples contraintes budgétaires ou à des blocages administratifs. Il y voit une forme de complicité implicite avec les politiques migratoires de plus en plus restrictives imposées par l'État tunisien, lui-même sous forte pression de l'Union européenne.

« Je ne pense pas que ce soit une décision volontaire des sièges internationaux de ces institutions, » confie-t-il avec lucidité. *« Je crois plutôt que c'est la mentalité des fonctionnaires locaux, notamment tunisiens, qui travaillent dans ces organismes. Ils n'ont ni la même volonté d'aider, ni la même vision humanitaire que celle que j'ai pu observer ailleurs. »*

Mohamed compare ce qui se passe en Tunisie à ce qu'il a vu se passer dans d'autres pays de transit ou d'accueil.

« Au Maroc, j'ai vu comment le HCR et l'OIM accompagnaient réellement les migrants : en facilitant la régularisation, en assurant l'accès aux soins, en proposant des solutions d'hébergement, voire des programmes de réinstallation. En Turquie, il y avait aussi une véritable assistance. Mais ici, c'est tout le contraire. On a l'impression qu'on veut nous punir, nous pousser à partir, ou pire encore, à disparaître. Le message est clair : la Tunisie ne veut plus d'Africains. »

Cette impression d'abandon et de rejet s'inscrit dans un vécu collectif lourd, qui nourrit une désillusion profonde, voire un traumatisme. Le fossé entre les engagements des traités internationaux en matière de droits humains et la réalité quotidienne des migrants sur le terrain ne cesse de se creuser, aggravé par un manque cruel de soutien institutionnel et par une hostilité grandissante

CHAPITRE VI

SURVIVANTS DES GUERRES,
PIEGES SUR LA RIVE SUD DE
LA MEDITERRANEE

QUAND LA SOUFFRANCE REDESSINE LE PROJET MIGRATOIRE

Olfa HAMDİ

Doctorante en sociologie, membre du laboratoire
de recherche ECUMUS

INTRODUCTION

La sphère publique tunisienne a récemment été le théâtre de vives polémiques autour des migrants subsahariens, donnant lieu à une montée des discours de haine et de racisme, notamment sur les réseaux sociaux. Cette rhétorique anti-immigrés a été alimentée par le Parti nationaliste tunisien (PNT)¹⁷⁴, qui a organisé des campagnes de collecte de signatures pour une pétition intitulée « Tunisiens contre l'implantation des Africains subsahariens en Tunisie », et a mené des actions de sensibilisation directe auprès des citoyens dans l'espace public (rues, cafés, magasins, administrations)¹⁷⁵.

L'un des ressorts de cette mobilisation a été d'établir un lien entre la crise économique - marquée par la montée du chômage et la pénurie de produits alimentaires de base - et la présence des migrants subsahariens en Tunisie, les désignant ainsi comme boucs émissaires de l'échec politique et économique du pays. L'intensification de cette campagne a coïncidé avec la diffusion, par les autorités tunisiennes, d'un discours officiel désignant les « hordes de migrants irréguliers » comme une menace pour l'unité nationale et la cohésion démographique. Se profile ici une déclinaison tunisienne de la théorie complotiste du « Grand Remplacement¹⁷⁶ », popularisée en France par Renaud Camus, selon laquelle existerait un plan visant à substituer à la population autochtone des populations migrantes¹⁷⁷.

Le discours politique hostile aux migrants subsahariens s'est appuyé sur des référents symboliques et identitaires tels que l'arabité, l'islam, l'appartenance nationale et l'identité culturelle, dans une tentative de mobiliser l'opinion publique tunisienne. Or, nombre de pays africains comme la Mauritanie, le Soudan ou les Comores partagent pourtant la langue arabe et une appartenance majoritaire à l'islam, tout en étant membres de l'Union africaine, de la Ligue arabe et de l'Organisation de la coopération islamique. La Tunisie elle-même, outre sa situation

¹⁷⁴ La page officielle du Parti nationaliste tunisien : <https://www.tnp.tn/>

¹⁷⁵ Pétition du Parti nationaliste tunisien à signer le 18 février 2023 sous le nom : Campagne des Tunisiens contre l'implantation des Africains subsahariens en Tunisie: <https://www.tnp.tn/>

¹⁷⁶ Pour approfondir le concept, consulter le livre de Renaud Camus, *Le Grand Remplacement*, <https://goo.su/WMtQwJe>

¹⁷⁷ Geisser, Vincent, « Tunisie, la chasse aux migrants subsahariens est ouverte. Comment la pionnière de la démocratie dans le monde arabe est devenue le théâtre d'un racisme d'État », *Migrations Société*, Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales, 2023, p.8.

géographique africaine, revêt également une dimension culturelle et symbolique africaine¹⁷⁸.

La campagne de stigmatisation a également visé les Tunisiens solidaires des migrants, accusés de collusion avec des réseaux de traite des êtres humains, comme l'a affirmé le Président de la République en déclarant : « ceux qui sont à l'origine de ce phénomène sont des trafiquants d'êtres humains qui prétendent défendre les droits de l'homme »¹⁷⁹.

Ce discours xénophobe a malheureusement trouvé un écho favorable auprès d'une partie de la population et de formations politiques proches du pouvoir, notamment le Parti Nationaliste Tunisien, qui a publié un communiqué appelant à la mobilisation en défense de « l'identité tunisienne » et du « projet sociétal tunisien¹⁸⁰ ». Ce climat a débouché sur des expulsions massives de migrants de leurs quartiers de résidence, ainsi que sur des opérations de traque menées à Sfax avec la participation de certains jeunes. Poussés à la peur et à la clandestinité, nombre de migrants ont été contraints de se cacher ou de solliciter leur retour dans leurs pays d'origine¹⁸¹, certains trouvant refuge dans les oliveraies des régions de Amra et de Jebeniana.

Parallèlement, ce discours raciste a envahi les réseaux sociaux, se cristallisant autour du slogan « nettoyer les villes de la présence africaine », une terminologie lourdement connotée, évoquant des pratiques de répression massive assimilables à des formes de nettoyage ethnique ou politique¹⁸². En réaction, plusieurs prises de position nationales et internationales ont été exprimées en faveur des migrants : de nombreuses organisations de la société civile ont condamné le discours officiel qu'elles ont qualifié de discours de haine et de discrimination raciale¹⁸³. Sous la pression de la communauté internationale, en particulier de l'Union africaine, le gouvernement tunisien a tenté quelques initiatives d'apaisement sans toutefois remettre en question le fondement même de sa politique migratoire dans un

¹⁷⁸ Ibid, p.10.

¹⁷⁹ Le président de la République Kais Saïed préside une réunion du Conseil national de sécurité : conclusions de cette réunion: <https://www.carthage.tn/ar>

¹⁸⁰ Communiqué de soutien du Parti nationaliste tunisien au discours du président de la République Kais Saïed: <https://www.tnp.tn/>

¹⁸¹ Ben Khalifa, Riadh et Mabrouk, Mehdi, « Discours sur l'immigration subsaharienne en Tunisie : le grand malentendu », Dans *Confluences Méditerranée* N° 125, 2023/2 P. 95. <https://doi.org/10.3917/come.125.0093>

¹⁸² Geisser, Vincent, op. cit., p.12.

¹⁸³ Déclaration signée par certaines associations et organisations rejetant le discours du président Kais Saïed: <https://goo.su/5pj9y>

contexte géopolitique complexe et sous contrainte du respect des droits humains¹⁸⁴.

Depuis début 2023, la Tunisie évolue ainsi dans un climat de fortes tensions autour de la question migratoire subsaharienne, partagé entre les tenants de la théorie du complot sur l'installation voire la colonisation africaine du pays, et ceux qui défendent la cause des migrants, les considérant comme victimes de violences locales, des dictatures africaines et de politiques migratoires européennes injustes les poussant à risquer leur vie pour traverser le désert et tenter d'atteindre l'Europe via la Tunisie.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de ce débat, en proposant une analyse sociologique et compréhensive fondée sur des parcours individuels, dans l'objectif de saisir le phénomène migratoire à travers ceux qui en sont les acteurs¹⁸⁵. Il s'agit ainsi d'interroger les expériences individuelles des migrants subsahariens, leurs trajectoires, leurs projets migratoires, leurs souffrances, mais aussi leurs stratégies de résistance et de résilience. À cet effet, six entretiens individuels ont été réalisés avec cinq migrants originaires du Ghana, de Sierra Leone, de Guinée Conakry et du Soudan, ainsi qu'un focus group mené avec cinq migrants soudanais vivant à Zarzis, dans le gouvernorat de Médenine.

1. Des contextes locaux en crise à l'origine du projet migratoire

Bien que les migrants rencontrés soient issus de nationalités diverses, leurs récits convergent vers des trajectoires forgées par des contextes marqués par la violence, l'instabilité et des conditions de vie précaires. Pour beaucoup, le projet migratoire s'est d'abord imposé comme une réflexion face à l'adversité, avant de se concrétiser comme une décision vitale. Les expériences individuelles montrent que, si les capacités de résilience diffèrent selon les personnes, c'est bien la gravité des contextes politiques, sociaux et économiques qui a majoritairement motivé le départ.

Ces contextes plongent leurs racines dans l'histoire politique des pays subsahariens, en particulier dans les trajectoires post-indépendance depuis le milieu du XXe siècle. L'échec relatif des projets nationaux d'indépendance a alimenté une

¹⁸⁴ Ben Khalifa, Riadh et Mabrouk, Mehdi, « Discours sur l'immigration subsaharienne en Tunisie : le grand malentendu », op. cit., p. 93.

¹⁸⁵ Mayada Al-Qasim, « Les différences entre les approches qualitatives et quantitatives dans la recherche sociale (étude visant à réaliser l'intégration de la recherche entre les deux approches) », Revue arabe de recherche scientifique, numéro 30, 2021, p. 349.

instabilité politique chronique, marquée par des guerres civiles, des conflits internes récurrents, une pauvreté endémique, un chômage massif et des faiblesses structurelles de production. Ce processus migratoire, amorcé dès les premières décennies post-coloniales, s'est intensifié à partir de la fin du XXe siècle sous des formes de plus en plus violentes¹⁸⁶.

Au Soudan, par exemple, l'instabilité persistante a provoqué des déplacements massifs de populations vers des camps de réfugiés à l'intérieur et hors du pays, exposant les déplacés à des conditions de vie dramatiques : décès, insécurité alimentaire, pauvreté extrême et violences diverses. Face à cette détérioration, fuir est souvent apparu comme l'unique alternative viable, comme en témoigne ce récit :

« Nous avons fui la guerre avec nos familles et nous nous sommes réfugiés dans les camps. Certains de nos proches sont morts avant, pendant la fuite, ou même dans ces camps où la faim, la violence et la criminalité règnent... Les jeunes n'ont souvent d'autres choix que de rejoindre des gangs, mourir ou fuir. Aujourd'hui encore, nous écoutons les nouvelles angoissantes sans pouvoir joindre nos proches restés dans les camps. Pas d'eau, pas d'électricité, pas d'internet, pas de sécurité... Peut-être sont-ils morts ou ont-ils migré ailleurs... Face à cette incertitude, chacun a choisi de fuir et nourrit l'espoir de s'établir et de faire venir sa famille. Notre objectif est simple : chercher la sécurité. Ici, au moins, nous ne risquons plus la mort par balle¹⁸⁷. »

L'instabilité politique s'est accompagnée d'une paralysie quasi totale des secteurs économiques et sociaux du pays :

« Personne ne peut réellement comprendre la situation au Soudan sans l'avoir vécue... Les médias présentent cela comme un simple conflit entre l'État et les RSF, mais c'est bien plus complexe... Il s'agit d'une guerre par procuration entre puissances étrangères qui instrumentalisent le Soudan, et les civils en paient le prix. Tout est à l'arrêt depuis 2019 : écoles, universités, entreprises, commerces... La vie économique est gelée, et nul ne sait combien de temps cela durera. Beaucoup ont dû abandonner maisons, biens, entreprises et économies. Contrairement à certains migrants subsahariens, les Soudanais comptent aussi parmi eux des médecins, ingénieurs, avocats, étudiants et commerçants qui n'envisageaient pas l'exil avant la guerre. Mais la guerre vous force à partir, quelle que soit la destination¹⁸⁸. »

Les témoignages recueillis des ressortissants de Guinée Conakry, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Cameroun, Ouganda et Nigeria révèlent des trajectoires similaires, où les

¹⁸⁶ Yao Kouassi, 2006.

¹⁸⁷ Focus group avec des migrants soudanais.

¹⁸⁸ Focus group avec des migrants soudanais.

tensions ethniques, sociales et politiques rendent la vie intenable pour de larges segments de la population. Ainsi, Laura, une migrante originaire de Sierra Leone, témoigne :

« Personne ne choisit de quitter son pays, sa famille, ses amis, surtout pas à l'âge de 16 ans. On n'a pas le luxe de choisir quand la peur de mourir devient plus forte que l'attachement à ses racines. Nous avons fui parce que la mort rôdait trop près, parce que nous avons vu des proches tombés sous les balles, des femmes violées, des hommes assassinés, des quartiers entiers incendiés par des milices armées. Ce n'était pas un choix, c'était une question de survie. Quitter tout ce qu'on connaît pour chercher un peu de sécurité, un peu d'espoir ailleurs, même si cela signifie tout recommencer à zéro, marcher vers l'inconnu avec pour seul bagage la peur et le courage¹⁸⁹. »

Il apparaît ainsi que l'instabilité chronique, l'insécurité généralisée, l'effondrement de la protection sociale, l'incertitude quant à l'avenir et le retrait progressif de l'État des sphères économiques et sociales constituent les moteurs centraux des dynamiques migratoires africaines actuelles. Ces mêmes facteurs expliquent également les risques considérables que les migrants acceptent d'endosser en concrétisant leur projet de départ. On observe que ces individus proviennent souvent de milieux marqués par de hauts niveaux d'incertitude, au sens développé par Robert Castel¹⁹⁰, mais qu'ils disposent néanmoins de ressources subjectives et de dispositions leur permettant d'affronter des situations particulièrement précaires et dangereuses.

Le projet migratoire s'inscrit ainsi dans une stratégie de survie face à une réalité incapable de garantir un seuil minimal de sécurité ou d'offrir des perspectives d'amélioration des conditions de vie. Dans ces trajectoires, la migration n'a rien d'un choix optionnel ou opportuniste : il s'agit d'une migration « forcée », répondant à l'impératif d'échapper à des contextes de conflits, de guerres civiles et d'aggravation des crises humanitaires observées dans de nombreux pays africains (Soudan, Congo, Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Nigeria, Darfour, Niger, etc.)¹⁹¹.

Cette construction du projet migratoire, qu'elle soit individuelle ou collective, s'opère bien avant le départ effectif et trouve sa genèse dans l'intensification des facteurs de répulsion dans le pays d'origine. Toutefois, les résultats du terrain montrent que certains éléments attractifs présents dans les pays de transit ou de destination contribuent à renforcer et structurer cette décision migratoire. En

¹⁸⁹ Laura, 19 ans.

¹⁹⁰ Cité par Paugam, Serge, 2003.

¹⁹¹ Boubakri, Hassen et Mazzella, Sylvie, « La Tunisie entre transit et immigration : populations migratoires et conditions d'accueil de migrants africains à Tunis », *Autrepart*, N° 36, 2005, p. 150.

particulier, le capital relationnel - sous forme de réseaux familiaux ou amicaux - joue un rôle décisif, qu'il s'agisse de contacts en Europe ou dans des pays de transit comme la Tunisie.

L'un des jeunes interrogés témoigne de l'importance de cet ancrage relationnel dans sa propre trajectoire :

« Mon frère, qui vit à Bordeaux en France avec un titre de séjour de dix ans, a connu les mêmes difficultés avant son départ : violences, guerres, pauvreté, chômage... Il a pris tous les risques et n'a jamais abandonné. Il a quitté la Guinée à 18 ans et a erré pendant plus de trois ans de pays en pays. Nous n'avions plus aucune nouvelle de lui jusqu'à son arrivée en France. Grâce à ses encouragements, j'ai décidé de rejoindre la Tunisie comme première étape vers l'Italie, puis la France¹⁹². »

Dans cette logique, le poids du réseau familial et des expériences migratoires antérieures s'impose comme un facteur structurant essentiel du processus décisionnel, comme en témoigne également le parcours de Vanessa, originaire du Ghana, ayant transité par l'Algérie avant d'arriver en Tunisie :

« Mon frère m'a appelée. Il vivait en Tunisie depuis deux ans. Il m'a dit de ne pas perdre espoir, que si j'arrivais à le rejoindre, il ferait tout pour nous aider, mes enfants et moi. Il m'a promis qu'une fois sur place, il nous accueillerait, qu'il m'aiderait à trouver un toit, que les enfants pourraient aller à l'école, et que moi, je pourrais trouver un petit travail, juste de quoi vivre dignement. Il m'a même assuré que la traversée vers l'Italie était possible, presque certaine, et qu'il connaissait des gens pour nous y aider. Ses paroles m'ont redonné un peu de souffle... Je me suis dit: peut-être que c'est enfin une porte qui s'ouvre. Une chance, pour nous, de recommencer quelque chose ailleurs, loin de la peur et de la misère¹⁹³. »

Le projet migratoire se construit fréquemment dans une dynamique collective, mobilisant non seulement l'individu, mais aussi l'ensemble du groupe familial ou communautaire confronté à des circonstances similaires de crise. Les décisions de départ s'élaborent ainsi en réponse à des situations d'extrême danger où la migration apparaît comme l'unique issue de survie. Un jeune migrant de Guinée Conakry, arrivé en Tunisie à l'âge de 14 ans, en témoigne :

« Après l'assassinat de mon père pendant la guerre, ma mère et mon frère aîné ont pris la décision d'émigrer ; c'était la seule solution pour échapper à une mort certaine... Là-bas, la guerre ne fait aucune distinction entre hommes et femmes, adultes et enfants... Tous sont menacés de mort, car les groupes armés tuent sans limite. Une grande partie de notre famille a été décimée et beaucoup ont pris la

¹⁹² Saoulo, 24 ans.

¹⁹³ Vanessa, 31 ans, mère de 4 enfants, Ghana.

fuite... Ce n'est qu'après la mort de mon père et l'arrivée des combats dans notre région que notre famille a envisagé la migration. Ma mère, craignant que mon frère de 18 ans ne soit enrôlé de force dans les groupes armés, a préféré fuir pour nous protéger¹⁹⁴. »

Le rôle des réseaux relationnels dans le projet migratoire apparaît également à travers la transmission d'informations nécessaires. Ces réseaux permettent aux migrants d'obtenir des renseignements détaillés concernant la Tunisie, qu'il s'agisse de la localisation des bureaux de l'Organisation internationale pour les migrations ou du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ou encore des zones où ils peuvent entrer en contact avec les réseaux de passeurs organisant les traversées vers l'Italie. Voici ce qu'un des jeunes soudanais a rapporté à ce sujet :

« Au début, j'avais catégoriquement refusé l'idée de venir en Tunisie. Ma situation en Algérie, bien que précaire, me paraissait encore supportable, presque stable, surtout après tout ce que j'avais traversé auparavant. Je redoutais de tout recommencer, encore une fois, dans un pays inconnu, sans aucune garantie de sécurité ni de droits. Mais un événement est venu bouleverser mes certitudes : mon propre frère, âgé de 26 ans, avait récemment quitté la Libye pour rejoindre la Tunisie. Là-bas, il avait été pris en charge par des organisations internationales, qui l'avaient ensuite aidé à être réinstallé en Angleterre, dans le cadre d'un programme spécial. Ce cas, même s'il restait rare, a ravivé en moi un espoir que je croyais perdu : celui qu'une issue restait possible, quelque part. Avant de prendre la route, j'ai longuement réfléchi. J'ai regardé des vidéos, étudié des cartes, lu des témoignages sur Internet. Je m'étais bien renseigné sur les villes côtières, les itinéraires vers les zones de départ, les traversées vers l'Italie. Je savais que le prix du passage variait entre 2000 et 5000 dinars tunisiens, selon le type de bateau, le nombre de passagers et l'organisation du voyage. Alors, face à un avenir toujours incertain, mais porté par ce désir tenace d'une vie meilleure, j'ai fini par prendre la décision de partir, moi aussi, vers la Tunisie. C'était un choix difficile, douloureux même - dicté autant par le désespoir que par une foi obstinée en la possibilité de reconstruire ma vie, ailleurs, dans la dignité¹⁹⁵ ».

Ainsi, il apparaît clairement que les expériences antérieures, en particulier lorsqu'elles proviennent du cercle familial, exercent une influence importante dans le parcours migratoire. La décision de migrer se construit en grande partie à partir des exemples offerts par des amis, des membres de la famille ou même des

¹⁹⁴ Laurent, 24 ans.

¹⁹⁵ Mohamed Ahmad, Soudanais, 30 ans, célibataire.

personnes extérieures, qui ont tous traversé des situations similaires à celles vécues par les migrants eux-mêmes.

2. Mise en œuvre du projet : les changements politiques modifient les destinations migratoires

L'enquête de terrain montre que la majorité des migrants subsahariens, toutes nationalités confondues, ont déjà connu des expériences de résidence et de travail en Libye ou en Algérie durant des périodes variables. Cependant, de nombreux facteurs, en particulier politiques, semblent avoir joué un rôle déterminant dans le changement progressif de leur trajectoire vers la Tunisie. Les dynamiques d'attraction puis d'expulsion des migrants en Libye et en Algérie résultent principalement de l'évolution des politiques migratoires mises en œuvre dans ces pays.

Avant la révolution de 2011, la Libye constituait la principale destination des migrants subsahariens, le régime libyen de l'époque cherchant à attirer cette population dans le cadre d'une stratégie d'ouverture sur son environnement africain, visant à rompre l'isolement international qui lui avait été imposé pendant de longues années par les grandes puissances. Cette orientation s'est concrétisée à la fin des années 1990 par la création de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), regroupant la Libye, le Mali, le Tchad, le Soudan, le Niger et le Burkina Faso. Dès sa création, l'organisation affichait parmi ses principaux objectifs la suppression des obstacles entravant l'unité des États membres, en favorisant la libre circulation des personnes et des capitaux, ainsi que la liberté de résidence, de travail, d'acquisition de propriété et d'exercice d'activités économiques dans l'ensemble des pays membres¹⁹⁶. Ainsi, les Africains subsahariens pouvaient accéder à la Libye sans obligation de visa.

Toutefois, après les événements de 2011, les déterminants de la migration subsaharienne vers la Libye ont profondément changé. Le pays s'est transformé en un espace d'expulsion et de transit migratoire. La dégradation de la situation politique, l'intensification des conflits armés et l'absence de protection ont entraîné l'exode de centaines de milliers de Libyens vers la Tunisie, ainsi que celui de nombreux migrants de différentes nationalités cherchant refuge et sécurité. Le camp de Choucha, établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

¹⁹⁶ Perrin, Delphine, « Les migrations en Libye, un instrument de la diplomatie kadhafienne », *Outre-Terre*, 2009 3/N° 23, p. 293. <https://doi.org/10.3917/outc.023.0289>

Réfugiés (HCR) dans le sud tunisien, a accueilli un nombre significatif de migrants originaires d'Afrique subsaharienne¹⁹⁷.

Parallèlement à cette transformation majeure en Libye, marquée par l'amplification des affrontements armés et l'effondrement de l'autorité de l'État, notamment sur ses frontières maritimes, les réseaux de passeurs acheminant les migrants vers l'Italie ont intensifié leurs activités après 2011. La Libye est ainsi passée d'une terre d'installation à une plateforme centrale de transit vers l'Europe, jusqu'à la signature, en 2017¹⁹⁸, de plusieurs accords bilatéraux entre la Libye et l'Italie visant à freiner les flux migratoires irréguliers. Avec le soutien direct du gouvernement italien, les autorités libyennes ont renforcé leurs dispositifs de contrôle migratoire. Ces mesures ont eu des conséquences dramatiques pour les migrants, qui, détenus dans un contexte de grande instabilité politique et de multiplication des conflits armés, ont vu leur vulnérabilité accrue et ont été exposés à de multiples formes de violences. Laura, une migrante de Sierra Leone qui a été détenue de force dans un centre de détention tenu par des groupes armés, relate son expérience :

« En seulement deux mois, j'ai tout vécu : viols, violences physiques, humiliations incessantes... Je n'avais rien fait de mal, rien qui justifie une telle souffrance. J'ai été frappée, battue, parfois sans raison apparente, juste pour asseoir leur pouvoir. Les humiliations étaient quotidiennes : des insultes racistes, des dégradations, des moqueries sur ma condition de migrante, de femme, de jeune mère. Parfois, ils me forçaient à accomplir des tâches dégradantes, me traitant comme une chose, comme un objet à leur merci. Les violences sexuelles étaient omniprésentes, une menace constante qui s'abattait sur moi et sur d'autres femmes. Des viols collectifs, des agressions dans l'obscurité, des gestes cruels qui laissent des blessures invisibles mais profondes. Cette violence ne s'arrêtait pas à mon corps : elle était aussi mentale, faite de peur, de honte, d'angoisse permanente. Les criminels m'ont aussi extorqué de l'argent, exigeant des sommes que je savais impossibles à réunir. Ils ne m'ont jamais cru lorsque je leur ai dit que je n'avais aucun contact avec ma famille, que même si j'avais pu les appeler, ils n'auraient jamais pu rassembler une telle somme dans un pays déchiré par la violence et la pauvreté. J'étais prisonnière de leur violence, impuissante face à leurs menaces, seule face à une justice qui n'existait pas. Chaque jour était un combat pour survivre, chaque nuit un calvaire de peur et de douleur. Cette expérience m'a brisée, mais aussi renforcée : je suis encore là, et je me bats pour que cette souffrance ne soit pas oubliée.¹⁹⁹ »

¹⁹⁷ Akrimi, Yasmine, *Entre sécuritisation et racialisation : l'expérience des Africains Subsahariens en Tunisie*, Forum tunisien des droits économiques et sociaux, Tunis, 17 avril 2020, p. 7.

¹⁹⁸ Accord entre la Libye et l'Italie, 02/02/2017 : <https://tinyurl.com/3u4aw4dp>

¹⁹⁹ Laura, 19 ans.

Quant à l'Algérie, la situation n'est guère différente. L'un des facteurs ayant attiré les migrants subsahariens au fil des années réside dans la demande de main-d'œuvre que connaît le pays, en raison du désintérêt des jeunes Algériens pour les emplois précaires, notamment dans les secteurs du bâtiment, de la reconstruction et de l'agriculture²⁰⁰. Depuis de nombreuses années, l'Algérie constitue ainsi un pays de résidence pour un nombre important de migrants originaires d'Afrique subsaharienne, phénomène qui s'est accentué après 2011 avec la détérioration des conditions d'accueil en Libye.

Face à l'augmentation des flux migratoires, l'Algérie a adopté plusieurs mesures, notamment en activant la loi n° 8 de 2008, qui autorise les autorités à expulser les migrants en situation irrégulière vers la frontière sur simple décision du wali (gouverneur). Cette législation a permis l'organisation d'expulsions massives de migrants vers les zones frontalières du Mali et du Niger, souvent dans des conditions inhumaines. Ces pratiques ont suscité de nombreuses critiques de la part des organisations internationales, dont Amnesty International, qui, dans l'un de ses rapports de 2018, a dénoncé une « augmentation sans précédent des détentions arbitraires de migrants d'Afrique subsaharienne en Algérie et leur expulsion massive vers le Mali et le Niger²⁰¹».

Le tournant majeur de la politique migratoire algérienne, qui a directement influé sur l'afflux croissant de migrants en transit vers la Tunisie, réside toutefois dans les pratiques mises en œuvre par les autorités depuis plusieurs années, mais de façon plus marquée à partir de 2022. Celles-ci consistent à rediriger les migrants entrant ou présents sur le territoire algérien vers la frontière tunisienne, soit en procédant à des expulsions directes vers cette frontière, soit en tolérant, de manière indirecte, les convois de migrants traversant l'Algérie en direction de la Tunisie. L'un des migrants interrogés déclare dans ce sens :

« En février 2024, j'ai pris une décision qui allait, une fois de plus, bouleverser ma vie. Avec six amis soudanais, tous comme moi marqués par la guerre et l'exil, nous avons quitté l'Algérie pour tenter notre chance en Tunisie. Cela faisait des mois que nous survivions là-bas, entre peur, précarité et espoirs suspendus. Mais l'avenir semblait bouché, alors nous avons repris la route. Le voyage a duré dix-sept jours, rythmés par la marche, le silence, l'épuisement et les veilles angoissées. La frontière algéro-tunisienne, que je m'étais toujours imaginée infranchissable, s'est ouverte

²⁰⁰ Khalifa, Abdelkader, « Les migrants des pays du Sahel dans les villes du désert algérien : d'un parcours de transit à un espace de stabilité (ville de Ouargla - Algérie) », *Insaniyat*, 2015, p. 3. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.15258>

²⁰¹ <https://www.infomigrants.net/ar/post/14185/-المهاجرين-وترحيل-احتجاز-بوقف-احتجاز-وترحيل-المهاجرين-الافارقة-الى-مالي-والنيجر>

devant nous sans le moindre obstacle. C'était presque irréal : pas de garde, pas de contrôle rigoureux, pas de barrage. Le poste-frontière était vide, déserté. À vrai dire, tout donnait l'impression qu'on nous laissait passer volontairement. À cette époque, de nombreux migrants racontaient la même chose : que les autorités algériennes avaient reçu des consignes, et qu'elles nous orientaient parfois clairement vers la Tunisie. Certains évoquaient même un changement de politique : faire passer les migrants de l'autre côté, en détournant le regard. Ce n'était pas un oubli, à mes yeux, c'était un retrait volontaire²⁰² »

3. L'expérience migratoire : une trajectoire de souffrance qui ne cesse de reconfigurer le projet migratoire.

Le projet migratoire est généralement étroitement lié à la dégradation des conditions économiques, sociales et environnementales qui affectent de nombreux pays africains depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'éclatement de conflits armés et de guerres civiles dans certains d'entre eux, comme le confirment de nombreuses études et rapports. Ainsi, la souffrance est souvent perçue comme une étape préalable à la migration. Toutefois, si les données de terrain confirment effectivement la gravité des conditions dans lesquelles le projet migratoire prend naissance, apparaissant comme une réaction logique et une tentative individuelle ou collective de salut imposée par des circonstances locales particulières, les observations qualitatives révèlent que la souffrance ne se limite plus à une phase pré-migratoire. Elle constitue désormais, dans la perception des migrants bloqués et au cœur de leur quotidien, un élément central qui accompagne toutes les étapes du projet migratoire.

En effet, la souffrance ne s'interrompt pas dès que le voyage commence ; le départ du pays d'origine peut s'étaler sur de longues périodes, et le franchissement d'une frontière dans un pays de transit ne signifie pas la fin des épreuves. Au contraire, plus la distance avec le pays d'origine s'accroît, plus le retour devient improbable, et les migrants n'ont d'autre choix que de poursuivre l'exécution de leur projet migratoire en s'adaptant aux nouvelles conditions rencontrées. L'exemple d'Aboubakar illustre parfaitement cette dynamique. Ce quadragénaire ivoirien, parti en 2017, a traversé plusieurs pays d'Afrique du Nord avant d'arriver en Tunisie l'année dernière. Après un an passé au Mali sans possibilité immédiate de rejoindre la Mauritanie, il y séjourne finalement un an où il travaille dans les mines d'or avant d'être licencié au bout de quelques mois. Il poursuit alors sa route vers le Maroc, espérant rejoindre l'Espagne après avoir réuni le coût du voyage, mais le

²⁰² Mohamed Ahmad, soudanais, 30 ans, célibataire.

renforcement des contrôles par les autorités marocaines l'en empêche. Contraint de chercher une alternative, il gagne l'Algérie, puis la Tunisie, où il s'installe à Sfax. Bien qu'il ait découvert à travers Facebook que la Tunisie est un pays agréable et paisible, son objectif reste de gagner l'Italie par un trajet sécurisé. Épuisé par le coût financier de ce périple, il envisage aujourd'hui d'emprunter une embarcation de fortune en métal, redoutant d'être abandonné aux frontières libyenne ou algérienne sans ressources ni assistance.

« Pendant des années, alors que je rêvais de rejoindre l'Espagne depuis le Maroc, je voyais sur Facebook plusieurs de mes connaissances en Côte d'Ivoire, hommes et femmes, arriver en Italie à partir de la Tunisie. Ces dernières années, avec la fermeture progressive des routes depuis le Maroc, la Tunisie est devenue un premier pays de transit incontournable. Je savais que je pouvais tenter la traversée depuis la Tunisie, mais le principal obstacle, c'était le coût très élevé : au moins 2000 euros. Oui, pour monter sur un de ces bateaux en métal, surchargés de subsahariens, entassés comme des kamikazes, au risque de faire naufrage à quelques kilomètres à peine des côtes. Je compte traverser dans ces mêmes conditions. Franchement, ici, même si j'arrive à trouver du travail, je ne me sens plus en sécurité. Je peux être refoulé à tout moment vers l'Algérie ou la Libye. Et là-bas, je ne suis pas sûr d'en sortir vivant. La seule issue, c'est de traverser. Rien que pour ça : ça fait cinq ans que je suis loin de ma famille, sans pouvoir lui venir en aide. Alors je dois soit traverser et espérer changer complètement de vie, soit mourir et mettre fin à cette histoire qui m'épuise. Ce n'est pas une vie que de passer des années sans se sentir en sécurité, dans l'incertitude permanente.²⁰³ »

Le projet migratoire demeure marqué par sa fragilité, son incertitude et sa capacité à se modifier à tout moment, fonctionnant ainsi comme un mécanisme de résistance. C'est ce qui ressort des récits des migrants soudanais au sujet de leur parcours. Leur projet de migration, une fois initié, débute dans un contexte dominé par la guerre, la pauvreté et, parfois, le déplacement forcé vers des camps de réfugiés avant de rejoindre la Libye. Ce trajet implique une traversée du désert durant sept à dix jours à bord de véhicules surchargés transportant plus de cinquante personnes, les exposant à divers dangers liés à l'accès à l'eau, à la nourriture et au carburant. Toutefois, après avoir franchi le désert et atteint les frontières libyennes, une nouvelle phase de souffrance commence pour ces migrants soudanais. Nombre d'entre eux relatent avoir subi divers types de violences : confiscation de leurs téléphones, de leur argent et de leurs biens, ainsi que violences verbales et physiques. Même s'ils parviennent à progresser sur le territoire libyen, ils restent exposés au risque constant d'être refoulés à la frontière

²⁰³ Aboubaker, ivoirien, 41 ans, célibataire.

ou emprisonnés, où ils endurent tortures et humiliations. Leur libération est souvent conditionnée au versement d'une rançon exigée par des groupes armés ou des forces de sécurité. Cette souffrance inhérente au parcours migratoire ne concerne pas uniquement les Soudanais, mais s'étend à l'ensemble des nationalités subsahariennes, hommes comme femmes, confrontés aux mêmes épreuves. Certains d'entre eux accèdent à la Tunisie via la Libye, tandis que d'autres empruntent l'itinéraire algérien. L'expérience vécue par Vanessa et ses enfants illustre bien les dangers spécifiques auxquels les femmes migrantes sont exposées tout au long de ce périple vers la Tunisie : marche sur des milliers de km, violences physiques, viols, humiliations, ainsi que confiscation de leur argent et de leurs téléphones.

« J'ai traversé le Burkina Faso, puis le Niger, entassée dans des bus en très mauvais état. Souvent, je ne savais même pas où nous allions dormir le soir. Il fallait juste avancer, encore et toujours. À Kidal, dans le nord du Mali, je suis restée bloquée pendant deux mois, épuisée et sans ressources, mais jamais sans cette obstination de continuer. Chaque pas me brûlait, mais je ne pouvais pas m'arrêter. Il fallait tenir, pour mes 4 enfants. Quand nous avons enfin atteint Tébessa, en Algérie, j'étais à bout de forces. Deux mois encore à survivre dans l'attente, à chercher du pain, de l'eau, un endroit où poser nos corps la nuit. Chaque étape a laissé des cicatrices, visibles et invisibles. Mais je n'ai jamais cédé. Ce qui me tenait debout, c'était cette pensée fixe : peut-être qu'ailleurs, une vie plus sécurisée nous attend. Peut-être qu'on a encore droit à un peu d'humanité. Alors, depuis Tébessa, on a repris la route, cette fois vers la Tunisie. Vers Kasserine. Une autre frontière, un autre pari. Une autre promesse.²⁰⁴ »

Outre les facteurs de répulsion qui les poussent à quitter leur pays d'origine, à modifier leur pays de transit ou à changer d'itinéraire migratoire, tels que la situation sécuritaire, le contexte social et les mesures adoptées par les gouvernements, des éléments d'attraction influencent également la définition du projet migratoire avant le départ et au cours de sa réalisation. Les migrants réajustent en permanence leurs projets dans des contextes marqués par l'insécurité et l'instabilité, et la mise en œuvre de ces projets évolue en fonction des ressources dont ils disposent. Le parcours des migrants subsahariens reste ainsi en perpétuel mouvement ; animés d'une volonté constante de poursuivre leur route, ils continuent leur périple après avoir atteint les frontières libyennes ou algériennes, malgré les souffrances subies. Leur détermination demeure intacte, les poussant à avancer vers le pays de destination ou à rechercher de nouvelles alternatives. Plus les difficultés rencontrées s'accumulent, plus leur résolution à

²⁰⁴ Vanessa, 31 ans, mère de 4 enfants, Ghana.

atteindre leurs objectifs s'affirme, quitte à adapter ces derniers au gré des circonstances. C'est ce que confirme le jeune Soudanais dans une interview lorsqu'il évoque les difficultés qu'ils ont rencontrées lors de leur voyage vers la Tunisie :

« Ce qui me reste de ce voyage vers la Tunisie, ce sont les bandits qui nous agressaient à la sortie de chaque village, et les longues distances qu'on devait parcourir. Parfois, on marchait 20 à 25 km dans une journée. C'était épuisant, surtout quand on ne trouvait ni eau, ni nourriture... On cherchait un abri, n'importe où. Sous un arbre, derrière une colline, dans une ruine, un vieux gourbi... La nuit, on n'avait pas le choix : il fallait soit marcher, soit s'enterrer, se couvrir de sable pour ne pas geler. Ce que je garde en mémoire ? La fatigue, la faim, les plaies aux pieds, et cette peur constante que le moindre bruit te vole ce qu'il te restait. ²⁰⁵ »

La notion de souffrance des migrants subsahariens durant leur séjour en Tunisie est étroitement liée, d'une part, à leurs interactions avec les organisations internationales, d'autre part aux institutions publiques, et enfin aux populations d'accueil. L'attention portée à la relation entre les migrants et les organisations internationales s'explique par le rôle central attribué à ces structures dans l'assistance et la protection des migrants, tandis que l'intérêt pour leurs rapports avec les institutions tunisiennes et les communautés locales découle de la transformation progressive de la Tunisie, qui, de simple pays de transit, devient un territoire de stabilisation, au moins temporaire, pour un nombre croissant de migrants, en raison des choix politiques et des accords conclus par l'État tunisien dans le domaine migratoire.

Si la construction du projet migratoire s'amorce généralement dès le pays de départ, lorsque les migrants fixent leurs objectifs et choisissent leurs destinations, le travail de terrain a révélé que la présence de bureaux d'organisations internationales constitue un facteur déterminant dans le choix du pays d'arrivée pour de nombreux migrants, notamment parmi les nouvelles catégories de demandeurs d'asile fuyant les conflits armés. Ces groupes, distincts des travailleurs migrants traditionnels peu qualifiés, se caractérisent par un niveau d'éducation plus élevé, une veille active de l'actualité et une bonne connaissance des lois et conventions internationales. Dès leur arrivée en Tunisie, nombre d'entre eux établissent des contacts avec les organisations internationales, les institutions administratives, les ambassades, ainsi que les associations caritatives et bénévoles, dans l'attente d'une nouvelle opportunité de départ²⁰⁶. Leurs premiers points de

²⁰⁵ Mohamed Ahmad, soudanais, 30 ans, célibataire.

²⁰⁶ Boubakri, Hassen et Mazzella, Sylvie, op. cit. p. 163.

chute sont ainsi les villes abritant les sièges de ces organisations (Tunis, Sfax, Médenine).

Alors que de nombreux migrants ont initialement choisi de se rendre en Tunisie précisément pour entrer en contact avec ces organisations, beaucoup d'entre eux se sont retrouvés totalement démunis lorsque ces mêmes organisations ont modifié leurs modalités de prise en charge et d'accompagnement des migrants:

« Avant de venir en Tunisie, j'avais entendu dire que le HCR offrait une aide directe aux demandeurs d'asile soudanais : une première allocation de 360 dinars dès le premier jour, puis une aide mensuelle de 300 dinars, en attendant une éventuelle réinstallation dans des pays comme l'Europe, l'Australie ou le Canada. J'y ai cru. J'ai même pensé que je pourrais être réinstallé au Canada pour y reprendre mes études de médecine. Mais cela fait maintenant deux mois que je suis ici, et je n'ai reçu aucune aide. Heureusement, entre Soudanais, on s'entraide. On mange ensemble, on partage ce qu'on a. Sinon, je serais probablement mort de faim ou contraint de mendier dans la rue, car je n'ai toujours pas trouvé de travail. Lorsque je me suis présenté aux bureaux du HCR pour demander une carte de demandeur d'asile, on m'a simplement répondu qu'ils traversaient une crise financière, et que les aides seraient versées plus tard... Peut-être que l'organisation a bien fonctionné pendant six ou sept mois, au début. Mais quand on regarde ce qu'elle fait depuis quelques années, on se rend compte qu'elle ne prend en charge qu'un nombre infime de personnes, totalement en décalage avec la réalité du terrain. Nous, Africains subsahariens – et surtout nous, Soudanais – sommes aujourd'hui des milliers en Tunisie. Et pourtant, le HCR semble avoir abandonné son rôle... au point qu'on a parfois l'impression d'être « revendus » aux pays occidentaux, qui, de toute façon, ne veulent plus de nous. Chaque année, seuls 50 à 60 individus bénéficient de ses programmes, alors même qu'ils restent en Tunisie entre deux et trois ans. Pendant ce temps, notre nombre augmente, et notre situation se détériore, jour après jour. Nous avons été abandonnés : par notre pays, par la Tunisie, par les organisations, par le monde entier...²⁰⁷ »

Le recul récent du rôle des organisations dans l'assistance et la protection des migrants subsahariens illustre la face cachée de la politique de l'Union européenne, qui dissimule ses objectifs de contrôle des flux migratoires derrière un discours de protection, poursuivant en réalité un but prioritaire de « réduction des risques de mouvements dangereux vers l'Europe²⁰⁸ ». Dans ce contexte, les migrants subsahariens se retrouvent confrontés à des situations d'extrême précarité, les

²⁰⁷ Abdallah, 23 ans, étudiant en médecine avant de quitter Al Khartoum en 2023.

²⁰⁸ Bisiaux, Sophie-Anne, « La Tunisie, terre d'accueil... des politiques européennes », Cairn.info, GISTI, juin 2020, p. 28.

poussant à accepter des niveaux élevés de vulnérabilité économique et sociale, ainsi qu'à prendre des risques considérables pour tenter de modifier leur statut : absence de logement, chômage, recours à la mendicité, emplois précaires sans couverture sociale²⁰⁹, et tentatives répétées de traversée de la Méditerranée dans des conditions extrêmement périlleuses. S'agissant de leur relation avec la société tunisienne, le travail de terrain montre que la majorité des migrants subsahariens n'a pas réussi à s'insérer dans les systèmes culturels, sociaux et institutionnels locaux.

Il apparaît également, à travers l'enquête de terrain, que si plusieurs organisations de la société civile et diverses initiatives citoyennes ont mis en place à plusieurs reprises des actions de solidarité, celles-ci n'ont pas suffi à compenser les effets des campagnes hostiles, des expulsions massives hors des villes, des reconduites vers les frontières et des multiples atteintes aux droits fondamentaux des migrants en matière de liberté de circulation, d'accès à un logement décent, à une alimentation suffisante et à d'autres droits essentiels. De nombreux témoignages font état d'actes de xénophobie, de violences et de discriminations subies par les migrants. Aboubaker, un immigré ivoirien, témoigne dans ce sens :

« Sous les oliviers, le plus dur, c'était le manque d'eau, de nourriture... et surtout l'angoisse permanente. On ne savait rien de ce qui nous attendait. J'ai réussi à trouver quelques petits travaux dans le bâtiment ou chez des familles bienveillantes. Plusieurs familles nous ont tendu la main, en nous donnant à manger, parfois des couvertures ou des vêtements. Mais malgré ces gestes de solidarité, nos conditions de vie restaient inhumaines. Même pour faire notre toilette, c'était une épreuve : pas de douche, pas d'électricité... C'est vrai qu'à Zarzis, je me sens un peu plus à l'aise. Au moins, ici je peux vivre tranquille : je travaille de temps en temps, je dors, je prends une douche, je fais ma toilette dans des conditions humaines. Ici, je me sens un peu mieux... mais la peur, elle, ne me quitte jamais. C'est quelque chose qui m'accompagne depuis mon arrivée en Tunisie... J'ai toujours cette peur d'être arrêté, puis refoulé vers le désert. Je ne veux pas être vendu comme un mouton, ni traqué comme un criminel. Je veux simplement vivre. Vivre comme vous, comme n'importe quel être humain. C'est tout.... Sinon, mourir en mer ne me fait pas peur. Ce qui compte pour moi, c'est de vivre ou de mourir avec dignité ²¹⁰».

Le récit de Laura, une migrante de Sierra Leone, corrobore presque les mêmes faits :

« Je n'ai jamais vraiment compris le comportement des Tunisiens. Parfois, ils sont incroyablement accueillants, généreux, souriants. Certains m'ont tendu la main sans

²⁰⁹ Ibid, p. 50

²¹⁰ Aboubaker, ivoirien, 41 ans, célibataire

rien attendre en retour m'offrant un repas, un peu d'argent, des vêtements pour mes enfants. Ces gestes m'ont profondément touchée, surtout dans des moments où je n'avais plus rien, mais d'autres fois, c'est tout l'inverse. Il y a des regards remplis de mépris, des paroles humiliantes, des refus catégoriques de nous vendre de la nourriture, simplement parce qu'on est noirs, parce qu'on est migrants. Cette hostilité, cette violence, ce racisme, je ne les comprends pas... Et la garde nationale... ce sont des Tunisiens aussi. Pourquoi nous traitent-ils comme des criminels? Pourquoi nous confisquer nos téléphones, notre argent, nos affaires personnelles, alors que ce sont parfois nos seuls moyens de survivre, de rester en contact avec le monde ? Pourquoi tant de brutalité, alors qu'on ne fait que chercher un refuge, un endroit où vivre en sécurité avec nos enfants ? ²¹¹»

²¹¹ Laura, 19 ans.

CONCLUSION

À travers ce travail, nous avons abordé une problématique à la fois complexe et d'une actualité brûlante, dans la mesure où le phénomène migratoire des populations d'Afrique subsaharienne vers la Tunisie constitue un enjeu relativement nouveau au sein de la « sociologie tunisienne », suscitant depuis peu l'intérêt des chercheurs en sociologie. L'objectif principal était de comprendre le processus de construction du projet migratoire des migrants subsahariens à travers l'analyse de leurs expériences, de leurs trajectoires individuelles et des différentes étapes qu'ils ont franchies tout au long de leur parcours migratoire. Cette analyse s'est appuyée sur des entretiens de terrain réalisés aussi bien individuellement qu'en groupe avec les migrants. Compte tenu de la longueur et de la complexité du cheminement migratoire, nous avons choisi de nous concentrer dans un premier temps sur les contextes généraux qui ont nourri la réflexion migratoire (guerres civiles, conflits armés, pauvreté et instabilité politique), débouchant sur la construction de projets de migration forcée, qu'ils soient individuels ou collectifs, avec une définition initiale de la destination et des moyens envisagés, mais également une capacité constante d'ajustement de ces choix face à un climat d'incertitude et d'insécurité permanentes.

En arrivant en Tunisie, dans l'espoir de concrétiser leur rêve européen, que ce soit par des voies légales via les programmes de réinstallation sous l'égide du HCR ou par la migration irrégulière, les migrants se retrouvent confrontés à de multiples formes d'obstacles : racisme, haine, violence, exclusion ainsi qu'à une grande précarité sociale, économique et juridique généralisée.

ENCADRE 6

« Aboubaker, entre espoir brisé
et quête d'un nouveau départ »

Compte rendu d'un entretien réalisé le 3 mai 2024 à Zarzis

Aboubaker, âgé de 41 ans, est un jeune ivoirien qui vit en Tunisie depuis plus d'un an. Issu d'une famille pauvre et d'une région frappée par la pauvreté et les violences communautaires, il a quitté son pays en 2017, sans diplôme, ni métier, ni rien. Il avait juste une grande volonté de fuir une vie devenue impossible. Depuis, son parcours migratoire s'est étendu sur plus de cinq ans, jalonné de souffrances, de violences, mais aussi de petits éclats d'humanité.

Son exil commence par une année passée au Mali, où il lutte pour survivre sans travail ni ressources, affrontant de grandes difficultés pour rester en vie. Son parcours se prolonge ensuite par deux années en Mauritanie, où il trouve des emplois temporaires dans les mines d'or. Puis, il tente sa chance au Maroc, où il ne reste que trois mois, confronté à l'absence quasi totale d'emploi et à une répression policière sévère ciblant les réseaux de passeurs vers l'Espagne. À pied, il traverse les territoires et les frontières de l'Algérie avant d'arriver en Tunisie début 2022.

L'idée de venir en Tunisie a mûri en lui alors qu'il était encore au Maroc. Il y avait vu des centaines de bateaux partir de la Tunisie, franchissant la mer jusqu'en Italie, avec des passagers arrivant sains et saufs. Ce spectacle a nourri son espoir et renforcé sa décision de tenter sa chance par ce nouveau chemin.

« Pendant des années, alors que je rêvais de rejoindre l'Espagne depuis le Maroc, je voyais sur Facebook plusieurs de mes connaissances en Côte d'Ivoire, hommes et femmes, arriver en Italie. Ces dernières années, avec la fermeture progressive des routes depuis le Maroc, la Tunisie est devenue un premier pays de transit incontournable. Je savais que je pouvais tenter la traversée depuis la Tunisie, mais le principal obstacle, c'était le coût très élevé : au moins 2000 euros. La seule solution, pour moi comme pour la majorité des Ivoiriens en Tunisie, est donc de travailler plusieurs mois afin de réunir cette somme avant de partir ».

En Tunisie, le parcours de Aboubaker n'était pas facile. À peine arrivé à Kasserine, alors qu'il cherchait à rejoindre le réseau de transporteurs de migrants vers Sfax, il est piégé par une bande composée de Subsahariens et de Tunisiens. Avec d'autres migrants, il est retenu pendant trois jours, avant d'être « vendu » à un autre groupe pour la somme de 250 dinars. Transféré de force à Sfax, il est enfermé dans un immeuble à Cité Ennour, où il reste otage pendant 21 jours, sans aucun contact avec l'extérieur, en compagnie de onze autres captifs. Sa famille, au prix d'efforts immenses, parvient à lui envoyer 1000

dinars pour racheter sa liberté. Mais les ravisseurs, sans scrupules, encaissent l'argent et refusent de le libérer.

Un jour, la police investit l'immeuble. Ironie tragique du sort : au lieu d'être secouru, Aboubaker est arrêté et condamné à deux mois de prison pour séjour irrégulier.

« Ce qui m'a fait rire, c'est que le jour où la police a finalement investi l'immeuble, ce sont moi et d'autres victimes qu'ils ont arrêtées. J'ai été rattrapé et envoyé en prison, alors que j'étais otage depuis près d'un mois. Les ravisseurs, eux, ont tous pris la fuite sans être inquiétés. J'ai tout raconté à la police, j'ai répété la même chose devant le juge, mais rien n'a suivi. Aucun d'entre eux n'a été poursuivi. »

À sa sortie de prison, où il avait vécu dans des conditions d'extrême précarité, entassé avec des dizaines de détenus tunisiens et subsahariens dans une promiscuité inhumaine, Aboubaker passe encore deux longues semaines à la rue, livré à lui-même. Cette détention, bien que marquée par la souffrance, lui offre paradoxalement l'occasion de tisser des liens. Il y fait la connaissance de passeurs tunisiens et se rapproche d'autres migrants subsahariens avec qui il partage une même expérience d'exil, de marginalisation et d'espoir. Finalement, à Sfax, il retrouve d'anciennes connaissances croisées en Algérie, ce qui lui permet de s'intégrer temporairement dans le monde du travail et de partager un logement avec d'autres migrants, situé à environ six kilomètres du centre-ville. Ce lieu, sur l'axe routier Jebeniana–El Amra, constitue à l'époque l'une des zones les plus actives en matière d'organisation de traversées clandestines vers Lampedusa, en Italie. Il raconte :

« J'avais déjà entendu dire, depuis le Maroc, et surtout pendant mon passage en prison, qu'à Sfax, si on le voulait vraiment, on pouvait travailler, économiser un peu d'argent, entrer en contact avec les passeurs et préparer un départ vers l'Europe dans des conditions relativement sûres. C'est ce que j'ai essayé de faire... mais malheureusement, je n'y suis pas parvenu. »

Aboubaker s'installe à Sfax, le long de la route de Mahdia. Pendant huit mois, il y survit tant bien que mal, enchaînant les petits boulots dans le bâtiment pour subvenir à ses besoins et économiser en vue de son départ. Mais cette parenthèse fragile ne dure pas. Expulsé du logement qu'il occupait, en mars 2023, il se retrouve à la rue, exposé à une insécurité croissante. Bientôt, les violences s'intensifient : des campagnes de harcèlement et de véritables chasses à l'homme, menées conjointement par la police et certains habitants, s'abattent sur les migrants subsahariens

« Nous vivions dans notre maison, six personnes... tous connus des habitants du quartier. Nous n'avions jamais causé le moindre problème. On travaillait chez des familles, on entraînait parfois dans les maisons pour travailler, entretenir les jardins, faire le ménage...etc. On faisait nos courses comme tout le monde, sans être inquiétés. Et puis, en l'espace d'une ou de deux semaines, tout a basculé. D'abord les campagnes de haine sur Facebook, puis les agressions, brutales et gratuites, qui ont visé les migrants subsahariens. »

À Sfax, Aboubaker, comme de nombreux autres migrants subsahariens, parvient dans un premier temps à intégrer le marché du travail grâce à son expérience dans le bâtiment. Mais cette relative stabilité est de courte durée. D'un commun accord avec l'entrepreneur qui l'emploie, il se cache sur le chantier, espérant ainsi échapper aux

contrôles. Pourtant, en voyant certains de ses amis arrêtés puis refoulés vers le désert libyen ou algérien, et en suivant sur Facebook les récits de souffrance des migrants déplacés à la frontière, la peur l'emporte. Il décide alors de fuir à son tour, trouvant refuge dans les oliveraies de Jebeniana bien qu'il savait d'avance que les conditions sont extrêmement difficiles.

« Sous les oliviers, le plus dur, c'était le manque d'eau, de nourriture... et surtout l'angoisse permanente. On ne savait rien de ce qui nous attendait. J'ai réussi à trouver quelques petits travaux dans le bâtiment ou chez des familles bienveillantes. Plusieurs familles nous ont tendu la main, en nous donnant à manger, parfois des couvertures ou des vêtements. Mais malgré ces gestes de solidarité, nos conditions de vie restaient inhumaines. Même pour faire notre toilette, c'était une épreuve : pas d'eau, pas d'électricité. »

Après deux mois de galère dans les camps, il décide de partir vers Zarzis. Il est convaincu qu'entasser plusieurs milliers de migrants subsahariens dans une région aussi petite que Jebeniana-El Amra ne peut être le fruit du hasard. Il est convaincu que les autorités leur réservent quelque chose de grave : arrestations collectives, refoulement vers le désert, incarcération. Mais surtout, aucun passage vers l'Europe, aucun programme de réinsertion, aucune présence d'organisations internationales. Rien de tout cela.

Avant de rejoindre Zarzis, Aboubaker tente à plusieurs reprises de traverser la Méditerranée. À chaque fois, il embarque à bord d'un petit bateau métallique d'à peine six mètres, surchargé, parfois avec 40 à 45 personnes entassées les unes contre les autres. Et chaque fois, il est intercepté en mer. L'argent difficilement épargné est entièrement englouti dans ces tentatives. Peu à peu, l'espoir de traverser s'affaiblit, étouffé par le durcissement des politiques migratoires : surveillance renforcée des plages, interdiction stricte des départs, et présence policière constante. Tout semble désormais conçu pour empêcher toute fuite vers l'Europe.

Aboubaker quitte alors pour Zarzis. Pour aller de Jebeniana à Sfax, sur une distance de 30 km, il paie 40 dinars à un particulier pour un trajet en voiture qu'un Tunisien pouvait faire à 3 dinars seulement. Puis, de Sfax à Zarzis, il monte dans un bus pour 20 dinars comme tous les voyageurs. À Zarzis, la situation semble plus supportable : il vit désormais dans une maison S+2 avec huit autres personnes – un couple camérouno-nigérian, une femme ivoirienne et ses quatre enfants, deux compatriotes ivoiriens, et lui-même. Le loyer, 450 dinars par mois, est partagé entre tous. Il y travaille de nouveau dans la maçonnerie, tâche qu'il connaît bien.

Malgré la soi-disant stabilité qu'il a trouvée à Zarzis, grâce au soutien de compatriotes rencontrés en prison, Aboubaker envisage de retourner à Jebeniana pour tenter à nouveau la traversée. Il sait pourtant parfaitement que les conditions sont extrêmement risquées.

« Oui, je compte traverser dans les mêmes conditions. Parce que franchement ici, même si je peux travailler, je ne me sens plus en sécurité. Je peux être facilement refoulé vers l'Algérie ou la Libye, et là-bas, je ne suis pas sûr de rester vivant. La seule solution, c'est de traverser. Rien que parce que ça fait cinq ans que je suis loin de ma famille, sans pouvoir l'aider. Donc je dois soit traverser et changer complètement ma vie, soit mourir

et mettre fin à cette histoire qui me fatigue vraiment. Ce n'est pas facile de vivre sans se sentir en sécurité pendant des années. »

Il dénonce aussi l'hypocrisie du système migratoire local, où les Tunisiens jouent un rôle actif dans les traversées, tout en gardant leurs distances au moment du danger.

« Les Tunisiens ne partent pas dans des bateaux métalliques. Ils savent très bien que c'est risqué. Mais ce sont eux qui nous préparent les bateaux, nous vendent le matériel, moteurs, carburant, etc. Ils nous conseillent, nous ramènent dans des camions, puis, une fois arrivés à la plage, ils nous jettent à l'eau et disparaissent avant l'arrivée de la police. Généralement, la police est au courant de tout, mais elle ne vient qu'après leur départ. Ensuite, c'est nous qu'elle rattrape. Elle nous prend nos téléphones, notre argent, et nous libère après. C'est pour ça qu'il y a de plus en plus de tensions entre migrants et passeurs. Quand on est interceptés en mer, qu'on fait naufrage ou qu'on tombe en panne, on revient demander notre argent. Parfois, ils appellent la police pour nous forcer à partir ! »

S'il garde des contacts avec ses amis, dont certains sont désormais en Allemagne, bien intégrés, aidés par des associations, la Tunisie lui apparaît de plus en plus comme une impasse. Il est venu à Zarzis parce qu'on lui avait parlé d'une ville plus sûre, où les migrants peuvent vivre « *dans des conditions plus ou moins normales* ». Mais pour lui, tant qu'il n'aura pas traversé, il restera un homme bloqué dans un entre-deux intenable, ni vraiment vivant, ni totalement mort.

« C'est vrai qu'à Zarzis, je me sens un peu plus à l'aise. Au moins, ici je peux vivre tranquille : je travaille de temps en temps, je dors, je prends une douche, je fais ma toilette dans des conditions humaines. Ici, je me sens un peu mieux... mais la peur, elle, ne me quitte jamais. C'est quelque chose qui m'accompagne depuis mon arrivée en Tunisie... J'ai toujours cette peur d'être arrêté, puis refoulé vers le désert. Je ne veux pas être vendu comme un mouton, ni traqué comme un criminel. Je veux simplement vivre. Vivre comme vous, comme n'importe quel être humain. C'est tout... Sinon, mourir en mer ne me fait pas peur. Ce qui compte pour moi, c'est de vivre ou de mourir avec dignité ».

CONCLUSION GENERALE

S'il est vrai que l'un des objectifs majeurs de cette étude était d'apporter des réponses scientifiquement fondées aux nombreuses interrogations soulevées, ces dernières années, tant par des Tunisiens que par des non-Tunisiens, au sujet de la présence accrue des migrants subsahariens en Tunisie, il est tout aussi vrai que la réalisation de cet objectif s'est révélée particulièrement complexe. Ceci étant dit, il importe de souligner que certaines explications avancées dans l'espace public, y compris par des responsables politiques, des activistes, des journalistes ou encore certains intellectuels, relèvent davantage de représentations infondées, voire d'idéologies complotistes, que d'une lecture rigoureuse des dynamiques migratoires en cours.

Ces explications, parfois incohérents et profondément contradictoires, ont largement contribué à alimenter un climat de repli identitaire sans précédent et à amplifier les propos xénophobes à l'encontre de cette population migrante. En effet, lorsque certains récits ont avancé que la présence subsaharienne en Tunisie concernait des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes, en lui attribuant des visées d'invasion ou de transformation de l'identité démographique nationale, il n'est guère surprenant que des citoyens tunisiens ordinaires aient exprimé une hostilité ouverte. Certains sont allés jusqu'à adhérer à l'idée d'un complot international dirigé contre leur pays, justifiant ainsi leur opposition et leur participation active à des campagnes d'expulsion, menées parfois de concert avec les forces de l'ordre, à qui il aurait été demandé de « réagir » face à cette prétendue menace. Ce type de mobilisation s'est opéré en l'absence d'une estimation rationnelle du nombre réel de migrants, d'une lecture objective de l'évolution des flux migratoires, ainsi que d'une prise en compte attentive des dynamiques récentes des politiques migratoires, tant dans les pays Maghrébins qu'au sein de l'espace européen.

La richesse de ce travail repose ainsi sur une expérience de terrain approfondie, à travers une enquête mixte, quantitative et qualitative, menée auprès de 400 migrants subsahariens, rencontrés dans leurs espaces de vie ordinaires : camps informels, rues, jardins publics, logements précaires, etc. Cette démarche a permis une immersion significative dans leur réalité quotidienne. Elle a profondément orienté notre approche, nous amenant à explorer des dimensions plus ciblées,

directement inspirées de leurs récits de voyage, de leurs descriptions du quotidien, de leurs témoignages, recueillis dans le cadre de notre enquête de terrain menée au printemps 2024 qui coïncidait avec une vague d'expulsions des centres urbains, des interdictions d'accès aux services essentiels, et une montée inquiétante des discours hostiles à leur encontre, notamment sur les réseaux sociaux. Il convient de rappeler que cette enquête a constitué une véritable aventure humaine et scientifique, menée dans un contexte tendu, où toute expression de solidarité envers les migrants pouvait exposer à des formes d'intimidation explicites ou implicites, voire à leur assimilation à des comportements répréhensibles aux yeux de certaines autorités.

Toutefois, bien que ce contexte ait considérablement compliqué notre mission, nous estimons que cette étude est parvenue à situer la migration subsaharienne en Tunisie dans ses dimensions locales, régionales et internationales, sans céder aux écueils des analyses globalisantes qui tendent à négliger les dynamiques microsociologiques et à effacer la diversité inhérente à ce phénomène.

La première question abordée dans ce travail concerne le profil des migrants subsahariens en Tunisie, un sujet qui a donné lieu à de nombreux amalgames, qu'il s'agisse de leur nombre approximatif, de leurs pays d'origine, de leur répartition selon le sexe et l'âge, de leur localisation dans les différents sites recensés, ou encore de leur statut juridique. Cette étude apporte des éléments d'analyse précis et rigoureux permettant une identification claire et fondée de cette population migrante qui s'avère, contrairement à certains récits largement relayés, une population diversifiée, jeune et bien instruite. En effet, l'enquête a révélé que ces migrants proviennent de plus de vingt pays couvrant une large partie du continent africain, principalement d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et, dans une moindre mesure, d'Afrique de l'Est. Il s'agit notamment de pays confrontés depuis quelques années à des conflits armés, à une instabilité politique chronique et à de graves difficultés économiques et sociales, tels que le Soudan, la Guinée-Conakry, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Burkina Faso, le Nigeria, le Mali, entre autres. Cette immigration n'est pas un phénomène récent pour la Tunisie, qui constitue depuis plusieurs années une destination privilégiée pour les étudiants subsahariens souhaitant poursuivre leurs études universitaires, mais également pour ceux cherchant à intégrer le marché du travail, notamment dans les secteurs du travail domestique et des emplois précaires, ou aussi pour ceux voulant rejoindre l'espace européen. Toutefois, les données recueillies témoignent d'une transformation progressive dans la composition sociodémographique de cette population migrante.

Les indicateurs de cette transformation sont multiples. On observe d'abord une diversification des tranches d'âge : si la catégorie des 18-28 ans demeure largement majoritaire, représentant à elle seule environ 65% de l'ensemble, d'autres groupes d'âge, y compris les 40-50 ans, sont également représentés, témoignant d'un élargissement du profil migratoire. Ensuite, une féminisation notable de la population migrante est constatée, avec une proportion globale de femmes atteignant 27%. Cette part est encore plus marquée parmi certaines nationalités, atteignant 56% pour les personnes originaires de Côte d'Ivoire et 43% pour celles venant de Sierra Leone. L'enquête met également en évidence une amélioration sensible du niveau d'instruction : seuls 9,5% des personnes interrogées sont en situation d'analphabétisme, tandis que 28,5% disposent d'un niveau d'enseignement supérieur.

À cela s'ajoute un indicateur particulièrement significatif : celui de la situation matrimoniale des migrants, révélateur d'une transformation profonde des dynamiques migratoires subsahariennes en Tunisie. En effet, seuls 33,2% des personnes enquêtées se déclarent célibataires au moment de l'enquête, tandis qu'environ un quart (25%) sont accompagnées d'au moins un membre de leur famille, et plus de 6% vivent en couples. Ces chiffres témoignent du déclenchement d'une migration à caractère familial, marquant une rupture avec les profils migratoires plus individuels et temporaires observés dans le passé, ainsi qu'une tendance croissante, notamment chez les femmes migrantes, à constituer des espaces d'appartenance familiale ou affective. Ces configurations apparaissent comme des formes de résilience collective, permettant à ces personnes de faire face aux conditions de vie précaires, de se protéger contre les violences et de renforcer les stratégies d'entraide dans un environnement fragile.

Toujours dans le cadre de la question du profil, qui nous a interpellés dès les premières phases de ce travail, nous avons également examiné la situation juridique des migrants, les itinéraires empruntés pour rejoindre la Tunisie, ainsi que les contextes de départ dans leurs pays d'origine. Cette approche croisée nous a permis de nuancer les idées reçues, en montrant que la précarité des migrants ne découle pas uniquement de leur statut juridique. En effet, et contrairement aux idées reçues, seuls environ 63% sont en situation irrégulière, tandis que les autres sont soit des migrants en situation régulière (7,4%), soit des demandeurs d'asile (25%), soit des réfugiés reconnus (4,7%).

Par ailleurs, 14,5% des personnes enquêtées sont arrivées en Tunisie par voie aérienne, profitant de l'exemption de visa d'entrée accordée à plus de vingt pays africains. Les autres ont emprunté la voie terrestre, en passant par la frontière libyenne (23,2%) ou algérienne (60,7%), ce qui témoigne non seulement de la

diversité des parcours, mais aussi d'évolutions significatives dans les politiques migratoires libyenne et algérienne, qui semblent désormais influencer directement sur les trajectoires régionales.

L'enquête a ainsi mis en évidence que l'arrivée massive de migrants subsahariens par la Libye ces dernières années s'explique en grande partie par la persistance des conflits armés dans ce pays et par l'intensification des violences ciblant les migrants. En ce qui concerne l'Algérie, les données recueillies suggèrent que ces flux sont, d'une manière ou d'une autre, liés aux mesures de réorientation vers la frontière tunisienne prises par les autorités algériennes, sans qu'elles ne soient officiellement annoncées. Cette hypothèse est confirmée par le fait que près des trois quarts des migrants recensés déclarent être arrivés sur le territoire tunisien depuis moins d'un an, dont près d'un tiers au cours du seul dernier mois. En revanche, les migrants présents en Tunisie depuis plus d'un an sont majoritairement originaires de Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Burkina Faso, trois communautés qui disposent de traditions migratoires anciennes vers la Tunisie et dont une partie significative avait réussi, avant la crise, à s'intégrer dans le marché de l'emploi, notamment dans les secteurs informels.

Les contextes de départ ainsi que les raisons ayant motivé le choix de la Tunisie comme destination ont également fait l'objet de notre investigation de terrain. Cette exploration nous a permis de mettre en lumière les profondes transformations que connaissent aujourd'hui les flux migratoires vers la Tunisie. Les données recueillies révèlent en effet une grande diversité des profils socioéconomiques des migrants avant leur départ, signalant la fin d'une époque où la Tunisie n'accueillait majoritairement que d'anciens chômeurs ou ouvriers non qualifiés. La population migrante actuelle se caractérise ainsi par une hétérogénéité accrue : plus de 30% des personnes enquêtées étaient élèves ou étudiants avant de quitter leur pays, 18% étaient ouvriers, 10% commerçants, et 9% techniciens ou cadres supérieurs. Par ailleurs, près de 30% étaient en cours de formation professionnelle ou poursuivaient des études, tandis que plus de 14% exerçaient un emploi régulier.

Ceci étant, et bien que ces éléments puissent indiquer l'émergence d'une migration plus qualifiée, moins précaire dans ses origines et davantage structurée dans ses projets, l'analyse des motifs ayant conduit au choix de la Tunisie comme destination migratoire révèle une réalité bien différente. En effet, il apparaît que les migrants interrogés étaient, pour la plupart, informés des conditions économiques et sécuritaires en Tunisie avant leur départ, ou du moins à leur arrivée, ce qui rend leurs motivations d'autant plus révélatrices.

Ainsi, seuls 11,6% d'entre eux déclarent avoir choisi la Tunisie en raison de la présence d'opportunités d'emploi, tandis que 14% évoquent la possibilité d'y vivre en sécurité. Deux constats majeurs s'imposent dès lors : d'une part, la Tunisie n'est pas perçue comme une destination finale, les motivations liées au transit vers l'Europe étant bien plus significatives que celles en faveur d'une installation durable ; d'autre part, elle apparaît plutôt comme un choix « contraint », effectué par des personnes ayant fui les violences et les répressions en Libye ou en Algérie, que comme une destination choisie pour ses propres atouts stratégiques. Ces constats viennent donc contredire frontalement les récits populistes relayés ces dernières années, qui interprètent à tort ces flux migratoires comme un projet d'installation durable, voire comme une menace planifiée contre l'identité nationale.

Loin d'un projet concerté d'installation ou de subversion démographique, la présence migrante en Tunisie relève bien davantage de logiques de fuite, de survie et de transit. Cela ne les a toutefois pas épargnés des nombreuses violations de leurs droits, fréquemment justifiées par des récits infondés sur leur identité, leurs intentions et leurs trajectoires, et qui ont également fait l'objet de notre investigation

Partant de ces constats sur les trajectoires migratoires et les motivations souvent contraintes, il nous a paru essentiel d'interroger ensuite l'accès des migrants à leurs droits sociaux, économiques et culturels. Cette interrogation nous a permis de mettre en évidence les effets délétères d'une politique migratoire non inclusive et discriminatoire sur les conditions de vie des migrants, en particulier en matière de logement, d'emploi, de soins de santé, de justice et de transport. La précarisation de leur situation résidentielle se manifeste notamment par une instabilité marquée : trois quarts des personnes interrogées ont dû changer de logement au moins une fois depuis leur arrivée en Tunisie, et 41% résident dans leur logement actuel depuis moins de trois mois. Ces mobilités résidentielles fréquentes traduisent une stratégie d'adaptation à un climat sécuritaire instable, marqué par la crainte des expulsions, les violences policières et la stigmatisation sociale.

Les conditions de logement s'avèrent particulièrement contraignantes. En effet, seuls 43% des migrants enquêtés vivent dans des maisons ou des appartements. Pour près de 30%, les abris de fortune en plastique constituent une solution alternative, souvent précaire et insalubre. Les autres se retrouvent sans domicile fixe, dormant à la rue, dans les jardins publics ou sous les oliviers. Cette situation concerne notamment les milliers de migrants ayant été expulsés des centres urbains, empêchés d'accéder à un logement digne, ou contraints de se replier dans

des zones marginalisées par crainte d'être interpellés, refoulés ou abandonnés aux abords du désert.

L'accès des migrants à l'emploi et aux ressources financières illustre également leur vulnérabilité socioéconomique persistante. Plus de 52% des personnes interrogées se trouvent en situation de chômage, tandis que 37% exercent des activités journalières sans aucune forme de protection sociale. Les secteurs du bâtiment et de l'agriculture demeurent les principaux pourvoyeurs d'emplois, bien que précaires et instables. Il convient toutefois de souligner l'intérêt croissant de certains migrants (environ 10%) pour le commerce parallèle, perçu comme une alternative permettant de contourner les obstacles institutionnels à l'emploi formel. Mais cette intégration, largement informelle et instable, s'accompagne de risques accrus d'exploitation : près de 44 % des migrants déclarent avoir été victimes d'abus économiques, illustrant la fragilité de leur position dans l'économie tunisienne.

À ces formes de précarité économique et résidentielle s'ajoutent des conditions sanitaires dégradées, qui exposent les migrants à des risques multiples pour leur santé physique et mentale. 14,5% des personnes enquêtées déclarent souffrir de maladies chroniques, dont les deux tiers affirment ne pas avoir bénéficié de soins adéquats au moment opportun. Les maladies occasionnelles sont particulièrement fréquentes, en grande partie en raison des conditions de vie insalubres (manque d'eau potable, insuffisance de nourriture, exposition au froid, absence d'abris adaptés, etc.). L'enquête révèle que plus de 40% des répondants ont été confrontés à des blessures physiques, 30% à des troubles gastriques, 21% à des affections cutanées, sans compter de nombreux autres problèmes de santé. Face aux multiples obstacles entravant l'accès aux soins, les migrants ont souvent recours à l'automédication, notamment par l'achat de médicaments sans ordonnance, ou à des pratiques de médecine traditionnelle. Chacune de ces stratégies est mobilisée par environ 37% des personnes interrogées, ce qui reflète un état d'abandon sanitaire particulièrement préoccupant.

Cette dynamique de vulnérabilisation ne se limite pas aux sphères du logement, de l'emploi et de la santé. Elle affecte aussi d'autres droits fondamentaux comme l'accès à la justice et aux moyens de transport, essentiels pour toute insertion sociale. Les chiffres montrent que seuls 19 répondants parmi les 229 ayant déclaré avoir subi d'agressions ont porté plainte contre leurs agresseurs, et ce en raison de leur situation irrégulière ou de leur méconnaissance de procédures, et que seuls 16% ont réussi à utiliser un service de transport public ou privé pour rejoindre les lieux de résidence actuels. Cette vulnérabilisation a également exposé les migrants à plusieurs types de violences et de discrimination.

Les formes de violence subies par les migrants sont multiples et interdépendantes. La première, institutionnelle, résulte des politiques répressives mises en œuvre par les autorités tunisiennes : expulsions des centres urbains, contrôle accru des frontières, interdiction des départs, interceptions en mer, etc. Près des deux tiers des personnes enquêtées expliquent avoir choisi leur lieu d'installation pour fuir la police ou la garde nationale. À cela s'ajoutent les violences sociales, attisées par des discours xénophobes largement relayés sur les réseaux sociaux, ainsi que les agressions commises par des groupes civils ou délinquants dans un contexte de désengagement institutionnel manifeste. Enfin, dans ces espaces marginaux, certaines communautés ont été contraintes de mettre en place leurs propres dispositifs d'autorégulation et de confier la gestion de leur vie collective, y compris les interactions avec les autres groupes, à un ou plusieurs leaders reconnus par l'ensemble des membres.

Les expériences de violence vécues par les migrants subsahariens ne relèvent pas de faits isolés mais s'inscrivent dans un continuum allant du pays d'origine jusqu'à leur parcours en Tunisie. L'enquête révèle un enchaînement de violences multiformes, subies tout au long de leur trajectoire. Ainsi, 44% des répondants affirment avoir subi des violences physiques à plusieurs reprises en route vers la Tunisie, 54% déclarent avoir été menacés par une arme à feu au moins une fois, 21% rapportent avoir été victimes d'agressions sexuelles, 16% indiquent avoir été contraints à des relations sexuelles, 44% ont été déplacés contre leur gré, et 56% disent avoir été victimes d'extorsion au moins une fois. Ces expériences de violence se sont malheureusement poursuivies en Tunisie, prenant une ampleur inquiétante avec le durcissement de la politique migratoire.

Ces violences, devenues collectives et visibles dans l'espace public, témoignent d'une banalisation inquiétante. Leur persistance, en l'absence de réponse significative de la part des autorités ou de la société civile, renforce le sentiment d'impunité et d'abandon. Le fait que plus de 60% des enquêtés déclarent avoir été témoins de violences physiques contre un migrant, que plus de 37% disent avoir assisté au moins une fois à des menaces de mort proférées à l'encontre de migrants, et que 35% rapportent avoir été témoins du décès d'un migrant dans des conditions indignes, témoigne d'une banalisation alarmante de la violence envers cette population. Face à cette accumulation de violences et d'insécurité, la mobilité géographique s'impose pour de nombreux migrants comme une stratégie de survie, une manière de fuir les zones les plus hostiles et de préserver une marge d'autonomie. Les migrants changent de lieu dès lors que leurs projets migratoires sont compromis ou que leur sécurité personnelle est menacée.

Cette mobilité, à la fois contrainte et stratégique, illustre la capacité des migrants à composer avec un environnement hostile, et ce en poursuivant leur projet migratoire et en réajustant leurs trajectoires. Elle met en lumière les paradoxes des politiques migratoires contemporaines : loin de stabiliser les parcours, elles participent au contraire à l'instauration d'une instabilité chronique, qu'elles prétendent pourtant juguler.

Cependant, la centralité de la mobilité se décline de manière différenciée selon les contextes d'installation. L'analyse des trois principaux sites d'enquête – Tunis, Zarzis et Jebeniana-El Amra – révèle une diversité de logiques d'ancrage, façonnées par les opportunités locales, les réseaux disponibles et les contraintes administratives

À Tunis, les migrants, dont 44% sont en situation irrégulière et 40% n'ont pas accès à un logement stable, cherchent principalement à se rapprocher des organisations internationales susceptibles de leur offrir un appui juridique, humanitaire ou administratif. À Zarzis, où 47% des migrants sont des demandeurs d'asile et 84% vivent dans des maisons ou des appartements, leur présence s'explique avant tout par la quête de sécurité et de stabilité, rendue possible par une relative absence de tensions sociales et d'hostilité. À Jebeniana-El Amra, en revanche, près de 90% des migrants sont en situation irrégulière et près de 100% vivent dans des camps informels ou à proximité immédiate de ceux-ci ; leur présence dans cette zone est principalement motivée par la proximité des réseaux de passage vers l'Italie. Dans ces trois contextes, toutefois, le besoin de fuir la violence, les discriminations et la répression demeure un facteur transversal déterminant dans les trajectoires de mobilité à l'intérieur du territoire tunisien.

Une autre réalité s'impose également : la répartition géographique des migrants entre les sites de Tunis, Zarzis et Jebeniana-El-Amra semble, en partie, résulter d'une stratégie implicite de gestion des flux migratoires mise en œuvre par les autorités tunisiennes, bien qu'elle ne soit ni formalisée ni officiellement déclarée. Cette stratégie consisterait, d'une part, à favoriser une forme de stabilisation à Zarzis, où les migrants bénéficient d'un meilleur accès au logement, à des opportunités d'emploi et à un environnement relativement sécurisé ; d'autre part, à regrouper temporairement les exilés dans des camps informels à Jebeniana-El-Amra, des camps démantelés par les forces de l'ordre en avril et mai 2025, poussant les migrants à s'installer dans des zones encore plus périphériques, éloignées des centres habités et du littoral. Enfin, à Tunis, une certaine tolérance semble de mise, notamment grâce à la présence d'organisations internationales avec lesquelles les migrants peuvent maintenir un contact plus ou moins régulier, et auprès desquelles ils peuvent solliciter appui, assistance et protection.

L'impact des politiques migratoires européennes s'avère également catastrophique pour les migrants en Tunisie. L'analyse des récentes transformations de la politique migratoire tunisienne révèle en effet que les États européens jouent un rôle déterminant, bien que souvent invisible, dans le processus de précarisation croissante des exilés et dans la multiplication des atteintes à leurs droits fondamentaux dans l'ensemble des pays du Maghreb. À travers une politique d'externalisation de plus en plus affirmée, l'Union européenne exerce des pressions diplomatiques, économiques et politiques soutenues sur les gouvernements africains, notamment ceux du Maghreb, afin qu'ils renforcent les dispositifs de contrôle aux frontières et ferment les yeux sur les violations des droits des personnes migrantes. Ces dispositifs, mis en œuvre de manière souvent coercitive et dépourvus de tout encadrement juridique protecteur, exposent les migrants à la violence, à l'arbitraire et à un profond abandon institutionnel.

Dans ce contexte, les organisations internationales, pourtant investies d'un mandat de protection, sont perçues par une part importante des enquêtés, près de 50%, comme complices des gouvernements européens et occidentaux, en raison de leur silence face aux exactions ou de leur implication dans des mécanismes de gestion sécuritaire des migrations. Ces organisations, notamment le HCR et l'OIM, se contentent aujourd'hui d'un rôle de facilitateur d'un soi-disant « retour volontaire » même si ce retour est plutôt forcé par des campagnes de répression et de violences accompagnés d'un désengagement presque total de la part de ces organisations de leur mission humanitaire ; seuls 10% des enquêtés déclarent avoir bénéficié de service de santé ou de soutien juridique tandis que ceux ayant reçu une aide financière ou matérielle au moins une fois depuis leur arrivé en Tunisie ne représentent pas plus 30% du total.

Contrairement aux attentes, et bien que le nombre de migrants subsahariens ayant bénéficié du programme de « retour volontaire » soit en nette augmentation passant, selon les chiffres de l'OIM²¹², de 2557 personnes en 2023 à 7290 en 2024, les résultats de l'enquête montrent que les ajustements apportés par les migrants à leurs projets initiaux ne se traduisent pas prioritairement par une adhésion à ce dispositif, largement perçu comme imposé par les États européens. En effet, 62% des personnes interrogées déclarent maintenir fermement leur intention de traverser vers l'Italie, tandis que 17% y réfléchissent encore, en dépit d'une pleine conscience des dangers liés à cette traversée, tant avant qu'au moment du départ.

²¹² <https://www.infomigrants.net/fr/post/64293/loim-intensifie-les-retours-volontaires-de-migrants-depuis-la-tunisie#:~:text=En%202024%2C%20un%20nombre%20record,45%20%25%20par%20rapport%20à%202022.>

À l'inverse, seuls 30% des migrants envisagent un retour dans leur pays d'origine, et 17% se déclarent encore indécis à ce sujet. L'installation en Tunisie, qu'elle soit envisagée comme provisoire ou durable, ne concerne que 42% des répondants, tandis que 15% restent hésitants quant à cette option.

La précarisation des migrants est perçue comme une stratégie délibérément adoptée par les autorités tunisiennes et soutenue par les partenaires européens, visant d'une part à pousser les exilés à adhérer au programme de « retour volontaire », et d'autre part à dissuader les départs de migrants en provenance des pays africains vers la Tunisie, voire vers l'Europe. Toutefois, cette politique de dissuasion n'a fait qu'alimenter les tentatives de traversées clandestines, souvent entreprises dans des conditions de plus en plus dégradées et périlleuses. Si les autorités tunisiennes et européennes se satisfont de la communication autour du nombre croissant de migrants interceptés en mer, présenté comme un indicateur d'efficacité des mesures de contrôle, elles passent sous silence l'augmentation préoccupante des victimes, dont le nombre, bien que rarement documenté de manière officielle, ne cesse de croître.

En conclusion, et en rappelant que l'un des objectifs initiaux de ce travail était d'évaluer l'impact des politiques migratoires sur la situation des migrants subsahariens en Tunisie, il apparaît clairement, à la lumière des données analysées, que ces politiques n'ont fait que compliquer davantage les parcours migratoires sans jamais répondre aux enjeux humains fondamentaux que soulève la migration contemporaine. Face à la généralisation des violences, à l'abandon institutionnel et à l'effritement des repères juridiques et moraux, les migrants subsahariens ne trouvent souvent d'autre issue que dans la fuite, l'adaptation précaire ou une forme de résistance silencieuse.

Ce que l'on désigne communément sous le terme de « crise migratoire » ne saurait être réduit à la seule question des flux. Il s'agit d'une crise bien plus profonde, politique, éthique et humanitaire qui traverse l'ensemble du territoire maghrébin. Loin d'être conjoncturelle, cette crise est structurée par des logiques sécuritaires de plus en plus radicales adoptées par les gouvernements, par la complicité, qu'elle soit passive ou active, des États européens et de certaines organisations internationales, ainsi que par la montée d'une xénophobie désormais décomplexée, tant dans le champ politique que dans des pans croissants des sociétés maghrébines. Cette conjonction de facteurs contribue à l'invisibilisation des droits des personnes migrantes, tout en nourrissant une gouvernance par l'intimidation, la marginalisation et la violence.

Toutefois, bien que ce travail n'ait pas eu la prétention de répondre à l'ensemble des questions relatives à la présence subsaharienne en Tunisie, il nous paraît

essentiel de souligner deux aspects que nous n'avons pas pu explorer de manière approfondie, en raison de contraintes de moyens, de temps ou de sécurité.

Le premier de ces aspects à évoquer, dans ce sens, appelle une approche ethnographique, seule capable d'autoriser une immersion prolongée sur le terrain et de rendre compte, dans toute leur complexité, des réalités vécues par les migrants. Une telle démarche permettrait notamment d'analyser les formes d'organisation du vivre-ensemble dans les espaces marginaux, en particulier dans les camps de migrants informels, ainsi que les pratiques sociales, les rapports de pouvoir et les dynamiques de solidarité ou de conflit qui s'y déploient. Elle offrirait également un éclairage précieux sur les processus d'adaptation culturelle et les modalités, souvent invisibles, de cohabitation avec les populations locales.

Le deuxième aspect concerne, quant à lui, la présence, de plus en plus visible, de mineurs dans des contextes migratoires profondément fragilisés. Cette population, que nos moyens n'ont malheureusement pas permis d'approcher de manière adéquate, demeure pourtant l'une des plus exposées à la précarisation extrême et aux violences structurelles, dans un climat social souvent marqué par la stigmatisation et la discrimination. Nombre d'entre eux sont non accompagnés, livrés à eux-mêmes dans des environnements instables, d'autres sont nés en migration, dans des contextes d'incertitude juridique et d'insécurité chronique. Leur situation pose dès à présent de sérieux défis en matière de protection, d'accès aux droits fondamentaux et de prise en charge institutionnelle. Elle constituera, à n'en pas douter, un enjeu crucial pour la Tunisie dans les années à venir, tant sur le plan humanitaire que sur le plan de la cohésion sociale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agier Michel et Lecladet Clément (dir.), *Un monde de camps*. Paris, La Découverte, 2017
- Agier Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2011
- Agier Michel, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire* (2^e éd.), Paris, PUF, coll. La couleur des idées, 2021
- Akrimi Yasmine, « Racisme, blanchité et État-nation : la construction de l'altérité des Noirs tunisiens ». *Confluences Méditerranée*, 2023/2 N° 125, 2023. p.123-135. Cairn.info, shs.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2023-2-page-123?lang=fr.
- Akrimi Yasmine, (2021). « Droit d'accès aux soins de santé des migrants en Tunisie durant la pandémie de la COVID-19 », in *Droit à la santé au temps de la crise COVID-19 : Quand les inégalités font souffrir et tuent*, Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES)/ Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). <https://ftdes.net/droit-a-la-sante-au-temps-de-la-crise-covid-19-quand-les-inegalites-font-souffrir-et-tuent/>
- Akrimi Yasmine, *Entre sécurisation et racialisation ; l'expérience de l'Afrique subsaharienne en Tunisie*, FTDES. 2020 (En arabe). <https://ftdes.net/ar/entre-securisation-et-racialisation-l'experience-subsaharienne-en-tunisie/>
- Alioua Mehdi, « Le passage au Maghreb : économie clandestine et globalisation par le bas », *Politique Africaine*, n°145, 2017, pp. 27-47.
- Alpes Maybritt Jill, *Migration Industries in North Africa: Informal Networks and Shadow Markets*, London/New York, Routledge, coll. Routledge Studies in Human Mobility and Migration, 2022.
- Amnesty International, *Forcés à partir : histoires de migrants victimes d'injustice en Algérie*. <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/MDE2895122018FRENCH.pdf>
- Araïssia Hajer, Syrian women refugees: difficulties accessing wrights. *Collectivus, Revista de Ciencias Sociales*, 2019, 6(2), 91-103.
- Araïssia Hajer, *Violence à l'égard des migrantes subsahariennes en Tunisie*, FTDES, 2019.
- ASF, Policy brief, « La traite des êtres humains en Tunisie : la lutte contre l'impunité est primordiale pour prévenir le crime », Janvier 2020
- Barry Céline, « Externalisation et racisme en Afrique : réflexions panafricaines », *Plein droit*, 2023/4 n° 139, 2023.
- Belhaj Ali & Garelli Glenda, « La violence frontalière comme mode de gouvernance migratoire en Tunisie », *Revue Tiers Monde*, n°245, 2021p. 73-92.
- Bellamine Imane, « Accès des étranger·ès à la justice au Maroc : Le CNDH dévoile les lacunes », 2023, *Enass*. <https://enass.ma/acces-des-etranger-ere-s-a-la-justice-au-maroc-le-cndh-devoile-les-lacunes/>
- Ben Amor Mahmoud & Haddad Souad, « Xénophobie institutionnelle et attaques populaires contre les migrants subsahariens en Tunisie ». *L'Année du Maghreb*, n°28, 2023, p. 145-164.

Ben Jannet Zouheir, « Prioriser les droits ou les libertés légitime les violations des droits de l'homme ». In, Ferchichi Wahid (SLD), *Indissociables droits et libertés. Ou de l'indivisibilité des libertés individuelles et des droits économiques, sociaux et culturels*, ADLI, Tunisie, 2020 (texte en arabe).

Ben Jannet Zouheir, *Les travailleuses domestiques dans le grand Tunis : Conditions de travail, réalité des violations et enjeux du travail décent*, Association Tunisienne des Femmes Démocrates, Tunis, 2020.

Ben Jannet Zouheir, *Pandémie Covid 19 et évolution des intentions de migrations chez les ménages Tunisiens. Enquête dans sept gouvernorats*, FTDES, 2021.

Ben Khalifa Riadh et Mabrouk Mehdi, « Discours sur l'immigration subsaharienne en Tunisie : le grand malentendu ! » Dans *Confluences Méditerranée* 2023/2 (N° 125).

Ben Salah Najla, « Parti Nationaliste Tunisie : Racisme autorisé par l'Etat », *Nawaat*, 13 février 2023. <https://nawaat.org/2023/02/14/parti-nationaliste-tunisien-racisme-autorise-par-letat/>

Ben Sassi Salim et Labidi Lassaad, *Étude sur les profils des immigrés en Tunisie*, Observatoire National de la Migration, 2023.

Ben Sedrine Saïd, *Défis à relever pour un accueil décent de la migration subsaharienne en Tunisie*. Friedrich Ebert Stiftung, 2018.

Bensaad Ali, « Les migrations transsahariennes : une épreuve de la marche », *Hérodote*, n° 172, 2019, pp. 113-128.

Bensaâd Ali, *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes : Immigration sur émigration*, Paris : Karthala. 2009

Berthelot Jean Michel, *Les vertus de l'incertitude*, Quadridge, 2004

Betts Alexander & Collier Paul, *Refuge: Rethinking Refugee Policy in a Changing World*, Oxford University Press, 2017

Bisiaux Sophie-Anne, « La Tunisie, terre d'accueil... des politiques européennes », Cairninfo pour GISTI, Juin 2020.

Boubakri Hassan, *Profil migratoire de la ville de Sousse*, ICMPD, 2020.

Boubakri Hassen et Mazzella Sylvie, « La Tunisie entre transit et immigration : populations migratoire et conditions d'accueil de migrants africains à Tunis », *Autrepart* (36), 2005.

Boubakri Hassen, « Migrations internationales et révolution en Tunisie », *Migration Policy Centre Research Report*, 2013/01.

Boukhatia Rihab, « Morts et disparus en Méditerranée : les dessous d'une hausse macabre », *Nawaat* 2024 <https://nawaat.org/2024/11/01/morts-et-disparus-en-mediterrance-les-dessous-dune-hausse-macabre/>

Boukhatia, Rihab. « Accès aux soins en Tunisie : Les migrants marchent ou crèvent », *Nawaat* 2022. <https://nawaat.org/2022/06/07/acces-aux-soins-en-tunisie-les-migrants-marchent-ou-crevent/>

Boukhatia, Rihab. « Migrants subsahariens en Tunisie : Marginalité d'une main-d'œuvre de substitution », *Nawaat*, 2022. <https://nawaat.org/2022/09/21/migrants-subsahariens-en-tunisie-marginalite-dune-main-doeuvre-de-substitution/>

Brachet Julien, « La trappe libyenne : économie politique de la migration au filtre de la violence », *Politique Africaine*, n°162, 2021, pp. 25-45.

Brachet Julien, « Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontres sur les routes du Sahara ». *Politique Africaine*, n°150, 2018, pp. 5-22.

Bredeloup Sylvie, « Les migrations africaines comme espace de réflexion », *Cahiers internationaux de sociologie*, 125(1), 2008, pp. 43-58.

Campus France, « La mobilité internationale des étudiants africains ». HS N°16, Novembre 2017.

Carretero Leslie. « En Tunisie, les prisons sont remplies de migrants subsahariens condamnés pour séjour irrégulier », 2024, *InfoMigrants*. <https://www.infomigrants.net/fr/post/61237/en-tunisie-les-prisons-sont-remplies-de-migrants-subsahariens-condamnes-pour-sejour-irregulier>

Cassarini Camille et Geisser Vincent, « Une politisation en devenir ? l'immigration subsaharienne dans les tournants d'une xénophobie stratégique ». *Afrique(s) en Mouvement*, 2023, Confluences tunisiennes Emigration(s) et immigration(s) dans la Tunisie de l'après-2011. pp72-81

Cassarini Camille, « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire ». *Migration et Sociétés*, 2020, N°1 79 (1).

Castel Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil et La République des Idées, Paris, 2003.

Centre sur la Migration Mixte (2021), *Enfants et jeunes migrants et déplacés en Tunisie*, Centre sur la migration mixte, Afrique du Nord. Available at:

<https://mixedmigration.org/resource/migrating-and-displaced-children-and-youth-in-tunisia/>

Chaouch, Nadia, and Paolo Cuttitta. « Tunisia: borders, migration, solidarity », *InTrasformazione: rivista di storia delle idee* 12.2 (2023): 13-30.

Chiodi Alessandro & Abderrahim Tarek, *Migration Policy in North Africa: A Legal and Socioeconomic Analysis*, Routledge, 2020

Codaccioni, Vanessa. « Légitime défense policière et légitime défense de l'État », *La légitime défense Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*, CNRS Éditions, 2018. p. 281-308. Cairn.info, shs.cairn.info/la-legitime-defense--9782271120618-page-281?lang=fr.

Delphine Perrin, « Les migrations en Libye, un instrument de la diplomatie Kadhafienne », *Outre-Terre*, 2009, <https://doi.org/10.3917/oute.023.0289>

Djamba Yanyi K., « Les déterminants des intentions de migration internationale parmi les Éthiopiens et les Sud-Africains », 2007. <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/les-migrations-internationales-observation-analyse-perspectives-actes-colloque/001360co/>

Dubé François, *La préférence pour l'inégalité, Comprendre la crise des solidarités*, Seuil, 2014

European Union Agency for Fundamental Rights (FRA). *Fundamental Rights Report 2021*, Luxembourg : Publications Office of the European Union. 2021.

Fassin Didier. « The biopolitics of otherness: Undocumented foreigners and racial discrimination in French public debate », *Anthropology Today*, 17(1), 3–7. 2001.

Freier Luisa Feline and Parent Nicola, « The regional response to the Venezuelan exodus », *Current History*, 118(805), 56–61. 2019

FTDES, *Rapport annuel sur les violations des droits des migrants en Tunisie*, Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, Tunis, 2023

FTDES, « Pour une politique migratoire tunisienne inclusive et protectrice du droit », 2018.

FTDES, *Rapport sur la situation des migrants en Tunisie, Tunis. Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux*, 2023.

Garavoglia Matteo, « Le rôle des financements européens sur la migration dans les pratiques violentes dans autoritaires sécuritaires Tunisiennes », FTDES, 2024, p 13.

Garelli Glenda & Tazzioli Martina, « Tunisie, terre de transit ? La fabrique des frontières migratoires ». Cahiers d'EMAM, n°34. 2021

Geisser Vincent. « Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique ». *Migrations société* 177.3 (2019) : 3-18.

Geisser Vincent. « Tunisie, la chasse aux migrants subsahariens est ouverte : Comment la pionnière de la démocratie dans le monde arabe est devenue le théâtre d'un racisme d'État », *Migrations Société*, 2023/1 N° 191, 2023. p.7-20. CAIRN.INFO, <https://shs.cairn.info/revue-migrations-societe-2023-1-page-7?lang=fr>.

Haesevoets, Yves-Hiram. « Chapitre 17. Du processus de victimisation sexuelle au syndrome d'accommodation : un piège insidieux ». *Victimes et auteurs de violence sexuelle*, Dunod, 2016. p.201-220. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/victimes-et-auteurs-de-violence-sexuelle--9782100749379-page-201?lang=fr.

Haithem Ben Zid, « Les conventions de coopération tuniso-européenne dans le domaine de la migration ; lorsque la Tunisie se transforme en un surveillant des frontières sud de l'Europe », *Légal agenda*, Juin 2020. <https://legalagenda.com/اتفاقيات-التعاون-التونسية-الاروبية/>

INS, ONS, ICMPD, *Enquête nationale sur la migration internationale*, Tunisia HIMS. 2021.

Khalifa Abdelkader, « Migrants des pays du Sahel dans les villes sahariennes en Algérie : du transit à l'installation (Ville de Ouargla) », *Insanyat*. 69-70 2015. <https://journals.openedition.org/insaniyat/15258?lang=ar>

Kholodilin, Konstantin. A. « Housing conditions of undocumented migrants in Europe: A comparative study », DIW Berlin Discussion Paper No 1964. 2022

Khouili, Ramy, *Mapping des migrants et des acteurs clés sur le Grand Tunis*, 2017.

Kirmayer, Laurence and al.. « Common mental health problems in immigrants and refugees: General approach in primary care », *Canadian Medical Association Journal (CMAJ)*, 183(12), 959–967. 2011.

Kobelinsky Carolina, *L'accueil des migrants. Une ethnographie de l'attente*. Paris : Éditions du Seuil, 2020.

Kouada, Rihem., and al. « L'accès aux soins des migrants en Tunisie en 2023-2024 : Situation actuelle et enjeux éthiques », *La Tunisie Médicale*, 102(2), 65–69, 2024.

Kouassi Yao, « Le processus de formation des guerres civiles en Afrique », In A. Tirefort (éd.), *Guerres et paix en Afrique noire et à Madagascar (I-)*, Presses universitaires de Rennes, 2006.

Labidi Lassaad, Bennour Lotfi et Jaidi Ali, *L'emploi formel et informel des travailleurs immigrés en Tunisie : Cartographie et profils socioéconomiques des travailleurs immigrés en Tunisie*, ONM, BIT, HCDH, Mai 2017.

Lahlou, Mehdi, « Le Maghreb : lieux de transits », *La pensée de midi*, 2003/2 N° 10, 2003. p.40-51. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2003-2-page-40?lang=fr.

Losif Luminita, « *Urban Image: Urban Segregation. Ghetto and Ghettoisation. Acta Universitatis Danubius. Communicatio* 11.1 2017.

Lussault Michel, *Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Paris : Seuil. 2021.

Martuccelli Danilo, *La condition sociale moderne, l'avenir d'une inquiétude*, Gallimard, 2017.

Mazzella Sylvie, « La mondialisation étudiante. Le cas des étudiants africains en Tunisie », In S. Mazzella (dir.), *La mondialisation étudiante : Le Maghreb entre nord et sud*, Paris : Karthala. 2019

Mazzella Sylvie, Mandhouj Makrem. « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur public et privé tunisien », Sylvie Mazzella (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, pp. 257-282, 2009.

Mboni Henry Mania et al., « Évaluation des pratiques de l'automédication et leurs caractéristiques auprès des étudiants d'Uvira en République Démocratique du Congo », *The Pan African Medical Journal*, 45(1), Article 38. 2023.

Mixed Migration Centre (2020), *Migration mixte en milieu urbain – Étude de cas sur Tunis*, disponible sur : <http://www.mixedmigration.org/resource/urban-case-study-tunis/>

Moreno Marta Luceno, *Violences qui migrent avec les femmes : Étude qualitative exploratoire sur les violences faites aux femmes et aux filles migrantes en Tunisie*, Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), 2022.

Nasraoui Mustapha, « Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers », *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 159–178. 2017.

Observatoire National de la Migration, *Enquête nationale sur la migration internationale. Enquête Tunisie-HIMS*, 2021.

OIM & HCR, *Double peine : violences institutionnelles et communautaires dans les parcours migratoires*, Tunis, 2023.

OIM et UNICEF, « Résumé analytique, Un voyage épouvantable : Sur les routes de la Méditerranée, les enfants et les jeunes exposés à la traite et à l'exploitation », 2017. <http://www.childrenonthemove.org/fr/>

OIM Tunisie, *Profils et parcours des migrants en Tunisie : une analyse quantitative*. Tunis : Organisation Internationale pour les Migrations. 2023.

OIM, *Migration de retour : lien entre irrégularité et renforcement de la vulnérabilité des migrants ivoiriens en Tunisie, au Maroc et en Algérie*, 2010.

OIM, *Rapport sur les conditions de mobilité des migrants en Afrique du Nord*, Tunis, 2021,

Papaioannou Georges. « Violence intra-communautaire : le cas des immigrés nigériens à Athènes », *Pensée plurielle* 50.2 (2019) : 91-99.

Parikh Shreya. « Comment la Tunisie produit des ‘migrants irréguliers’ », *Plein droit* 139.4 2023 : 35-38.

Paugam Serge, *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, Seuil. 2009.

Paugam Serge, *Vivre ensemble dans un monde incertain*, L’aube, 2015

Peinaud Franck, « La coopération bilatérale UE- Tunisie en matière sécuritaire », *Revue Défense Nationale*, 2019, pp. 149- 154.

Perrin Delphine, « La Tunisie dans les routes migratoires africaines : nouveau carrefour ou impasse ? » *Migrations Société*, vol. 32, n°180, 2020, pp. 57-74.

Piché Victor, « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », *Population-F*, 68 (1), 2012.

Piguet Étienne, « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°3 | 2013, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 17 mars 2021.

<http://journals.openedition.org/remi/6571> DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.6571>

Portes Alejandro, & Borocz Jozsef, « Contemporary Immigration: Theoretical Perspectives on Its Determinants and Modes of Incorporation », *International Migration Review*, 23(3), 1989, 606–630.

Pouessel Stéphanie, « Un cosmopolitisme avorté ? Parcours migratoires subsahariens et entrée en politique du racisme en Tunisie (papier de recherche) », Arab reform Initiative, mai 2023.

<https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/storage.arab-reform.net/ari/2023/05/17160909/2023-05-18-FR-Stephanie-Pouessel-Un-cosmopolitisme-avorte-Tunisie.pdf>

Pouessel Stéphanie. « Tunisie : la loi contre les discriminations raciales ne profite pas à ceux qui en ont besoin », *Middle East Eye*, édition française 2019.

<https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/tunisie-la-loi-contre-les-discriminations-raciales-ne-profite-pas-ceux-qui-en-ont-besoin>

Rekik Fethi, Ben Zina Mohamed-Ali, Hamdi Samiha, Ben Achour Souhayma, *Famille, Migration et personnalité mobile en Tunisie à l'ère de la mondialisation*.

https://www.researchgate.net/publication/362365502_Famille_Migration_et_Personnalite_mobile_e_n_Tunisie_a_l_ere_de_la_Mondialisation

Rekik Fethi, *Profil migratoire de la ville de Sfax*, ICMPD, UCLG, UN-HABITAT, 2020.

Romdhani Messaoud, « La situation des Subsahariens en Tunisie. L'exemple du camp de Choucha et la création d'un hotspot en Libye », *Hommes & Migrations*, vol. 1328, no. 1, 2020

Schmoll Camille, *Les damnés de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, coll. Cahiers libres, 2020, 320 pages.

Scotto Angelo, « Migrants and internal borders Rural ghettoisation in Southern Italy », *Borders, Migration and Globalization*, Routledge, 2021. 77-86.

Tabbabi Khaled, « Les politiques migratoire 2019 – 2024 : les faits démentent le discours de souveraineté » (texte en arabe), *Légal Agenda*. [سياسات الهجرة في تونس من 2019 إلى 2024: الوقائع تُكذِّبُ خطاب السيادة | Legal Agenda](#)

Tabbabi Khaled, « Oued El Maghta ; un espace ouvert pour une double invisibilisation, l'histoire de migrants coïnçés et stigmatisés », FTDES, 2023 (texte en arabe).

Tarek Lamoum, « Programme de retour volontaire des migrants et demandeurs d'asile : expulsion forcée financé par l'Europe », *Légal Agenda*, mai 2025. <https://legal-agenda.com/برنامج-العودة-الطوعية-للمهاجرين-وطال>

Tazzioli Martina, *La fabrique des migrations*, Paris : Éditions du Croquant, 2023.

Tebini Maram, « Crispation anti-migrants subsahariens en Tunisie, Discours et violences », FTDES, mai 2023.

Tebini Maram, « En Tunisie, le gouvernement et l'UE traquent les Subsahariens », *Plein droit* 139.4 (2023) : 19-22.

Tebini Maram, « Le droit au logement comme lutte de places, d'espaces et de marges : Le cas des migrants subsahariens en Tunisie », Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES), 2022. Lien : <https://ftdes.net/rapports/le-droit-au-logement-comme-lutte-de-places-despaces-et-de-marges-le-cas-des-migrants-subsahariens-en-tunisie/>

Thiollet Hélène, *Externalisation. Comprendre la diplomatie migratoire de l'Europe*, 2024. hal-04738209v2 <https://sciencespo.hal.science/hal-04738209v2>

Tilly Charles, *Durable Inequality*, Berkeley : University of California Press, 1999.

Vogt Wendy A., « Crossing Mexico: Structural violence and the commodification of undocumented Central American migrants », *American Ethnologist* 40.4 (2013): 764-780.

Zaafran Rachid et Mufraj Rachid, « Migration clandestine et risques routiers, approche sociologique des risques routiers au nord du Maroc », *Revue des sciences humaines et sociales*, Vol 3. N°2. 2024 (texte en arabe). <https://revues.imist.ma/index.php/RMRS/SHS/article/view/47689?articlesBySimilarityPage=5>

Tous droits réservés - FTDES



Juin 2025